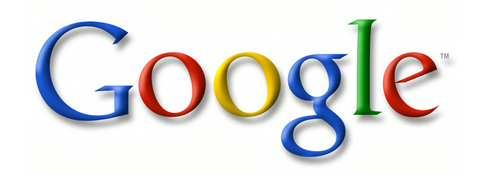
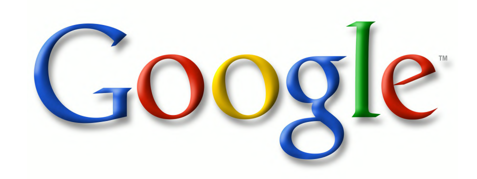
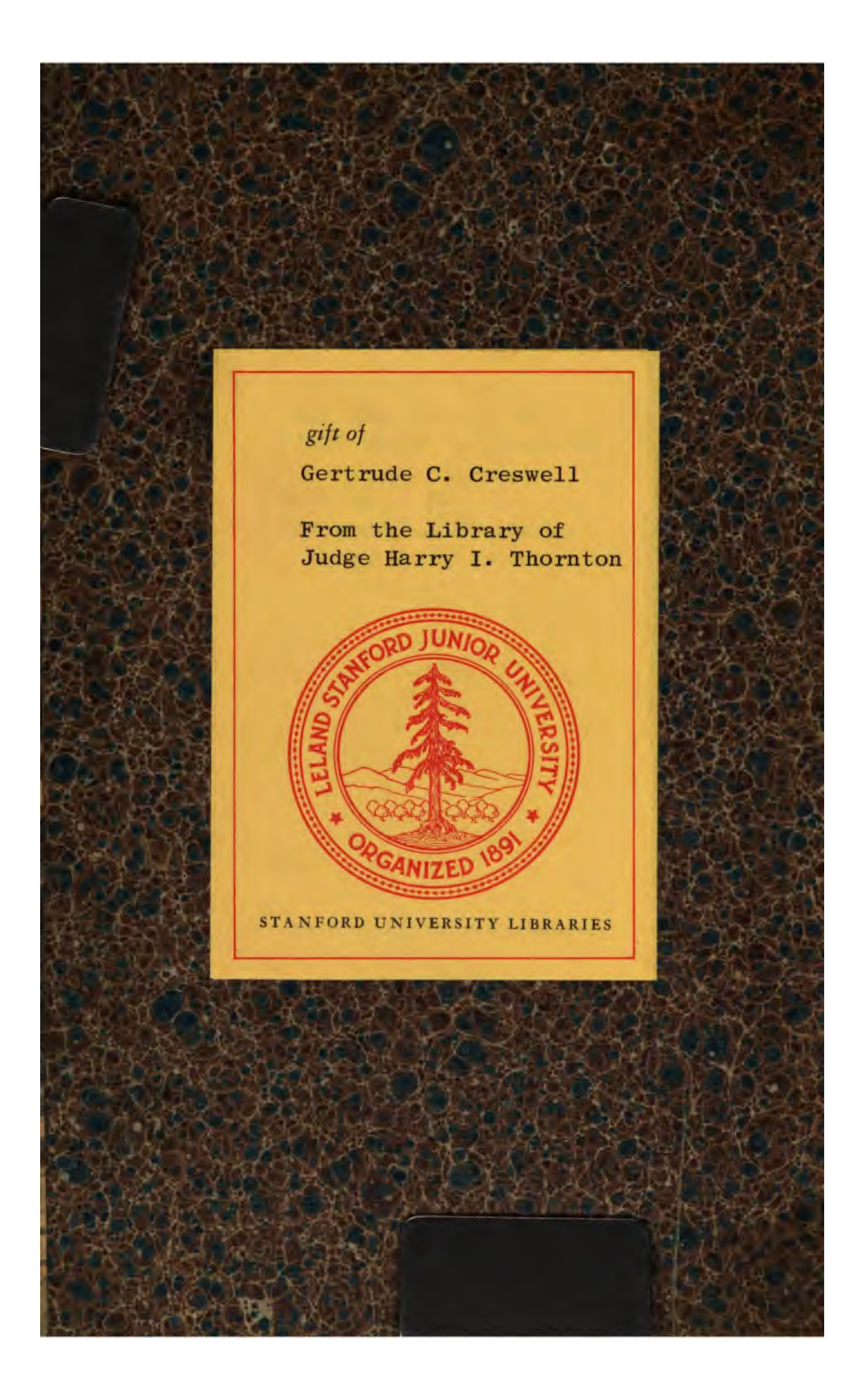







gift of
Gertrude C. Creswell
From the Library of
Judge Harry I. Thornton
LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
ORGANIZED 1891
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES



ŒUVRES

COMPLÈTES

DE M. T. CICÉRON.

OUVRAGES DE RHÉTORIQUE.

Cicero, Marcus Tullius.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE M. T. CICÉRON,

TRADUITES EN FRANÇAIS,

LE TEXTE EN REGARD.

Ille se profecisse sciat, cui Cicero valde placebit.
QUINTIL. lib. X, cap. I.

TOME QUATRIÈME.

PARIS,

AUX DÉPENS

DE F.-I. FOURNIER, LIBRAIRE, RUE POUPÉE, N°. 7.

M. DCCC. XVI.

INTRODUCTION.

L'Orateur, dont nous publions ici la traduction, est, de tous les ouvrages de Cicéron sur l'art oratoire, celui qui réunit le plus de suffrages, et qui passe pour son chef-d'œuvre. Dans tous les autres Traités, Cicéron s'est contenté de donner des préceptes d'après les maximes des anciens rhéteurs; ici il parle d'après lui-même; et c'est sur le beau idéal, dont il s'est formé le modèle, qu'il établit ses principes.

Cicéron a conçu son plan d'une manière très-élevée. Il trace le portrait d'un orateur parfait. Il ne va point le chercher dans les orateurs grecs et romains, il le prend en lui-même. Il examine avec soin ce qui constitue le véritable orateur; et il ne le trouve ni dans l'invention, ni dans la disposition, ni même dans l'action: toutes ces parties peuvent se rencontrer séparément dans des orateurs très-médiocres; aussi, passant légèrement sur ces articles, il réunit toutes les lumières de son génie sur l'élocution, qui constitue le véritable orateur. En effet, on peut imaginer un sujet, on peut en ordonner convenablement toutes les parties, on peut même, jusqu'à un certain point, faire illusion par un débit heureux, une pro-

nonciation douce, agréable et facile, des gestes animés; mais on ne réussira jamais sans l'élocution, c'est-à-dire, sans donner au discours cette justesse, cette onction, ce coloris, sans lesquels on ne peut ni plaire, ni convaincre, ni émouvoir. L'élocution est, de toutes les parties de la Rhétorique, celle qui produit l'effet le plus sûr et le plus durable; et c'est à cette partie que s'attache principalement Cicéron dans ce discours.

Dans son ouvrage, l'auteur parle d'abord de chaque genre de style. Il les définit d'une manière très-exacte, il touche quelque chose des connaissances que l'orateur doit posséder; il descend dans des détails plus étendus sur l'arrangement des mots, sur la construction des périodes. Il traite ensuite de l'harmonie, du son des mots qui flattent l'oreille ou qui la choquent par leur rudesse, des figures qui ont pour elles le nombre et la cadence; en un mot, de l'harmonie oratoire. Il s'étend beaucoup sur le nombre, ou rhythme qui convient à la prose; et il a bien soin de marquer la différence qu'il y a, et qu'il doit y avoir entre la mesure et la cadence des vers et le nombre dans la prose. Il s'arrête fort long-temps sur cette partie, qui, suivant lui, est la base principale

du grand art de la parole, et il conclut que c'est cette partie surtout qui constitue le véritable orateur; car l'éloquence a pour but l'approbation de la multitude et le plaisir de l'oreille; et l'art de parler ne produit d'effet que lorsqu'il plaît. Le véritable orateur est donc celui dont le langage harmonieux parvient à séduire et à plaire suivant les circonstances : soit qu'il s'agisse d'attirer l'auditeur par un langage simple et doux, de l'entraîner par la force et les foudres de l'éloquence, ou de le convaincre par la persuasion et la force des raisons. Celui qui réunirait au suprême degré ces trois conditions, serait le véritable orateur, dont Cicéron a tracé le modèle, et dont il a donné l'idée dans ce traité.

Le discours est adressé à Brutus qui avait demandé des éclaircissemens sur ce point essentiel. Notre orateur avait alors soixante-un ans, et ne s'occupait dans sa retraite que de Traités philosophiques. Il crut devoir répondre à son ami, et il lui adressa cet ouvrage qui est très-soigné; car il avait affaire à un homme extrêmement difficile et délicat en matière de goût. Aussi nous a-t-il donné tout ce que ses études particulières et ses connaissances générales lui fournissaient de plus exquis et de plus certain.

Après avoir fait connaître l'original, il nous reste à parler de la traduction. L'abbé Colin qui, le premier, a traduit ce morceau, a réussi jusqu'à un certain point. Sa traduction est fidèle, quoi qu'en dise Desmeuniers; elle a même une sorte d'abondance, je dis même d'élégance, qui justifie l'estime que le public lui a accordée jusqu'à présent. Il s'en faut beaucoup que celle de Desmeuniers, son successeur, ait le même mérite. Il n'est guère possible de traduire plus mal Cicéron qu'il ne l'a fait. Imaginez un style haché, décousu, tronqué, rude et désagréable à l'oreille; figurez-vous le plus beau Traité de Cicéron sur la Rhétorique traduit de cette manière, et vous aurez une idée de l'ouvrage de Desmeuniers. Ce n'est donc pas sans raison que M. Fournier a préféré la traduction de l'abbé Colin. Mais cette traduction n'est pas sans défaut. On lui reproche avec raison des phrases longues et traînantes, des répétitions fatigantes, des *qui* et des *que* employés jusqu'à satiété, des conjonctions mal placées, des tournures vicieuses, des expressions triviales. Dans une collection où l'on se propose de donner des morceaux approchant de la perfection, il fallait nécessairement retoucher la traduction de l'abbé Colin.

Nous nous sommes chargés de ce travail, qui n'était pas sans difficultés, puisqu'il s'agissait de corriger un auteur estimé. Nous avons donc dû prendre les plus grandes précautions pour le faire, de manière à ne pas mécontenter les personnes qui pourraient prendre le parti de l'auteur mort contre l'auteur vivant. C'est ce que nous avons fait. Nous avons suivi pas à pas l'auteur et le traducteur: tout ce qui, dans le traducteur, était nombreux, cadencé, conforme au génie de la langue française et au style de Cicéron, nous l'avons conservé; mais nous avons retranché, changé et corrigé tout ce que nous avons trouvé de défectueux et de contraire à la beauté du langage. Aux expressions triviales et surannées en français, nous avons substitué des expressions plus nobles et plus récentes; aux tournures embarrassées et traînantes, des tournures plus dégagées et plus vives; aux conjonctions mal employées, des conjonctions plus conformes à la suite du discours et à l'enchaînement des propositions. Nous avons sauvé les répétitions trop fréquentes des *qui* et des *que* par des tournures différentes; enfin, nous avons procédé de manière à ne défigurer, comme l'a fait Desmeuniers, ni l'original, ni la copie. On pourrait croire que notre travail

serait une nouvelle traduction; on se tromperait : les changemens que nous avons faits, quelque nombreux qu'ils soient, se bornent à quelques lignes par page, et ne détruisent en rien le mérite de la traduction de l'abbé Colin. Nous nous féliciterons d'un travail ingrat par lui-même, et sans gloire pour l'auteur, s'il contribue en quelque chose à la perfection d'une entreprise conçue sous des auspices très-favorables, très-utile pour le public, fort honorable pour M. Fournier, qui en a conçu et dirigé le plan, et pour les hommes de lettres qui y ont concouru de tous leurs moyens.

L'ORATEUR,

TRADUCTION DE COLIN,

REVUE PAR N. L. ACHAINTRE.

M. T. CICERONIS,

AD M. BRUTUM

ORATOR.

I. Utrum difficilius aut majus esset negare tibi sæpius idem roganti, an efficere id, quod rogares, diu multumque, Brute, dubitavi. Nam et negare ei, quem unice diligerem, cuique me carissimum esse sentirem, præsertim et justa petenti, et præclara cupienti, durum admodum mihi videbatur: et suscipere tantam rem, quantam non modo facultate consequi difficile esset, sed etiam cogitatione complecti; vix arbitrabar esse ejus, qui vereretur reprehensionem doctorum atque prudentium. Quid enim est majus, quam, cum tanta sit inter oratores bonos dissimilitudo, judicare, quæ sit optima species, et quasi figura dicendi? Quod, quoniam me sæpius rogas, aggrediar, non tam perficiendi spe, quam experiundi voluntate. Malo enim, cum studio tuo sim obsecutus, desiderari a te prudentiam meam, quam, si id non fecerim, benivolentiam. Quæris igitur, idque jam sæpius, quod eloquentiæ genus probem maxime, et quale mihi videatur illud, cui nihil addi possit, quod ego summum et perfectissi-

L'ORATEUR

DE M. T. CICÉRON,

ADRESSÉ A M. BRUTUS [1].

I. J'AI long-temps balancé, mon cher Brutus, à prendre mon parti sur la prière que vous m'avez faite, et que vous avez tant de fois réitérée : je ne savais lequel me serait le plus difficile ou le plus avantageux, de vous refuser, ou de faire ce que vous me demandiez. D'un côté, j'éprouvais une peine extrême à ne me pas rendre aux pressantes sollicitations d'un ami intime, qui m'adressait une demande raisonnable, et qui me proposait une belle entreprise : de l'autre, je faisais réflexion qu'un homme qui respecte la critique des personnes sages et éclairées, ne doit point s'engager à traiter un sujet qui paraît être non-seulement au-dessus de ses forces, mais même de ses idées. Quoi de plus difficile, en effet, que de prononcer sur le meilleur genre, et, pour ainsi dire, sur la plus excellente forme d'éloquence, surtout dans cette diversité de caractères qui se trouvent parmi les bons orateurs? [2] Mais, puisque vous insistez, je vais l'entreprendre, moins dans l'espérance de réussir, que dans le dessein de faire un essai de mes forces. D'ailleurs, j'aime mieux manquer aux règles de la prudence, en cherchant à vous satisfaire, qu'aux devoirs de l'amitié, en me refusant à ce que vous souhaitez de moi. Vous me demandez donc, et toujours avec de nouvelles instances, quel est le genre d'éloquence qui me plaît le plus ; vous vou-

mum judicem. In quo vereor, ne, si id, quod vis, effecero, eumque oratorem, quem quæris, expressero, tardem studia multorum, qui desperatione debilitati, experiri id nolent, quod se assequi posse diffidant. Sed par est omnes omnia experiri, qui res magnas et magno opere expetendas concupiverunt. Quod si quem aut natura sua, aut illa præstantis ingenii vis forte deficiet, aut minus instructus erit magnarum artium disciplinis : teneat tamen eum cursum, quem poterit. Prima enim sequentem, honestum est in secundis tertiisque consistere. Nam in poëtis, non Homero soli locus est (ut de Græcis loquar), aut Archilocho, aut Sophocli, aut Pindaro : sed horum vel secundis, vel etiam infra secundos. Nec vero Aristotelem in philosophia deterruit a scribendo amplitudo Platonis : nec ipse Aristoteles admirabili quadam scientia, et copia, ceterorum studia restinxit.

II. Nec solum ab optimis studiis excellentes viri deterriti non sunt, sed ne opifices quidem se artibus suis removerunt, qui aut Jalysi, quem Rhodi vidimus, non potuerunt, aut Coæ Veneris pulchritudinem imitari. Nec simulacro Jovis Olympii, aut Doryphori statua deterriti, reliqui minus experti sunt, quid efficere, aut quo progredi possent : quorum tanta multitudo fuit, tanta in suo cujusque genere laus, ut, cum summa miraremur, inferiora tamen proba-

lez que je détermine quel est, selon moi, ce beau, ce parfait, auquel on ne peut rien ajouter. Mais je crains bien, si je remplis votre objet, et si je parviens à exprimer toutes les qualités requises dans l'orateur, de rebuter nombre de personnes qui, découragées à la vue des perfections que j'exige, pourraient abandonner leurs études, quoique la raison exige de quiconque aspire aux grandes choses, qu'il mette tout en usage pour y parvenir. Quand même on n'aurait point cet heureux naturel, cette force de génie et ces hautes connaissances qui concourent à former le parfait orateur, il faut toujours continuer sa route, et aller aussi loin que l'on peut; car il est encore beau, quand on a fait ses efforts pour atteindre aux premières places, d'occuper les secondes, ou même les troisièmes. Homère, Archiloque, Sophocle, Pindare [3], pour ne parler que des Grecs, occupent, chacun dans son genre, le premier rang; cependant on peut, avec honneur, remplir, après eux, le second et même le troisième. Parmi les philosophes, Platon [4], quelque sublime et majestueux qu'il soit, a-t-il découragé Aristote? lui a-t-il fait tomber la plume des mains? Aristote lui-même, si distingué par la merveilleuse variété et par l'étendue de ses connaissances, a-t-il ralenti l'ardeur de ceux qui sont venus après lui?

II. Cette courageuse émulation, qui a soutenu les grands hommes dans la carrière des sciences, ne s'est pas bornée aux gens de lettres; elle s'est étendue jusqu'aux statuaires et aux peintres. Ceux qui n'ont pu produire des ouvrages aussi parfaits que la Vénus [5] de Co, ou la statue de Jupiter olympien [6], ou celle du Doryphore [7], ou l'Ialyse que nous avons vu à Rhodes [8], n'ont point pour cela renoncé à leur profession. La vue de ces chefs-d'œuvre leur a inspiré le désir d'essayer jusqu'à quel degré de perfection ils pourraient atteindre; et parmi eux, il s'en est trouvé un si grand nombre qui se sont signalés, cha-

remus. In oratoribus vero, Græcis quidem, admirabile est, quantum inter omnes unus excellat. Attamen, cum esset Demosthenes, multi oratores magni et clari fuerunt, et antea fuerant, nec postea defecerunt. Quare non est, cur eorum, qui se studio eloquentiæ dediderunt, spes infringatur, aut languescat industria. Nam neque illud ipsum, quod est optimum, desperandum est: et in præstantibus rebus, magna sunt ea, quæ sunt optimis proxima. Atque ego in summo oratore fingendo talem informabo, qualis fortasse nemo fuit. Non enim quæro, quis fuerit, sed quid sit illud, quo nihil possit esse præstantius: quod in perpetuitate dicendi non sæpe, atque haud scio an umquam, in aliqua autem parte [1] elucet aliquando, idem apud alios densius, apud alios fortasse rarius. Sed ego sic statuo, nihil esse in ullo genere tam pulchrum, quo non pulchrius id sit, unde illud, ut ex ore aliquo, quasi imago, exprimatur, quod neque oculis, neque auribus, neque ullo sensu percipi potest: cogitatione tantum, et mente complectimur. Itaque et Phidiæ simulacris, quibus nihil in illo genere perfectius videmus, et his picturis, quas nominavi, cogitare tamen possumus pulchriora. Nec vero ille artifex, cum faceret Jovis formam, aut Minervæ, contemplabatur aliquem, e quo similitudinem duceret; sed ipsius in mente insidebat species pulchritudinis eximia quædam, quam intuens, in eaque defixus, ad illius similitudinem artem et manum dirigebat.

[1] Eluceat.

cun en leur genre, que, réservant notre admiration pour les maîtres du premier ordre, nous ne pourrons refuser notre approbation à ceux du second. Si nous passons aux orateurs, nous serons étonnés de voir combien un seul l'emporte sur tous les autres. Néanmoins, quoique, dans la Grèce, il y eût un Démosthènes, on ne laissa pas d'y voir, de son temps, plusieurs grands et illustres orateurs; il en avait existé avant lui, il n'en manqua pas même après lui. Il ne faut donc pas que ceux qui s'attachent à l'éloquence se découragent, et laissent ralentir leur application. On ne doit jamais désespérer de s'élever à la perfection; tout ce qui en approche, dans les grandes entreprises, est toujours précieux. On n'a peut-être pas encore vu un orateur aussi accompli que celui dont je vais donner l'idée; mais je n'examine point s'il y en a eu de tel; je cherche seulement quelle est cette éloquence parfaite qui ne se montre pas souvent, et qui même ne s'est peut-être jamais rencontrée dans un discours considéré dans son entier, quoique dans quelques-unes de ses parties, on ait pu en voir des traits plus ou moins fréquens, selon la capacité des orateurs. Je pose d'abord pour principe [9], qu'il n'y a rien de si beau, en aucun genre, qui ne soit fort au-dessous de cette beauté originale, inaccessible à nos sens, beauté visible seulement aux yeux de l'esprit, et sur laquelle chaque trait particulier est copié, comme ceux d'un portrait tiré d'après nature. Aussi, quoique nous n'ayons rien vu de plus achevé que les ouvrages de peinture et de sculpture dont je viens de parler, nous pouvons pourtant imaginer encore quelque chose de plus parfait. Et ne croyons pas que Phidias eût devant les yeux un modèle matériel, lorsqu'il créa son Jupiter olympien ou sa Minerve : non, aucun objet sensible ne lui servait de règle; il travaillait d'après l'idée de la beauté parfaite qu'il s'était formée lui-même;

sunt vestigia : sed et hujus et aliorum philosophorum disputationibus et exagitatus maxime orator est, et adjutus. Omnis enim ubertas, et quasi silva dicendi, ducta ab illis est, nec satis tamen instructa ad forenses causas : quas, ut illi ipsi dicere solebant, agrestioribus musis reliquerunt. Sic eloquentia hæc forensis, spreta a philosophis, et repudiata, multis quidem illa adjumentis magnisque caruit; sed tamen ornata verbis atque sententiis, jactationem habuit in populo, nec paucorum judicium reprehensionemque pertimuit. Ita et doctis eloquentia popularis, et disertis elegans doctrina defuit.

IV. Positum sit igitur in primis (quod post magis intelligetur), sine philosophia non posse effici, quem quærimus, eloquentem : non ut in ea tamen omnia sint, sed ut sic adjuvet, ut palæstra histrionem : parva enim magnis sæpe rectissime conferuntur. Nam nec latius, nec copiosius de magnis variisque rebus sine philosophia potest quisquam dicere. Siquidem etiam in Phædro Platonis hoc Periclem præstitisse ceteris dicit oratoribus Socrates, quod is Anaxagoræ physici fuerit auditor : a quo censet, eum, cum alia præclara quædam, et magnifica didicisset, uberem et fœcundum fuisse, gnarumque (quod est eloquen-

qu'aux secours de la philosophie académicienne [11]. En effet, c'est dans ces disputes philosophiques, si capables d'aiguiser l'esprit, et dans ces nobles exercices, dont Platon a le premier ouvert la carrière, que l'orateur s'est formé, et qu'il a puisé ce fonds de connaissances dont il tire de si grands avantages. De cette source abondante sont sorties toutes les richesses de l'éloquence; c'est de là qu'elle tire ses matériaux, quoiqu'ils soient peu propres à entrer dans les discours du barreau, que les philosophes abandonnent, pour me servir de leurs termes, à des muses plus grossières et moins élevées. L'éloquence du barreau, rejetée ainsi par les philosophes, a été privée des lumières et des grands secours qu'elle en aurait pu recevoir. Soutenue pourtant par le choix des pensées et par les grâces de l'élocution, elle s'est attiré l'admiration des peuples; contente de ce succès, elle ne s'est point embarrassée de la censure de quelques savans. Aussi les philosophes ont-ils été privés de cette éloquence qui est au goût du peuple, et les orateurs, des belles connaissances qu'apporte la philosophie.

IV. Etablissons donc, avant tout, ce principe, dont on connaîtra dans la suite encore mieux la vérité : *Sans la philosophie, on ne saurait former l'orateur que nous cherchons :* non pas que la philosophie puisse fournir à l'orateur tout ce qui lui est nécessaire, mais elle contribue à le former, comme la gymnastique sert à former le comédien; car il convient souvent de comparer les petites choses avec les grandes. Sans le secours de la philosophie, pourrait-on traiter avec l'étendue et l'abondance convenables tant de sujets si différens et si importans? Isocrate, dans le Phèdre de Platon, attribue la supériorité de Périclès sur les autres orateurs à l'avantage qu'il eut d'être disciple d'Anaxagore [12]. Ce philosophe, non content de lui avoir communiqué les connaissances

tiæ maximum) quibus orationis modis quæque animorum partes pellerentur. Quod idem de Demosthene existimari potest: cujus ex epistolis intelligi licet, quam frequens fuerit Platonis auditor. Nec vero sine philosophorum disciplina, genus et speciem cujusque rei cernere, neque eam definiendo explicare, nec tribuere in partes possumus: nec judicare, quæ vera, quæ falsa sint, neque cernere consequentia, repugnantia videre, ambigua distinguere. Quid dicam de natura rerum, cujus cognitio magnam orationis suppeditat copiam? de vita, de officiis, de virtute, de moribus? sine multa earum ipsarum rerum disciplina, aut dici, aut intelligi potest?

V. Ad has tot tantasque res adhibenda sunt ornamenta innumerabilia, quæ sola tum quidem tradebantur ab iis, qui dicendi numerabantur magistri. Quò fit, ut veram illam et absolutam eloquentiam nemo consequatur, quod alia intelligendi, alia dicendi disciplina est: et ab aliis, rerum; ab aliis, verborum doctrina quæritur. Itaque M. Antonius, cui vel primas eloquentiæ patrum nostrorum tribuebat ætas, vir natura peracutus et prudens, in eo libro, quem unum reliquit, disertos ait se vidisse multos, eloquentem omnino neminen. Insidebat videlicet in ejus mente species eloquentiæ, quam cernebat animo, re ipsa non videbat. Vir autem acer-

les plus sublimes de la physique, et d'avoir enrichi son esprit de tout ce qui pouvait le rendre fécond, lui avait encore fourni toutes les ressources de l'art, à l'aide desquelles on peut remuer les différentes passions, en quoi consiste toute la force et toute la vertu de l'éloquence. Nous pouvons porter le même jugement de Démosthènes ; ses lettres font voir avec quelle assiduité il allait entendre Platon. Et certainement, sans la méthode des logiciens, on ne saurait connaître ni le genre ni l'espèce de chaque sujet ; on ne saurait ni définir, ni diviser, ni discerner le vrai d'avec le faux, ni apercevoir les liaisons des conséquences avec leurs principes, ni démêler les équivoques, ni découvrir les contradictions. Que dirai-je de la physique, qui fournit à l'éloquence un trésor inépuisable de pensées et d'expressions ? Que dirai-je de la morale, dont la connaissance est si nécessaire, que, sans elle, l'orateur ne pourrait avoir aucune idée des devoirs de la vie, des mœurs et des vertus, encore moins en discourir avec justesse ?

V. A ces grandes et sublimes idées qu'on tire de la philosophie, il faut encore ajouter les ornemens sans nombre dont les seuls rhéteurs donnaient autrefois la connaissance ; d'où il arrivait que personne ne parvenait à la vraie et parfaite éloquence : car, comme la connaissance des choses est tout-à-fait différente de l'art de les exprimer, on allait chercher les connaissances chez les philosophes, et les préceptes de l'art oratoire chez les rhéteurs. Aussi M. Antoine [13], dans le seul livre que nous avons de lui, dit *avoir vu beaucoup d'hommes diserts, mais n'en avoir rencontré aucun véritablement éloquent* [14]. Cet homme illustre, qui joignait à un sens droit une merveilleuse pénétration, et qui, d'ailleurs, passait pour le premier orateur de son siècle, avait dans l'esprit une idée d'éloquence dont il ne voyait d'exemple nulle part. Plein de cet objet, soit qu'il s'examinât

rimo ingenio (sic enim fuit) multa et in se et in aliis desiderans, neminem plane, qui recte appellari eloquens posset, videbat. Quodsi ille nec se, nec L. Crassum eloquentem putavit: habuit profecto comprehensam animo quandam formam eloquentiæ, cui quoniam nihil deerat, eos, quibus aliquid aut plura deerant, in eam formam non poterat includere. Investigemus hunc igitur, Brute, si possumus, quem numquam vidit Antonius, aut qui omnino nullus umquam fuit: quem si imitari atque exprimere non possumus, quod idem ille vix Deo concessum esse dicebat; at qualis esse debeat, poterimus fortasse dicere.

Tria sunt omnino genera dicendi, quibus in singulis quidam floruerunt: peræque autem (id quod volumus) perpauci in omnibus. Nam et grandiloqui, ut ita dicam, fuerunt cum ampla et sententiarum gravitate, et majestate verborum, vehementes, varii, copiosi, graves: ad permovendos et convertendos animos instructi et parati. Quod ipsum alii aspera, tristi, horrida oratione, neque perfecta, neque conclusa; alii lævi, et [1] structa, et terminata: et contra tenues, acuti, omnia docentes, et dilucidiora, non ampliora, facientes, subtili quadam et pressa oratione limati.

VI. In eodemque genere alii callidi, sed impoliti, et consulto rudium similes et imperitorum: alii in

[1] Instructa.

lui-même, soit qu'il examinât les autres, il n'était content de personne; il ne trouvait personne digne du titre d'éloquent. Or, puisqu'il refusait ce titre à Crassus, puisqu'il se le refusait à lui-même, et qu'il ne l'accordait à aucun de ceux à qui il manquait ou plusieurs ou quelques-unes des qualités renfermées dans son idée, il fallait que le modèle qu'il avait présent à l'esprit fût bien parfait. Cherchons donc, mon cher Brutus, cet orateur qu'Antoine n'avait jamais vu, ou plutôt, qui n'a jamais existé; et si nous ne pouvons en donner une vive et fidèle peinture, talent qui, au rapport de ce grand homme, pouvait à peine s'accorder à un dieu, tâchons du moins d'en marquer ici le caractère et les qualités.

Il y a trois sortes de style * [15], ou trois genres d'éloquence. Quelques orateurs ont excellé dans l'un des trois en particulier, mais on en trouve très-peu qui aient réuni les trois genres, et c'est ce qui fait l'objet de notre recherche. Ceux qui se sont distingués dans le premier genre, ont joint à l'élévation des pensées et à la noblesse de l'expression, la véhémence, la variété, l'abondance, la force, et une adresse merveilleuse à émouvoir les esprits et à s'en rendre maîtres. Mais il y a différentes classes parmi ceux-ci. Les uns ont employé une composition rude, austère, peu nombreuse, peu finie; les autres ont employé une diction châtiée, polie, harmonieuse. Le second caractère de l'éloquence est tout différent du premier. Les orateurs qui ont réussi dans ce genre, ont écrit d'une manière serrée, fine, délicate, limée, contens d'instruire et de mettre dans un beau jour, et sans amplification, les matières qu'ils traitaient.

VI. Il y a encore dans ce genre différens degrés : les uns,

* Ces trois genres sont, le *sublime*, le *simple* et le *tempéré*. Cicéron ne les nomme pas ici; mais la suite du discours l'indique assez.

eadem jejunitate concinniores, id est, faceti, florentes etiam, et leviter ornati. Est autem quidam interjectus, inter hos medius; et quasi temperatus, nec acumine posteriorum, nec [1] flumine utens superiorum, ut cinnus amborum, in neutro excellens, utriusque particeps; vel utriusque (si verum quærimus) potius expers. Isque uno tenore, ut ajunt, in dicendo fluit, nihil afferens præter facilitatem et æquabilitatem: aut addit aliquos, ut in corona, toros, omnemque orationem ornamentis modicis verborum sententiarumque distinguit. Horum singulorum generum quicumque vim (singulis) consecuti sunt, magnum in oratoribus nomen habuerunt. Sed quærendum est, satisne id, quod volumus, effecerint.

VII. Videmus enim fuisse quosdam, qui iidem ornate ac graviter, iidem versute et subtiliter dicerent. Atque utinam in Latinis talis oratoris simulacrum reperire possemus! esset egregium non quærere externa, domesticis esse contentos. Sed ego idem, qui in illo sermone nostro, qui est expositus in Bruto, multum tribuerim Latinis, vel ut hortarer alios, vel quod amarem meos, recordor longe omnibus unum anteferre Demosthenem, qui vim accommodarit ad eam, quam sentiam, eloquentiam, non ad eam, quam in aliquo ipse cognoverim. Hoc nec gravior exstitit quisquam, nec callidior, nec temperatior. Itaque nobis monendi sunt ii, quorum sermo imperitus incre-

[1] Fulmine.

adroits, ingénieux, mais grossiers en apparence, et négligés à dessein, ont affecté les manières et le langage des personnes sans étude et sans art; les autres, polis, gracieux, enjoués, n'ont rejeté ni les fleurs, ni les ornemens qu'ils trouvaient sous leurs mains. Le troisième genre tient le milieu entre le sublime et le simple. Il n'a ni la véhémence du premier, ni la finesse du second; voisin des deux, sans leur ressembler, il participe de l'un et de l'autre, ou, pour parler plus juste, il en est également éloigné. Sa diction, douce et coulante, se distingue par une heureuse facilité et par un caractère toujours égal; si elle admet quelque élévation, soit dans les pensées, soit dans les expressions, les ornemens qu'elle emploie ressemblent aux bas fleurons [16] d'une couronne, qui ont très-peu de relief. Les orateurs qui ont excellé dans l'un de ces trois genres, sont devenus célèbres; mais sont-ils parvenus à la perfection que nous demandons? c'est ce qu'il faut maintenant examiner.

VII. On en a vu quelques-uns chez les Grecs, faire régner dans leurs discours, tantôt la finesse et la délicatesse, tantôt la force et la majesté. Nous nous croirions fort heureux, si nous pouvions trouver chez nous des modèles de cette perfection; il serait plus glorieux de prendre des exemples parmi nous que d'aller les chercher chez les étrangers. Dans mon dialogue des célèbres orateurs, où certainement je n'ai pas épargné la louange à nos Romains, soit par une inclination naturelle pour mes compatriotes, soit par le désir d'exciter une émulation générale, je me souviens d'avoir mis Démosthènes [17] fort au-dessus de tous les orateurs, parce qu'à mon avis, c'est celui qui a le plus approché de cette éloquence dont je me suis formé l'idée, et dont je n'ai jamais trouvé d'exemples. Nul n'a été plus élevé dans le genre sublime, ni plus sage dans le tempéré. Il est certaines personnes qui aspirent à l'atticisme,

buit, qui aut dici se desiderant atticos, aut ipsi attice volunt dicere, ut mirentur hunc maxime, quo ne Athenas quidem ipsas magis credo fuisse atticas. Quid enim sit atticum, discant, eloquentiamque ipsius viribus, non imbecillitate sua, metiantur. Nunc enim tantum quisque laudat, quantum se posse sperat imitari. Sed tamen eos studio optimo, judicio minus firmo præditos, docere, quæ sit propria laus atticorum, non alienum puto.

VIII. Semper oratorum eloquentiæ moderatrix fuit auditorum prudentia. Omnes enim, qui probari volunt, voluntatem eorum, qui audiunt, intuentur, ad eamque, et ad eorum arbitrium et nutum totos se fingunt et accommodant. Itaque Caria, et Phrygia, et Mysia, quod minime politæ, minimeque elegantes sunt, adsciverunt aptum suis auribus opimum quoddam, et tanquam adipatæ dictionis genus, quod eorum vicini (non ita lato interjecto mari) Rhodii numquam probaverunt, Græci multo minus, Athenienses vero funditus repudiaverunt: quorum semper fuit prudens sincerumque judicium, nihil ut possent, nisi incorruptum, audire, et elegans. Eorum religioni cum serviret orator, nullum verbum insolens, nullum odiosum ponere audebat. Itaque hic, quem præstitisse diximus ceteris, in illa pro Ctesi-

ou qui même veulent déjà passer pour attiques [18], et dont les discours, dénués de principes et de lumières, commencent à se repandre dans le monde; je leur propose Démosthènes comme le modèle le plus digne de leur admiration [19], comme celui qui a porté l'atticisme à un tel point, qu'Athènes même ne fut jamais, je crois, plus attique que lui. Qu'elles apprennent de lui ce que c'est que l'atticisme; qu'elles jugent de l'éloquence d'après les forces de ce grand homme, et non d'après la faiblesse de leurs talens; car aujourd'hui, chacun ne loue que ce qu'il croit pouvoir imiter. Elles ont une bonne intention, sans doute, mais il leur manque un peu plus de discernement: aussi je veux leur faire voir en quoi consistent la perfection du style attique et son véritable caractère. Il ne sera pas même hors de propos d'en parler ici.

VIII. Les orateurs ont toujours pris pour règle de leurs discours le goût des auditeurs [20]. Dès qu'on veut plaire, on tâche de se conformer au génie, au caractère et aux dispositions de ceux qui écoutent. De là ce style pesant et, pour ainsi dire, surchargé d'une abondance fastidieuse, qui s'est répandu parmi les Phrygiens [21], les Cariens, les Mysiens, peuples grossiers et sans politesse. Les Rhodiens [22], séparés d'eux seulement par un petit trajet de mer, n'ont jamais pu s'accommoder d'un tel style. Les Grecs l'ont encore moins approuvé, et les Athéniens l'ont rejeté avec le dernier mépris. Ceux-ci, d'un discernement exquis et d'un goût sûr, ont toujours condamné tout ce qui ne portait pas le caractère d'une saine éloquence et d'une élégance accomplie. Aussi les orateurs, pour ne point blesser des oreilles si fines et si scrupuleuses, n'osaient hasarder le moindre mot qui fût tant soit peu choquant ou extraordinaire. Voici comme procède ce grand orateur, que nous avons mis au-dessus de tous les autres, dans la harangue, véritable chef-

phonte oratione longe optima, [1] summissus a primo; deinde, dum de legibus disputat, [2] pressus : post sensim incedens, judices ut vidit ardentes, in reliquis exsultavit audacius. Ac tamen in hoc ipso, diligenter examinante verborum omnium pondera, reprehendit Æschines quædam, et exagitat; illudensque, [3] dira, odiosa, intolerabilia esse dicit. Quinetiam quærit ab ipso, cum quidem eum belluam appellet, utrum illa verba, an portenta sint : ut Æschini ne Demosthenes quidem videatur attice dicere. Facile est enim verbum aliquod ardens (ut ita dicam) notare, idque restinctis jam animorum incendiis irridere. Itaque se purgans jocatur Demosthenes : negat, in eo positas esse fortunas Græciæ, [4] *hoc an illud verbum dixerit, huc an illuc manum porrexerit.* Quonam igitur modo audiretur Mysus aut Phryx Athenis, cum etiam Demosthenes exagitetur ut putidus? Cum vero inclinata ululantique voce, more asiatico, canere cœpisset, quis eum ferret? aut quis potius non juberet auferri?

IX. Ad atticorum igitur aures teretes et religiosas qui se accommodant, ii sunt existimandi attice dicere. Quorum genera plura sunt; hi unum modo quale sit, suspicantur. Putant enim, qui horride inculteque dicat, modo id eleganter enucleateque faciat,

[1] Summissius. — [2] Pressius. — [3] Dura. — [4] In hoc eum.

d'œuvre, qu'il a prononcée en faveur de Ctésiphon [23]. Il y parle d'abord d'un ton simple et modeste; ensuite, lorsqu'il traite des lois, il emploie un raisonnement serré et pressant; puis, gagnant insensiblement du terrain, dès qu'il s'aperçoit de l'émotion qu'il a excitée dans l'esprit des juges, il s'abandonne à toute sa véhémence. Cependant quoique Démosthènes eût soigneusement pesé tous les termes, Eschine ne laisse pas d'en critiquer quelques-uns, et de s'en moquer [24]; il trouve ces expressions dures, choquantes et insupportables. Il demande à Démosthènes si ce sont des monstres ou des paroles, et s'emporte jusqu'à le traiter de bête féroce; ainsi, au jugement d'Eschine, Démosthènes lui-même ne paraissait pas posséder le style attique. Mais il est bien facile, lorsque les passions ne sont plus en mouvement, de tourner en ridicule des termes employés dans la chaleur de l'action. Aussi Démosthènes se justifie-t-il en badinant, et se contente-t-il de répondre que le salut de la Grèce ne dépend ni de ses paroles, ni de son geste. *Il ne s'agit point*, dit-il, *si je me suis servi de ce terme-ci ou de celui-là, si j'ai porté la main de ce côté-ci ou de cet autre* [25]. Mais si, à Athènes, on a reproché l'affectation à Démosthènes lui-même, comment aurait-on pu y souffrir un Mysien, un Phrygien, un Carien? de quel air aurait-on reçu cette étonnante prononciation des Asiatiques, qui semblent plutôt chanter que haranguer, et pousser des hurlemens, qu'articuler des paroles?

IX. Concluons donc que l'orateur attique est celui qui sait se conformer à la délicatesse et à la sévérité des oreilles athéniennes. Mais quoiqu'il y ait plusieurs sortes d'atticisme [26], nos prétendus attiques n'en imaginent qu'une espèce; ils croient que s'exprimer d'une manière sèche et sans ornement, pourvu que ce soit avec netteté et en termes choisis, c'est parler atti-

eum solum attice dicere. Errant, quod solum: quod attice, non falluntur. Istorum enim judicio si solum illud est atticum, ne Pericles quidem dixit attice, cui primæ sine controversia deferebantur. Qui si tenui genere uteretur, numquam ab Aristophane poëta fulgere, tonare, permiscere Græciam dictus esset. Dicat igitur attice venustissimus ille scriptor, ac politissimus, Lysias. Quis enim id possit negare? dum intelligamus, hoc esse atticum in Lysia, non quod tenuis sit, atque inornatus, sed quod nihil habeat insolens aut ineptum. Ornate vero, et graviter, et copiose dicere, aut atticorum sit, aut ne sit Æschines, neve Demosthenes atticus. Ecce autem aliqui se Thucydidios esse profitentur, novum quoddam imperitorum et inauditum genus. Nam qui Lysiam sequuntur, causidicum quendam sequuntur: non illum quidem amplum, atque grandem; subtilem et elegantem tamen, et qui in forensibus causis possit præclare consistere. Thucydides autem res gestas et bella narrat, et prœlia, graviter sane, et probe: sed nihil ab eo transferri potest ad forensem usum, et publicum. Ipsæ illæ conciones ita multas habent obscuras abditasque sententias, vix ut intelligantur: quod est in oratione civili vitium vel maximum. Quæ est autem in hominibus tanta perversitas, ut, inventis frugibus, glande vescantur? An victus hominum, Atheniensium beneficio excoli potuit, oratio non potuit? Quis porro umquam Græcorum rhetorum a Thucydide quidquam duxit? At laudatus est ab om-

quement. Ils ont raison de penser que c'est là une qualité de l'atticisme; mais ils ont tort de croire que ce soit l'unique. En effet, si parler avec clarté était le seul caractère du style attique, Périclès [27], sans contredit, le plus grand orateur de son siècle, n'aurait point eu l'éloquence attique, et Aristophane n'aurait pu dire de lui *qu'il tonnait, qu'il foudroyait, et qu'il mettait en mouvement toute la Grèce par la véhémence de ses discours*. Que Lysias, cet auteur si poli, si gracieux, possède le style attique, on ne saurait le nier; mais Lysias est attique, non parce que son style est faible et sans couleur, mais parce que son langage n'a rien de choquant, rien d'inusité, rien de contraire aux bienséances. En un mot, les ornemens, la force et l'abondance appartiennent à l'atticisme, ou Eschine et Démosthènes ne furent jamais des orateurs attiques. Mais voici une nouvelle secte, dont on n'avait point ouï parler jusqu'ici. Ce sont des gens qui font profession d'imiter le style de Thucydide [28]. Ceux-ci me paraissent encore moins sensés que les autres; car celui qui se propose Lysias pour modèle, trouve du moins en lui un orateur qui, à la vérité, n'a rien de sublime ni de majestueux, mais dont le langage ne laisse pas d'avoir une finesse et une élégance susceptibles de tenir leur place dans les causes du barreau; au lieu que Thucydide, quoique d'ailleurs admirable par la manière noble et exacte dont il décrit les guerres, les combats et les grands événemens, ne nous offre pourtant rien qui puisse convenir à l'usage des orateurs; ses harangues même sont si chargées de pensées obscures et enveloppées, qu'on a de la peine à les comprendre, défaut qui, dans les discours prononcés en public, est le plus grand de tous. Quelle est donc cette dépravation de goût qui nous porte à vouloir encore nous nourrir de gland, après que l'on a trouvé l'usage du blé? Si les Athéniens ont pu instruire

nibus. Fateor : sed ita, ut rerum explicator prudens, severus, gravis; non ut in judiciis versaret causas, sed ut in historiis bella narraret. Itaque numquam est numeratus orator. Nec vero, si historiam non scripsisset, nomen ejus exstaret, cum præsertim fuisset honoratus et nobilis. Hujus tamen nemo neque verborum, neque sententiarum gravitatem imitatur: sed, cum mutila quædam, et hiantia locuti sunt, quæ vel sine magistro facere potuerunt, germanos se putant esse Thucydidas. Nactus sum etiam qui Xenophontis similem esse se cuperet : cujus sermo est ille quidem melle dulcior, sed a forensi strepitu remotissimus.

X. Referamus nos igitur ad eum, quem volumus, inchoandum, et eadem eloquentia informandum, quam in nullo cognovit Antonius. Magnum opus omnino et arduum, Brute, conamur : sed nihil difficile amanti puto. Amo autem, et semper amavi ingenium, studia, mores tuos. Incendor porro quotidie magis, non desiderio solum (quo quidem conficior) congressus nostros, consuetudinem victus, doctissimos sermones requirens tuos, sed etiam admirabili fama virtutum incredibilium, quæ specie dispares, prudentia conjunguntur. Quid enim tam distans, quam a severitate comitas? Quis tamen umquam te

les hommes sur la convenance des alimens [29], pourquoi ne pourraient-ils nous instruire sur la politesse et la perfection du discours ? Qui d'entre les orateurs grecs s'est jamais avisé d'imiter le style de Thucydide? Cet auteur, cependant, est, dit-on, universellement estimé. Oui, mais c'est à titre d'historien grave, exact, judicieux, fidèle, et non à titre d'orateur. Il décrivait bien une bataille; mais il n'aurait pu plaider une cause. Peut-être même que s'il n'avait point écrit l'histoire, son nom ne serait jamais parvenu jusqu'à nous, quoique d'ailleurs il fût distingué par sa naissance et par ses grands emplois. Au reste, aucun de nos prétendus attiques n'imite ni l'énergie de ses expressions, ni la force de ses pensées; mais lorsqu'ils ont rempli leurs discours de phrases estropiées et sans liaison, ce qu'ils ont pu faire sans le secours d'un maître, ils se croient de vrais Thucydides. J'ai encore trouvé des orateurs qui voulaient passer pour imitateurs du style de Xénophon, style à la vérité plus doux que le miel, mais peu propre aux altercations et au tumulte du barreau.

X. Revenons donc, Brutus, à notre sujet; ébauchons le portrait de l'orateur que M. Antoine n'a vu nulle part; entreprise difficile, s'il en fut jamais; mais tout est facile à un ami. J'aime et j'ai toujours aimé votre esprit, votre goût et vos mœurs. Je brûle du désir de vous revoir, et votre absence me cause chaque jour une tristesse accablante; je soupire sans cesse après l'heureux moment où nous pourrons reprendre nos liaisons, et où je pourrai jouir de vos savans entretiens; mon impatience s'augmente encore par la renommée des vertus que vous pratiquez, et que votre prudence sait si bien concilier, malgré la différence qui existe entre elles. Qu'y a-t-il de plus opposé en apparence, que la douceur et la sévérité? Cependant, où trouver un autre homme qui possède ces deux perfections dans

aut sanctior est habitus, aut dulcior? Quid tam difficile, quam in plurimorum controversiis dijudicandis ab omnibus diligi? consequeris tamen, ut eos ipsos, quos contra statuas, æquos placatosque dimittas. Itaque efficis, ut, cum gratiæ causa nihil facias, omnia tamen sint grata, quæ facis. Ergo omnibus terris, una Gallia communi non ardet incendio: in qua frueris ipse te, cum in Italiæ luce cognosceris, versarisque in optimorum civium vel flore, vel robore. Jam quantum illud est, quod in maximis occupationibus numquam intermittis studia doctrinæ! semper aut ipse scribis aliquid, aut me vocas ad scribendum! Itaque hoc sum aggressus statim Catone absoluto: quem ipsum numquam attigissem, tempora timens inimica virtuti, nisi tibi hortanti, et illius memoriam mihi caram excitanti, non parere nefas esse duxissem: sed testificor, me a te rogatum, et recusantem, hæc scribere esse ausum. Volo enim mihi tecum commune esse crimen, ut, si sustinere tantam quæstionem non potuero, injusti oneris impositi tua culpa sit, mea recepti. In quo tamen judicii nostri errorem laus tibi dati muneris compensabit.

XI. Sed in omni re difficillimum est, formam

un degré plus éminent? Qu'y a-t-il de plus difficile que de gagner les cœurs de tout le monde, dans une place où l'on est obligé de juger tous les jours les contestations des particuliers? Vous y réussissez pourtant; vous avez l'art de vous conserver la bienveillance de ceux même contre qui vous décidez, et de les renvoyer satisfaits et convaincus de l'équité de vos jugemens. Ainsi, quoique vous ne fassiez rien dans la vue de plaire, vous ne faites cependant rien qui ne plaise infiniment. Aussi, de toutes les provinces de l'empire, la Gaule cisalpine [30], que vous gouvernez, est la seule qui ne se ressente point de l'embrasement général; dans cette paisible contrée, dans cette belle partie de l'Italie, où se trouve la fleur et la force des citoyens romains, vous jouissez des fruits de votre sagesse. Parlerai-je de votre application continuelle à l'étude? Les plus grandes occupations ne peuvent vous distraire. Ou vous composez vous-même, ou vous m'invitez à composer. C'est par votre conseil que j'ai entrepris le Traité de l'Orateur, après avoir terminé l'Éloge de Caton [31]. Je n'aurais jamais entrepris cet Éloge dans un siècle aussi ennemi de la vertu que le nôtre, si vous ne m'en aviez prié. Je n'ai pas cru pouvoir refuser, sans crime, ce tribut de louanges à la mémoire d'un homme qui nous fut si cher. J'obéis donc; mais, je le proteste, c'est à votre prière, et après une longue résistance, que j'ose travailler à ce nouvel ouvrage; car je veux vous rendre complice de ma faute, afin que, si je viens à succomber sous le poids de mon sujet, vous essuyiez le blâme de m'avoir imposé un fardeau si peu proportionné à mes forces, comme j'essuierai celui de m'en être témérairement chargé; avec cette différence néanmoins, que le mérite de mon obéissance servira d'excuse à ma témérité.

XI. Rien n'est plus difficile que d'établir et d'expliquer en

[1] (quæ χαρακτὴρ græce dicitur) exponere optimi: quod aliud aliis videtur optimum. Ennio delector, ait quispiam, quod non discedit a communi more verborum: Pacuvio, inquit alius; omnes apud hunc ornati, elaboratique sunt versus: multa apud alterum negligentius. Fac alium Attio. Varia enim sunt judicia, ut in Græcis: nec facilis explicatio, quæ forma maxime excellat. In picturis alios horrida, inculta, abdita, et opaca: contra alios nitida, læta, collustrata [2] delectant. Quid est, quo præscriptum aliquod, aut formulam exprimas, cum in suo quodque genere præstet, et genera plura sint? Hac ego religione non sum ab hoc conatu repulsus: existimavique, in omnibus rebus esse aliquid optimum, etiamsi lateret: idque ab eo posse, qui ejus rei gnarus esset, judicari. Sed quoniam plura sunt orationum genera, eaque diversa, neque in unam formam cadunt omnia: laudationum, scriptionum, et historiarum, et talium suasionum, qualem Isocrates fecit Panegyricum, multique alii, qui sunt nominati sophistæ, reliquarumque rerum formam, quæ absunt ab forensi contentione, ejusque totius generis, quod græce ἐπιδεικτικὸν nominatur, quod quasi ad inspiciendum, delectationis causa comparatum est, non complectar hoc tempore, non quo negligenda sit: est enim illa quasi nutrix ejus oratoris, quem informare volumus, et de quo molimur aliquid exquisitius dicere.

[1] Quod. — [2] Delectat.

quoi consiste le caractère de la perfection dans chaque genre, parce que chacun en juge selon ses idées particulières. J'aime Ennius, dit l'un, parce qu'il ne s'éloigne point du langage ordinaire. Et moi, dit un autre, je préfère Pacuvius; tous ses vers sont beaux et bien travaillés, au lieu qu'il y a beaucoup de négligences dans Ennius. Un troisième s'écrie : Accius est mon auteur favori. Ainsi les jugemens varient sur les auteurs latins, aussi bien que sur les auteurs grecs ; et il n'est pas facile de déterminer quel caractère l'emporte sur les autres. Dans les ouvrages de peinture, les uns veulent des figures peu travaillées, peu finies, enfoncées et chargées d'ombres; les autres, au contraire, en demandent qui soient gaies, ornées, brillantes, et d'un beau coloris. Comment donc établir un modèle fixe et certain, quand il y a plusieurs genres, et quand chaque genre a son modèle de perfection? Cette difficulté, quelque grande qu'elle soit, ne m'a point détourné de mon entreprise. J'ai toujours cru qu'il y avait en chaque chose un point de perfection, qui peut être caché et difficile à découvrir, mais qui n'est pas inaccessible à quiconque possède bien le sujet qu'il traite. Il y a plusieurs genres d'écrire, qui diffèrent entre eux, et dont chacun forme un genre particulier. Tel est le style de l'histoire, des éloges, des déclamations, des panégyriques faits à la manière d'Isocrate et des autres sophistes; en un mot, de toutes les compositions du genre démonstratif, qui, destinées au seul appareil et au plaisir de l'oreille, paraissent tout à la fois éloignées du style nerveux qui domine au barreau. Je n'ai pas dessein de parler ici à fond de tous ces différens genres d'écrire, quoiqu'il n'en faille pas négliger l'étude; car ils doivent être considérés comme le lait et la première nourriture de l'orateur que nous voulons former, et dont nous nous proposons de donner une idée plus exacte.

XII. Ab hac et verborum copia alitur, et eorum constructio, et numerus liberiore quadam fruitur licentia. Datur etiam venia concinnitati sententiarum: et arguti, certique, et circumscripti verborum ambitus conceduntur: de industriaque, non ex insidiis, sed aperte ac palam elaboratur, ut verba verbis quasi demensa et paria respondeant, ut crebro conferantur pugnantia, comparenturque contraria: et ut pariter extrema terminentur, eundemque referant in cadendo sonum: quæ in veritate causarum et rarius multo facimus, et certe occultius. In Panathenaico autem Isocrates ea studiose [1] consecutum fatetur. Non enim ad judiciorum certamen, sed ad voluptatem aurium scripserat. Hæc tractasse Thrasymachum Chalcedonium, primum, et Leontinum ferunt Gorgiam: Theodorum inde Byzantium, multosque alios, quos λογοδαιδάλους appellat in Phædro Socrates: quorum satis arguta multa, sed ut modo primumque nascentia, minuta, et versiculorum similia quædam, nimiumque depicta. Quo magis sunt Herodotus, Thucydidesque mirabiles: quorum ætas cum in eorum tempora, quos nominavi, incidisset, longissime tamen ipsi a talibus deliciis, vel potius ineptiis, abfuerunt. Alter enim sine ullis salebris quasi sedatus amnis fluit: alter incitatior fertur, et de bellicis rebus canit etiam quodammodo bellicum: primisque ab his (ut ait Theophrastus) historia commota est, ut auderet uberius, quam superiores, et ornatius dicere.

[1] Consectatum.

XII. Il est certain que la connaissance et l'usage de ces diverses espèces d'élocution fournissent à l'esprit une grande abondance d'expressions, et lui communiquent le goût de cette noble construction et de cette heureuse harmonie qui sait s'affranchir de la servitude des règles. C'est dans les ouvrages de cette nature qu'il est permis, pour flatter l'oreille, de rechercher les pensées ingénieuses, les expressions frappantes, les traits brillans, l'arrangement nombreux et périodique. Là, bien loin de cacher l'art, on affecte de le montrer, on ne craint point d'en étaler toute la pompe et la magnificence. Là on emploie ces ornemens qui consistent dans un rapport symétrique [32] des mots entre eux, et ces figures qui opposent [33] les contraires aux contraires, ou qui les comparent ensemble, ou celles qui terminent [34] chaque partie des périodes avec les mêmes chutes et les mêmes désinences. Au barreau, l'orateur n'ose en faire usage, ou, du moins, il ne les emploie que rarement et d'une manière moins marquée. Isocrate, au contraire, avoue [35], dans son Panathénaïque, qu'il avait recherché avec soin ces sortes d'embellissemens; aussi n'a-t-il écrit que pour le plaisir de l'oreille, et non pour les combats du barreau. Thrasymaque de Calcédoine et Gorgias de Léontium ont été les premiers auteurs de ce genre d'écrire; ensuite il a été adopté par Théodore de Byzance, et par plusieurs autres que Socrate appelle, dans le Phèdre de Platon [36], *artisans de paroles*. On remarque dans leurs discours assez de pensées ingénieuses, mais elles sont délicates et à demi écloses; quelques-unes ressemblent à des petits vers; c'est une sorte de marqueterie. Hérodote et Thucydide me paraissent d'autant plus admirables qu'ayant vécu dans le même siècle que ces sophistes, ils ont évité avec soin ces beautés frivoles, ou plutôt ces puérilités [37]. Le premier, semblable à un fleuve qui ne trouve aucun obs-

XIII. Horum ætati successit Isocrates, qui præter ceteros ejusdem generis laudatur semper a nobis, nonnumquam, Brute, leviter et erudite repugnante te. Sed [1] cedas mihi fortasse, si, quid in eo laudem, cognoveris. Nam cum concisus ei Thrasymachus minutis numeris videretur, et Gorgias, qui tamen primi traduntur arte quadam verba vinxisse; [2] Theodorus autem præfractior, nec satis (ut ita dicam) rotundus: primus instituit dilatare verbis, et mollioribus numeris explere sententias. In quo cum doceret eos, qui partim in dicendo, partim in scribendo principes exstiterunt, domus ejus officina habita eloquentiæ est. Itaque ut ego, cum a nostro Catone laudabar, vel reprehendi me a ceteris facile patiebar: sic Isocrates videtur testimonio Platonis aliorum judicia debere contemnere. Est enim (ut scis) quasi in extrema pagina Phædri his ipsis verbis loquens Socrates: « Adolescens etiam nunc, o Phædre, Isocrates est; sed « quid de illo augurer, lubet dicere. Quid tandem? « inquit ille. Majore mihi ingenio videtur esse, quam « ut cum orationibus Lysiæ comparetur. Præterea ad « virtutem major indoles: ut minime mirum futurum « sit, si, cum ætate processerit, aut in hoc oratio-

[1] Credas. — [2] Thucydides.

tacle dans son cours, est doux, uni, coulant; le second, plus véhément, sonne la charge, et donne le signal des combats. Suivant le témoignage de Théophraste, ces deux auteurs sont les premiers qui ont donné la vie à l'histoire, et l'ont enrichie de cette diction ornée et abondante qu'elle n'avait point auparavant.

XIII. Isocrate est venu immédiatement après eux. J'ai coutume de mettre cet écrivain au-dessus de tous les sophistes et de tous les rhéteurs; c'est à quoi, mon cher Brutus, vous vous opposez quelquefois avec votre esprit et votre politesse ordinaires; mais je me flatte que vous serez de mon avis, lorsque vous saurez précisément ce que je loue dans cet auteur. Voyant que Thrasymaque et Gorgias, qui se sont appliqués les premiers à former la phrase et à joindre artistement les mots, avaient des nombres trop courts, et que, d'ailleurs, le style de Thucydide n'était ni assez lié, ni assez arrondi, il commença à étudier la période, et à la rendre plus douce, plus harmonieuse. Bientôt sa maison devint une école d'éloquence, où se formèrent les plus illustres écrivains de son siècle. Isocrate fit comme moi. Autorisé par les éloges de Caton, je me suis mis peu en peine de la censure des autres; et lui, honoré des marques d'estime de Platon, il dut mépriser les autres critiques. Or, voici comme Platon fait parler Socrate sur la fin du Phèdre. « Isocrate est jeune, mon cher Phèdre; mais je veux vous dire « ce que j'en augure. Eh bien! qu'en augurez-vous? dit Phèdre. « Je le trouve, répond Socrate, d'un génie supérieur à Ly- « sias. Je remarque aussi qu'il goûte plus les principes de la « morale; de sorte qu'avec le temps, s'il persévère dans le « genre d'étude qui fait l'objet de son application, il n'y aura « pas lieu de s'étonner s'il efface un jour la gloire de tous les « orateurs qui l'ont précédé, comme il l'emporte aujourd'hui

« num genere, cui nunc studet, tantum, quantum pue-« ris, reliquis præstet omnibus, qui umquam ora-« tiones attigerunt; aut, si contentus his non fue-« rit, divino aliquo animi motu majora concupiscat. « Inest enim natura philosophia in hujus viri mente « quædam. » Hæc de adolescente Socrates auguratur. At ea de seniore scribit Plato, et scribit æqualis, et quidem exagitator omnium rhetorum. Hunc miratur unum. Me autem, qui Isocratem non diligunt, una cum Socrate et cum Platone errare patiantur. Dulce igitur orationis genus, et solutum, et effluens, sententiis argutum, verbis sonans, est in illo epidictico genere: quod diximus proprium sophistarum; pompæ, quam pugnæ aptius; gymnasiis et palæstræ dicatum; spretum et pulsum foro. Sed quod educata hujus nutrimentis eloquentia, ipsa se postea colorat et roborat, non alienum fuit de oratoris quasi incunabulis dicere. Verum hæc, ludorum, atque pompæ: nos autem jam in aciem dimicationemque [1] descendamus.

XIV. Quoniam tria videnda sunt oratori, quid dicat, et quo quidque loco, et quomodo: dicendum omnino est, quid sit optimum in singulis, sed aliquanto secus, atque in tradenda arte dici solet. Nulla præcepta ponemus (neque enim id suscepimus) sed excellentis eloquentiæ speciem et formam adumbrabimus: nec, quibus rebus ea paretur, exponemus;

[1] Veniamus.

« sur tous ceux de son âge ; ou, s'il ne trouve pas dans cette « étude de quoi le satisfaire, on le verra, comme saisi d'un « mouvement divin, s'élever à tout ce qu'il y a de plus su- « blime ; car ce jeune homme est naturellement philosophe. » Tel était le pronostic que Socrate faisait du jeune Isocrate. Parvenu à la vieillesse, il reçut de Platon, son contemporain, les mêmes éloges. Oui, Platon, ce fléau de tous les rhéteurs, ne loue et n'admire qu'Isocrate. Que ceux donc à qui cet auteur ne plaît pas, me laissent du moins la liberté de me tromper avec Socrate et avec Platon. Le genre démonstratif est donc agréable, doux, aisé, coulant, plein de pensées fines et d'expressions harmonieuses ; mais il a été exclus du barreau, et renvoyé aux académies, comme plus propre aux exercices de pur appareil qu'aux combats sérieux. Cependant, parce que ce genre est la première nourriture de l'éloquence, qui se fortifie ensuite d'elle-même, et prend plus de vigueur, il n'a pas été hors de propos d'en toucher ici quelque chose. En voilà assez pour ce qui regarde le berceau de l'orateur, et les exercices de son enfance ; suivons-le maintenant dans l'action et sur le champ de bataille.

XIV. Trois choses principales [38] demandent l'attention de l'orateur : l'invention, la disposition et l'élocution. Il me faut déterminer en quoi consiste la perfection, par rapport à chacun de ces articles. Mais je suivrai ici une méthode un peu différente de celle qui est en usage ; car mon dessein n'est pas de donner ici les préceptes de la rhétorique ; je me propose seulement de tracer l'idée de la parfaite éloquence, et de la prendre telle qu'elle se présente à mon esprit, sans entrer dans le détail des moyens de l'acquérir. Je ne m'étendrai pas beaucoup sur les deux premières parties, parce qu'elles sont communes

sed qualis nobis esse videatur. Ac duo breviter prima. Sunt enim non tam insignia ad maximam laudem, quam necessaria, et tamen cum multis pæne communia. Nam et invenire, et judicare, quid dicas, magna illa quidem sunt, et tanquam animi instar in corpore: sed propria magis prudentiæ, quam eloquentiæ: qua tamen in causa est vacua prudentia? Noverit igitur hic quidem orator, quem summum esse volumus, argumentorum et rationum locos. Nam quoniam, quidquid est, quod in controversia, aut in contentione versetur, in eo, aut sitne, aut quid sit, aut quale sit, quæritur: sitne, signis; quid sit, definitionibus; quale sit, recti pravique partibus: quibus ut uti possit orator, non ille vulgaris, sed hic excellens, a propriis personis et temporibus semper, si potest, avocat controversiam. Latius enim de genere, quam de parte disceptare licet: ut, quod in universo sit probatum, id in parte sit probari necesse. Hæc igitur quæstio a propriis personis et temporibus, ad universi generis orationem traducta, appellatur *thesis.* In hac Aristoteles adolescentes, non ad philosophorum morem tenuiter disserendi, sed ad copiam rhetorum, in utramque partem, ut ornatius et uberius dici [1] posset, exercuit: idemque locos (sic enim appellat) quasi argumentorum notas tradidit, unde omnis in utramque partem traheretur oratio.

[1] Possit.

à plusieurs autres arts, et que ce n'est pas de leur fonds que l'orateur tire sa plus grande gloire, quoiqu'elles lui soient absolument nécessaires. L'invention et la disposition occupent, à la vérité, une place très-importante, et sont, pour ainsi dire, à l'éloquence, ce que l'âme est au corps; mais elles appartiennent plutôt au jugement qu'à l'éloquence, et c'est avec raison; car quelle est la cause où le jugement ne soit nécessaire? L'orateur que nous voulons rendre parfait, doit donc s'appliquer à connaître les sources des argumens et des preuves. Or tout ce qui peut former une contestation se réduit à savoir si la chose est, de quelle nature elle est, et quelles en sont les qualités [39]. On connaît par les indices, si la chose est; on découvre ce qu'elle est, par le secours des définitions, et l'on aperçoit ses qualités par les idées que nous avons du bien et du mal. Mais afin que notre orateur puisse mettre à profit cette méthode, il ne se bornera point aux preuves qui sont limitées par les circonstances du temps, du lieu, des personnes; mais il généralisera, s'il le peut, la question: par cette méthode, il s'ouvrira un champ plus vaste, et il tirera cet avantage, que la preuve de la question générale une fois bien établie, emportera nécessairement la preuve de la question particulière. Or, la question ainsi séparée des circonstances du temps, des lieux, des personnes, et ramenée du particulier au général, se nomme *thèse* [40]. C'était selon cette méthode qu'Aristote exerçait ses disciples. Il les faisait parler pour et contre, non avec la sécheresse des philosophes, mais avec l'abondance des orateurs; son but était de les mettre en état de traiter avec l'étendue, la fécondité et les ornemens convenables, toutes sortes de sujets. Ce même philosophe a fait un livre des *Lieux communs*, c'est le nom qu'il leur donne, où l'on trouve des règles pour traiter le pour et le contre sur chaque matière.

XV. Facile igitur hic noster (non enim declamatorem aliquem de ludo, aut rabulam de foro, sed doctissimum et perfectissimum quærimus), quoniam loci certi traduntur, percurret omnes, utetur aptis, generatim [1] dicet: ex quo [2] emanant etiam, qui communes appellantur loci. Nec vero utetur imprudenter hac copia, sed omnia expendet et seliget. Non enim semper, nec in omnibus causis, ex iisdem eadem argumentorum momenta sunt. Judicium igitur adhibebit: nec inveniet solum quid dicat, sed etiam expendet. Nihil enim est feracius ingeniis, iis præsertim, quæ disciplinis exculta sunt. Sed ut segetes fœcundæ et uberes, non solum fruges, verum herbas etiam effundunt inimicissimas frugibus: sic interdum ex illis locis, aut levia quædam, aut causis aliena, aut non utilia gignuntur; quorum ab oratoris judicio delectus magnus [3] adhibebitur. Alioqui quonam modo ille in bonis hærebit et habitabit suis? aut molliet dura, aut occultabit, quæ dilui non poterunt, atque omnino opprimet, si licebit, aut abducet animos? aut aliud afferet, quod oppositum probabilius sit, quam illud, quod obstabit? Jam vero ea, quæ invenerit, qua diligentia collocabit? quoniam id secundum erat de tribus. Vestibula nimirum honesta, aditusque ad causam faciet illustres: cumque animos prima aggressione occupaverit, infirmabit, excludetque contraria; de firmissimis alia prima ponet, alia postrema, inculcabitque leviora. Atque in primis duabus dicendi

[1] Discet. — [2] Emanent. — [3] Adh. alioqui. Quonam, etc.

XV. Puisque les rhéteurs nous ont fourni des moyens sûrs pour trouver des preuves, notre orateur, qui ne doit être ni un déclamateur de collége, ni un criailleur du barreau, mais un homme savant, poli et orné de toutes les perfections, s'appliquera à connaître tous les lieux de l'art oratoire, afin de choisir ceux qui seront propres à son sujet. Mais, en parcourant ces sources générales, il se gardera bien d'abuser de l'abondance qu'elles présentent; il n'y puisera qu'avec mesure et discernement; car toutes sortes de preuves ne conviennent ni en tout temps, ni à toutes sortes de causes. Il faut donc que le jugement lui serve toujours de guide. Il ne se contentera pas d'avoir trouvé ce qui peut se dire sur la question qu'il aura à traiter; il pesera encore ses moyens. Rien n'est si fécond que l'esprit de l'homme, surtout quand il est cultivé par l'étude. Mais comme les terres les plus fertiles engendrent, avec le bon grain, une multitude de mauvaises herbes qui lui nuisent, de même cette abondance de lieux communs offre une foule de pensées ou frivoles, ou inutiles, ou étrangères au sujet [41]. Ainsi, il faut que notre orateur fasse un choix très-judicieux; sans cela, comment pourrait-il s'arrêter et se fixer aux bonnes preuves? Comment saurait-il adoucir ce qu'il y a de choquant dans sa cause, dissimuler, ou même supprimer ce qui ne peut être bien réfuté, détourner à propos l'attention des juges, et présenter des raisons plus probables que celles qu'on lui oppose? Le second devoir de l'orateur est de savoir bien disposer les moyens qu'il aura trouvés. Que son exorde ait de la dignité et de la décence, et que tout ce qui servira d'introduction à sa cause soit lumineux; qu'après s'être rendu maître de l'esprit des juges par ce premier effort, il attaque ensuite les moyens de son adversaire; qu'il tâche de les affaiblir, et même de les ruiner entièrement. Il aura soin de

partibus qualis esset, summatim breviterque descripsimus. Sed, ut ante dictum est, in his partibus (etsi graves atque magnæ sunt) minus et artis est, et laboris.

XVI. Cum autem, quid et quo loco dicat, invenerit, illud est longe maximum, videre, quonam modo. Scitum est enim, quod Carneades noster dicere solebat, Clitomachum eadem dicere, [1] Charmadam autem eodem etiam modo dicere. Quodsi in philosophia tantum interest, quemadmodum dicas, ubi res spectatur, non verba penduntur: quid tandem in causis existimandum est, quibus totis moderatur oratio? Quod quidem ego, Brute, ex tuis litteris sentiebam, non te id scitari, qualem ego in inveniendo et in collocando summum esse oratorem vellem, sed id mihi quærere videbare, quod genus ipsius orationis optimum judicarem. Rem difficilem (dii immortales)! atque omnium difficillimam. Nam cum est oratio mollis, et tenera, et ita flexibilis, ut sequatur, quocumque torqueas: tum et naturæ variæ, et voluntates, multum inter se distantia effecerunt genera dicendi. Flumen aliis verborum, volubilitasque cordi est, qui ponunt in orationis celeritate eloquentiam. Distincta alios et interpuncta intervalla, moræ, respirationesque delectant. Quid potest esse tam diversum? tamen est in utroque aliquid excellens. Elaborant alii

[1] Charmidam.

mettre les preuves les plus fortes au commencement et à la fin du discours, et d'insérer les plus faibles dans le milieu. Voilà en deux mots ce qui regarde les deux premières parties, sur lesquelles je passe rapidement. Comme je l'ai déjà remarqué, ces parties, tout essentielles qu'elles sont, demandent moins d'art et de travail.

XVI. Il nous faut donc en venir à la troisième partie, c'est-à-dire à ce qu'il y a de plus important dans l'éloquence. On sait le mot de notre ami Carnéade [42], au sujet de Clitomaque et de Charmadas. Suivant lui, *le premier disait* toujours les mêmes choses, et le second disait non-seulement *les mêmes choses, mais encore de la même manière*. Or, si dans la philosophie, où l'on s'occupe moins de l'expression que de la pensée, il est néanmoins si important de prendre garde à la manière dont on s'exprime, quelle attention ne doit-on pas apporter dans les discours oratoires, où l'élocution est la partie principale? Aussi, mon cher Brutus, quand vous me demandez mon sentiment sur ce qui peut perfectionner l'orateur, et l'élever au comble de la gloire, votre demande, je le vois bien par vos lettres, n'a point pour objet l'invention et la disposition, mais seulement l'élocution. Cette partie est en effet bien difficile, et même la plus difficile de toutes. D'abord, le discours, semblable à une cire molle et flexible, prend toutes les formes qu'on veut lui donner; ensuite, la différence des esprits et des goûts a produit nécessairement différens genres de style. Les uns font consister l'éloquence dans la vivacité du style, et leurs discours, semblables à un torrent, roulent avec une rapidité que rien n'arrête; d'autres aiment une élocution concise, s'étudient à couper leurs phrases, à marquer des repos, à certains intervalles, pour donner lieu à la respiration. Voilà deux manières d'écrire bien différentes;

in lenitate et æquabilitate, et puro quasi quodam et candido genere dicendi. Ecce aliqui duritatem et severitatem quandam verbis, et orationis quasi mœstitiam sequuntur; quodque paullo ante divisimus, ut alii graves, alii tenues, alii temperati vellent videri: quot orationum genera esse diximus, totidem oratorum reperiuntur.

XVII. Et, quoniam cœpi jam cumulatius hoc munus augere, quam a te postulatum est (tibi enim tantum de orationis genere quærenti respondi etiam breviter de inveniendo et collocando), ne nunc quidem solum de orationis modo dicam, sed etiam de actionis: ita prætermissa pars nulla erit. Quandoquidem de memoria nihil est hoc loco dicendum, quæ communis est multarum artium. Quo modo autem dicatur, id est in duobus, in agendo, et in eloquendo. Est enim actio quasi corporis quædam eloquentia, cum constet e voce atque motu. Vocis mutationes totidem sunt, quot animorum, qui maxime voce commoventur. Itaque ille perfectus, quem jamdudum nostra indicat oratio, utcumque se affectum videri et animum audientis moveri volet, ita certum vocis admovebit sonum: de quo plura dicerem, si hoc præcipiendi tempus esset, aut si tu hoc quæreres: dicerem etiam de gestu, cum quo junctus est vultus. Quibus omnibus, dici vix potest, quantum intersit, quemadmodum utatur orator. Nam et infantes, actionis dignitate, eloquentiæ sæpe fructum tulerunt: et diserti, deformitate agendi, multi infantes putati

cependant l'une et l'autre ont leur prix. Ceux-ci s'attachent à un style doux, uni, égal, pur, clair, toujours aisé; ceux-là préfèrent une construction dure, triste, austère : telle est la diversité des goûts et des caractères. Ainsi, il y a autant d'espèces d'orateurs qu'il y a de différentes espèces d'élocutions : les uns veulent réussir dans le genre sublime, les autres dans le tempéré, et d'autres dans le simple.

XVII. Je vous ai déjà donné, mon cher Brutus, plus que vous ne vouliez ; je vous ai parlé de l'invention et de la distribution, quoique vous vous contentassiez de savoir mon sentiment sur l'élocution. Je n'en resterai pas là ; je parlerai de l'action de l'orateur, afin qu'aucune partie de la rhétorique ne m'échappe. Pour ce qui est de la mémoire, comme elle est commune à plusieurs autres arts, ce n'est pas ici le lieu d'en parler. La manière de s'énoncer consiste dans l'action et l'élocution. L'action est, pour ainsi dire, l'éloquence du corps. Elle a deux parties, le ton et le geste [43]. Il y a autant de tons de voix qu'il y a de sentimens, et l'impression des sentimens se fait surtout par les tons de la voix. Ainsi cet orateur parfait, que je me suis proposé de vous développer, prendra tous les tons qui conviendront à la passion [44] dont il voudra paraître animé, et à l'impression qu'il se proposera de faire dans l'esprit des auditeurs. Aussi je ne manquerais pas de m'étendre sur ce sujet, si vous l'aviez exigé, ou s'il convenait d'en parler ici ; je parlerais encore du geste et de l'expression du visage qui en fait partie ; car l'action produit des effets si puissans, qu'on ne saurait dire combien il importe de savoir s'en servir. N'a-t-on pas vu souvent des orateurs médiocres [45] remporter tout l'honneur par le moyen d'un brillant débit, tandis que des orateurs, d'ailleurs très-habiles, passaient pour médiocres, parce que l'action leur manquait ? Aussi Démosthènes [46] don-

sunt : ut jam non sine causa Demosthenes tribuerit et primas, et secundas, et tertias actioni. Si enim eloquentia nulla sine hac; hæc autem sine eloquentia, tanta est : certe plurimum in dicendo potest. Volet igitur ille, qui eloquentiæ principatum petet, et contenta voce, atrociter dicere : et summissa, leniter : et inclinata, videri gravis; et inflexa, miserabilis. Mira est enim quædam natura vocis : cujus quidem, e tribus omnino sonis, inflexo, acuto, gravi, tanta sit, et tam suavis varietas perfecta in cantibus.

XVIII. Est autem in dicendo etiam quidam cantus obscurior, non hic e Phrygia et Caria rhetorum epilogus, pæne canticum : sed ille, quem significat Demosthenes et Æschines, cum alter alteri objicit vocis flexiones. Dicit plura etiam Demosthenes, illumque sæpe dicit voce dulci et clara fuisse. In quo illud etiam notandum mihi videtur ad studium persequendæ suavitatis in vocibus. Ipsa enim natura, quasi modularetur hominum orationem, in omni verbo posuit acutam vocem, nec una plus, nec a postrema syllaba [1] ultra tertiam : quo magis naturam ducem ad aurium voluptatem sequatur industria. Ac vocis quidem bonitas optanda est : non est enim in nobis : sed tractatio

[1] Citra.

nait-il avec raison, à l'action, le premier, le second et le troisième rangs. Si l'éloquence n'est rien sans l'action, et si l'action, quoique dépourvue d'éloquence, a tant d'efficacité, ne faut-il pas convenir qu'elle est d'une extrême importance dans l'art oratoire? L'orateur qui aspire à la perfection, s'étudiera à diversifier sa voix, suivant la nature et la qualité des sujets [47]. Il prononcera d'un ton ferme et élevé les choses qui demandent de la véhémence; il prendra un ton doux et insinuant, s'il s'agit d'obtenir quelque grâce; il emploiera un ton modéré, s'il est question de traiter un sujet grave et sérieux; enfin, il usera d'un ton pathétique et touchant, s'il veut exciter la compassion. La voix produit des effets merveilleux. Des trois tons [48], l'aigu, le grave et le moyen, elle forme toute la variété, toute la douceur et l'harmonie du chant.

XVIII. La prononciation de l'orateur est elle-même une espèce de chant [49]; non un ton musical, ou approchant de celui dont usent les orateurs phrygiens et cariens, dans leurs pérorasions, mais un chant peu marqué, semblable à celui dont voulaient parler Démosthènes et Eschine, lorsqu'ils s'objectent réciproquement leurs inflexions de voix. Démosthènes va plus loin, et il avoue que son adversaire est doué d'une voix douce et claire [49 bis]. Observons que si l'on veut acquérir les douceurs et les grâces de la prononciation, on n'a qu'à étudier la nature. Or la nature, pour donner au discours une certaine harmonie, nous enseigne à mettre sur chaque mot un accent aigu [50], à n'en mettre jamais qu'un, et à ne point le reculer au-delà de l'antépénultième syllabe; il faut donc que l'art se conforme à cette règle, s'il veut suivre la nature, et charmer convenablement. Au reste, ce n'est pas un médiocre avantage que d'avoir une

atque usus in nobis. Ergo ille princeps variabit et mutabit; omnes sonorum, tum intendens, tum remittens, persequetur gradus: idemque motu sic utetur, nihil ut supersit in gestu. Status erectus et celsus: rarus incessus, nec ita longus: excursio moderata, eaque rara: nulla mollitia cervicum, nullæ argutiæ digitorum, non ad numerum articulus cadens: trunco magis toto se ipse moderans, et virili laterum flexione, brachii projectione in contentionibus, contractione in remissis. Vultus vero, qui secundum vocem plurimum potest, quantam affert tum dignitatem, tum venustatem? in quo cum effeceris, ne quid ineptum, aut vultuosum sit, tum oculorum est quædam magna moderatio. Nam ut imago est animi, vultus: sic indices oculi: quorum et hilaritatis, et vicissim tristitiæ modum res ipsæ, de quibus agetur, temperabunt.

XIX. Sed jam illius perfecti oratoris et summæ eloquentiæ species exprimenda est: quem hoc uno excellere, id est oratione, cetera in eo latere, indicat nomen ipsum. Non enim inventor, aut compositor, aut actor, hæc complexus est omnia, sed et græce ab eloquendo ῥήτωρ, et latine eloquens dictus est. Ceterarûm enim rerum, quæ sunt in oratore, partem

belle voix ; mais, s'il ne dépend pas de nous de nous la procurer, il est du moins en notre pouvoir de la cultiver et de la fortifier. Notre orateur en étudiera donc les diverses inflexions ; il en parcourra tous les degrés, tantôt s'élevant, et tantôt s'abaissant, afin de reconnaître le bon usage de chaque ton. Il ne se contentera pas seulement d'exercer sa voix; il réglera aussi les mouvemens de son corps, de manière qu'il ne paraisse rien d'outré dans son action. Il aura le corps droit et élevé [51]; il sortira rarement de sa place [52]; il peut néanmoins faire quelques pas, pourvu que ce soit rarement, et qu'il ne s'écarte pas trop. Il ne penchera pas le cou nonchalamment; il ne gesticulera pas avec ses doigts; il ne s'en servira point pour marquer les chutes de phrase. Il apportera encore plus d'attention à régler les mouvemens [53] qui partent du tronc du corps; s'il se penche d'un côté ou d'un autre, que ce soit d'une manière mâle et décente. Il avancera et étendra le bras, lorsqu'il voudra parler avec force; et il le ramenera, lorsqu'il faudra prendre un ton plus doux. Après la voix, rien ne communique plus de grâce et de dignité à l'action, que l'action du visage [54]. Point de grimaces ni d'affectation. Il faut apporter beaucoup d'attention au mouvement des yeux; car si le visage est le miroir de l'âme, les yeux [55] en sont les fidèles interprètes; ils doivent exprimer tour à tour sa joie et sa tristesse, selon la nature du sujet.

XIX. Montrons à présent en quoi consiste l'idée de la parfaite éloquence. On voit d'abord qu'elle tire son nom de l'élocution, comme l'étymologie le fait assez connaître. C'est l'élocution qui lui communique tout ce qu'elle a d'éclatant et de merveilleux; les autres parties sont cachées dans l'orateur. L'invention, la disposition et l'action ne le caractérisent point; elles lui sont communes avec d'autres écrivains, qui préten-

his propositum non perturbare animos, sed placare potius: nec tam persuadere, quam delectare: et apertius id faciunt, quam nos, et crebrius: concinnas magis sententias exquirunt, quam probabiles: a re sæpe discedunt, intexunt fabulas, verba apertius transferunt, eaque ita disponunt, ut pictores varietatem colorum: paria paribus referunt, adversa contrariis, sæpissimeque similiter extrema definiunt.

XX. Huic generi historia finitima est, in qua et narratur ornate, et regio sæpe aut pugna describitur: interponuntur etiam conciones et hortationes: sed in his tracta quædam et fluens expetitur, non hæc contorta et acris oratio. Ab his non multo secus, quam a poëtis, hæc eloquentia, quam quærimus, sevocanda est. Nam etiam poëtæ quæstionem attulerunt, quidnam esset illud, quo ipsi differrent ab oratoribus: numero maxime videbantur antea, et versu: nunc apud oratores jam ipse numerus increbruit. Quidquid est enim, quod sub aurium mensuram aliquam cadit, etiamsi abest a versu (nam id quidem orationis est vitium), numerus vocatur, qui græce ῥυθμὸς dicitur. Itaque video visum esse nonnullis, Platonis et Democriti locutionem, etsi absit a versu, tamen, quod incitatius feratur, et clarissimis verborum luminibus utatur, potius poëma putandum, quam comicorum

n'est pas de porter le trouble dans l'âme ; ils tâchent, au contraire, d'y entretenir le calme ; ils veulent moins persuader que plaire. Loin de cacher ce dessein, comme font les orateurs, on les voit très-souvent courir après des pensées qui ont plus d'éclat que de solidité ; les digressions fréquentes, les fables, les métaphores les plus hardies, les figures qui consistent à placer les mots de manière que les divers membres des phrases se répondent les uns aux autres, et présentent le même nombre de syllabes, ou celles qui opposent les contraires aux contraires, ou celles qui terminent chaque partie d'une période avec les mêmes chutes et les mêmes sons, entrent à tout propos dans leurs discours ; en un mot, ils font des mots le même usage que le peintre fait des couleurs, pour varier son tableau.

XX. Le style de l'histoire approche de ce genre d'écrire ; les narrations ornées, les descriptions de pays, les récits des guerres et des combats, les exhortations et les harangues mêmes y trouvent leurs places ; mais ces discours n'ont point ces grands mouvemens, cette impétuosité qui se trouvent dans l'oraison ; une diction unie, égale et constante leur suffit. La parfaite éloquence ne doit guère moins s'éloigner du style historique que du style poétique. C'est une question de savoir en quoi les poëtes diffèrent des orateurs. Autrefois cette différence était assez marquée par le nombre et par la versification ; mais aujourd'hui, comment l'établira-t-on, puisque maintenant le nombre est en usage chez les orateurs ? On appelle nombre [62] tout ce qui a une étendue sensiblement mesurée, vers ou non (le vers serait un défaut dans la prose). C'est ce que les Grecs appelaient *rhythme*. Aussi plusieurs personnes pensent que la prose de Platon et de Démocrite ayant pour elle le mouvement et l'éclat des mots, mérite plutôt le nom de poëme, que les pièces comiques où l'on ne voit rien qui soit au-dessus

poëtarum : apud quos, nisi quod versiculi sunt, nihil est aliud quotidiani dissimile sermonis : nec tamen id est poëtæ maximum : etsi est eo laudabilior, quod virtutes oratoris persequitur, cum versu sit adstrictior. Ego autem etiamsi quorundam grandis et ornata vox est poëtarum, tamen in ea cum licentiam statuo majorem esse, quam in nobis, faciendorum jungendorumque verborum, tum etiam nonnullorum voluptati vocibus magis, quam rebus inserviunt. Nec vero, si quid est unum inter eos simile (id autem est judicium, electioque verborum), propterea ceterarum rerum dissimilitudo intelligi non potest : sed id nec dubium est, et, si quid habet quæstionis, hoc tamen ipsum ad id, quod propositum est, non est necessarium. Sejunctus igitur orator a philosophorum eloquentia, a sophistarum, ab historicorum, a poëtarum, explicandus est nobis, qualis futurus sit.

XXI. Erit igitur eloquens (hunc enim, auctore Antonio, quærimus) is, qui in foro, causisque civilibus ita dicet, ut probet, ut delectet, ut flectat. Probare, necessitatis est : delectare, suavitatis : flectere, victoriæ. Nam id unum ex omnibus ad obtinendas causas potest plurimum. Sed quot officia oratoris, tot sunt genera dicendi. Subtile in probando, modicum in delectando, vehemens in flectendo : in quo uno vis omnis oratoris est. Magni igitur judicii, summæ

du langage ordinaire des conversations, si ce n'est que tout y est arrangé selon la mesure des vers : cet arrangement a son prix, sans doute, mais ce n'est pas le principal mérite du poëte ; le poëte ne se rend vraiment digne d'éloges qu'en s'élevant aux perfections de l'éloquence, malgré l'assujettissement et la contrainte de la versification. Deux choses, à mon avis, mettent de la différence entre les poëtes et les orateurs. Premièrement, quelques poëtes ont, à la vérité, la grandeur et la magnificence de l'orateur ; mais ils prennent plus souvent que nous la liberté d'inventer des mots, ou d'en réunir plusieurs ensemble ; en second lieu, dans la vue de plaire, ils s'attachent plus à la beauté des expressions qu'à la justesse des pensées. Mais s'il y a quelque ressemblance entre eux et nous, dans ce qui regarde le choix des termes, ce n'est pas à dire pour cela qu'on puisse facilement découvrir en quoi nous différons, dans ce qui concerne les autres points. Au surplus, qu'est-il besoin de disputer sur une chose qui n'est pas douteuse, et sur laquelle on ne peut former aucune difficulté, dont la décision serait nécessaire au sujet que nous traitons ? Voilà donc notre orateur distingué des philosophes, des sophistes, des historiens et des poëtes. Essayons maintenant de le faire connaître par les qualités qui lui sont propres.

XXI. L'homme éloquent que nous cherchons, sur l'idée qu'en avait M. Antoine, sera celui qui, au barreau, dans des harangues et dans les délibérations publiques, saura prouver, plaire et émouvoir. Il est indispensable de prouver ; la douceur et les grâces du style sont nécessaires pour plaire ; mais, pour remporter la victoire, il faut émouvoir. C'est ce dernier talent qui contribue le plus au succès des causes. Ainsi il y a autant de différens genres de style, que l'orateur a de devoirs à remplir. Le simple est destiné à prouver ; le tempéré, à

etiam facultatis esse debebit moderator ille, et quasi temperator hujus tripartitæ varietatis: nam et judicabit, quid cuique opus sit; et poterit, quocumque modo postulabit causa, dicere. Sed est eloquentiæ, sicut reliquarum rerum, fundamentum, sapientia. Ut enim in vita, sic in oratione, nihil est difficilius, quam, quid deceat, videre. Πρέπον appellant hoc Græci: nos dicamus sane decorum: de quo præclare, et multa præcipiuntur, et res est cognitione dignissima. Hujus ignoratione non modo in vita, sed sæpissime et in poëmatis, et in oratione peccatur. Est autem, quid deceat, oratori videndum, non in sententiis solum, sed etiam in verbis. Non enim omnis fortuna, non omnis honos, non omnis auctoritas, non omnis ætas, nec vero locus, aut tempus, aut auditor omnis, eodem aut verborum genere tractandus est, aut sententiarum: semperque in omni parte orationis, ut vitæ, quid deceat, est considerandum: quod et in re, de qua agitur, positum est, et in personis et eorum, qui dicunt, et eorum, qui audiunt. Itaque hunc locum, longe et late patentem, philosophi solent in officiis tractare, non cum de recto ipso disputant (nam id quidem unum est), grammatici in poëtis, eloquentes in omni et genere et parte causarum. Quam enim indecorum est, de stillicidiis cum apud unum judicem dicas, amplissimis verbis et locis uti communibus: de majestate populi romani summisse et subtiliter! Hic genere toto.

plaire, le véhément, à émouvoir; c'est en cela seul que consiste toute la force de l'art oratoire. D'où il suit que l'application et l'usage de ces trois sortes de style demandent beaucoup de jugement et de savoir dans l'orateur; car il faut qu'il puisse discerner ce qui convient à chaque genre en particulier, et qu'il parle d'une manière convenable au sujet qu'il traite. Ainsi le goût est le fondement de l'éloquence, comme de toute autre chose. Rien n'est plus difficile que de distinguer ce qui sied le mieux dans chaque action de la vie; rien aussi n'est moins aisé que de connaître en quoi consiste, dans les ouvrages d'esprit, cette décence que les Grecs appellent πρέπον, et les Latins, *decorum;* matière qui a donné lieu à un grand nombre d'excellens préceptes, qu'on doit apprendre exactement, si l'on ne veut s'exposer à commettre une infinité de fautes, tant dans la conduite de la vie, que dans la composition des ouvrages de prose et de poésie. L'orateur doit donc s'étudier à connaître les bienséances [63] qui regardent et les pensées et les paroles; chaque état, chaque rang, chaque condition, chaque âge, chaque auditeur, chaque circonstance de temps et de lieu, exigent des expressions et des pensées différentes; et comme, dans l'usage du monde, la bienséance diversifie ses lois selon la diversité des conjonctures, on doit aussi diversifier son style selon les sujets, et selon la qualité et le caractère de ceux qui parlent et de ceux qui écoutent. Les philosophes traitent ordinairement cette vaste matière, non en dissertant sur le vrai bien, qui est simple et invariable, mais en parlant sur les devoirs de la vie civile. Les grammairiens traitent aussi ce sujet dans leurs commentaires sur les poëtes; et les rhéteurs en parlent, lorsqu'ils prescrivent les règles qu'il faut observer sur tous les genres de causes, et sur toutes leurs différentes parties. Que dirait-on, par

XXII. At persona alii peccant, aut sua, aut judicum, aut etiam adversariorum: nec re solum, sed sæpe verbo. Etsi sine re nulla vis verbi est, tamen eadem res sæpe aut probatur, aut rejicitur, alio atque alio elata verbo. In omnibusque rebus videndum est, quatenus: etsi enim suus cuique modus est, tamen magis offendit nimium, quam parum. In quo Apelles pictores quoque eos peccare dicebat, qui non sentirent, quid esset satis. Magnus[1] est locus hic, Brute, quod te non fugit, et magnum volumen aliud desiderat: sed ad id, quod agitur, illud satis. Cum hoc decere (quod semper usurpamus in omnibus dictis et factis, minimis et maximis), cum hoc, inquam, decere[2] dicamus, illud non decere, et id usquequaque, quantum sit, appareat; in alioque ponatur, aliudque totum sit, utrum decere, an oportere dicas (oportere enim, perfectionem declarat officii, quo et semper utendum est, et omnibus: decere, quasi aptum esse, consentaneumque tempori et personæ; quod cum in factis sæpissime, tum in dictis valet, in vultu denique, et gestu, et incessu); contraque item dedecere (quod si poëta fugit ut

[1] Esset. — [2] Dicimus.

exemple, d'un avocat qui, plaidant en présence d'un seul juge, pour une affaire où il s'agirait seulement de la chute d'une gouttière, emploierait une division pompeuse, et étalerait les grandes figures de la rhétorique, ou qui se servirait d'un style simple et rampant, quand il serait question de faire valoir la majesté et la grandeur de l'empire? Cet homme manquerait sans doute à la bienséance en tout point.

XXII. D'autres y manquent à différens égards, tant par rapport à leurs propres personnes, qu'à celles des juges, ou à celles des parties adverses : ils pèchent non-seulement contre la convenance des pensées, mais souvent même contre celle des expressions. Les paroles, il est vrai, ne sont rien sans les choses ; mais les choses dépendent tellement des paroles, que souvent la même idée est reçue ou rejetée, selon la manière dont on l'exprime. Il faut donc, en toute occasion, savoir jusqu'où l'on peut aller ; car chaque sujet a ses bornes ; mais le trop choque toujours plus que le trop peu [64]. Aussi Apelle blâmait-il les peintres qui ne sentaient pas où il fallait s'arrêter. Cette matière est d'une grande étendue, comme vous savez, mon cher Brutus ; et elle demande un volume à part. En voilà assez pour ce qui regarde la question présente. Ces expressions, *cela convient, cela ne convient pas*, sont assez connues dans le monde, par le fréquent usage qu'on est obligé d'en faire, et par les idées qu'on y attache en toute occasion ; mais autre chose est de savoir la différence qu'il y a entre le mot *devoir* et le mot *bienséance*. Le mot *devoir* marque une obligation indispensable d'agir en tout temps et en toutes choses avec la droiture et la perfection qu'exige l'ordre ; et le mot *bienséance* offre seulement à l'esprit une idée de convenance, une attention à conformer nos actions, nos discours, notre air, nos gestes et toutes nos manières, aux temps,

maximum vitium; qui peccat etiam, cum probam orationem affingit improbo, stultove sapientis; si denique pictor ille vidit, cum immolanda Iphigenia tristis Calchas esset, mœstior Ulysses, mœreret Menelaus, obvolvendum caput Agamemnonis esse, quoniam summum illum luctum penicillo non posset imitari; si denique histrio, quid deceat, quærit: quid faciendum oratori putemus)? sed, cum hoc tantum sit; quid in causis earumque quasi membris faciat, orator viderit. Illud quidem perspicuum est, non modo partes orationis, sed etiam causas totas, alias alia forma dicendi esse tractandas.

XXIII. Sequitur, ut cujusque generis nota quæratur, et formula. Magnum opus, et arduum, ut sæpe jam diximus: sed ingredientibus considerandum fuit, quid ageremus: nunc quidem jam, quocumque feremur, danda nimirum vela sunt. Ac primum informandus est ille nobis, quem solum quidam vocant atticum. Summissus est, et humilis, consuetudinem imitans, ab indisertis re plus, quam opinione, differens. Itaque eum qui audiunt, quamvis ipsi infantes sint, tamen illo modo confidunt se posse dicere. Nam orationis subtilitas, imitabilis illa quidem videtur esse existimanti; sed nihil est experienti minus. Etsi

aux lieux, aux personnes; et l'on appelle *messéant*, tout ce qui est opposé à cette idée. Or, si les poëtes ont soin d'observer ce qui convient à chacun de leurs personnages; s'ils évitent, comme un grand défaut, de mettre dans la bouche d'un scélérat le langage d'un homme de bien, et dans la bouche d'un fou le langage d'un homme sensé; si le peintre qui peignit le sacrifice d'Iphigénie [65], après avoir représenté Calchas triste, Ulysse plus triste encore, et Ménélas fondant en larmes, crut qu'il convenait de couvrir d'un voile la tête d'Agamemnon, parce que son pinceau épuisé ne pouvait exprimer l'excès d'affliction où était plongé ce père infortuné; si les comédiens mêmes se font une loi de s'assujettir aux règles de la bienséance, que ne doit pas faire l'orateur? quelle attention ne doit-il pas apporter à s'y conformer? Qu'il voie donc ce qui convient à chaque genre de cause et à chaque partie du discours; car il y a des bienséances de style à garder, et par rapport aux différentes parties qui composent une harangue, et par rapport à tout le corps de la harangue en général.

XXIII. Il s'agit à présent de rechercher le caractère et la forme de chaque genre d'élocution : grande et difficile entreprise, comme nous l'avons déjà dit! Mais nous devions en prévoir les difficultés avant que de commencer. Nous voilà maintenant en mer; il faut faire voile, et arriver où nous pourrons. Donnons d'abord une idée juste de cet orateur qui, selon quelques-uns, mérite seul le nom d'orateur attique. Son style est simple et sans élévation, semblable au style familier, quoique dans le fond il en soit plus éloigné qu'on ne pense. Tous, jusqu'aux moins éloquens, croient pouvoir l'imiter. En effet, rien ne paraît si aisé à saisir que ce style simple et délié, à en juger par l'apparence; mais rien n'est pourtant plus difficile à traiter, quand on en veut faire l'épreuve. En effet,

enim non plurimi sanguinis est, habeat tamen succum aliquem oportet, ut, etiamsi illis maximis viribus careat, sit (ut ita dicam) integra valitudine. Primum igitur eum tamquam e vinculis numerorum eximamus. Sunt enim quidam (ut scis) oratori numeri (de quibus mox agemus) observandi, ratione quadam, sed alio in genere orationis, in hoc omnino relinquendi. Solutum quiddam sit, nec vagum tamen, ut ingredi libere, non ut licenter videatur errare. Verba etiam verbis quasi coagmentare negligat. Habet enim ille tamquam hiatus concursu vocalium molle quiddam, et quod indicet non ingratam negligentiam, de re, hominis, magis quam de verbis, laborantis. Sed erit videndum de reliquis, cum hæc duo ei liberiora fuerint, circuitus, conglutinatioque verborum. Illa enim ipsa contracta et minuta non negligenter tractanda sunt; sed quædam etiam negligentia est diligens. Nam ut mulieres esse dicuntur nonnullæ inornatæ, quas id ipsum deceat: sic hæc subtilis oratio etiam incomta delectat. Fit enim quiddam in utroque, quo sit venustius, sed non ut appareat. Tum removebitur omnis insignis ornatus, quasi margaritarum: ne calamistri quidem adhibebuntur. Fucati vero medicamenta candoris et ruboris, omnia repellentur: elegantia modo, et munditia remanebit. Sermo purus erit, et Latinus: dilucide planeque dicetur: quid deceat, circumspicietur.

XXIV. Unum aderit, quod quartum numerat Theophrastus in orationis laudibus, ornatum illud,

quoique ce genre d'écrire ne soit ni très-nourri, ni doué d'une grande force, il doit avoir néanmoins un certain suc, et une sorte d'embonpoint qui en fasse connaître la parfaite constitution. Dégageons-le premièrement de la servitude des nombres. Il y a, comme vous savez, des nombres qui conviennent au discours oratoire; nous traiterons bientôt cet article. Notre orateur n'est point assujetti à leurs lois; sa marche est libre et sans contrainte; cependant, il ne se permet ni licence, ni écart. Ajoutons qu'il ne craint point la rencontre des voyelles, et qu'il ne cherche point à joindre artistement les mots, pour former une construction périodique; les *hiatus* même qu'il se permet, son air négligé, ont je ne sais quoi de gracieux, en ce qu'ils nous montrent un homme plus occupé des choses que des paroles. Le voilà donc libre pour ce qui concerne la structure de la période et l'enchaînement des mots. Voyons ce qu'il doit faire ensuite; car ces phrases elles-mêmes, si courtes et si déliées, demandent des soins; mais il ne faut pas que l'art s'y fasse remarquer. Il est une sorte de négligence qui est l'effet de l'art. Semblable à certaines femmes, à qui il sied bien de n'être pas parées, l'élocution simple [66], agréable et touchante sans chercher à le paraître, dédaigne la frisure, les perles, les diamans et tout ce qui s'appelle fard et ornement étranger; la propreté seule, jointe aux grâces naturelles, lui suffit. Le discours de cet orateur sera pur; il sera clair et sans ambiguïté, conforme au génie de notre langue et aux règles de la bienséance.

XXIV. Théophraste veut qu'il ait pour quatrième qualité la douceur et la légèreté. Ajoutons que, pour le rendre encore

suave et affluens : acutæ crebræque sententiæ ponentur, et nescio unde ex abdito erutæ, atque in hoc oratore dominabuntur. Verecundus erit usus oratoriæ quasi supellectilis. Supellex est enim quodammodo nostra, quæ est in ornamentis, alia rerum, alia verborum. Ornatus autem verborum, duplex : unus simplicium, alter collocatorum. Simplex probatur in propriis usitatisque verbis, quod aut optime sonat, aut rem maxime [1] explanat : in alienis, aut translatum, aut [2] sumtum aliunde, ut mutuo : aut factum ab ipso, aut novum : aut priscum, et inusitatum. Sed etiam inusitata, ac prisca, sunt in propriis, nisi quod raro utimur. Collocata autem verba habent ornatum, si aliquid concinnitatis efficiunt, quod verbis mutatis non maneat, manente sententia. Nam sententiarum ornamenta, quæ permanent, etiamsi verba mutaveris, sunt illa quidem permulta, sed, quæ emineant, pauciora. Ergo ille tenuis orator, modo sit elegans, nec in faciendis verbis erit audax, et in transferendis verecundus, et parcus in priscis; reliquisque ornamentis et verborum et sententiarum demissior : translatione fortasse crebrior, qua frequentissime sermo omnis utitur non modo urbanorum, sed etiam rusticorum : siquidem est eorum, *gemmare vites, sitire agros, lætas esse segetes, luxuriosa frumenta.* Nihil horum parum audacter, sed aut simile est illi, unde transferas : aut, si res suum nullum habet nomen, docendi causa sumtum, non lu-

[1] Explanat. In alienis. — [2] Factum.

plus agréable et plus vif, il faut qu'il soit tissu de pensées fines, délicates, et tirées de sources peu connues. Enfin, notre orateur n'usera que très-sobrement des richesses de l'éloquence qui nous appartiennent en propre. Par richesses de l'éloquence, j'entends ces ornemens, dont les uns consistent dans les pensées, et les autres dans les mots. Or nous admettons deux sortes d'ornemens qui naissent du choix des mots; car les mots peuvent être considérés comme isolés ou comme joints ensemble. Les mots, considérés en eux-mêmes, font un bel effet, lorsque, employés dans le sens propre et selon les lois de l'usage, ils ont un son agréable à l'oreille, et qu'ils expriment clairement les idées; ils peuvent encore avoir de la grâce, lorsque, étant pris dans un sens figuré, ils forment une belle métaphore, ou lorsqu'ils sont empruntés d'ailleurs, ou dérivés, ou nouveaux, ou vieux, ou inusités. On peut cependant employer dans le sens propre les mots surannés, et qui ne sont plus dans l'usage ordinaire. A l'égard des termes combinés ensemble, ils contribuent à la beauté du discours, quand, par leur accord, ils produisent un agrément qui disparaîtrait si l'on dérangeait les mots, même sans toucher à la pensée ; au lieu que, dans les figures de pensées, l'agrément se soutient, quand même on ferait quelque changement dans les termes. A la vérité, les ornemens de cette dernière espèce ne sont pas rares ; mais peu d'entre eux ont beaucoup d'éclat et de relief. Ainsi l'orateur dont je parle, content d'une diction élégante et polie, sera peu hardi à faire des mots nouveaux ; sobre et réservé dans l'usage des termes anciens et métaphoriques, il sera encore plus scrupuleux dans l'emploi des figures brillantes et des ornemens pompeux ; il pourra pourtant se servir d'une sorte de métaphore qui entre dans les discours ordinaires, et qui est familière, non-seulement aux gens de la ville, mais encore à ceux de la campagne ; car on entend dire tous les jours : *la vigne pousse des perles*,

dendi, videtur. Hoc ornamento liberius paullo, quam ceteris, utetur hic summissus: nec tam licenter tamen, quam si genere dicendi uteretur amplissimo.

XXV. Itaque illud indecorum (quod quale sit, ex decoro debet intelligi) hic quoque apparet, cum verbum aliquod altius transfertur, idque in oratione humili ponitur, quod idem in alia deceret. Illam autem concinnitatem, quæ verborum collocationem illuminat his luminibus, quæ Græci, quasi aliquos gestus orationis, σχήματα appellant (quod idem verbum ab his etiam in sententiarum ornamenta transfertur), adhibet quidem hic subtilis (quem, nisi quod solum, ceteroquin recte [1] quidam vocant Atticum), sed paullo parcius. Nam, sicut in epularum apparatu, a magnificentia recedens, non se parcum solum, sed etiam elegantem videri volet; eliget, quibus utatur. Sunt enim pleræque aptæ hujus ipsius oratoris, de quo loquor, parsimoniæ. Nam illa, de quibus ante dixi, huic acuto fugienda sunt, paria paribus relata, et similiter conclusa, eodemque pacto cadentia: et immutatione litteræ quasi quæsitæ venustates; ne elaborata concinnitas, et quoddam aucupium delectationis manifesto deprehensum appareat.

[1] Quidem.

la terre est altérée, la campagne est riante, les blés s'élèvent avec luxe et profusion [67]. Ces métaphores sont un peu hardies; mais l'analogie sensible ou la disette de la langue les fait recevoir; car lorsque les objets n'ont point de mots propres, on est obligé d'en emprunter ailleurs, seulement pour le besoin, et non pour la parure. Notre orateur pourra donc employer ces sortes de figures, en observant toutefois de n'en pas faire un usage aussi fréquent que s'il composait dans le genre sublime.

XXV. Au surplus [68], l'inconvenance, qui se fait assez connaître par l'idée que nous avons de la convenance, est assez sensible, lorsqu'on emploie dans le style simple une métaphore trop hardie pour lui, mais qui pourrait trouver sa place dans un style plus élevé. Pour ce qui est des combinaisons symétriques, qui donnent aux constructions des phrases cet éclat que les Grecs appellent σχήματα, et qui sont comme des attitudes dans le style (quoiqu'ils donnent aussi ce nom aux figures de pensées), le style simple les admet, mais avec plus d'économie. C'est en ce sens que l'on peut donner à ce genre le titre d'attique; mais on aurait tort de prétendre qu'il est le seul auquel ce nom convienne. L'orateur dont nous parlons imitera l'exemple d'un homme sage qui, dans les repas qu'il donne à ses amis, s'éloigne de la magnificence, et se contente de joindre la frugalité avec la délicatesse. Cette prudente économie paraîtra dans tous ses discours; on n'y verra ni jeux de mots, ni changemens de lettres pour amener quelques agrémens [69], ni l'affectation d'arranger chaque membre de période, de manière que l'un réponde à l'autre, et qu'ils aient les mêmes chutes et les mêmes désinences, de peur que des piéges ainsi tendus, et des figures si étudiées, ne découvrent l'art de l'orateur, et ne laissent apercevoir le désir de plaire. Il évitera aussi ces

Itemque si quæ verborum iterationes contentionem aliquam, et clamorem requirent, erunt ab hac summissione orationis alienæ: ceteris promiscue poterit uti; continuationem verborum modo relaxet, et dividat, utaturque verbis quam usitatissimis, translationibus quam mollissimis: etiam illa sententiarum lumina assumat, quæ non erunt vehementer illustria. Non faciet rempublicam loquentem, nec ab inferis mortuos excitabit, nec acervatim multa frequentans, una complexione devinciet. Valentiorum hæc laterum sunt, nec ab hoc, quem informamus, aut exspectanda, aut postulanda: erit enim ut voce, sic etiam oratione suppressior. Sed pleraque ex illis convenient etiam huic tenuitati: quamquam iisdem ornamentis utetur horridius: talem enim inducimus. [1] Accedet actio non tragica, nec scenæ, sed modica jactatione corporis, vultu tamen multa conficiens: non hoc, quo dicuntur os ducere, sed illo, quo significant ingenue, quo sensu quidque pronuntient.

XXVI. Huic generi orationis adspergentur etiam sales, qui in dicendo nimium quantum valent: quorum duo genera sunt, unum facetiarum, alterum dicacitatis. Utetur utroque: sed altero in narrando aliquid venuste, altero in jaciendo, mittendoque ridiculo: cujus genera plura sunt: sed nunc aliud agimus. Illud admonemus tamen, ridiculo sic usurum

[1] Accedit.

figures de [70] répétition, qui veulent une prononciation forte et animée. A l'égard des autres ornemens, il pourra en faire usage, pourvu qu'il coupe ses phrases, qu'elles n'aient rien de trop soutenu, et que le lien n'en soit point trop serré. Il ne se servira aussi que d'expressions autorisées par l'usage, que de métaphores douces, que de figures de pensées qui ne soient pas trop brillantes. Il se gardera donc bien de faire parler la république, d'évoquer les morts des enfers, et d'entasser dans une même phrase énumérations sur énumérations. Ces figures exigent dans la prononciation une force et une véhémence qui ne conviennent point à cet orateur, parce que tout doit porter en lui les marques de la simplicité. Son style, de même que sa voix, n'auront donc rien de trop élevé, rien de fastueux; et quoique la plupart des ornemens usités dans les autres genres d'élocution ne lui soient point interdits, il ne les emploiera néanmoins qu'avec beaucoup de retenue et de sévérité; car tel est le caractère qu'il doit avoir. Son action ne sentira point le théâtre; elle n'aura rien qui approche ni du tragique, ni du comique; ses gestes et ses mouvemens seront doux et modérés; mais l'air de son visage, bien ménagé, produira un puissant effet; il évitera seulement les grimaces et les minauderies, et il exprimera noblement les sentimens dont il est affecté.

XXVI. Comme on peut tirer de grands avantages de la plaisanterie [71] fine et délicate, l'orateur dont il s'agit ne manquera pas d'en assaisonner ses discours. Il y en a de deux sortes : l'une qu'on nomme *enjouement*, et l'autre qui consiste dans ce qu'on appelle *bons mots*. Il se servira de la première, lorsqu'il aura quelque chose d'agréable à raconter, et de la seconde, quand il sera question de lancer quelques traits vifs sur l'adversaire, ou de le tourner en ridicule. J'aurais bien à dire sur

oratorem, ut nec nimis frequenti, ne scurrile sit: nec subobscæno, ne mimicum: nec petulanti, ne improbum: nec in calamitatem, ne inhumanum: nec in facinus, ne odii locum risus occupet: neque aut sua persona, aut judicum, aut tempore alienum. Hæc enim ad illud indecorum referuntur. Vitabit etiam quæsita, nec ex tempore ficta, sed domo allata: quæ plerumque sunt frigida. Parcet et amicitiis, et dignitatibus: vitabit insanabiles contumelias: tantummodo adversarios figet, nec eos tamen semper, nec omnes, nec omni modo. Quibus exceptis sic utetur sale et facetiis, ut ego ex istis novis atticis talem cognoverim neminem, cum id certe sit vel maxime atticum. Hanc ego judico formam summissi oratoris, sed magni tamen, et germani attici: quoniam, quidquid est salsum aut salubre in oratione, id proprium atticorum est: e quibus tamen non omnes faceti: Lysias satis, et Hyperides, Demades præter ceteros fertur. Demosthenes minus habetur; quo quidem mihi nihil videtur urbanius: sed non tam dicax fuit, quam facetus. Est autem illud acrioris ingenii, hoc majoris artis.

Uberius est aliud, aliquantoque robustius, quam hoc humile, de quo dictum est; summissius autem, quam illud, de quo jam dicetur, amplissimum. Hoc

cette dernière espèce, qui se subdivise en plusieurs branches; mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans ce détail. Je me contenterai seulement d'avertir notre orateur de n'employer que rarement la raillerie, de n'y laisser ni obscénité ni malignité, rien qui marque l'emportement, rien qui insulte à la misère d'autrui, rien qui porte sur le crime, s'il ne veut passer pour un bouffon, pour un bateleur, pour un effronté, pour un homme qui met la plaisanterie à la place de l'indignation, et qui tourne en dérision ce qui doit être regardé comme odieux. Il ne faut pas non plus que les bons mots soient mal assortis aux circonstances des temps, contraires aux égards que l'orateur se doit à lui-même, à ceux qu'il doit à la personne des juges; car tous ces défauts blessent les lois de la bienséance. Ajoutons que les bons mots seront froids et insipides, s'ils ne sont pas produits sur-le-champ, mais médités à loisir, ou apportés du cabinet. Il y a encore en ce point d'autres précautions à prendre. L'orateur épargnera dans ses railleries les amis et les personnes constituées en dignité; il craindra de faire des blessures mortelles, et de s'attirer des inimitiés implacables; et s'il lance des traits contre un ennemi, il saura même en cela garder quelques ménagemens: car la raillerie ne doit point attaquer toute sorte d'adversaires, ni en tout temps, ni de la même manière. S'il évite ces défauts, il pourra faire usage de la plaisanterie et des bons mots, en assaisonnant les uns et les autres de ce sel fin et délicat, tout-à-fait dans le goût attique, mais qui est bien rare parmi nous. De tous ceux qui se piquent aujourd'hui d'atticisme, je n'en trouve aucun qui sache en faire usage. Telle est l'idée que je me forme de cette élocution simple qui convient parfaitement à un grand orateur, et qui porte le caractère du véritable atticisme. En effet, le propre des attiques est de faire régner dans leurs discours un style pur, sensé,

in genere, nervorum vel minimum, suavitatis autem est vel plurimum. Est enim plenius, quam hoc enucleatum: quam autem illud ornatum, copiosumque, summissius. Huic omnia dicendi ornamenta conveniunt, plurimumque est, in hac orationis forma, suavitatis.

XXVII. In qua multi floruerunt apud Græcos: sed Phalereus Demetrius meo judicio præstitit ceteris; cujus oratio cum sedate placideque loquitur, tum illustrant eam, quasi stellæ quædam, tralata verba, atque immutata. Tralata ea dico, ut sæpe jam, quæ per similitudinem ab alia re aut suavitatis aut inopiæ causa transferuntur. Mutata, in quibus pro verbo proprio subjicitur aliud, quod idem significet, sumtum ex re aliqua consequenti. Quod quamquam transferendo fit, tamen alio modo transtulit, cum dixit Ennius *arcem et urbem orbas*: alio modo, si pro patria arcem dixisset: et *horridam Africam terribili tremere tumultu* cum dicit, pro Afris immutat Africam.

ingénieux, et mêlé d'un certain sel qui en relève le goût. Il ne faut pourtant pas croire que tous les orateurs d'Athènes aient excellé dans l'usage de cette fine et agréable raillerie : il y a parmi eux divers degrés à cet égard. Lysias et Hypéride [72] y ont assez bien réussi : Demade [73] les a tous surpassés. Pour Démosthènes, on trouve qu'il leur est inférieur en ce genre. Je prétends néanmoins que cet orateur avait plus d'urbanité qu'aucun autre ; mais il était plutôt enjoué que railleur. La première qualité demande plus d'art et de délicatesse ; la seconde demande une plus grande vivacité d'esprit.

Voici un autre genre d'écrire qui a un peu plus de force et d'abondance que celui dont je viens de parler, mais qui n'a pas tant d'élévation que celui dont nous traiterons. Plus plein que le simple, moins riche et moins magnifique que le sublime, le style tempéré admet néanmoins toute sorte d'ornemens ; mais la douceur et l'agrément y doivent principalement dominer ; la véhémence et l'énergie y ont peu de part.

XXVII. Plusieurs auteurs grecs se sont signalés par cette espèce d'éloquence. Selon moi, Démétrius de Phalère [74] les a tous effacés. Son style doux et tranquille est semé de métaphores et de métonymies, qui lui communiquent un éclat vif et pareil à celui des astres. J'appelle, comme je l'ai déjà dit, métaphores, les figures que l'on tire de quelque autre chose, à cause de la ressemblance, ou pour donner plus de grâce au discours, ou pour remédier à la disette de la langue. J'appelle changemens de mots, ou métonymies, les figures où, aux termes propres, on en substitue de métaphoriques qui ont le même sens, et qui sont tirés des choses qui y ont du rapport. Quoique, dans cette dernière opération, il y ait transport métaphorique, toutefois il y a quelque différence entre la métaphore et cette métonymie, ou changement de mots. Lorsque Ennius a dit,

Hanc hypallagen rhetores, quia quasi summutantur verba pro verbis: metonymiam grammatici vocant, quod nomina transferuntur. Aristoteles autem translationi hæc ipsa subjungit, et abusionem, quam κατάχρησιν vocant: ut, cum minutum dicimus animum pro parvo, et abutimur verbis propinquis, si opus est, vel quod delectat, vel quod decet. Jam cum fluxerunt plures continuæ translationes, alia plane fit oratio. Itaque genus hoc Græci appellant ἀλληγορίαν, nomine recte, genere melius ille, qui ista omnia translationes vocat. Hæc frequentat Phalereus maxime, suntque dulcissima: et quamquam translatio est apud eum multa, tamen immutationes nusquam crebriores. In idem genus orationis (loquor enim de illa modica ac temperata) verborum cadunt lumina omnia; multa etiam sententiarum: latæ eruditæque disputationes ab eodem explicantur, et loci communes sine contentione dicuntur. Quid multa? e philosophorum scholis tales fere evadunt: et, nisi coram erit comparatus ille fortior, per se hic, quem dico, probabitur. Est enim quoddam etiam insigne, et florens orationis, pictum, et expolitum genus, in quo omnes verborum, omnes sententiarum illigantur lepores. Hoc totum e sophistarum fontibus defluxit in forum, sed spretum a subtilibus, repulsum a gravibus, in ea, de qua loquor, mediocritate consedit.

arcem et urbem orbas, « vous privez la citadelle et la ville « de leurs enfans, » c'est une vraie métaphore; mais s'il avait dit simplement, *arcem* pour *patria*, il eût fait une métonymie. De même, lorsqu'il a employé le terme d'*Afrique* pour celui d'*Africain*, il a fait encore une métonymie: *horridam Africam terribili tremere tumultu*. Les rhéteurs appellent ce trope [75] *hypallage* [76], parce qu'il y a échange ou mutation de mots; et les grammairiens le nomment *métonymie*, parce que les termes y sont transportés. Aristote range tous ces tropes sous la métaphore, et y joint aussi la *catachrèse* [77], comme lorsque nous disons un *esprit mince*, au lieu d'un *petit esprit*. Ce trope consiste à se servir, par une licence abusive, des termes empruntés de choses qui ont une signification approchante; il s'emploie, s'il en est besoin, en vue du plaisir qu'il procure, ou parce qu'il est plus convenable. Au reste, le discours est tout autre, lorsque plusieurs métaphores se succèdent les unes aux autres. Les Grecs appellent *allégorie* [78] cette continuation de figures, terme fort significatif; mais le mot général de *métaphore* présente encore mieux à l'esprit l'idée de tous ces tropes. Démétrius de Phalère en fait un fréquent usage, et son discours en reçoit une douceur inexprimable; mais quoique la métaphore lui soit familière, il se sert encore plus volontiers de la métonymie.

Toutes les figures de mots, et plusieurs autres figures de pensées, trouvent leur place dans le style tempéré: on se sert de ce style dans les discussions savantes, dans les lieux communs qui ne s'élèvent que jusqu'à certain degré, et qui ne demandent point d'éclat. En un mot, il y a peu de différence entre le style tempéré et celui que les philosophes emploient dans leurs écoles. Et on l'admire dans l'orateur, tant qu'on ne le compare pas avec la majesté et la force du style sublime. Enfin il faut en-

XXVIII. Tertius est ille amplus, copiosus, gravis, ornatus, in quo profecto vis maxima est. Hic est enim, cujus ornatum dicendi et copiam admiratæ gentes, eloquentiam in civitatibus plurimum valere passæ sunt: sed hanc eloquentiam, quæ cursu magno, sonituque ferretur, quam suspicerent omnes, quam admirarentur, quam se assequi posse diffiderent. Hujus eloquentiæ est tractare animos, hujus omni modo permovere. Hæc modo perfringit; modo irrepit in sensus: inserit novas opiniones, evellit insitas. Sed multum interest inter hoc dicendi genus et superiora. Qui in illo subtili et acuto elaboravit, ut callide arguteque diceret, nec quidquam altius cogitaret: hoc uno perfecto, magnus orator est, si non maximus; minimeque in lubrico versabitur, et, si semel constiterit, numquam cadet. Medius ille autem, quem modicum et temperatum voco, si modo suum illud satis instruxerit; non [1] extimescet ancipites dicendi incertosque casus: etiam, si quando minus succedet, ut sæpe fit, magnum tamen periculum non adibit.

[1] Extimescit.

core rapporter à ce genre d'écrire, cette espèce d'élocution qui est susceptible des pensées les plus ingénieuses, et qui recherche toutes les grâces et toutes les beautés du discours. Fleurie, brillante, polie et ajustée, elle a passé du cabinet des sophistes au barreau; mais également rejetée par les partisans du style simple et par les amateurs du sublime, elle n'a pu trouver d'asile que chez les sectateurs du tempéré.

XXVIII. Le troisième genre d'écrire, majestueux, abondant, sublime, magnifique, réunit en soi tout ce que l'art oratoire a de plus fort et de plus véhément. C'est cette espèce d'éloquence qui a enlevé les suffrages, qui s'est rendue maîtresse des délibérations publiques, qui a étonné le monde par le bruit et la rapidité de sa course; qui, après avoir excité l'applaudissement et l'admiration des hommes, leur ôte l'espérance d'atteindre à cette haute perfection où elle s'est élevée; en un mot, c'est elle qui règne souverainement sur les esprits et sur les cœurs, qui tantôt brise tout ce qui ose lui résister, tantôt s'insinue dans l'âme des auditeurs par des charmes secrets, et tantôt y établit de nouvelles opinions, ou déracine celles qui paraissaient le mieux affermies [79]. On voit la différence qu'il y a entre ce genre d'écrire et les précédens [80]. L'orateur qui travaille dans le style simple, n'a pas besoin de faire beaucoup d'efforts pour s'élever. Quoiqu'il ne monte pas au suprême degré de l'éloquence, il ne laisse pas d'avoir des succès. Qu'il se renferme seulement dans le genre qu'il a choisi, il ne fera point de chute; car cette situation n'a rien de glissant. A l'égard de l'orateur qui se borne au style tempéré, s'il sait employer convenablement les beautés que comporte ce genre d'écrire, il n'aura pas lieu de craindre l'incertitude des événemens : s'il n'a pas une entière réussite, ce qui arrive souvent, il ne sera

Alte enim cadere non potest. At vero hic noster, quem principem ponimus, gravis, acer, ardens, si ad hoc unum est natus, aut in hoc solo se exercuit, aut huic generi studet uni, nec suam copiam cum illis duobus generibus temperavit : maxime est contemnendus. Ille enim summissus, quod acute et veteratorie dicit, sapiens jam : medius, suavis : hic autem copiosissimus, si nihil est aliud, vix satis sanus videri solet. Qui enim nihil potest tranquille, nihil leniter, nihil partite, definite, distincte, facete dicere, præsertim cum causæ partim totæ sint eo modo, partim aliqua ex parte tractandæ : si is non præparatis auribus inflammare rem cœpit, furere apud sanos, et quasi inter sobrios bacchari vinolentus videtur.

Tenemus igitur, Brute, quem quærimus : sed animo. Nam manu si prehendissem, ne ipse quidem sua tanta eloquentia mihi persuasisset, ut se dimitterem.

XXIX. Sed inventus profecto est ille eloquens, quem numquam vidit Antonius. Quis est igitur is? Complectar brevi, disseram pluribus. Is enim est eloquens, qui et humilia subtiliter, et magna graviter, et mediocria temperate potest dicere. Nemo is, inquies, umquam fuit. Ne fuerit : ego enim, quid desiderem, non, quid viderim, disputo : redeoque ad

pas du moins exposé à de grands dangers ; car il ne peut tomber de fort haut. Mais pour celui que je place sur le trône de l'éloquence ; s'il est toujours vif, ardent, impétueux ; si son génie le porte toujours au grand ; s'il en fait son unique étude ; s'il ne s'exerce qu'en ce genre, sans le tempérer par le mélange des deux autres, il tombera infailliblement dans le mépris. En effet, avec le style simple, c'est-à-dire, avec une diction fine et ingénieuse, on passe pour judicieux ; avec le tempéré, on acquiert la réputation d'orateur agréable ; mais quand nous ne savons pas varier le sublime, ni changer de ton à propos ; à peine nous accorde-t-on le titre d'hommes raisonnables. Que penser d'un orateur qui ne peut traiter aucune matière d'un air tranquille ; qui ne sait mettre dans son discours ni définition, ni division, ni distinction, ni douceur, ni enjouement, quoiqu'il y ait des causes qui demandent à être traitées de cette manière, ou en tout ou en partie ? Que penser, dis-je, d'un tel orateur, surtout si, sans avoir préparé les esprits, il s'enflamme dès le commencement ? Ne mérite-t-il pas d'être regardé comme un frénétique parmi des gens d'un sens rassis, ou comme un homme ivre parmi des gens à jeun ?

Voilà, mon cher Brutus, l'orateur que nous cherchions. Nous le tenons, mais ce n'est qu'en idée. Si je pouvais une fois le saisir avec la main, quelque éloquent qu'il pût être, il ne me persuaderait jamais de le laisser aller.

XXIX. Mais quel est-il, cet orateur merveilleux qu'Antoine n'avait jamais vu, et que nous avons enfin découvert ? Le voici en peu de mots ; j'en ferai après une description plus détaillée. C'est cet homme éloquent *qui dit les petites choses d'un style simple, les médiocres d'un style tempéré, les grandes d'un style sublime et vigoureux*. Il n'y en a jamais eu de tel, me dira-t-on : j'en conviens. Aussi la question

illam Platonis, de qua dixeram, rei formam et speciem: quam etsi non cernimus, tamen animo tenere possumus. Non enim eloquentem quæro, neque quidquam mortale, et caducum, sed illud ipsum, cujus qui sit compos, sit eloquens: quod nihil est aliud, nisi eloquentia ipsa, quam nullis, nisi mentis oculis videre possumus. Is erit igitur eloquens (ut idem illud iteremus), qui poterit parva summisse, modica temperate, magna graviter dicere. Tota mihi causa pro Cæcina, de verbis interdicti fuit: res involutas definiendo explicavimus: jus civile laudavimus: verba ambigua distinximus. Fuit ornandus in Manilia lege Pompejus: temperata oratione ornandi copiam persecuti sumus. Jus omne retinendæ majestatis Rabirii causa continebatur: ergo in omni genere amplificationis exarsimus. At hæc interdum temperanda et varianda sunt. Quod igitur in accusationis [1] quinque libris non reperitur genus? quod in Aviti? quod in Cornelii? quod in plurimis nostris defensionibus? quæ exempla selegissem, nisi vel nota esse arbitrarer, vel posse eligere, qui quærerent. Nulla est enim ullo in genere laus oratoris, cujus in nostris orationibus non sit aliqua, si non perfectio, at conatus tamen, atque adumbratio. Non assequimur: at, quid deceat, videmus. Nec enim nunc de nobis, sed de re dicimus: in quo tantum abest, ut nostra miremur, ut usque eo difficiles ac morosi simus, ut nobis non satisfaciat ipse Demosthenes; qui quamquam unus

[1] Septem.

ne roule pas sur ce que j'ai vu, mais sur ce que je désire de connaître : oui, j'en reviens toujours à cette *idée* de Platon dont j'ai déjà parlé, *idée* visible seulement aux yeux de l'esprit. En un mot, je ne cherche point un orateur parmi les hommes; je ne m'attache à rien de ce qui est mortel et périssable; mais je cherche l'éloquence intelligible; c'est-à-dire, ce modèle éternel qu'il faut saisir, si l'on veut se mettre en état d'être véritablement éloquent. L'orateur, je le répète encore, est celui qui, par un heureux accord des trois genres, sait accommoder son discours à toute sorte de sujets. Mon oraison pour Cécina [81] roulait entièrement sur les termes de la sentence provisionnelle du préteur : ainsi je me contentai d'éclaircir par des définitions exactes plusieurs choses qui étaient confuses et embrouillées; je citai le droit civil, je fixai le sens de la loi, et je ne sortis point du style simple. J'employai le tempéré dans mon discours pour la loi Manilia [82], parce que ce genre d'élocution semblait convenir aux louanges qu'il fallait donner à Pompée. Mais comme les droits et la majesté du peuple romain se trouvaient intéressés dans l'affaire de Rabirius, je jetai dans ce discours tout le feu et toute la véhémence que demandaient la grandeur et l'importance du sujet [83]. Il faut quelquefois employer tour à tour et varier à propos ces trois sortes de style. Quel genre d'éloquence ne trouve-t-on pas dans mes Verrines, dans mes plaidoyers pour Avitus, pour Cornélius; et dans plusieurs autres discours que j'ai faits pour la défense de mes amis? J'en rapporterais ici des exemples, si je n'étais persuadé qu'ils sont connus, ou faciles à trouver à qui voudrait les chercher. En un mot, il n'est point de beautés dans l'éloquence dont on ne puisse apercevoir quelques essais et quelques ébauches dans mes discours oratoires. On sentira que, si je ne vais pas jusqu'à la perfection, je connais du moins en

eminet inter omnes in omni genere dicendi, tamen non semper implet aures meas : ita sunt avidæ et capaces ; et semper aliquid immensum infinitumque desiderant.

XXX. Sed tamen, quoniam et hunc tu oratorem cum ejus studiosissimo Pammene, cum esses Athenis, totum diligentissime cognovisti : neque eum dimittis e manibus : et tamen nostra etiam lectitas : vides profecto, illum multa perficere, nos multa conari : illum posse, nos velle, quocumque modo causa postulet, dicere. Sed ille magnus : nam et successit ipse magnis, et maximos oratores habuit æquales : nos magnum fecissimus, si quidem potuissemus, quo contendimus, pervenire, in ea urbe, in qua (ut ait Antonius) auditus eloquens nemo erat. Atqui, si Antonio Crassus eloquens visus non est, aut sibi ipse : numquam Cotta visus esset, numquam Sulpicius, numquam Hortensius. Nihil enim ample Cotta, nihil leniter Sulpicius, non multa graviter Hortensius. Superiores magis ad omne genus apti, Crassum dico, et Antonium. Jejunas igitur hujus multiplicis, et æquabiliter in omnia genera fusæ orationis aures civitatis accepimus : easque nos primi, quicumque eramus, et quantulumcumque dicebamus, ad hujus generis (dicendi) audiendi incredi-

quoi elle consiste [84]. Au surplus, il n'est pas ici question de moi, il s'agit de la parfaite éloquence ; et loin d'admirer mes ouvrages, je suis si difficile à contenter, que Démosthènes même ne me satisfait pas entièrement. Non, ce Démosthènes qui, en tout genre, a effacé les autres orateurs, n'a pas toujours de quoi répondre à toute la grandeur de mon attente, ni à toute l'immensité de mes désirs ; tant je suis insatiable et avide de perfection en fait d'éloquence.

XXX. Mais vous, Brutus, vous avez examiné attentivement les ouvrages de cet auteur, vous les avez lus entièrement à Athènes avec Pammène, le plus passionné de ses admirateurs, et vous les tenez toujours dans les mains ; vous ne laissez pas cependant de lire de temps en temps mes harangues. Ne trouvez-vous pas qu'en plusieurs points Démosthènes va jusqu'à la perfection ? Je ne fais, moi, que des efforts pour y atteindre, et, en tout genre d'éloquence, il parvient où j'aspire d'arriver. Oui, Démosthènes était un grand homme ; il a succédé à d'autres grands hommes, et il a vécu dans un siècle fertile en excellens orateurs. Pour moi, si j'étais parvenu au but que je me suis proposé, je pourrais me flatter d'avoir fait quelque chose de grand dans une ville où, au jugement de M. Antoine, on n'avait encore entendu aucun orateur qui méritât le nom d'éloquent. Or, si Antoine refusait ce titre à Crassus, ou s'il ne s'en croyait pas digne lui-même, il l'aurait sans doute encore moins accordé à Cotta [85], qui n'avait rien d'élevé, ni à Sulpicius, en qui l'on ne remarquait aucune douceur de style, ni à Hortensius [86], qui montrait peu de force et de véhémence ; car ces trois derniers orateurs avaient moins de dispositions que Crassus [87] et qu'Antoine pour tous les genres d'écrire. Ainsi, lorsque je commençai à parler en public, nos Romains n'avaient encore entendu personne qui possédât toutes les qualités du

bilia studia convertimus. Quantis illa clamoribus adolescentuli diximus de supplicio parricidarum? quæ nequaquam satis deferbuisse post aliquanto sentire cœpimus. *Quid enim tam commune, quam spiritus vivis, terra mortuis, mare fluctuantibus, litus ejectis? Ita vivunt, dum possunt, ut ducere animam de cælo non queant: ita moriuntur, ut eorum ossa* [1] *terram non tangant: ita jactantur fluctibus, ut numquam* [2] *abluantur. Ita postremo ejiciuntur, ut ne ad saxa quidem mortui conquiescant*, et quæ sequuntur. Sunt enim omnia, sicut adolescentis, non tam re et maturitate, quam spe et exspectatione, laudati. Ab hac indole jam illa matura: *Uxor generi, noverca filii, filiæ pellex*. Nec vero hic unus erat ardor in nobis, ut hoc modo omnia diceremus. Ipsa enim illa pro Roscio juvenilis redundantia, multa habet attenuata, quædam etiam paullo [3] hilariora; ut pro Avito, pro Cornelio, compluresque aliæ: nemo enim orator tam multa, ne in Græco quidem otio, scripsit, quàm multa sunt nostra: eaque hanc ipsam habent, quam probo, varietatem.

[1] Terra non tangat. — [2] Alluantur. — [3] Hilariora. At.

style oratoire, ni qui sût les répandre dans le discours avec une juste proportion; aussi, quelque médiocres que soient mes talens, je fus néanmoins le premier qui fis naître parmi nous le goût de ces trois sortes d'élocution, et un désir incroyable d'en voir des exemples. Quels applaudissemens n'eus-je point dans ma jeunesse, lorsque, plaidant pour Sextus Roscius, je parlai du supplice des parricides! Je ne fus pas long-temps, il est vrai, à m'apercevoir que ce morceau si brillant pouvait être regardé comme un vin nouveau, mais non pas encore assez cuit. Voici le passage en question : *Qu'y a-t-il qui soit plus de droit commun, que l'air pour les vivans, la terre pour les morts; l'eau de la mer pour ceux qui sont submergés, et le rivage pour ceux que la tempête y a rejetés? Cependant les parricides vivent, et ne jouissent point de l'air; ils meurent, et le sein de la terre leur est refusé; ils flottent au milieu des vagues, et n'en sont point baignés; ils sont jetés sur les rochers, et n'y trouvent point de repos*, etc. Toutes ces expressions sentent certainement le jeune homme : aussi cet endroit fut-il loué, non pour sa perfection, mais pour les espérances que donnait l'orateur naissant. Mes dispositions se perfectionnèrent avec l'âge. Cette phrase, par exemple, qui désigne Fascia comme *la femme de son gendre, la marâtre de son fils, la rivale de sa fille* [88], montra plus de maturité. Il ne faut pourtant pas croire que, dans les premières années, j'aie toujours parlé avec la même chaleur et la même emphase. Vous verrez parmi cette profusion de pensées et de figures hardies qui caractérisent l'oraison pour Roscius, plusieurs endroits exprimés avec simplicité, et quelques autres avec enjouement. Quant à mes harangues pour Cluentius Avitus, pour Cornélius Balbus, et pour plusieurs autres (car personne n'a jamais tant écrit que moi, non pas même les orateurs

XXXI. An ego Homero, Ennio, reliquis poëtis, et maxime tragicis concederem, ut ne omnibus locis eadem contentione uterentur, crebroque mutarent, nonnumquam etiam ad quotidianum genus sermonis accederent : ipse numquam ab illa acerrima contentione discederem? Sed quid poëtas divino ingenio profero? Histriones eos [1] vidimus, quibus nihil posset in suo genere esse præstantius, qui non solum in dissimillimis personis satisfaciebant, cum tamen in suis versarentur, sed et comœdum in tragœdiis, et tragœdum in comœdiis admodum placere [2] vidimus. Ego non elaborem? Cum dico me : te, Brute, dico : nam in me quidem jampridem effectum est, quod futurum fuit. Tu autem eodem modo omnes causas ages? aut aliquod causarum genus repudiabis? aut in iisdem causis perpetuum et eumdem spiritum sine ulla commutatione obtinebis? Demosthenes quidem, cujus nuper inter imagines tuas, ac tuorum (quod eum, credo, amares), cum ad te in Tusculanum venissem, imaginem ex ære vidi, nihil Lysiæ subtilitate cedit, nihil argutiis et acumine Hyperidi, nihil lenitate Æschini, et splendore verborum. Multæ sunt ejus totæ orationes subtiles, ut contra Leptinem : multæ totæ graves, ut quædam Philippicæ : multæ variæ, ut contra Æschinem, falsæ legationis, ut contra eundem pro causa Ctesiphontis. Jam illud

[1] Videmus. — [2] Videmus.

grecs dans tout leur loisir), elles ont toute la variété que je demande.

XXXI. Pourquoi accorderais-je à Homère, à Ennius et aux autres poëtes, et surtout aux tragiques, la liberté de descendre quelquefois du style sublime jusqu'au style ordinaire des conversations, et de donner à un même ouvrage toute sorte de formes, tandis que je ne pourrais changer de ton, ni sortir du style véhément? Mais à quoi bon citer ici l'exemple de ces grands poëtes, de ces génies divins? N'avons-nous pas vu sur le théâtre de célèbres acteurs faire avec succès des personnages très-différens de ceux qu'ils avaient coutume de jouer? Il s'en est même trouvé qui ont réussi admirablement dans le comique, quoiqu'ils excellassent dans le tragique; et d'autres qui n'ont pas laissé de nous enchanter dans le tragique, quoique, dans le comique, ils tinssent le premier rang. Et je ne m'efforcerais pas de jeter dans mes discours toute la variété convenable! Quand je parle de moi, mon cher Brutus, je prétends aussi parler de vous; mon temps est déjà passé, et j'ai produit ce que j'avais à produire, au lieu que vous ne faites, pour ainsi dire, qu'entrer dans la carrière. Voudriez-vous donc traiter toute sorte de causes d'une même manière? ou refuserez-vous de vous charger de celles qui ne seront point d'un certain genre, ou garderez-vous toujours dans les sujets de la même espèce le même caractère et la même forme de style? Démosthènes, votre orateur favori, comme je le conjecturai dernièrement, lorsque, étant allé vous rendre visite à Tusculum, je vis sa statue en bronze placée parmi celles de vos ancêtres; Démosthènes ne le cède ni à Lysias pour la simplicité du style, ni à Hypéride pour la finesse des pensées, ni à Eschine pour la douceur et la majesté, et il s'est exercé dans les trois genres. Les discours qu'il a faits contre Leptine sont entièrement dans

medium quoties vult, arripit, et a gravissimo discedens, eo potissimum delabitur. Clamores tamen tum movet, et tum in dicendo plurimum efficit, cum gravitatis locis utitur. Sed ab hoc parumper abeamus; quandoquidem de genere, non de homine quærimus: rei potius, id est, eloquentiæ vim et naturam explicemus. Illud tamen, quod jam ante diximus, meminerimus, nil nos præcipiendi [1] causa dicturos: atque ita potius acturos, ut existimatores videamur loqui, non magistri. In quo tamen longius progredimur, quod videmus, non te hæc solum esse lecturum, qui ea multo, quam nos, qui quasi docere videamur, habeas notiora, sed hunc librum, etiamsi minus nostra commendatione, tuo tamen nomine divulgari necesse est.

XXXII. Esse igitur perfecte eloquentis puto, non eam solum facultatem habere, quæ sit ejus propria, fuse, lateque dicendi, sed etiam vicinam ejus, atque finitimam, dialecticorum scientiam assumere. Quamquam aliud videtur oratio esse, aliud disputatio; nec idem loqui esse, quod dicere: attamen utrumque in disserendo est. Disputandi ratio, et loquendi, dialecticorum sit: oratorum autem, dicendi et ornandi.

[1] Causa esse dicturos.

le simple; quelques-unes de ses Philippiques sont entièrement dans le sublime; et les deux harangues contre Eschine, l'une de la fausse ambassade, et l'autre pour la couronne, participent des trois genres. Remarquons ensuite qu'il saisit le tempéré quand il lui plaît; c'est même là qu'il s'arrête, lorsqu'il descend du style sublime; et il n'excite jamais de plus grands applaudissemens et n'a jamais plus de succès que quand il emploie les forces du pathétique.

Quittons Démosthènes pour un moment; et puisque, dans cet écrit, il n'est point question d'un orateur particulier, mais de l'éloquence même, je dois tâcher d'en expliquer la nature et les usages, sans oublier que je me suis engagé à donner seulement des réflexions, et non des préceptes; à parler ici en simple connaisseur, et non en maître de l'art. Je passe souvent ces bornes, j'en conviens; car, prévoyant que vous ne serez pas le seul qui lirez mon ouvrage, je ne laisse pas de donner en passant quelques règles, qui ont une apparence de leçons, non pour vous, Brutus, qui avez plus de lumières que moi sur cette matière, mais pour d'autres qui seront sans doute curieux de lire ce livre, moins parce que j'en serai l'auteur, que parce qu'il paraîtra sous vos auspices.

XXXII. Je pense que, pour devenir parfait orateur, il faut non-seulement acquérir l'art de parler avec force et abondance, partie essentielle, mais qu'il faut encore posséder à fond la dialectique, qui a un rapport immédiat avec l'éloquence. Car, bien qu'il y ait, à ce qu'il semble, de la différence entre une dissertation et un discours oratoire, entre parler pour se faire entendre et persuader entièrement, on peut néanmoins donner le nom de discours à ces deux opérations, en attribuant la force, les ornemens et les grâces de l'élocution à l'orateur, et laissant le raisonnement et les subtilités de la dispute au dia-

Zeno quidem ille, a quo disciplina stoicorum est, manu demonstrare solebat, quid inter has artes interesset. Nam cum compresserat digitos, pugnumque fecerat, dialecticam ajebat ejusmodi esse : cum autem diduxerat, et manum dilataverat, palmæ illius similem eloquentiam esse dicebat. Atque etiam ante hunc Aristoteles principio artis rhetoricæ dicit, illam artem quasi ex altera parte respondere dialecticæ : ut hoc videlicet differant inter se, quod hæc ratio dicendi latior sit, illa loquendi contractior. Volo igitur huic summo, omnem, quæ ad dicendum [1] tradi possit, loquendi rationem, esse notam : quæ quidem res (quod te his artibus eruditum minime fallit) duplicem habet docendi viam. Nam et ipse Aristoteles tradidit præcepta plurima disserendi, et postea, qui dialectici dicuntur, spinosiora multa pepererunt. Ergo eum censeo, qui eloquentiæ laude ducatur, non esse earum rerum omnino rudem; sed vel illa antiqua, vel hac Chrysippi disciplina institutum : noverit primum vim, naturam, genera verborum, et simplicium, et copulatorum : deinde quot modis quidque dicatur : qua ratione, verum falsumne sit, judicetur : quid efficiatur e quoque : quod cui consequens sit, quodque contrarium : cumque ambigue multa dicantur, quomodo quidque eorum dividi, explanarique oporteat. Hæc tenenda sunt oratori : sæpe enim occurrunt. Sed quia sua sponte squalidiora sunt, adhibendus erit in his explicandis quidam orationis nitor.

[1] Trahi.

lecticien. Zénon, vous le savez, chef des stoïciens, avait coutume de se servir de la main pour marquer la différence qui se trouve entre la dialectique et l'éloquence; il voulait que la main fermée fût l'image de la première, et que la main ouverte représentât la seconde. Avant lui, Aristote avait dit, au commencement de sa rhétorique, que ces deux arts se répondent l'un à l'autre, qu'ils figurent ensemble, et qu'ils diffèrent seulement en ce que la dialectique serre ses raisonnemens, et que l'éloquence étend les siens. Je désire donc que notre orateur connaisse toutes les formes du discours qui peuvent servir à la persuasion. Or, mon cher Brutus, vous à qui ces sortes de connaissances sont familières, vous n'ignorez pas que la logique admet deux méthodes; l'une, d'Aristote, qui nous a laissé plusieurs règles sur la manière de raisonner; et l'autre, des nouveaux dialecticiens, qui, sous l'autorité de Chrysippe [89], leur maître, ont introduit une forme de discourir plus épineuse et plus difficile. Tout homme qui prétend à la qualité d'orateur, doit non-seulement avoir quelque teinture de ces deux méthodes, mais il doit encore être parfaitement instruit de l'une ou de l'autre, et s'y être exercé. Qu'il étudie donc la nature, la force et les différentes espèces, tant des mots simples que des phrases liées ensemble; qu'ensuite il apprenne en combien de manières on peut exprimer chaque idée, par quelle règle on peut discerner si une proposition est vraie ou fausse, quelle conséquence on peut tirer de chaque principe, et si ce qui en résulte convient ou ne convient pas aux prémisses. Il faut aussi qu'il sache discerner les ambiguïtés; qu'il connaisse l'art de les éclaircir, de les distinguer, et d'expliquer en quel sens chaque terme doit être entendu. Toutes ces choses se présentent souvent dans le discours; c'est pourquoi il est nécessaire que l'orateur en soit parfaitement instruit.

XXXIII. Et quoniam in omnibus, quæ ratione docentur, et via, primum constituendum est, quid quidque sit (nisi enim inter eos, qui disceptent, convenit, quid sit illud, de quo ambigitur; nec recte disseri, nec umquam ad exitum perveniri potest): explicanda est sæpe verbis mens nostra de quaque re, atque involutæ rei notitia definiendo aperienda est: siquidem definitio est oratio, quæ, quid sit id, de quo agitur, ostendit quam brevissime. Tum, ut scis, explicato genere cujusque rei, videndum est, quæ sint ejus generis sive formæ, sive partes, ut in eas tribuatur omnis oratio. Erit igitur hæc facultas in eo, quem volumus esse eloquentem, ut definire rem possit, neque id faciat tam presse et anguste, quam in illis eruditissimis disputationibus fieri solet: sed cum explanatius, tum etiam uberius, et ad commune judicium popularemque intelligentiam accommodatius. Idemque etiam, cum res postulabit, genus universum in species certas, ut nulla neque prætermittatur, neque redundet, partietur, ac dividet: quando autem, aut quomodo id faciat, nihil ad hoc tempus: quoniam (ut supra dixi) judicem me esse, non doctorem volo. Nec vero dialecticis modo sit instructus, sed habeat omnes philosophiæ notos et tractatos locos. Nihil enim de religione, nihil de morte, nihil de pietate, nihil de caritate patriæ, nihil de bonis

Mais comme elles ont par elles-mêmes je ne sais quoi de sec et de scolastique, il sera obligé de les orner et de les polir en les expliquant.

XXXIII. Toutes les fois que l'on traite quelque matière, si l'on veut suivre l'ordre et la méthode que la raison prescrit, il faut commencer par établir l'état de la question : car si ceux qui contestent ne conviennent pas entre eux du sujet de la dispute, ils ne feront que discourir en l'air, et ne finiront jamais. Que l'orateur fasse donc connaître nettement sa pensée ; qu'il développe, par des définitions exactes, tout ce qui est obscur, tout ce qui a un sens caché. La définition est, comme vous savez, une exposition claire et abrégée de la nature de l'affaire. Mais ce n'est pas assez d'avoir une idée distincte du genre de chaque chose ; il faut encore examiner les différentes espèces qui sont comprises sous le genre, afin de faire régner le discours sur toutes ces parties. Ainsi notre orateur sera toujours en état de donner des définitions ; mais ces définitions ne seront ni aussi serrées ni aussi courtes que celles des philosophes ; il faut qu'il les étende, qu'il les orne, et qu'il les proportionne à l'intelligence et à la portée du plus grand nombre des auditeurs. Il divisera aussi, lorsqu'il en sera nécessaire, le genre en toutes ses espèces, sans rien oublier d'essentiel, et sans rien ajouter de superflu. Mais en quel temps et comment fera-t-il usage de ces préceptes ? Cette question n'est pas de mon ressort. Je ne me donne ici, comme je l'ai déjà dit, ni pour juge, ni pour maître. Il ne suffit pas à l'orateur d'être instruit des principes de la logique ; il faut encore qu'il acquière la connaissance des règles et des maximes de la morale. Sans cette science, comment pourrait-il discourir avec force, avec dignité et avec étendue, sur le respect dû aux dieux, sur le mépris de la mort, sur la tendresse naturelle envers les pa-

rebus, aut malis, nihil de virtutibus, aut vitiis, nihil de officio, nihil de dolore, nihil de voluptate, nihil de perturbationibus animi, et erroribus, quæ sæpe cadunt in causas, sed jejunius aguntur: nihil, inquam, sine ea scientia, quam dixi, graviter, ample, copiose dici et explicari potest.

XXXIV. De materia loquor orationis etiam nunc, non ipso de genere dicendi. Volo enim prius habeat orator rem, de qua dicat, dignam auribus eruditis, quam cogitet, quibus verbis quidque dicat, aut quomodo: quem etiam, quo grandior sit, et quodammodo excelsior (ut de Pericle dixi supra), ne physicorum quidem esse ignarum volo. Omnia profecto, cum se a cœlestibus rebus referet ad humanas, excelsius, magnificentiusque et dicet, et sentiet. Cumque illa divina cognoverit, nolo ignoret ne hæc quidem humana. Jus civile teneat, quo egent causæ forenses quotidie: quid est enim turpius, quam legitimarum et civilium controversiarum patrocinia suscipere, cum sis legum et civilis juris ignarus? Cognoscat etiam rerum gestarum et memoriæ veteris ordinem, maxime scilicet nostræ civitatis: sed et imperiosorum populorum, et regum illustrium: quem laborem nobis Attici nostri levavit labor; qui conservatis notatisque temporibus, nihil cum illustre prætermitteret, annorum septingentorum memoriam uno libro colligavit. Nescire autem, quid antea, quam natus sis, acciderit, id est semper esse puerum. Quid enim est ætas hominis, nisi memoria rerum veterum cum su-

rens, sur l'amour de la patrie, sur les biens et sur les maux, sur les vertus et sur les vices, sur les devoirs de l'homme, sur la douleur et sur le plaisir, sur les illusions de l'esprit et sur les passions du cœur, sujets qui entrent souvent dans les discours publics, mais que l'on traite d'ordinaire avec sécheresse, lorsque l'on est dénué des secours de la philosophie ?

XXXIV. Ce que je dis ici regarde moins la forme que la matière du discours ; car je veux que l'orateur connaisse les choses, avant de songer à la manière de s'exprimer ; qu'il possède si bien les grands principes de chaque sujet, que les gens savans et éclairés se fassent un plaisir de l'entendre. Je demande aussi qu'il n'ignore pas la physique, afin que son discours en reçoive cette élévation et cette majesté qui caractérisaient le style de Périclès. On ne peut manquer de penser et de s'exprimer noblement, lorsque l'on descend de la contemplation des objets célestes aux objets qui regardent le commerce de la vie. Mais, à cette étude, il faut qu'il ajoute les sciences qui ont un rapport immédiat avec les besoins et les devoirs de la société. Il est nécessaire qu'il s'instruise du droit civil, dont on ne peut se passer dans le barreau. Il serait honteux, en effet, de vouloir, sans être initié dans la jurisprudence, se charger de causes qui ne peuvent se décider que par la science des lois et du droit civil. Qu'il étudie encore l'histoire des siècles passés ; qu'il sache surtout la nôtre, celle des principaux empires, et celle des rois qui se sont rendus illustres. L'ouvrage de notre cher Atticus 91 pourra lui être d'un grand secours. Atticus a renfermé dans un seul volume l'histoire de sept cents ans, sans rien omettre de considérable, et en observant exactement les époques et l'ordre chronologique. Ignorer ce qui s'est passé avant nous, c'est être toujours enfant. Que saurions-nous, en effet, dans la courte durée de la vie, si, à

periorum ætate contexitur? Commemoratio autem antiquitatis, exemplorumque prolatio summa cum delectatione et auctoritatem orationi affert, et fidem.

Sic igitur instructus veniet ad causas: quarum habebit genera primum ipsa cognita: erit enim ei perspectum, nihil ambigi posse, in quo non aut res controversiam faciat, aut verba. Res, aut de vero, aut de recto, aut de nomine. Verba, aut de ambiguo, aut de contrario. Nam si quando aliud in sententia videtur esse, aliud in verbis, genus est quoddam ambigui, quod ex præterito verbo fieri solet: in quo, quod est ambiguorum proprium, res duas significari videmus.

XXXV. Cum tam pauca sint genera causarum, etiam argumentorum præcepta pauca sunt: traditi sunt, e quibus ea ducantur, duplices loci: uni e rebus ipsis, alteri assumti. Tractatio igitur rerum efficit admirabiliorem orationem: nam ipsæ quidem res in perfacili cognitione versantur: quid enim jam sequitur, quod quidem artis sit, nisi ordiri orationem, in quo aut concilietur auditor, aut erigatur, [1] ut paret se ad discendum? rem breviter exponere, et probabiliter, et aperte, ut, quid agatur, intelligi possit? sua confirmare? adversaria evertere? eaque efficere non perturbate, sed singulis argumentationibus ita concludendis, ut efficiatur quod sit consequens iis,

[1] Aut.

la connaissance de ce qui est arrivé de notre temps, nous ne joignions encore celle des siècles plus reculés? D'un autre côté, rien ne donne plus de poids, d'autorité et d'agrément au discours, que les citations des exemples que l'on tire de l'antiquité. Muni de tous ces secours, l'orateur pourra se présenter au barreau; mais, avant de plaider, il faut qu'il examine bien la nature et le genre de la cause. Il doit savoir que toute contestation roule ou sur les choses ou sur les mots; que, dans les choses, on considère * si l'action est vraie, si elle est juste, et de quel nom on doit la qualifier; que, dans les mots, on examine s'il y a de l'ambiguïté, ou de la contradiction. Or, toutes les fois que les paroles ne paraissent pas conformes à l'intention de ceux qui les ont employées, il y a une espèce d'ambiguïté; ce qui arrive d'ordinaire par l'omission de quelque mot essentiel; d'où l'on voit que le propre de l'ambiguïté est de présenter à l'esprit deux sens différens.

XXXV. Comme il est peu de genres de causes, il y a aussi très-peu de préceptes à donner par rapport aux preuves. La rhétorique ne connaît, comme nous avons dit, que deux sources, d'où les preuves sont tirées; les unes sont prises du fond du sujet, et les autres sont prises d'ailleurs. A l'égard du succès, il dépend de la manière de les mettre en œuvre; car il est aisé de trouver les preuves. Que reste-t-il à faire maintenant, par rapport à la composition? 1°. Commencer par un exorde qui nous concilie la bienveillance des auditeurs, qui les rende attentifs, et qui les dispose à nous écouter favorablement; 2°. exposer le fait d'une manière si claire, si courte et si plausible, que l'on comprenne bien l'état de la question; 3°. établir solidement nos moyens et renverser ceux de l'adversaire, le tout par des raisonnemens concluans et placés

* Le fait, le droit et la qualification.

quæ sumentur ad quamque rem confirmandam? post omnia perorationem inflammantem, restinguentemve concludere? Has partes quemadmodum tractet singulas, difficile dictu est hoc loco: nec enim semper tractantur uno modo. Quoniam autem non, quem doceam, quæro, sed quem probem: probabo primum eum, qui, quid deceat, videbit. Hæc enim sapientia maxime adhibenda eloquenti est, ut sit temporum, personarumque moderator. Nam nec semper, nec apud omnes, nec contra omnes, nec pro omnibus, nec omnibus eodem modo dicendum arbitror.

XXXVI. Is erit ergo eloquens, qui ad id, quodcumque decebit, poterit accommodare orationem. Quod cum statuerit, tum, ut quidque erit dicendum, ita dicet: nec satura jejune, nec grandia minute, nec item contra, sed erit rebus ipsis par et æqualis oratio. Principia verecunda, non elatis incensa verbis, sed acuta sententiis, vel ad offensionem adversarii, vel ad commendationem sui. Narrationes credibiles, nec historico, sed prope quotidiano sermone explicatæ dilucide. Dein si tenues causæ, tum etiam argumentandi tenue filum et in docendo, et in refellendo; idque ita tenebitur, ut, quanta ad rem, tanta ad orationem fiat accessio. Cum vero causa ea inciderit, in qua vis eloquentiæ possit exprimi: tum se latius fundet orator, tum reget et flectet animos, et sic afficiet, ut volet, id est, ut causæ natura, et ratio

avec ordre; de manière que l'on sente la liaison des conséquences avec les principes; 4°. terminer le discours par une péroraison qui puisse allumer ou éteindre les passions, selon le besoin. Il serait difficile de marquer ici toutes les diverses manières dont chaque partie du discours peut être traitée; car elles varient à l'infini. Comme je ne cherche point à donner des préceptes d'éloquence, mais à rendre l'idée que je me forme du parfait orateur, j'accorderai ce nom à celui-là seul qui sait discerner en tout ce qui convient. Ce discernement est de rigueur pour quiconque parle en public. L'orateur doit proportionner son discours aux temps et aux personnes; car un même genre d'élocution n'est pas propre à toute sorte de causes, ni à toute sorte d'orateurs, ni devant toute sorte de juges, ni contre toute sorte d'adversaires, ni pour toute sorte de cliens.

XXXVI. Celui-là sera donc véritablement éloquent, qui saura conformer son style à tous les égards que demande la bienséance; il ne traitera point d'une manière sèche les matières riches et abondantes, ni d'un style bas les sujets élevés, ni avec une élocution pompeuse et magnifique les petites choses. En un mot, il faut que la forme du discours réponde parfaitement à la nature et à la qualité des sujets; que la modestie et la retenue accompagnent ses exordes [92]; que le faste en soit banni: il suffit qu'ils soient fournis de pensées vives, frappantes, et propres à lui concilier les esprits, ou à les indisposer contre la partie adverse. Ses narrations seront vraisemblables; elles expliqueront nettement le fait, mais d'un style plus voisin du familier que de l'historique. Quant à la preuve et à la réfutation, le style en sera proportionné au sujet. Si la cause est de peu d'importance, le style doit être simple et sans la moindre élévation; et si elle est susceptible des figures et des mouvemens de l'éloquence, alors l'orateur doit déployer toutes ses

temporis postulabit. Sed erit duplex omnis ejus ornatus ille admirabilis, propter quem ascendit in tantum honorem eloquentia. Nam cum omnis pars orationis esse debet laudabilis, sic ut verbum nullum, nisi aut grave, aut elegans excidat; tum sunt maxime luminosæ, et quasi actuosæ partes duæ: quarum alteram in universi generis quæstione pono, quam (ut supra dixi) Græci appellant θέσιν: alteram in augendis, amplificandisque rebus, quæ ab eisdem αὔξησις est nominata. Quæ etsi æquabiliter toto corpore orationis fusa esse debet, tamen in communibus locis maxime excellet: qui communes appellati, quod videntur multarum iidem esse causarum, sed proprii singularum esse debebunt. At vero illa pars orationis, quæ est de genere universo, totas causas sæpe continet: quidquid est enim illud, in quo quasi certamen est controversiæ, quod græce κρινόμενον dicitur, id ita dici placet, ut traducatur ad perpetuam quæstionem, atque de universo genere dicatur: nisi cum de vero ambigetur; quod quæri conjectura solet. Dicetur autem non peripateticorum more (est enim illorum exercitatio elegans jam inde ab Aristotele constituta) sed aliquanto nervosius: et ita de re communia dicentur, ut et pro reis multa leniter dicantur, et in adversarios aspere. Augendis vero rebus, et contra abjiciendis, nihil est, quod non perficere possit oratio: quod et inter media argumenta faciendum est, quotiescumque dabitur vel amplificandi, vel minuendi locus, et pæne infinite in perorando.

forces pour se rendre maître absolu des esprits, et leur inspirer les sentimens qu'il jugera convenir à la nature du sujet et aux circonstances du temps. Il y a deux choses principales qui rendent l'éloquence digne d'admiration, et l'élèvent au comble de la gloire : l'une est appelée *thèse* par les Grecs, c'est-à-dire, *question générale ;* et l'autre, *augmentation* ou *amplification.* Certainement toutes les parties du discours oratoire doivent se soutenir ; toutes doivent être fournies d'expressions ou élégantes ou énergiques ; cependant rien n'est plus propre à rendre l'oraison vive, agissante et lumineuse, que ces deux espèces d'ornemens. A la vérité, l'amplification a droit d'entrer également dans toutes les parties du discours ; mais elle ne paraît jamais mieux à sa place que dans les *lieux communs*, ainsi appelés, parce qu'ils paraissent être les mêmes et avoir le même caractère dans la plupart des causes, quoiqu'on doive s'appliquer à les rendre propres à chaque sujet qu'on traite. Quant à la thèse, elle embrasse tout le corps du discours ; car, quel que soit le point à juger, on peut le réduire à une question générale ; et alors il est inutile que l'orateur entre dans les détails, à moins que la dispute ne roule sur la recherche et l'examen d'un fait particulier, auquel cas il faut recourir aux conjectures. Notre orateur, lorsqu'il traitera la question en général, n'empruntera pas la méthode péripatéticienne, quoique élégante et formée par les préceptes d'Aristote ; mais il se servira d'un style plus fort et plus nerveux ; il y mêlera des traits vifs et perçans contre l'adversaire, et adoucira le plus qu'il pourra les choses en faveur de son client. Il est certain qu'il n'y a rien dont on ne vienne à bout par le moyen de l'amplification 93, soit qu'on l'emploie à grossir les objets ou à les diminuer ; c'est pourquoi il ne faut pas manquer de s'en servir, quand l'occasion s'en présentera. On pourra l'in-

XXXVII. Duo sunt, quæ bene tractata ab oratore, admirabilem eloquentiam faciant : quorum alterum est, quod Græci ἠθικὸν vocant, ad naturas, et ad mores, et ad omnem vitæ consuetudinem accommodatum; alterum, quod iidem παθητικὸν nominant, quo perturbantur animi et concitantur, in quo uno regnat oratio. Illud superius, come, jucundum, ad benivolentiam conciliandam paratum : hoc, vehemens, incensum, incitatum, quo causæ eripiuntur : quod cum rapide fertur, sustineri nullo pacto potest. Quo genere nos, mediocres, aut multo etiam minus : sed magno semper usi impetu, sæpe adversarios de statu omni dejecimus. Nobis pro familiari reo summus orator non respondit Hortensius. A nobis homo audacissimus Catilina in senatu accusatus obmutuit. Nobis privata in causa magna et gravi, cum cœpisset Curio pater respondere, subito assedit, cum sibi venenis ereptam memoriam diceret. Quid ego de miserationibus loquar? quibus eo sum usus pluribus, quod etiamsi plures dicebamus, perorationem mihi tamen omnes relinquebant: in quo ut viderer excellere, non ingenio, sed dolore assequebar. Quæ qualiacumque in me sunt : me enim ipsum [1] pœnitet, quanta sint : sed apparent in orationibus : etsi carent libri spiritu

[1] Non poenitet.

sérer dans l'argumentation; mais on doit se souvenir que sa place la plus ordinaire doit être dans la péroraison.

XXXVII. Il est [94] encore deux moyens propres à rendre l'éloquence admirable : l'un est l'art de peindre les mœurs; les Grecs lui donnent le nom de ἠθικόν; et l'autre est l'art d'émouvoir les passions, qu'ils appellent παθητικόν. Le premier sert à représenter les caractères et le génie des personnes, ou les usages et le commerce ordinaire de la vie. On emploie le second, lorsqu'il s'agit de porter le trouble dans l'âme, et d'y exciter les plus grands mouvemens : c'est en cela que consiste le triomphe de l'éloquence. Le premier genre est doux, agréable, insinuant, et très-propre à nous concilier la bienveillance des auditeurs : le second, vif, ardent, impétueux, arrache la victoire des mains de l'adversaire, et vient fondre avec tant de violence, qu'on n'en peut soutenir l'effort. Quoique médiocre moi-même, et peut-être même au-dessous du médiocre, c'est par cette noble véhémence que j'ai souvent terrassé mes adversaires; c'est par elle que j'ai réduit au silence Hortensius, cet illustre orateur, qui défendait un de ses amis, accusé de plusieurs crimes [95]; c'est par elle que j'ai fermé la bouche à l'audacieux Catilina, en plein sénat [96], et que j'ai pressé si vivement Curion le père dans une cause particulière, mais importante, qu'obligé de s'asseoir sans pouvoir répondre un seul mot, il s'écria qu'on l'avait ensorcelé * [97]. Que dirai-je de l'art qui consiste à émouvoir la compassion, et dont j'ai fait si souvent usage? Lorsque nous nous trouvions plusieurs à plaider la même cause, on ne manquait pas de me charger de la péroraison, parce que j'avais la réputation de m'en acquitter avec succès; mais ce succès devait plutôt être attribué aux vifs

* Ou qu'on lui avait fait perdre la mémoire par quelques sortiléges.

illo, propter quem majora eadem illa cum aguntur, quam cum leguntur, videri solent.

XXXVIII. Nec vero miseratione solum mens judicum permovenda est (qua nos ita dolenter uti solemus, ut puerum infantem in manibus perorantes tenuerimus : ut alia in causa, excitato reo nobili, sublato etiam filio parvo, plangore et lamentatione [1] complerimus forum) : sed etiam est faciendum, ut irascatur judex, mitigetur, invideat, faveat, contemnat, admiretur, oderit, diligat, cupiat, satietate afficiatur, speret, metuat, lætetur, doleat : qua in varietate, duriorum, accusatio suppeditabit exempla : mitiorum, defensiones meæ. Nullo enim modo animus audientis aut incitari, aut leniri potest, qui modus a me non tentatus sit : dicerem perfectum, si ita judicarem, nec in veritate crimen arrogantiæ extimescerem. Sed (ut supra dixi) nulla me ingenii, sed magna vis animi inflammat, ut me ipse non teneam. Nec umquam is, qui audiret, incenderetur, nisi ardens ad eum perveniret oratio. Uterer exemplis domesticis, nisi ea legisses : uterer alienis vel latinis, si ulla reperirem; vel græcis, si deceret. Sed Crassi perpauca sunt, nec ea judiciorum : nihil Antonii, nihil Cottæ, nihil Sulpicii : dicebat

[1] Compleremus.

sentimens de la douleur dont j'étais pénétré, qu'aux efforts de mon esprit. Quels que soient mes talens en ce genre, je n'ai pas lieu d'en être mécontent : on pourra en juger par la lecture de mes harangues, quoique les pièces d'éloquence perdent toujours beaucoup à être lues ; car il est certain qu'elles ne peuvent conserver sur le papier ce feu et cette âme que leur prête l'action.

XXXVIII. Comment y transporter, par exemple, la vive et forte impression que je fis sur les juges, lorsqu'à la fin de ma harangue pour Sylla, je pris entre mes bras son fils, qui était un jeune enfant, et, le montrant aux yeux de l'assemblée, je tirai des larmes de tous les auditeurs [98]; ou, lorsqu'en parlant pour la défense d'un autre illustre accusé, je le fis lever, et, tenant aussi son fils entre mes bras, je parus si touché, que je remplis le barreau de pleurs, de sanglots et de gémissemens? Mais il ne suffit pas de savoir exciter la pitié dans l'esprit des juges, il faut encore y faire entrer les autres passions; il faut tantôt les irriter, tantôt les adoucir, tantôt faire naître en leur âme l'envie, le zèle, le mépris, l'admiration, la haine, l'amour, le désir, le dégoût, l'espérance, la crainte, la joie, la tristesse. Mes harangues vous fourniront des exemples de la manière dont on peut exciter ces différens mouvemens. Dans mon accusation contre Verrès, vous trouverez comment on doit porter les juges à la rigueur; et dans les oraisons que j'ai faites pour la défense de mes amis, vous verrez comment il faut leur inspirer des sentimens de clémence. Il n'est point de moyens d'émouvoir ou de calmer les esprits, que je n'aie tentés, je dirais presque portés à la perfection, si je le pensais ainsi, ou si je ne craignais d'être accusé de présomption, même en disant la vérité. Mais, comme je l'ai déjà déclaré en ces sortes d'occasions, je dois mes succès moins aux

melius, quam scripsit, Hortensius. Verum hæc vis, quam quærimus, quanta sit, suspicentur, quoniam exemplum non habemus: aut, si exempla sequimur, a Demosthene sumamus, et quidem perpetuæ dictionis, ex eo loco, unde, in Ctesiphontis judicio, de suis factis, consiliis, meritis in rempublicam aggressus est dicere. Ea profecto oratio in eam formam, quæ est insita in mentibus nostris, includi sic potest, ut major eloquentia non requiratur.

XXXIX. Sed jam forma ipsa restat, et character ille qui dicitur: qui qualis esse debeat, ex ipsis, quæ supra dicta sunt, intelligi potest. Nam et singulorum verborum, et collocatorum lumina attigimus: quibus sic abundabit, ut verbum ex ore nullum, nisi aut elegans, aut grave exeat: ex omnique genere frequentissimæ translationes erunt, quod eæ propter similitudinem transferunt animos, et referunt, ac movent huc et illuc: qui motus cogitationis, celeriter agita-

efforts de mon esprit qu'à la véhémence des passions qui m'agitent et qui me transportent hors de moi-même. Aussi l'orateur ne parviendra-t-il jamais à échauffer ceux qui l'écoutent, si son discours ne participe du feu qui doit l'embraser lui-même. J'apporterais ici des exemples de cette noble vivacité, et je les tirerais de mes oraisons, si vous ne les aviez lues; j'en chercherais chez les Grecs, s'il convenait de les citer; j'en produirais quelques-uns de nos orateurs latins, s'ils en avaient fourni. Mais Crassus nous a laissé peu de pièces d'éloquence; et encore ne sont-elles pas dans le genre judiciaire; pour Hortensius, il parlait mieux qu'il n'écrivait; et nous n'avons rien de M. Antoine, ni de Cotta, ni de Sulpicius. Donc, puisque nous manquons d'exemples de cette éloquence vive et ardente, tâchons de l'imaginer; ou, si nous voulons absolument des modèles, ayons recours aux harangues de Démosthènes, et surtout à celle qu'il a faite pour la défense de Ctésiphon, où ce grand orateur, obligé de se justifier lui-même, fait le récit de ses actions, de ses conseils, et des services qu'il a rendus à sa patrie. Cette harangue répond tellement à l'idée que nous avons dans l'esprit de la parfaite éloquence, qu'on ne peut rien désirer de plus achevé.

XXXIX. Faisons maintenant connaître la forme et le caractère du style propre à l'orateur. Ce que nous en avons déjà dit, a dû en donner une idée assez juste; car nous avons touché ce qui regarde les ornemens qui conviennent aux mots considérés séparément, et aux mots qui sont liés ensemble dans le tissu de la période. Il faut que notre orateur en fasse une telle provision, que, quand il voudra composer, il ait de quoi choisir; en sorte qu'il ne lui échappe aucune expression qui n'ait de l'élégance ou de la dignité. Son discours sera parsemé de toutes sortes de métaphores, dont l'effet est d'agiter

tus, per se ipse delectat. Et reliqua, ex collocatione verborum quæ sumuntur quasi lumina, magnum afferunt ornatum orationi. Sunt enim similia illis, quæ in amplo ornatu scenæ, aut fori appellantur insignia : non quod sola ornent, sed quod excellant. Eadem ratio est horum, quæ sunt orationis lumina, et quodammodo insignia : cum aut duplicantur iteranturque verba, aut breviter commutata ponuntur, aut ab eodem verbo ducitur sæpius oratio, aut in idem conjicitur, aut in utrumque, aut adjungitur idem iteratum, aut idem ad extremum refertur, aut continenter unum verbum non in eadem sententia ponitur : aut cum similiter vel cadunt verba, vel desinunt : aut multis modis contrariis relata contraria : aut cum gradatim sursum versus reditur : aut cum, demtis conjunctionibus, dissolute plura dicuntur : aut cum aliquid prætereuntes, cur id faciamus, ostendimus ; aut cum corrigimus [1] nosmet ipsi, quasi reprehendentes ; aut si est aliqua exclamatio vel admirationis, vel conquestionis : aut cum ejusdem nominis casus sæpius commutatur. Sed sententiarum ornamenta, majora sunt : quibus quia frequentissime Demosthenes utitur, sunt qui putent, idcirco ejus eloquentiam maxime esse laudabilem. Et vero nullus fere ab eo locus sine quadam conformatione sententiæ [2] dicitur : nec aliud quidquam est, dicere, nisi omnes, aut certe plerasque aliqua specie illuminare sententias : quas cum tu optime, Brute, teneas, quid

[1] Nosmet ipsos. — [2] Edicitur.

l'esprit, de le transporter tout d'un coup d'un objet à un autre, de le presser de comparer soudainement les deux idées qu'elles présentent, et de lui causer, par ces vives et promptes émotions, un plaisir inexprimable [99]. Il doit aussi mettre en œuvre les autres figures qui naissent de l'arrangement des paroles, et qui rendent le discours si brillant. On peut les comparer à ces décorations magnifiques qui ornent le théâtre ou la place publique les jours de fête, et qui attirent les regards de tout le monde; non qu'elles soient les seuls ornemens du spectacle, mais parce qu'elles frappent encore les yeux par le plus vif éclat. Les figures de mots font le même effet dans le discours; elles l'embellissent, et lui donnent du lustre [100]; ce qui arrive lorsque les termes sont répétés [101] et redoublés à propos, soit que, par un léger changement, on les détourne de leur propre signification, ou que le mot commence plusieurs périodes qui se succèdent, ou qu'il les termine; lorsqu'ayant été mis à la tête d'une phrase, il se retrouve encore au milieu et dans la conclusion; ou qu'il a, à la fin de la phrase, un sens différent de celui qu'il avait eu d'abord; lorsque plusieurs mots ont la même chute et la même terminaison; lorsque les contraires sont diversement opposés aux contraires; lorsque l'orateur, rappelant à chaque membre de la période une partie de ce qui a précédé, s'élève de degré en degré [102]; lorsque, retranchant les conjonctions [103], il met plusieurs choses de suite sans les lier; lorsque, feignant de taire certains faits, il apporte les raisons de son silence; lorsqu'il se reprend et se corrige lui-même, comme s'il s'était mépris; lorsque, pour marquer son étonnement, et exprimer ses plaintes, il se sert de l'exclamation [104]; enfin, lorsqu'il fait passer en revue les divers cas d'un même nom, pour lui donner un air de nouveauté par tous ces changemens [105]. Mais les figures de

attinet nominibus uti, aut exemplis? tantum notetur locus.

XL. Sic igitur dicet ille, quem expetimus, ut verset sæpe multis modis eandem et unam rem; et hæreat in eadem commoreturque sententia: sæpe etiam ut extenuet aliquid: sæpe ut irrideat: ut declinet a proposito deflectatque sententiam: ut proponat, quid dicturus sit: ut, cum transegerit jam aliquid, definiat: ut se ipse revocet: ut, quod dixit, iteret: ut argumentum ratione concludat: ut interrogando urgeat: ut rursus quasi ad interrogata sibi ipse respondeat: ut contra, ac dicat, accipi et sentiri velit: ut addubitet, quid potius, aut quomodo dicat: ut dividat in partes: ut aliquid relinquat ac negligat: ut ante præmuniat: ut in eo ipso, in quo reprehendatur, culpam in adversarium conferat. Ut sæpe cum iis, qui audiunt, nonnumquam etiam cum adversario quasi deliberet: ut hominum sermones moresque describat: ut muta quædam loquentia inducat: ut ab eo, quod agitur, avertat animos: ut sæpe in hilaritatem risumve convertat: ut ante occupet, quod vi-

pensées ont un tout autre éclat : comme Démosthènes en fait un fréquent usage, plusieurs personnes croient que c'est ce qui contribue le plus à rendre son éloquence si admirable. En effet, il y a peu d'endroits, dans cet orateur, qui ne soient relevés par quelques-unes de ces figures : aussi peut-on dire que parler éloquemment, c'est revêtir toutes ses pensées, ou du moins la plupart, de ces images vives et lumineuses, que l'on appelle *figures*. Elles vous sont parfaitement connues, mon cher Brutus, et il est inutile d'en rappeler ici les noms, ou d'en rapporter des exemples; il suffira de les désigner et de les montrer en passant.

XL. Je demande donc que notre orateur sache présenter la même chose sous différens aspects; qu'il ait l'art de tenir long-temps l'esprit des auditeurs fixé sur un même objet; que tantôt il affaiblisse ce qui peut lui être contraire; que tantôt il tourne en raillerie ce qu'on lui objecte; que tantôt il s'écarte à dessein de son sujet, et donne le change à l'attention des juges par une digression placée à propos; qu'il annonce les points qu'il va traiter, et qu'après avoir bien établi la question, il définisse ce qui a été arrêté et dont il est convenu; qu'ensuite il revienne sur ses pas, qu'il reprenne en peu de mots ce qu'il a dit, et que, dans ses conclusions, il tâche de donner une nouvelle force à ses preuves. Notre orateur saura presser l'adversaire par de vives interrogations [106]; il se répondra à lui-même, comme s'il était interrogé [107]; il parlera de manière qu'en disant une chose, il en fasse entendre une autre [108]; quelquefois aussi il paraîtra incertain de ce qu'il doit dire, ou de la manière dont il doit s'exprimer; il fera des divisions justes; il passera sous silence certains faits, et il semblera les négliger; il préviendra les esprits, avant de déclarer ce qu'il veut faire recevoir; il rejettera sur son ad-

deat opponi : ut comparet similitudines : ut utatur exemplis : ut aliud alii tribuens dispertiat : ut interpellatorem coërceat : ut aliquid reticere se dicat : ut denuntiet, quid caveant : ut liberius quid audeat : ut irascatur etiam, ut objurget aliquando, ut deprecetur, ut supplicet, ut medeatur, ut a proposito declinet aliquantulum, ut optet, ut exsecretur : ut fiat iis, apud quos dicet, familiaris. Atque alias etiam dicendi quasi virtutes sequatur : brevitatem, si res petet : sæpe etiam rem dicendo subjiciet oculis : sæpe supra feret, quam fieri possit : significatio sæpe erit major, quam oratio : sæpe hilaritas, sæpe vitæ naturarumque imitatio.

XLI. Hoc in genere (nam quasi silvam vide omnis eluceat oportet eloquentiæ magnitudo. S hæc, nisi collocata, et quasi structa, et n verbis, ad eam laudem, quam volumus, adspir

versaire les fautes qu'on lui impute; il entrera, pour ainsi dire, en délibération avec les juges, et même avec sa partie [109]. Il est aussi des occasions où il faut peindre les mœurs, rapporter les discours des personnes, faire parler les choses inanimées [110]; tâcher de distraire les juges de leur attention, en les réjouissant et en les faisant rire; aller au-devant des objections; apporter des similitudes et des exemples; diviser les matières en plusieurs articles, en donnant à chaque objet son véritable point de vue; arrêter l'adversaire, lorsqu'il veut nous interrompre; lui déclarer qu'il a ses raisons pour taire certaines circonstances; l'avertir en quoi il doit être sur ses gardes; oser parler aux juges avec une noble hardiesse [111]; lâcher quelquefois la bride à la colère, et employer à propos les reproches et les réprimandes; quelquefois aussi recourir aux prières et aux supplications, adoucir les plaies, trouver des remèdes aux inconvéniens, se détourner un peu du but que l'on s'était proposé; former tantôt des vœux, tantôt faire des imprécations, ensuite paraître s'ouvrir et se communiquer familièrement aux auditeurs. Enfin on ne doit point négliger les autres perfections du discours. L'orateur, selon le besoin, se servira d'expressions vives et serrées : souvent il représentera les objets avec tant d'énergie, qu'on croira les voir [112]; il emploiera l'exagération, et donnera plus à entendre que les mots dont il se servira ne sembleront signifier par eux-mêmes [113]; il égayera son discours, et fera des peintures naturelles de la vie humaine, des mœurs et des différens caractères qui distinguent les hommes.

XLI. Voilà le vaste champ d'où l'éloquence tire son éclat et sa grandeur. Mais, à dire vrai, si l'on ne sait placer à propos cette multitude d'ornemens, les assortir et les unir ensemble, on ne pourra prétendre à la gloire que nous cher-

non possunt. De quo cum mihi deinceps viderem esse dicendum, etsi movebant jam me illa, quæ supra dixeram, tamen iis, quæ sequuntur, perturbabar magis. Occurrebat enim, posse reperiri non invidos solum, quibus referta sunt omnia, sed fautores etiam mearum laudum, qui non censerent ejus viri esse, de cujus meritis tanta senatus judicia fecisset, comprobante populo romano, quanta de nullo, de artificio dicendi litteris tam multa mandare. Quibus si nihil aliud responderem, nisi, me M. Bruto negare roganti noluisse, justa esset excusatio, cum et amicissimo et præstantissimo viro, et recta et honesta petenti, satisfacere voluissem. Sed si [1] profiterer (quod utinam possem!) me studiosis dicendi præcepta, et quasi vias, quæ ad eloquentiam ferrent, traditurum: quis tandem id justus rerum æstimator reprehenderet? Nam quis umquam dubitavit, quin in republica nostra primas eloquentia tenuerit semper, urbanis, pacatisque rebus; secundas, juris scientia? cum in altera, gratiæ, gloriæ, præsidii plurimum esset: in altera, persecutionum, cautionumque præceptio; quæ quidem ipsa auxilium ab eloquentia sæpe peteret, ea vero repugnante vix suas regiones finesque defenderet. Cur igitur jus civile docere semper pulchrum fuit, hominumque clarissimorum discipulis floruerunt domus: ad dicendum si quis acuat, aut adjuvet in eo juventutem, vituperetur? Nam si vitiosum est dicere ornate, pellatur omnino e civitate

[1] Profitear.

chons. Sur le point de poursuivre la carrière que j'ai commencée, je me sens encore plus d'agitation et de trouble qu'auparavant. Je crains que non-seulement mes envieux (espèce de gens que l'on rencontre partout), mais encore mes amis, les plus zélés partisans de ma gloire, ne trouvent à redire qu'un homme qui a rendu de si importans services à la république, et qui, pour cette raison, a reçu du sénat et du peuple des éloges extraordinaires [114], s'occupe à donner tant d'écrits et de préceptes sur l'art de parler. Je pourrais leur répondre que je n'ai pu refuser cet ouvrage aux vives sollicitations d'un ami intime, d'un homme illustre, dont la demande n'avait rien en soi que de juste et de louable; et cette excuse serait sans doute légitime. Mais si à ces raisons j'ajoute que j'ai voulu aussi donner des règles aux jeunes orateurs, et leur faciliter les routes de l'éloquence, quel homme équitable osera me blâmer? Ne sait-on pas combien l'éloquence a eu de part dans le gouvernement de la république? Ne sait-on pas que, dans les temps de paix, elle a toujours tenu parmi nous le premier rang, tandis que la jurisprudence n'occupe que la seconde place? On n'ignore pas non plus que le talent de la parole a toujours été à Rome en possession du crédit, de la gloire et du pouvoir. En effet, la jurisprudence n'a jamais eu pour partage que l'enseignement des moyens d'intenter une action, ou de se garantir des surprises de l'adversaire; et souvent elle a été obligée d'implorer le secours de l'éloquence : sans cela, elle aurait eu bien de la peine à conserver les droits et les limites de son empire. S'il fut toujours glorieux d'enseigner le droit civil, si les plus illustres des Romains se sont toujours fait un mérite d'en instruire les jeunes gens qui fréquentaient leurs maisons, y aurait-il du déshonneur à enseigner l'art oratoire, et critiquera-t-on ceux qui prennent la peine d'en don-

eloquentia : sin ea non modo eos ornat, penes quos est, sed etiam universam rempublicam ; cur aut discere turpe est, quod scire honestum est : aut, quod nosse pulcherrimum est, id non gloriosum docere? At alterum factitatum est, alterum novum.

XLII. Fateor : sed utriusque rei causa est. Alteros enim respondentes audire sat erat, ut ii, qui docerent, nullum sibi ad eam rem tempus ipsi seponerent, sed eodem tempore et discentibus satisfacerent, et consulentibus : alteri, cum domesticum tempus in cognoscendis componendisque causis, forense in agendis, reliquum in se ipsis reficiendis omne consumerent : quem habebant instituendi aut docendi locum? Atque haud scio, an plerique nostrorum oratorum ingenio plus valuerint, quam doctrina : itaque illi dicere melius, quam præcipere : nos contra fortasse possumus. At dignitatem docere non habet. Certe, si quasi in ludo : sed si monendo, si cohortando, si percunctando, si communicando, si interdum etiam una legendo, audiendo : nescio, [1] docendo etiam aliquid aliquando si possis meliores facere, cur nolis? An, quibus verbis sacrorum alienatio fiat, docere honestum est (ut est) : quibus ipsa sacra retineri defendique possint, non honestum est? At jus profi-

[1] Cur non docendo.

ner des préceptes à la jeunesse? Au fond, si c'est un mal de parler éloquemment, il faut bannir de Rome l'éloquence; mais si au contraire elle sert d'ornement non-seulement à ceux qui la possèdent, mais à tout un État, pourquoi serait-il honteux d'étudier ce qu'il est glorieux de savoir? ou pourquoi y aurait-il du déshonneur à enseigner ce qu'il est beau de connaître? Mais enseigner le droit, dira-t-on, est une chose usitée de tout temps, au lieu qu'enseigner la rhétorique est parmi nous une nouveauté.

XLII. J'en conviens; mais voici la raison de cette différence. Les jurisconsultes n'avaient point d'heures marquées pour instruire; tous les temps leur étaient bons : ils rendaient réponse à ceux qui venaient les consulter; et ces réponses servaient de leçons à leurs disciples qui étaient présens. Au contraire, les orateurs passent leur temps ou à méditer les causes qu'on leur apporte, ou à composer dans le cabinet, ou à plaider dans le barreau; s'il leur reste quelques heures après leurs occupations, elles sont destinées au délassement de l'esprit et du corps : ainsi ils ne trouvent aucun moment pour enseigner. La plupart de nos anciens orateurs ont eu peut-être plus de génie que d'étude, plus de talent pour haranguer que pour instruire; au lieu que nous sommes plus propres à enseigner les règles de l'éloquence qu'à les mettre en pratique. On ajoute qu'il y a peu de dignité à enseigner. Oui, s'il s'agissait d'enseigner comme on enseigne dans une école : mais si c'est par manière de conseil, d'exhortation, d'interrogation, de lecture et d'entretien familier, quel déshonneur y aura-t-il? N'est-il pas beau de rendre les hommes plus parfaits qu'ils ne sont? D'ailleurs, s'il est honnête d'enseigner par quelles clauses et par quelles formules on peut rendre valable l'aliénation des biens consacrés à la religion [115], pourquoi ne le sera-t-il

tentur etiam, qui nesciunt: [1] eloquentia autem, illi ipsi, qui consecuti sunt, tamen [2] se valere dissimulant, propterea quod prudentia hominibus grata est, lingua suspecta. Num igitur aut latere eloquentia potest: aut id, quod dissimulat, effugit: aut est periculum, ne quis putet in magna arte et gloriosa, turpe esse docere alios id, quod ipsi fuerit honestissimum discere? Ac fortasse ceteri tectiores: ego semper me didicisse præ me tuli. Quid enim possem, cum et abfuissem adolescens, et horum studiorum causa mare transissem, et doctissimis hominibus referta domus esset, et aliquæ fortasse inessent in sermone nostro doctrinarum notæ? cumque vulgo scripta nostra legerentur, dissimularem me didicisse? Quid erat, cur probarem, nisi quod parum fortasse profeceram?

XLIII. Quod cum ita sit: tamen ea, quæ supra dicta sunt, plus in disputando, quam ea, de quibus dicendum est, dignitatis habuerunt. De verbis enim componendis, et de syllabis propemodum dinumerandis et dimetiendis loquemur: quæ etiamsi sunt, sicuti mihi videntur, necessaria, tamen fiunt magnificentius, quam docentur. Est id omnino verum, sed

[1] Eloquentiam. — [2] Ea se valere.

pas d'enseigner l'art de défendre cette même aliénation par le talent de la parole? Mais, dira-t-on encore, ceux mêmes qui ignorent la jurisprudence, ne laissent pas d'exercer la profession de jurisconsultes, au lieu que les plus habiles orateurs cachent leur art; preuve certaine que la jurisprudence est agréable aux hommes, et que l'éloquence leur est suspecte. Je demande à ceux qui font cette objection, si l'éloquence peut tellement se cacher et se déguiser, qu'elle échappe entièrement à la pénétration des connaisseurs, ou si l'on risque d'avilir sa réputation en enseignant un art qu'il est beau d'apprendre, et auquel le monde attache une si haute idée de gloire et d'honneur? Que les autres cachent donc tant qu'ils voudront leurs moyens; pour moi, je me suis toujours fait un mérite d'avoir appris la rhétorique. Et comment pourrais-je ne pas en convenir, puisque je n'ai quitté Rome dans ma jeunesse, et n'ai passé la mer que pour m'instruire à fond? Ajoutons que ma maison, toujours remplie des plus habiles personnages, mes discours où l'on aperçoit quelque teinture des sciences, et mes écrits, honorés de l'estime publique, me décelaient assez. D'ailleurs, quel fruit aurais-je tiré de ma dissimulation? et quel inconvénient y a-t-il de convenir de mes études, sinon celui de passer pour un homme qui en a mal profité?

XLIII. Il faut pourtant avouer qu'il y avait plus de dignité à traiter les points précédens que ceux dont je vais parler. Car il s'agit à présent d'enseigner la manière d'arranger les mots, de mesurer et de compter, pour ainsi dire, les syllabes: cette connaissance est nécessaire, mais il y a plus de gloire à la mettre en pratique qu'à l'enseigner. En effet, il en est des sciences et des beaux-arts, comme de ces grands arbres dont on admire la hauteur, mais dont les racines n'offrent rien d'agréable à la vue, quoique, sans les racines, la tige et les

nec tamen fiat operose: nam esset cum infinitus, tum puerilis labor; quod apud Lucilium scite exagitat in Albucio Scævola,

Quam lepide lexeis compostæ? ut tesserulæ omnes
Arte pavimento, atque emblemate vermiculato.

Nolo tam munita hæc constructio appareat: sed tamen stilus exercitatus efficiet facile hanc viam componendi. Nam ut in legendo oculus, sic animus in dicendo prospiciet, quid sequatur, ne extremorum verborum cum insequentibus primis concursus, aut hiulcas voces efficiat, aut asperas. Quamvis enim suaves, gravesque sententiæ, tamen si inconditis verbis efferuntur, offendent aures; quarum est judicium superbissimum. Quod quidem latina lingua sic observat, nemo ut tam rusticus sit, [1] qui vocales nolit conjungere. In quo quidam etiam Theopompum reprehendunt, quod eas litteras tanto opere fugerit; etsi id magister ejus Isocrates: at non Thucydides: ne ille quidem, haud paullo major scriptor, Plato: nec solum in his sermonibus, qui dialogi dicuntur, ubi etiam de industria id faciendum fuit, sed in populari oratione, qua mos est Athenis laudari in concione eos, qui sint in præliis interfecti: quæ sic probata est, ut eam quotannis, ut scis, illo die recitari necesse sit: in ea est crebra ista vocum concursio, quam magna ex parte, ut vitiosam, fugit Demosthenes.

[1] Quin.

ture, qui exige, à la vérité, un certain soin, mais un soin où la peine ne soit point trop marquée. Ce serait un travail puéril et infini, si l'on voulait apporter cette exactitude scrupuleuse que Scévola censure dans Albucius, et qu'il tourne ingénieusement en ridicule dans ces vers du poëte Lucile :

Que vos phrases sont jolies, Albucius, et artistement arrangées! On dirait que ce sont des ouvrages de marqueterie et de mosaïque.

Il ne faut point que, dans l'arrangement des mots, il paraisse de ces attentions minutieuses; mais il faut que l'usage et l'exercice de l'orateur lui donnent cet heureux arrangement. Comme le lecteur habile voit d'un coup d'œil et les syllabes qui précèdent, et celles qui suivent; ainsi l'orateur exercé aperçoit par une même opération d'esprit les mots qui doivent succéder à ceux qu'il vient d'employer, et il prend garde que la rencontre et le choc de certaines lettres ne produisent de l'âpreté, et ne forment un son désagréable.

Quelque agrément et quelque énergie que puissent avoir les pensées en elles-mêmes, si les termes qui les expriment sont mal arrangés, ils offensent les oreilles, dont le jugement est si dédaigneux. Il y a plus : cette attention est si conforme au génie de notre langue, que tout Romain, quelque grossier qu'il soit, cherche à éviter le concours des voyelles.

Il y a néanmoins des gens qui blâment en cela Théopompe, et qui lui reprochent d'avoir porté ce soin jusqu'à l'excès. Si Isocrate, son maître, lui en a donné l'exemple, Thucydide n'a pas fait de même; et Platon, écrivain encore plus illustre, a négligé cette délicatesse, non-seulement dans ses dialogues, genre d'écrire où doit régner la liberté de la conversation, mais encore dans cette oraison funèbre qu'il composa, suivant l'usage d'Athènes, à l'honneur de ceux qui avaient été tués

XLV. Sed Græci viderint; nobis, ne si cupiamus quidem, distrahere voces conceditur. Indicant orationes illæ ipsæ horridulæ Catonis: indicant omnes poëtæ, præter eos, qui ut versum facerent, sæpe hiabant: ut Nævius,

Vos, qui accolitis Histrum fluvium, atque Algidam.

Et ibidem,

Quam numquam vobis Graji, atque Barbari.

At Ennius semel,

Scipio invicte......

Et quidem nos,

Hoc motu radiantis Etesiæ in vada ponti.

Hoc idem nostri sæpius non tulissent, quod Græci laudare etiam solent. Sed quid ego vocales? sine vocalibus sæpe brevitatis causa contrahebant, ut ita dicerent, *multi' modis, vas' argenteis,* [1] *pass' et crinibus, tecti' fractis*. Quid vero licentius, quam quod hominum etiam nomina contrahebant, quo essent aptiora? nam ut *duellum*, bellum, et *duis*, bis, sic *Duellium*, eum, qui Pœnos classe devicit, *Bellium* nominave-

[1] Palm'.

en combattant pour la défense de la patrie. Cette harangue fut trouvée si belle, que les Athéniens ordonnèrent qu'elle serait prononcée tous les ans à pareil jour. Dans ce discours, vous le savez, les voyelles s'entre-choquent souvent; ce que Démosthènes évitait ordinairement comme un grand défaut.

XLV. Laissons les Grecs s'accorder entre eux sur ce point; pour nous, il ne nous est pas permis de faire violence à nos voyelles. Caton le censeur, tout rude et négligé qu'il était en son langage, ne laissait pas de s'assujettir à cette règle. Nos poëtes anciens l'observaient aussi, à moins que la nécessité du vers ne les contraignît de recourir à l'*hiatus*, comme a fait Névius dans le vers suivant:

Vos, qui accolitis Histrum fluvium, atque Algidam.

Et dans un autre endroit:

Quam numquam vobis Graji, atque Barbari.

Ennius ne s'est servi qu'une fois de cette licence.

Scipio invicte....

J'y ai eu recours moi-même dans ce vers [116]:

Hoc motu radiantis Etesiæ in vada ponti.

Nos poëtes ne se permettent que fort rarement ces sortes de libertés, qui sont regardées, chez les Grecs, comme des élégances. Mais pourquoi ne parler que des voyelles? Souvent nos anciens poëtes, pour avoir une brève, ont retranché les consonnes finales des mots: ils ont même quelquefois supprimé et la voyelle et la consonne; ainsi ils ont dit: *Multi' modis, vas' argenteis, palm' et crinibus, tecti' fractis*, pour dire, *multis modis, vasis argenteis, palmis et crinibus, tectis*

runt, cum superiores appellati essent semper *Duellii*. Quinetiam verba sæpe contrahuntur, non usus causa, sed aurium. Quomodo enim vester *Axilla, Ala* factus est, nisi fuga litteræ vastioris? quam litteram etiam e *maxillis*, et *taxillis*, et *vexillo*, et *paxillo*, consuetudo elegans latini sermonis evellit. Libenter etiam copulando verba jungebant, ut *sodes*, pro, *si audes*: *sis*, pro, *si vis*. Jam in uno, *capsis*, tria verba sunt: *ain'*, pro *aisne*: *nequire*, pro, *non quire*: *malle*, pro *magis velle*: *nolle*, pro, *non velle*. *Dein* etiam sæpe, et *exin*, pro *deinde* et *exinde* dicimus. Quid illud? non olet unde sit, quod dicitur, *cum illis*, *cum* autem *nobis* non dicitur, sed *nobiscum*? quia si ita diceretur, obscœnius concurrerent litteræ, ut etiam modo, nisi *autem* interposuissem, concurrissent. Ex eo est *mecum*, et *tecum*: non, *cum me*, et *cum te*, ut esset simile illis *vobiscum* atque *nobiscum*.

XLVI. Atque etiam a quibusdam sero jam emendatur antiquitas, qui hæc reprehendunt: nam [1] pro *deum atque hominum fidem*, *deorum* ajunt. Ita credo:

[1] Proh.

fractis. Ils ont encore porté la licenee jusque sur les noms propres, qu'ils abrégeaient pour les rendre plus doux et plus aisés à prononcer. Ainsi, comme de *duellum* on avait fait *bellum*, et que de *duis* on avait fait *bis*, ils se crurent aussi en droit de changer le nom de *Duellius*, qui vainquit dans un combat naval les Carthaginois, en celui de *Bellius*, quoique ses ancêtres eussent toujours porté le nom de *Duellius*. Souvent même, sans avoir égard à l'usage, et uniquement pour le plaisir de l'oreille, ils raccourcissaient les mots. N'est-ce pas pour cette raison qu'*Axilla*, un de vos ancêtres, fut appelé *Ala*? On trouva sans doute qu'il fallait sacrifier l'*x*, comme une lettre qui rendait un son rude et désagréable. C'est aussi par le même principe, que l'usage, qui a toujours en vue la douceur du discours, a retranché aussi l'*x* dans les mots suivans : car l'on a fait de *maxillæ*, *malæ*; de *taxilli*, *tali*; de *vexillum*, *velum*; de *paxillus*, *palus*. Ce changement se faisait encore par l'union de deux ou trois mots; d'où sont venus *sodes* pour *si audes*, *sis* pour *si vis*, *capsis* pour *cape si vis*, *ain'* pour *aisne*, *nequire* pour *non quire*, *malle* pour *magis velle*, *nolle* pour *non velle*; on dit aussi *dein* et *exin* pour *deinde* et *exinde*. Mais pourquoi ne met-on pas la préposition *cum* immédiatement avant *nobis*, comme on la met avant *illis*, si ce n'est parce que cet arrangement de syllabes pourrait présenter à l'esprit un sens peu honnête? C'est afin d'éviter cet inconvénient, que j'ai mis *autem* entre *cum* et *nobis*. De *nobiscum* et *vobiscum* est venu par analogie *tecum* et *mecum*, au lieu de *cum te* et de *cum me*.

XLVI. Certains modernes voudraient corriger le langage de l'antiquité; mais ils s'y prennent un peu tard. Quand ils lisent dans un auteur ancien, *Proh deum atque hominum fidem!* ils veulent aussitôt substituer *deorum*, comme si *deum*

hoc illi nesciebant : an dabat hanc licentiam consuetudo ? Itaque idem poëta, qui inusitatius contraxerat, *Patris mei meum factum pudet*, pro *meorum factorum* : et, *Texitur : exitium examen rapit*,... pro *exitiorum* : non dicit, *liberum*, ut plerique loquimur, cum, *Cupidos liberum*, aut, *In liberum loco*, dicimus, sed, ut isti volunt,

Neque tuum umquam in gremium extollas liberorum ex te
genus,

Et idem,

Namque Æsculapi liberorum......

[1] At ille alter in Chryse, non solum,

Cives, antiqui amici majorum meum,

quod erat usitatum, sed durius etiam,

Consilium, augurium, atque extum interpretes.

Idemque pergit,

Postquam prodigium horriferum, portentum pavos : quæ non sane sunt in omnibus neutris usitata. Nec enim dixerim tam libenter, *armum judicium* : etsi est apud eundem,

Nihilne ad te de judicio armum accidit? *quam* armorum.

Jam (ut censoriæ tabulæ loquuntur) *fabrum*, et *procum*, audeo dicere, non *fabrorum*, et *procorum*. Plane

1 Et.

était une faute, et que ce ne fût pas alors l'usage. De sorte que la même poëte, qui, contre l'usage, avait dit.... *Patris mei meum factum pudet*, pour *meorum factorum*, *exitium* pour *exitiorum*, toutefois ne dit point *liberum*, comme la plupart d'entre nous parlent; car nous disons tous les jours *cupidos liberum*, *in loco liberum*, pour *liberorum* : mais le poëte dont il s'agit, parlant au gré de nos modernes, a employé en deux occasions le génitif *liberorum*.

Il dit, par exemple, dans un endroit :

Neque tuum umquam in gremium extollas liberorum ex
te genus,

Et ailleurs :

Namque Æsculapi liberorum......

En voici un autre qui, dans sa tragédie de Chrysès, n'a pas seulement dit,

Cives, antiqui amici majorum meum,

Ce qui était usité; mais il a encore osé dire,

Consilium, augurium, atque extum interpretes,

pour *consiliorum*, *auguriorum*, *extorum*; ce qui est bien plus dur. Le même poëte poursuit en ces termes, *Postquam prodigium horriferum, portentum pavos*, quoique la syncope ne soit pas en usage dans tous les neutres; car je ne dirais pas volontiers *armum judicium* pour *armorum*, comme le même Pacuvius a dit dans ce vers : *Nihilne ad te de judicio armum accidit?* Pour ce qui est de *fabrum* et de *procum*, qu'on lit dans les tables des censeurs, je m'en sers plus volontiers que de *fabrorum* et de *procorum*; mais je dis toujours

que, *duorum virorum judicium*, aut, *triumvirorum capitalium*, aut, *decemvirorum litibus judicandis*, dico numquam. Atqui dixit Accius, *Video sepulcra, dua duorum corporum.* Idemque, *Mulier una duum virum.* Quid verum sit, intelligo : sed alias ita loquor, ut concessum est, ut hoc, vel, *Proh deum dico*, vel, *Proh deorum* : alias, ut necesse est, cum *trium virum*, non *virorum* : cum *sestertium nummum*, non *nummorum* : quod in his consuetudo varia non est.

XLVII. Quid, quod sic loqui, *nosse, judicasse*, vetant : *novisse*, jubent, et *judicavisse*? quasi vero nesciamus, in hoc genere et plenum verbum recte dici, et imminutum usitate. Itaque utrumque Terentius, *Eho, tu cognatum tuum non noras?* Post idem, *Stilphonem, inquam, noveras? Siet*, plenum est : *sit*, imminutum : licet utare utroque : ergo ibidem,

Quam cara sint, quæ post carendo intelligunt,
Quamque attinendi magni dominatus sient.

Nec vero reprehenderim,

Scripsere alii rem : et *scripserunt*, esse verius sentio : sed consuetudini auribus indulgenti libenter obsequor. *Idem campus habet*, inquit Ennius : et, *In templis isdem*, probavit. At, *eisdem*, erat verius : nec tamen, *eisdem*, opimius : male sonabat, *iisdem*. Impetratum est a consuetudine, ut peccare suavitatis causa liceret : et *pomeridianas quadrigas*, quam *postmeridianas*, libentius dixerim ; et *mehercule*, quam *mehercules*. *Non scire* quidem barbarum jam videtur : *nescire*,

duûm virum, trium virum, decem virum, et jamais *duorum virorum*, ou *trium virorum capitalium*, ou *decem virorum*. Accius a dit, *Video sepulcra, dua duorum corporum;* et ailleurs, *Mulier una duum virum*. Je sais ce que la règle demande : mais tantôt je me sers de la liberté que m'offre l'usage, comme lorsque je dis indifféremment, *Proh deum*, ou *proh deorum;* et tantôt je me conforme aux règles, comme lorsque je dis *trium virum*, et non *virorum*, *sestertium nummum* et non *nummorum*, parce qu'en cela l'usage ne varie point.

XLVII. Mais, que penserons-nous de ceux qui ne veulent pas qu'on dise, *nosse*, *judicasse*, et qui prétendent qu'il faut toujours dire *novisse*, *judicavisse?* comme si nous ne savions pas que le mot entier *judicavisse* est bon, et que le mot *judicasse*, qui a souffert la syncope, est usité ? Térence s'est servi des deux manières : car, après avoir dit, * *Eho, tu cognatum tuum non noras*, il dit ensuite : *Stilphonem, inquam, noveras?* On dit *siet* et *sit*. Le premier est un mot entier ; le second est abrégé : l'on peut se servir indifféremment de l'un ou de l'autre. On trouve ces deux mots dans l'exemple suivant du même auteur :

Quam cara sint, quæ post carendo intelligunt,
Quamque attinendi magni dominatus sient **.

Les uns disent [117] *scripsere*, et les autres *scripserunt*. Je ne blâme ni l'un ni l'autre : je sens que *scripserunt* est plus conforme à la règle; mais j'obéis sans peine à l'usage, qui cherche toujours ce qui plaît à l'oreille. Ennius a dit, *Idem*

* *Phormio*, act. 2, sc. 1.

** C'est-à-dire, « Quand ils sont dépouillés de ce qu'ils possédaient, ils en « connaissent le prix, et comprennent enfin avec quel soin il faut conserver « l'empire et l'autorité dont on est revêtu. »

dulcius. Ipsum *meridiem*, cur non *medidiem?* credo, quod erat insuavius. Una præpositio est [1] ABS, eaque nunc tantum in accepti tabulis manet; ne his quidem omnium : in reliquo sermone mutata est. Nam *amovit* dicimus, et *abegit*, et *abstulit*, ut jam nescias, *ab*ne verum sit, an *abs*. Quid si etiam *abfugit* turpe visum est; et *abfer* noluerunt, *aufer* maluerunt? quæ præpositio præter hæc duo verba, nullo alio in verbo reperitur. *Noti* erant, et *navi*, et *nari*, quibus cum IN præponi oporteret, dulcius visum est, *ignoti*, *ignavi*, *ignari* dicere, quam ut veritas postulabat. *Ex usu* dicunt, et *e republica*, quod in altero vocalis excipiebat, in altero esset asperitas, nisi litteram sustulisses; ut, *exegit*, *edixit*, [2] *effecit*, *extulit*, *edidit* : adjuncti verbi primam litteram præpositio commutavit; ut [3] *suffugit*, *summutavit*, *sustulit*.

[1] AB. — [2] *Refecit, retulit, reddidit.* — [3] *Subegit.*

campus habet (pour *is demum campus habet*); et dans un autre endroit, *In templis isdem* pour *eisdem*. *Eisdem* aurait été plus régulier, mais il n'est pas si doux : à l'égard de *iisdem*, il avait un mauvais son. Qu'est-il donc arrivé [118]? L'usage a voulu qu'en faveur du plaisir de l'oreille il fût permis de faire des fautes, et de sacrifier les règles de la grammaire à la douceur de la prononciation. Suivant cette maxime, je dis plus volontiers *pomeridianæ quadrigæ* que *postmeridianæ*, *mehercule* que *mehercules*. *Non scire* paraît aujourd'hui barbare; *nescire* a un son plus doux. Pourquoi avons-nous négligé *medidiem*, et avons-nous retenu *meridiem?* c'est sans doute parce que le premier a un son moins agréable. La préposition *abs* ne se trouve plus aujourd'hui que dans les livres de recette, et pas même dans tous; elle a été partout ailleurs changée : car nous disons *amovit*, *abegit*, *abstulit;* en sorte que l'on ne peut discerner lequel est le plus régulier de *ab* ou de *abs*. *Abfugit* paraît mauvais, de même que *abfer;* on a mieux aimé *aufugit*, *aufer*. Excepté dans ces deux verbes, cette préposition n'a reçu en aucun autre endroit une si grande altération. A l'égard de *noti*, *navi*, *nari*, dans la nécessité où l'on a été de faire précéder la préposition *in*, on a mieux aimé *ignoti*, *ignavi*, *ignari*, que *innoti*, *innavi*, *innari*, comme la règle le demandait. On dit *ex usu* et *e republica*, parce que dans le premier exemple il y a une voyelle après *x*, et que dans le second il y aurait de la rudesse, si l'on y avait employé cette lettre *x*. On observe la même règle dans les verbes composés, comme dans *exegit*, *edixit*, *effecit*, *extulit*, * *edidit*. La préposition *sub* a reçu du change-

* Suivant le principe de l'*euphonie*, car c'est de cela qu'il s'agit ici, il ne faudrait pas donner *extulit* pour exemple; car, *extulit* n'est ni doux ni gracieux. Il serait bon de consulter les manuscrits, pour voir si réellement le mot *extulit*,

XLVIII. Quid in verbis junctis? quam scite *insipientem*, non *insapientem? iniquum*, non *inæquum? tricipitem*, non *tricapitem? concisum*, non *concæsum?* Ex quo quidam *pertisum* etiam volunt: quod eadem consuetudo non probavit. Quid vero hoc elegantius, quod non fit natura, sed quodam instituto? *inclitus* dicimus brevi prima littera, *insanus* producta: *inhumanus* brevi, *infelix* longa: et, ne multis, quibus in verbis eæ primæ litteræ sunt, quæ in *sapiente*, atque *felice*, producte dicitur; in ceteris omnibus breviter: itemque *composuit, consuevit, concrepuit, confecit*: consule veritatem, reprehendet: refer ad aures, probabunt: quære, cur? ita se dicent juvari: voluptati autem aurium morigerari debet oratio. Quin ego ipse, cum scirem ita majores locutos esse, ut nusquam, nisi in vocali, adspiratione uterentur, loquebar sic, ut *pulcros, Cetegos, triumpos, Cartaginem* dicerem: aliquando, idque sero, convicio aurium cum extorta mihi veritas esset, usum loquendi populo concessi, scientiam mihi reservavi. *Orcivios* tamen, et *Matones, Otones, Cæpiones, sepulcra, coronas, lacrymas* dicimus, quia per aurium judicium semper licet. [1] *Purrum* semper Ennius, numquam *Pyrrhum. Vi patefecerunt Bruges*, non *Phryges*, ipsius antiqui declarant libri: nec enim græcam litteram adhibebant: nunc autem etiam duas: et cum *Phrygum*, et cum *Phrygibus* dicen-

[1] Burrum.

ment dans la composition des verbes; par exemple, dans *subegit*, *summutavit*, *sustulit*.

XLVIII. Que dirons-nous des mots composés? Quelle douceur, quelle grâce ne sent-on pas dans *insipientem*, *iniquum*, *tricipitem*, *concisum!* Combien, au contraire, serait rude la prononciation de *insapientem*, *inæquum*, *tricapitem*, *concæsum!* Quelques-uns, attirés par la douceur de cette prononciation, ont voulu dire *pertisum* pour *pertæsum;* mais l'usage s'y est opposé. Qu'y a-t-il encore de plus délicat, que ce que l'usage a établi contre la règle dans la prononciation de certains mots? Ainsi nous faisons brève la première lettre d'*inclitus*, d'*inhumanus*, et nous faisons longue la première d'*insanus*, d'*infelix;* en sorte que *in* dans la composition est long, quand il est suivi d'un *s* ou d'un *f*, et partout ailleurs il est bref pour la prononciation. La même chose arrive à l'égard de *composuit*, *concrepuit*, *confecit* et *consuevit*. Si vous consultez les règles de la quantité, elles vous condamneront; si vous consultez l'oreille, elle vous approuvera. Demandez-vous pourquoi? c'est parce que cette prononciation la flatte agréablement, et que le plaisir de l'oreille doit toujours l'emporter sur la règle: car la principale règle est de plaire. Moi-même, sachant que les anciens ne se servaient de la lettre *h* que devant les voyelles, et jamais devant les consonnes, je prononçais autrefois *pulcros*, *Cetegos*, *triumpos*, *Cartaginem*, sans *h*, jusqu'à ce qu'enfin, rappelé à la vraie prononciation par les reproches continuels de l'oreille, je reconnus ma faute, quoiqu'un peu tard; et alors me réservant à moi seul la théorie, je me conformai à l'usage pour la pratique.

qui contrarie l'observation de Cicéron, se trouve ici. Je serais tenté de lire *stulit*, s'il y avait des exemples d'une pareille leçon. Dans ces trois derniers mots, j'ai cru devoir suivre la leçon de Lambin.

dum esset, absurdum erat aut tantum barbaris casibus græcam litteram adhibere, aut recto casu solum græce loqui, tamen et *Phryges* et *Pyrrhum* aurium causa dicimus. Quinetiam, quod jam subrusticum videtur, olim autem politius, eorum verborum, quorum eædem erant postremæ duæ litteræ, quæ sunt in *optumus*, postremam litteram detrahebant, nisi vocalis insequebatur. Ita non erat offensio in versibus, quam nunc fugiunt poëtæ novi. Ita enim loquebamur: *Qui est omnibu' princeps*, non, *omnibus princeps*: et, *Vita illa dignu', locoque*, non, *dignus*. Quodsi indocta consuetudo tam est artifex suavitatis, quid ab ipsa tandem arte et doctrina postulari putamus? Hæc dixi brevius, quam si hac de re una disputarem: est enim hic locus late patens, de natura usuque verborum: longius autem, quam instituta ratio postulabat.

XLIX. Sed quia rerum, verborumque judicium, prudentiæ est: vocum autem, et numerorum, aures sunt judices: et, quod illa ad intelligentiam referuntur, hæc ad voluptatem; in illis ratio invenit, in his sensus artem: aut enim negligenda nobis fuit voluptas eorum, quibus probari volebamus, aut ars ejus

Néanmoins nous prononçons *Orcivios*, *Matones*, *Otones*, *Cæpiones*, *sepulcra*, *coronas*, *lacrymas*, parce que l'oreille n'en est point choquée. Ennius disait toujours *Burrus*, et jamais *Pyrrhus*, *Bruges*, et non *Phryges*, comme on le peut voir dans ses livres. Les anciens Romains ne voulaient point se servir d'aucune lettre grecque. Pour nous, nous en avons reçu deux dans notre orthographe et dans notre prononciation; car nous disons *Phrygum* et *Phrygibus* *. Nos anciens trouvaient qu'il était absurde de donner une terminaison latine aux génitifs et aux datifs écrits avec des lettres grecques, tandis que le nominatif avait une terminaison toute grecque. Nos oreilles l'exigent; et c'est pour nous conformer à leur délicatesse que nous disons et que nous écrivons *Phryges* et *Pyrrhum*. C'était autrefois une élégance d'ôter la dernière lettre dans les mots terminés en *us*, à moins qu'il ne suivît une voyelle. Par exemple, on n'était point choqué de voir dans un vers, *Qui est omnibu' princeps* pour *omnibus princeps*; *Vita illa dignu' locoque* pour *dignus*: ce qui serait regardé aujourd'hui comme une rusticité. Mais si l'usage dépourvu du savoir a trouvé le secret de mettre tant de douceur dans la prononciation, que ne devons-nous point attendre de l'art même soutenu par la science? J'en ai moins dit que je n'aurais fait, s'il eût été question de ce seul point; car la nature et l'usage des mots nous ouvrent un vaste champ: toutefois j'en ai parlé avec plus d'étendue que les bornes prescrites ne semblaient le demander.

XLIX. Mais, d'un côté, le choix des pensées et des termes appartient au discernement; de l'autre, celui des sons et du nombre appartient aux décisions de l'oreille, et de ces quatre choses les deux premières ressortissent au tribunal de l'intelligence, et les deux autres au tribunal du sentiment; il s'en-

* *y* et *ph*, qui répondent à υ et φ.

conciliandæ reperienda. Duæ sunt igitur res, quæ permulceant aures, *sonus* et *numerus*. De numero mox, nunc de sono quærimus. Verba (ut supra diximus) legenda sunt potissimum bene sonantia, sed ea non ut poëtæ, exquisita ad sonum, sed sumta de medio. [1] *Qua ponto ab Helles*, superat modum: at, *Auratos aries Colchorum*, splendidis nominibus illuminatus est versus: sed proximus inquinatus insuavissima littera finitus, *Frugifera et ferta' arva Asiæ tenet.* Quare bonitate potius nostrorum verborum utamur, quam splendore Græcorum, nisi forte sic loqui pœnitet, *Qua tempestate Paris Helenam*, et quæ sequuntur. Immo vero ista sequamur, asperitatemque fugiamus, *Habeo istam ego perterricrepam.* Idemque, *Versutiloquas malitias.*

Nec solum componentur verba ratione, sed etiam finientur, quoniam id judicium esse alterum aurium diximus. Sed finiuntur aut compositione ipsa, et quasi sua sponte, aut quodam genere verborum, in quibus ipsis concinnitas inest: quæ sive casus habent in exitu similes, sive paribus paria redduntur, sive opponuntur contraria, suapte natura numerosa sunt,

[1] *Qua pontus Helles.*

suit donc que, pour juger de la justesse des pensées et de la propriété des mots, il faut consulter la raison, et que, pour bien juger des sons et des nombres, il faut s'en rapporter à l'oreille, qui en a découvert l'art. Ainsi, ou nous devons renoncer à la gloire de plaire à ceux dont nous recherchons l'approbation, ou nous devons trouver le moyen de concilier les décisions du sentiment avec les décisions de la raison. Deux choses charment l'oreille : le son et le nombre. Nous traiterons bientôt du nombre ; il s'agit maintenant du son. Il faut surtout choisir des mots qui aient un son plein et résonnant : je ne demande pourtant pas qu'ils aient la cadence des mots poétiques ; il suffit qu'ils soient usités. Il y a même dans nos poëtes des transpositions de mots trop fortes, et qui ne sont point à imiter, comme dans ce commencement de vers, *Qua ponto ab Helles*, au lieu de *Hellespontus*. A l'égard de *Auratos aries Colchorum*.... c'est un vers composé de mots brillans. Mais le suivant, *Frugifera et ferta' arva Asiæ tenet*, est gâté par le son désagréable d'une lettre trop souvent répétée. Tenons-nous-en donc à la simplicité de nos bons mots latins, plutôt que de recourir à ces mots éclatans que les Grecs recherchent, à moins que nous n'ayons quelque peine à parler ainsi : *Qua tempestate Paris Helenam*, etc. Il faut toujours s'appliquer à n'employer que les termes qui sont doux à prononcer, et éviter ceux qui ont de la rudesse et de l'âpreté, comme *Habeo istam ego perterricrepam.... Versutiloquas malitias* *.

Mais il ne suffit pas de choisir des mots sonores et de les arranger avec art, il faut aussi avoir soin de la fin des périodes ; car c'est sur cela que l'oreille exerce encore un second jugement.

* « J'ai une femme qui fait un grand vacarme, une criarde à tue-tête.... Voici « des malices cachées et pleines de déguisement. »

etiamsi nihil est factum de industria. In hujus concinnitatis consectatione Gorgiam fuisse principem accepimus, quo de genere illa nostra sunt in Miloniana: *Est enim, judices, hæc non scripta, sed nata lex: quam non didicimus, accepimus, legimus; verum ex natura ipsa arripuimus, hausimus, expressimus: ad quam non docti, sed facti: non instituti, sed imbuti sumus.* Hæc enim talia sunt, ut, quia referuntur ad ea, ad quæ debent referri, intelligamus non quæsitum esse numerum, sed secutum. Quod fit item in contrariis referendis: ut illa sunt, quibus non modo numerosa oratio, sed etiam versus efficitur.

Eam, quam nihil accusas, damnas.

Condemnas, diceret, qui versum effugere vellet.

Bene quam meritam esse autumas; dicis male mereri.
Id, quod scis, prodest nihil; id, quod nescis, obest.

Versum efficit ipsa relatio contrariorum: id esset in oratione numerosum, *Quod scis, nihil prodest: quod nescis, multum obest.* Semper hæc, quæ Græci ἀντίθετα nominant, cum contrariis opponuntur contraria, numerum oratorium necessitate ipsa efficiunt, et eum sine industria.

Or, on peut rendre la fin des périodes agréable et harmonieuse en deux manières; ou par un arrangement si naturel, que les mots semblent se placer d'eux-mêmes; ou par l'usage de certaines figures qui tombent naturellement en cadence : telles sont celles qui ont des chutes et des terminaisons symétriques, ou celles qui présentent un assemblage de paroles qui se répondent mutuellement les unes aux autres, ou celles qui opposent un mot à un autre, une pensée à une autre. On prétend que Gorgias, le premier, s'est appliqué à la recherche de ces sortes d'élégances. On en trouve aussi des exemples dans mes ouvrages; témoin ce passage de ma Milonienne : *Est enim, judices, hæc non scripta, sed nata lex : quam non didicimus, accepimus, legimus; verum ex natura ipsa arripuimus, hausimus, expressimus : ad quam non docti, sed facti; non instituti, sed imbuti sumus* *. On voit dans cette période, que tout est placé avec tant de symétrie et dans un si juste rapport de paroles, que le nombre semble couler de source, et non pas être amené forcément. Ce qui arrive aussi toutes les fois que les antithèses sont naturelles, comme on peut s'en convaincre par l'exemple suivant, où non-seulement cette figure rend le discours harmonieux, mais où elle produit encore une espèce de versification :

Eam, quam nihil accusas, damnas.

Il eût fallu dire *condemnas*, pour éviter le vers.

Bene quam meritam esse autumas, dicis male mereri.
Id, quod scis, prodest nihil; id, quod nescis, obest.

* « Cette loi, messieurs, n'est point écrite; mais elle est née avec nous : c'est « une loi que nous n'avons ni apprise de nos maîtres, ni lue dans des livres, ni « reçue par tradition, mais que nous avons puisée dans le sein même de la na- « ture, que nous avons sucée avec le lait, et qui est gravée dans nos esprits en « caractères ineffaçables. »

L. Hoc genere antiqui jam ante Isocratem delectabantur, et maxime Gorgias : cujus in oratione plerumque efficit numerum ipsa concinnitas. Nos etiam in hoc genere frequentes, ut illa sunt in quarto accusationis : *Conferte hanc pacem cum illo bello : hujus prætoris adventum, cum illius imperatoris victoria : hujus cohortem impuram, cum illius exercitu invicto : hujus libidines, cum illius continentia : ab illo, qui cepit, conditas; ab hoc, qui constitutas accepit, captas dicetis Syracusas.* Ergo et hi numeri sint cogniti.

Genus illud tertium explicetur, quale sit, numerosæ et aptæ orationis : quod qui non sentiunt, quas aures habeant, aut quid in his hominis simile sit, nescio. Meæ quidem et perfecto completoque verborum ambitu gaudent, et curta sentiunt, nec amant redundantia. Quid dico meas? conciones sæpe exclamare vidi, cum apte verba cecidissent : id enim exspectant aures, ut verbis colligentur sententiæ. Non erat hoc

Remarquez qu'ici le rapport des contraires aux contraires fait toute la beauté du vers. Il serait aisé de donner à cette dernière phrase le tour du nombre oratoire ; il n'y aurait qu'à arranger ainsi les termes : *Quod scis, nihil prodest : quod nescis, multum obest ;* d'où il suit que les antithèses produisent par elles-mêmes, et sans le secours de l'art, la cadence et le nombre.

L. Avant Isocrate, les anciens, et surtout Gorgias, aimaient ce raffinement. On remarque que, dans le discours de ce dernier, la symétrie presque seule en fait le nombre. C'est une beauté dont on trouve plusieurs exemples dans mes ouvrages. En voici un qui est dans ma quatrième Verrine, n. 52 : *Conferte hanc pacem cum illo bello : hujus prætoris adventum, cum illius imperatoris victoria : hujus cohortem impuram, cum illius exercitu invicto : hujus libidines, cum illius continentia : ab illo, qui cepit, conditas ; ab hoc, qui constitutas accepit, captas dicetis Syracusas* *. Ces sortes de nombres ne sont donc pas inconnus aux Romains.

Il s'agit maintenant d'expliquer le troisième point, qui regarde l'arrangement des mots : le charme qui résulte du nombre et de l'harmonie d'une période est étonnant [119] ; et je ne comprends pas qu'on puisse être homme et n'en pas sentir le pouvoir. Pour moi, j'avoue que j'en suis charmé : mon oreille aime un discours plein et nombreux ; elle veut des phrases

* « Comparez, messieurs, les temps de la paix sous Verrès, avec les temps de « la guerre sous Marcellus : comparez l'arrivée du préteur en Sicile, avec la vic- « toire du général d'armée ; l'insolence de cette troupe de gens débauchés, qui « composaient la cour de Verrès, avec la modération de l'armée invincible que « Marcellus commandait : en un mot, comparez les débordemens de l'un avec « la sage retenue de l'autre, et vous pourrez dire que le vainqueur de Syracuse « a paru agir comme s'il en était le fondateur, et que le gouverneur l'a traitée « comme s'il l'avait prise d'assaut. »

apud antiquos. Et quidem nihil aliud fere non erat: nam et verba eligebant, et sententias graves et suaves reperiebant, sed eas aut vinciebant, aut explebant parum. Hoc me ipsum delectat, inquiunt. Quid si antiquissima illa pictura paucorum colorum, magis, quam hæc jam perfecta, delectet? illa nobis sit, credo, repetenda: hæc scilicet repudianda. Nominibus veterum gloriantur. Habet autem, ut in ætatibus auctoritatem senectus, sic in exemplis antiquitas: quæ quidem apud me ipsum valet plurimum: nec ego id, quod deest antiquitati, flagito potius, quam laudo, quod est: præsertim cum ea majora judicem, quæ sunt, quam illa, quæ desunt. Plus est enim in verbis et in sententiis boni, quibus illi excellunt, quam in conclusione sententiarum, quam non habent.

LI. Post inventa conclusio est, qua credo usuros veteres illos fuisse, si jam nota atque usurpata res esset: qua inventa, omnes usos magnos oratores videmus. Sed habet nomen invidiam, cum in oratione

bien cadencées et parfaitement arrondies. Lorsqu'il leur manque quelque chose, ou lorsqu'il y a du superflu, elle en est aussitôt choquée. Mais qu'est-il besoin de parler de moi? Combien de fois a-t-on vu les assemblées du peuple, ravies en admiration à la chute des périodes harmonieuses, témoigner leur satisfaction par des acclamations publiques! tant les hommes sont naturellement sensibles aux charmes de l'harmonie. Cependant nos anciens ont peu connu cette perfection. C'était presque la seule chose qui leur manquait; car ils savaient choisir des termes convenables, et trouver des pensées solides ou agréables, selon le besoin; mais ils ignoraient l'art de les unir et de leur donner un tour nombreux et périodique.

Cette rudesse des anciens Romains nous plaît, diront quelques faux imitateurs du style attique; nous la préférons à cette harmonie tant vantée par les modernes. C'est comme si l'on voulait préférer une peinture antique, d'un coloris simple et peu varié, à une peinture moderne à la vérité, mais achevée dans toutes ses parties. Nos adversaires peuvent se glorifier d'avoir pour eux l'exemple des vieux orateurs. Je ne sais de quel poids est cette autorité : elle a sur moi autant de pouvoir que les vieillards en ont sur les personnes d'un âge inférieur. Qu'on ne m'accuse donc point de ne pas rendre à l'antiquité la justice qui lui est due. Je l'estime plus en ce qu'elle possède, que je ne la blâme en ce qui lui manque : car le choix des pensées et des paroles, en quoi les anciens excellaient, est, à mon avis, mille fois plus estimable que l'art de renfermer la période dans un juste espace : ce qu'ils ignoraient.

LI. Il y a plus : cet art n'a été introduit parmi nous que dans la suite des temps. Sans doute nos anciens n'auraient pas manqué d'en faire usage, s'ils l'avaient connu; de même que les grands orateurs qui en connaissent maintenant la beauté et

judiciali et forensi [1] numerus, græce ῥυθμὸς, inesse dicitur. Nimis enim insidiarum ad capiendas aures adhiberi videtur, si etiam in dicendo numeri ab oratore quæruntur. Hoc freti isti, et ipsi infracta et amputata loquuntur, et eos vituperant, qui apta et finita pronuntiant. Si inanibus verbis, levibusque sententiis : jure. Sin probæ res, lecta verba : quid est cur claudere aut insistere orationem malint, quam cum sententia pariter excurrere? Hic enim invidiosus numerus nihil affert aliud, nisi ut sit apte verbis comprehensa sententia : quod fit etiam ab antiquis, sed plerumque casu, sæpe natura : et quæ valde laudantur apud illos, ea fere, quia sunt conclusa, laudantur. Et apud Græcos quidem jam anni prope quadringenti sunt, cum hoc probatur, nos nuper agnovimus. Ergo Ennio licuit, vetera contemnenti dicere :

Versibu', quos olim Fauni, vatesque canebant :

mihi de antiquis eodem modo non licebit? præsertim cum dicturus non sim, *Ante hunc*, ut ille; nec quæ sequuntur, *Nos ausi reserare*. Legi enim audivique nonnullos, quorum propemodum absolute concluderetur oratio. Quod qui non possunt, non est eis satis non contemni, laudari etiam volunt. Ego autem illos ipsos laudo, idque merito, quorum se isti imitatores esse dicunt, etsi in eis aliquid desidero : hos vero minime, qui nihil illorum, nisi vitium, sequuntur, cum a bonis absint longissime. Quodsi aures tam

[1] Numerus latine.

l'excellence, se font une loi de s'y assujettir. Mais, dit-on, le nombre a quelque chose d'odieux et de suspect, lorsqu'on l'emploie dans les plaidoyers : car l'orateur semble vouloir surprendre la religion des juges. Tels sont les prétextes de nos critiques, tels sont les motifs qui les portent à se contenter d'un style rompu et tout mutilé, et à blâmer ceux qui emploient des phrases bien liées, bien soutenues, bien remplies. J'avoue qu'ils auraient raison, si ces phrases n'étaient remplies que de paroles vides de sens, et de pensées frivoles; mais si les pensées sont solides et les expressions propres et convenables, pourquoi aimerait-on mieux un discours qui semble boiter ou s'arrêter à chaque instant, qu'un discours suivi et qui marche d'un pas égal avec la pensée? Au fond, qu'y a-t-il à craindre de la part de ce nombre, que l'on affecte de rendre odieux? Quel effet produit-il, sinon d'enfermer la pensée dans un juste contour de paroles? les anciens mêmes ont quelquefois atteint cette perfection, soit par hasard, soit naturellement. Ce qu'on loue le plus dans leurs ouvrages, ne l'est qu'en raison de l'harmonie dont on aperçoit quelques traces. Il y a près de quatre cents ans que les Grecs sont touchés de la beauté du nombre [120] : les Romains ne l'ont connu que depuis peu. S'il a été permis à Ennius, qui méprisait l'antiquité, de dire que *les vers d'autrefois n'étaient bons que pour les Faunes et pour les oracles*, pourquoi ne pourrais-je pas m'expliquer sur les anciens avec la même liberté? Je ne puis pas, il est vrai, dire comme lui : *j'ai osé le premier ouvrir la carrière aux Romains;* car j'ai lu et entendu quelques orateurs dont le discours était presque parfait pour le tour et la cadence. A l'égard de certaines gens à qui cette perfection manque, et qui ne peuvent y parvenir, c'est peu pour eux de n'être pas méprisés, ils veulent qu'on les loue. Je crois avoir raison de louer les grands hommes dont

inhumanas, tamque agrestes habent, ne doctissimorum quidem virorum eos movebit auctoritas. Omitto Isocratem, discipulosque ejus, Ephorum et Naucratem: quamquam orationis faciendæ et ornandæ auctores locupletissimi, [1] summi ipsi oratores, esse debeant. Sed quis omnium doctior, quis acutior, quis in rebus vel inveniendis vel judicandis acrior Aristotele fuit? quis porro Isocrati est adversatus impensius? Is igitur versum in oratione vetat esse, numerum jubet. Ejus auditor Theodectes, in primis (ut Aristoteles sæpe significat) politus scriptor, atque artifex, hoc idem et sentit et præcipit. Theophrastus vero, iisdem de rebus etiam accuratius. Quis ergo istos ferat, qui hos auctores non probent? nisi omnino hæc esse ab his præcepta [2] nesciant. Quod si ita est: nec vero aliter existimo: [3] quid? ipsi suis sensibus non moventur? nihilne eis inane videtur? nihil inconditum, nihil curtum, nihil claudicans, nihil redundans? In versu quidem theatra tota exclamant, si fuit una syllaba brevior, aut longior. Nec vero multitudo pedes novit, nec ullos numeros tenet: nec illud, quod offendit, aut cur, aut in quo offendat, intelligit: et tamen omnium longitudinum et brevitatum in sonis, sicut acutarum graviumque vocum, judicium ipsa natura in auribus nostris collocavit.

[1] Summique. — [2] Nesciunt. — [3] Quia ipsi.... moventur.

ces critiques font profession d'être les imitateurs. Les anciens ne me contentent pas en tout; mais comme leurs prétendus admirateurs n'ont aucune des bonnes qualités de leurs modèles, et qu'ils n'en imitent que les défauts, ils ne doivent attendre aucun éloge de ma part. Ces gens dont les oreilles grossières et barbares se refusent aux charmes de l'harmonie, se rendront-ils à l'autorité des plus savans personnages? Je ne leur citerai ni Isocrate, ni ses illustres disciples Naucrate et Éphore, qui, formés par les préceptes d'un si excellent maître, ont été également et bons rhéteurs et bons orateurs; mais rejetteront-ils le témoignage d'Aristote, cet homme d'un si profond savoir, d'un esprit si subtil pour inventer, et si pénétrant pour bien juger? Ce grand philosophe, tout ennemi qu'il est d'Isocrate, pense néanmoins comme lui sur la nécessité du nombre; car il veut que la prose soit nombreuse; il défend seulement qu'on lui donne la forme des vers. Aussi son disciple Théodecte, écrivain poli et célèbre rhéteur, au jugement même d'Aristote, s'explique-t-il comme son maître sur cette matière. Enfin récuseront-ils Théophraste, qui a traité ce sujet avec encore plus d'exactitude? Voilà sans doute des autorités d'un grand poids. Comment supporter des gens qui méprisent de tels auteurs? Le seul moyen de les excuser, c'est de dire qu'ils ne les ont jamais lus, et qu'ils ignorent leur doctrine. Mais s'ils ne les ont jamais lus, comme il y a grande apparence, que ne se rendent-ils du moins aux preuves de sentiment? Ne trouvent-ils rien de vide dans les discours qu'ils lisent ou qu'ils composent? n'y sentent-ils rien de déplacé; rien d'estropié, rien de tronqué, rien de superflu? On voit qu'au théâtre les comédiens ne peuvent faire dans un vers une syllabe ou plus longue ou plus brève qu'il ne faut, qu'aussitôt toute l'assemblée ne s'élève contre cette mauvaise prononciation. Le peuple néanmoins ne connaît ni les règles de la quan-

LII. Visne igitur, Brute, totum hunc locum accuratius etiam explicemus, quam illi ipsi, qui et hæc, et alia nobis tradiderunt? an his contenti esse, quæ ab illis dicta sunt, possumus? Sed quid quæro, velisne: cum litteris tuis, eruditissime scriptis, te id vel maxime velle perspexerim? Primum ergo origo, deinde causa, post natura, tum ad extremum usus ipse explicetur orationis aptæ atque numerosæ.

Nam qui Isocratem maxime mirantur, hoc in ejus summis laudibus ferunt, quod verbis solutis numeros primus adjunxerit. Cum enim videret, oratores cum severitate audiri, poëtas autem cum voluptate: tum dicitur numeros secutus, quibus etiam in oratione uteremur, cum jucunditatis causa, tum ut varietas occurreret satietati. Quod ab his vere quadam ex parte, non totum, dicitur. Nam neminem in eo genere scientius versatum Isocrate, confitendum est: sed princeps inveniendi fuit Thrasymachus; cujus omnia nimis etiam exstant scripta numerose. Nam, ut paullo ante dixi, paria paribus adjuncta, et similiter definita, itemque contrariis relata contraria, quæ sua sponte, etiamsi id non agas, cadunt plerumque numerose, Gorgias primus invenit: sed his est usus intemperantius: id autem est genus, ut ante dictum

tité, ni les lois du nombre; il ne sait ni pourquoi ni en quoi son oreille est blessée. La nature a donc mis en nous la juste mesure des longues et des brèves, comme elle y a mis le discernement des tons graves et des tons aigus; en sorte que nous n'avons besoin ni d'étude, ni de préceptes, pour en juger.

LII. Nous contenterons-nous de ce que nous ont laissé sur cela les rhéteurs anciens, ou voulez-vous, Brutus, que nous entrions dans un plus grand détail, et que nous traitions ce sujet encore plus exactement qu'ils n'ont fait? Mais à quoi bon vous faire cette demande, puisque j'ai dû juger par vos savantes lettres, que vous le souhaitez avec passion? Tâchons donc de découvrir et d'expliquer l'origine, la cause, la nature et les usages du nombre oratoire.

Ceux qui admirent le plus Isocrate, le louent principalement d'avoir été le premier qui ait introduit le nombre dans la prose. Comme il vit, disent-ils, que l'on écoutait les orateurs avec un air sérieux, et les poëtes avec plaisir, il travailla à rendre le discours nombreux, d'abord dans le dessein d'y jeter plus d'agrément, et ensuite, pour faire servir la variété de préservatif contre l'ennui. Ce qu'ils disent est vrai en partie, mais non pas en tout. Isocrate est bien celui de tous les rhéteurs qui a été le plus versé dans la science des nombres; mais c'est à Thrasymaque qu'est due l'invention du nombre oratoire. Ce rhéteur est même excessif en ce genre, et il prodigue le nombre dans tous ses ouvrages. Pour ce qui est du nombre qui se marque par les antithèses, les consonnances, et les figures qui consistent dans un rapport symétrique de mots, et qui produisent d'elles-mêmes une juste cadence, sans que l'orateur y fasse attention, c'est la seconde des trois manières qu'il y a d'arranger les mots. J'en ai parlé ci-dessus. Gorgias s'y abandonne sans aucun ménagement. Ces deux auteurs ont précédé

est, ex tribus partibus collocationis alterum. Horum uterque Isocratem ætate præcurrit: ut eos ille moderatione, non inventione vicerit. Est enim, ut in transferendis faciendisque verbis tranquillior, sic in ipsis numeris sedatior. Gorgias autem avidior est generis ejus, et his festivitatibus (sic enim ipse censet) insolentius abutitur: quas Isocrates (cum tamen audivisset in Thessalia adolescens senem jam Gorgiam) moderatius temperavit. Quinetiam se ipse tantum, quantum ætate procedebat (prope enim centum confecit annos), relaxarat a nimia necessitate numerorum: quod declarat in eo libro, quem ad Philippum Macedonem scripsit, cum jam admodum esset senex: in quo dicit sese minus jam servire numeris, quam solitus esset. Ita non modo superiores, sed etiam se ipse correxerat.

LIII. Quoniam igitur habemus aptæ orationis eos principes, auctoresque, quos [1] diximus, et origo inventa est: causa quæratur. Quæ sic aperta est, ut mirer, veteres non esse commotos, præsertim cum, ut fit, fortuito sæpe aliquid concluse apteque dicerent: quod cum animos hominum, auresque pepulisset, ut intelligi posset, id, quod casus effudisset, cecidisse jucunde: notandum certe genus, atque ipsi sibi imitandi fuerunt. Aures enim, vel animus aurium nuntio naturalem quandam in se continet vocum omnium mensionem. Itaque et longiora et breviora judicat, et perfecta ac moderata semper exspectat.

[1] Dicimus.

Isocrate; et s'ils ont sur lui la gloire de l'invention, il a remporté sur eux l'avantage de la retenue et de la sobriété : car il n'était pas moins réservé dans l'usage des nombres que dans celui des métaphores et des mots nouveaux. Gorgias, au contraire, était si avide de tous ces agrémens, pour me servir de ses termes, qu'il s'y livrait sans garder ni bornes ni mesure; au lieu qu'Isocrate, tout jeune qu'il était, lorsqu'il se mit en Thessalie sous la discipline du vieillard Gorgias, crut n'en devoir user qu'avec modération. A mesure même qu'il avançait en âge (or il a vécu près de cent ans), il s'affranchissait de la gêne du nombre, comme il le déclare dans le discours qu'il adressa à Philippe, roi de Macédoine, étant déjà fort vieux. Ainsi non-seulement il corrigea ceux qui l'avaient précédé, mais il se corrigea lui-même. . . . . . .

. . .

. . .

LIII. Voilà quels ont été les auteurs du nombre, et quelle en a été l'origine : cherchons-en à présent les causes. La cause du nombre se manifeste avec une évidence marquante, et il est surprenant que les anciens n'en aient point été frappés : d'autant plus que le hasard amenait souvent la cadence dans le discours, et que ces chutes fortuites, qui flattaient leurs oreilles et qui charmaient leur esprit, auraient dû les rendre attentifs à la manière dont elles étaient construites, et les porter à s'imiter eux-mêmes. En effet, l'oreille, ou plutôt l'âme [121], à qui l'oreille fait son rapport, a, pour ainsi dire, dans soi-même la mesure de tous les sons. Elle juge de ce qui est trop long, ou de ce qui est trop court; elle attend toujours quelque chose de fini, et qui ait une juste proportion. Si on lui présente des nombres tronqués ou mutilés, elle s'en offense, comme si l'on

Mutila sentit quædam, et quasi decurtata : quibus, tamquam debito fraudetur, offenditur : productiora alia, et quasi immoderatius excurrentia, quæ magis etiam aspernantur aures : quod cum in plerisque, tum in hoc genere nimium quod est, offendit vehementius, quam id, quod videtur parum. Ut igitur poëtica et versus inventus est terminatione aurium, observatione prudentium : sic in oratione animadversum est, multo illud quidem serius, sed, eadem natura admonente, esse quosdam certos cursus conclusionesque verborum.

Quoniam igitur causam quoque ostendimus : naturam nunc (id enim erat tertium) si placet, explicemus : quæ disputatio non hujus instituti sermonis est, sed artis intimæ. Quæri enim potest, qui sit orationis numerus, et ubi sit positus, et natus ex quo : et is unusne sit, an duo, an plures; quaque ratione componatur, et ad quam rem, et quando, et quo loco, et quemadmodum adhibitus aliquid voluptatis afferat. Sed ut in plerisque rebus, sic in hac, duplex est considerandi via : quarum altera est longior, brevior altera, eadem etiam planior.

. . . .

LIV. Est autem longioris prima illa quæstio, sitne omnino ulla numerosa oratio (quibusdam enim non

voulait la frustrer de ce qui lui est naturellement dû : si au contraire on lui offre certaines phrases trop étendues, et poussées au-delà des justes bornes, elle en est blessée; car le trop qui choque partout où il se trouve, choque encore plus dans le discours oratoire que le trop peu.

Les vers doivent leur naissance aux observations des gens de goût qui, guidés par les sentimens de l'oreille, en ont déterminé la mesure; le nombre prosaïque a été trouvé de la même manière. Les hommes, instruits par la nature, avaient remarqué dans le discours une certaine suite de paroles terminées par des chutes harmonieuses, et ils ont fait de cette découverte un art qui n'a paru que long-temps après celui de la versification.

Telle est la cause du nombre. Il faut maintenant en expliquer la nature. C'est le troisième point de ma division. A la vérité, cette explication n'est point nécessairement liée au plan que je me suis proposé; mais elle a pour objet les plus profondes recherches de l'art : en effet, on peut demander quel est le nombre oratoire, en quoi il consiste, d'où il résulte; s'il est unique, ou s'il y en a de deux ou de plusieurs espèces; de quelle manière il est composé, quel en est le but, quand et en quel endroit du discours il faut le placer, enfin par quel ressort il cause à l'âme un sentiment de plaisir.

Or, dans cette occasion comme en plusieurs autres, on peut se servir de deux sortes de méthodes; l'une qui entre dans un grand détail, l'autre plus courte et en même temps plus aisée. La question où il s'agit de savoir si, à proprement parler, il y a un nombre oratoire, appartient à la première méthode. Nous examinerons donc,

LIV. 1°. Si la prose est susceptible de nombre : car il y a bien des gens qui n'en conviennent pas, parce qu'il n'y a point de

videtur : quia nihil insit in ea certi, ut in versibus : et quod ipsi, qui [1] affirment, eos esse numeros, rationem, cur sint, non queant reddere)? Deinde, si sit numerus in oratione, qualis sit, aut quales : et e poëticisne numeris, an ex alio genere quodam : et, si e poëticis, quis eorum sit, aut qui (namque aliis unus modo, aliis plures, aliis omnes iidem videntur)? deinde, quicumque [2] sint, sive unus, sive plures; communesne sint omni generi orationis (quoniam aliud genus est narrandi, aliud persuadendi, aliud docendi)? an dispares numeri cuique orationis generi accommodentur? si communes, qui sint? si dispares, quid intersit, et cur non æque in oratione, atque in versu numerus appareat? deinde, quod dicitur in oratione numerosum, id utrum numero solum efficiatur, an etiam vel compositione quadam, vel genere verborum; [3] an sit suum cujusque, ut numerus intervallis, compositio vocibus, genus ipsum verborum quasi quædam forma et lumen orationis appareat; sitque omnium fons compositio, ex eaque et numerus efficiatur, et ea, quæ dicuntur orationis quasi formæ et lumina, quæ (ut dixi) Græci vocant σχήματα? At non est unum, nec idem, quod voce jucundum est, et quod moderatione absolutum, et quod illuminatum genere verborum : quamquam id quidem finitimum est numero, quia per se plerumque perfectum est : compositio autem ab utroque differt, quæ tota servit gravitati vocum, aut suavitati.

[1] Affirmant. — [2] Sunt. — [3] An suum.

règles fixes et certaines pour la prose, comme il y en a pour les vers; et que d'ailleurs les partisans du nombre prosaïque ne peuvent dire sur quoi ils fondent leur assertion. 2°. Nous rechercherons, supposé qu'il y ait un nombre ou plusieurs dans la prose, quelle est leur vertu et leur propriété; s'ils sont semblables à ceux de la versification, ou s'ils sont d'une autre espèce; et en cas qu'ils leur soient semblables, quels sont ceux dont la prose doit se servir, et combien il y en a qui lui conviennent: car les uns veulent qu'il n'y en ait qu'un, les autres en admettent plusieurs, d'autres aussi les admettent tous sans exception. 3°. Nous verrons, de quelque espèce qu'ils puissent être, s'ils sont communs à tous les genres d'éloquence et à toutes les parties de l'oraison; si, par exemple, la narration, l'instruction, la persuasion, reçoivent indifféremment les mêmes nombres, ou si chaque genre de discours en exige de différens. 4°. S'ils sont communs à tout genre de discours, quels sont-ils? s'ils sont différens, en quoi consiste la différence? et pourquoi le nombre ne paraît-il pas aussi sensiblement dans la prose que dans les vers? 5°. Nous demanderons si ce qu'on appelle nombreux dans le discours, devient tel ou par le seul nombre, ou par un certain arrangement de mots, ou par la qualité des figures qu'on emploie; ou si chacune de ces parties fournit sa perfection: en sorte que le nombre par ses intervalles, l'arrangement des mots, les figures, concoure à former le caractère de l'oraison; ou si le seul arrangement est la source de toute élégance, et produit le nombre et toutes les beautés du discours. A cet égard, il faut remarquer qu'autre chose est ce qui plaît à l'oreille par la douceur des mots, autre ce qui est parfait par la mesure et la cadence, autre ce qui est orné de figures. A la vérité, les figures ont quelque ressemblance avec le nombre, parce que tout ce qui est judicieuse-

LV. Hæc igitur fere sunt, in quibus rei natura quærenda sit.

Esse ergo in oratione numerum quendam, non est difficile cognoscere: judicat enim sensus: in quo iniquum est, quod accidit, non cognoscere, si, cur id accidat, reperire nequeamus. Neque enim ipse versus ratione est cognitus, sed natura atque sensu, quem dimensa ratio, docuit, quid acciderit: ita notatio naturæ et animadversio peperit artem. Sed in versibus res est apertior: quamquam etiam a modis quibusdam, cantu remoto, soluta esse videatur oratio, maximeque id in optimo quoque eorum poëtarum, qui λυρικοὶ a Græcis nominantur: quos cum cantu spoliaveris, nuda pæne remanet oratio. Quorum similia sunt quædam etiam apud nostros: velut illa in Thyeste,

Quemnam te esse dicam? qui tarda in senectute:

et quæ sequuntur: quæ, nisi cum tibicen accessit, orationi sunt solutæ simillima. At comicorum senarii propter similitudinem sermonis sic sæpe sunt abjecti, ut nonnumquam vix in his numerus et versus intelligi possit: quo est ad inveniendum difficilior in oratione numerus, quam in versibus. Omnino duo sunt, quæ condiant orationem; verborum, numerorumque ju-

ment figuré tient du nombreux, et renferme en soi un caractère de perfection ; mais quant à l'arrangement des mots, cette partie diffère également du nombre et des figures. En effet, toute sa vertu se borne à bien faire sentir, dans les phrases, ou la force, ou la douceur des paroles.

LV. Voilà à peu près les questions qu'il faudra traiter, pour expliquer la nature du nombre [122]. Premièrement, il n'est pas difficile de connaître qu'il y a véritablement des nombres dans la prose ; le jugement de l'oreille suffit pour le prouver : car il serait déraisonnable de nier qu'il y en ait, sous prétexte que nous ne saurions expliquer pourquoi ni comment ils s'y sont introduits. La découverte même du nombre poétique, de ce qu'on appelle *vers*, n'est point due au raisonnement, mais au sentiment. La raison n'a fait autre chose que réfléchir sur ce que le sentiment avait produit ; elle a mesuré la quantité des syllabes, et a fait connaître en quoi consiste la cadence : de cette observation est né l'art. Le nombre est à la vérité plus sensible dans les vers que dans la prose, quoique certains vers ressemblent, quand on ne les chante point, au discours ordinaire : cela se remarque principalement dans les meilleurs poëtes lyriques ; leur versification ne paraît qu'une simple prose, lorsqu'elle n'est point soutenue par le chant. On peut trouver des exemples de ce que j'avance, chez nos poëtes comme chez les Grecs : témoin ce vers de la tragédie de Thyeste dans Ennius :

Quemnam te esse dicam? qui tarda in senectute ;

et les autres qui suivent, qui, sans l'accompagnement de la flûte, approchent fort de la prose. Pour ce qui est des vers de six pieds dont les comiques se servent, ils sont si peu élevés, à cause de la ressemblance qu'ils ont avec les discours ordi-

cunditas. In verbis inest quasi materia quædam: in numero autem expolitio. Sed ut ceteris in rebus, necessitatis inventa antiquiora sunt, quam voluptatis: ita et in hac re accidit, ut multis sæculis ante oratio nuda, ac rudis ad solos animorum sensus exprimendos fuerit reperta, quam ratio numerorum, causa delectationis aurium, excogitata.

LVI. Itaque et Herodotus, et eadem superiorque ætas numero caruit, nisi quando temere ac fortuito: et scriptores perveteres de numero nihil omnino, de oratione præcepta multa nobis reliquerunt. Nam quod et facilius est, et magis necessarium, id semper ante cognoscitur. Itaque tralata, aut facta, aut juncta verba, facile sunt cognita, quia sumebantur e consuetudine, quotidianoque sermone: numerus autem non domo depromebatur, neque habebat aliquam necessitudinem aut cognationem cum oratione: itaque serius aliquanto notatus et cognitus, quasi quandam palæstram et extrema lineamenta orationi attulit. Quodsi et angusta quædam atque concisa; et alia est collatata et diffusa oratio: necesse est id non litterarum accidere natura, sed intervallorum longorum et brevium varietate: quibus implicata atque permista oratio quoniam tum stabilis est, tum volubilis, necesse est ejusmodi naturam numeris contineri. Nam circuitus

naires, qu'à peine y aperçoit-on quelque vestige de nombre et de versification : aussi le nombre est-il plus difficile à découvrir dans la prose que dans les vers. Deux choses servent merveilleusement à embellir le discours : l'agrément des paroles et la douceur du nombre. Les paroles sont comme les matériaux du discours ; et le nombre sert à les polir. Mais il est arrivé dans cette occasion ce qui arrive d'ordinaire en plusieurs autres ; le nécessaire a précédé l'agréable. Les hommes se sont servis d'abord d'un langage rude et négligé, pour exprimer simplement leurs pensées. Le discours a demeuré plusieurs siècles dans cet état de rudesse et de grossièreté, jusqu'à ce qu'enfin le nombre fût trouvé pour le plaisir de l'oreille.

LVI. Et comme cette perfection n'a été introduite que fort tard, on ne remarque [123] aucun nombre, ni dans Hérodote, ni dans ses contemporains, ni dans ceux qui les ont précédés. S'il y en a eu quelque trace, c'était un pur effet du hasard. Les anciens rhéteurs, qui nous ont donné tant de préceptes sur l'art de bien dire, ne nous ont laissé aucune règle sur l'harmonie. On a d'abord connu ce qui était le plus facile et le plus nécessaire, c'est-à-dire, les mots métaphoriques, les dérivés, les composés, parce que ces termes entrent souvent dans la conversation. Pour ce qui est du nombre, comme il n'a ni affinité ni rapport avec le discours familier, il n'a été remarqué et connu que long-temps après ; et c'est l'usage qu'on en a fait depuis, qui a donné au langage ses grâces et sa perfection. Au reste, s'il y a deux sortes de prose, l'une serrée et concise, l'autre étendue et diffuse, cette différence ne vient point de la nature des lettres, mais de la variété des intervalles plus ou moins longs, qui, introduits dans le corps de la période, lui communiquent, tantôt de la lenteur, et tantôt de la rapidité. Il est nécessaire que le nombre en règle la marche, et la ter-

ille, quem sæpe jam diximus, incitatior numero ipso fertur et labitur, quoad perveniat ad finem, et insistat. Perspicuum est igitur, numeris adstrictam orationem esse debere, carere versibus.

Sed hi numeri, poëticine sint, an ex alio genere quodam, deinceps est videndum. Nullus est igitur numerus extra poëticos; propterea quod definita sunt genera numerorum : nam omnis talis est, ut unus sit e tribus. Pes enim, qui adhibetur ad numeros, partitur in tria, ut necesse sit, partem pedis aut [1] æqualem alteri parti, aut altero tanto, aut sesqui esse majorem: ita fit æqualis dactylus, duplex jambus, sesqui pæon; qui pedes in orationem non cadere qui possunt? quibus ordine locatis, quod efficitur, numerosum sit necesse est. Sed quæritur, quo numero, aut quibus potissimum sit utendum. Incidere vero omnes in orationem, etiam ex hoc intelligi potest, quod versus sæpe in oratione per imprudentiam dicimus (quod vehementer est vitiosum : sed non attendimus, neque exaudimus nosmet ipsos) : senarios vero, et hipponacteos effugere vix possumus. Magnam enim partem ex jambis nostra constat oratio : sed tamen eos versus facile agnoscit auditor. Sunt enim usitatissimi. Inculcamus autem per imprudentiam sæpe etiam minus usitatos, sed tamen versus : vitiosum genus, et longa animi provisione fugiendum. Elegit ex multis [2] Isocratis libris triginta fortasse versus Hieronymus, peripateticus in primis nobilis, plerosque senarios, sed

[1] AEqualem esse alteri parti. — [2] Isocrati.

mine où il convient; car la période, emportée par son propre mouvement, ne cesse de couler jusqu'à ce qu'elle trouve le lieu du repos qui en arrête la course; d'où il suit que la prose, sans avoir la cadence des vers, est enchâssée dans les nombres.

Il faut examiner à présent si le nombre prosaïque est de la même nature que le poétique, ou d'une autre espèce [124]. La preuve qu'il n'y a point de nombre qui ne soit du ressort poétique, c'est que tout nombre a une mesure déterminée. En effet, tout nombre est de telle nature, qu'il peut être réduit à une des trois espèces générales qui composent toute l'harmonie poétique; car il faut nécessairement, ou qu'une partie du pied soit égale à l'autre en mesure, ou qu'elle soit une fois plus grande, ou qu'elle soit en proportion sesquialtère [125]. Le dactyle est de la première espèce, l'ïambe de la seconde, le péan de la troisième. Or, ces trois pieds ne peuvent manquer d'entrer dans la prose, et d'y produire la cadence, quand ils sont bien placés. Mais, de quels pieds faut-il principalement se servir? Il est aisé de comprendre que la prose les admet tous, puisqu'en parlant nous faisons souvent des vers sans y penser, ce qui est un très-grand défaut; cela vient de ce que nous ne nous écoutons pas nous-mêmes quand nous parlons. Quelque attentifs même que nous soyons, nous avons bien de la peine à éviter les vers de six pieds et les hipponactes [126], parce que notre prose est presque toute composée d'ïambes. Toutefois ceux qui nous écoutent, les remarquent sans peine; car ils sont très-usités. A la vérité, il y en a qui le sont moins, et qui nous échappent aussi, sans que nous y pensions. On doit être fort en garde contre ce défaut, parce que les vers qui se glissent imperceptiblement dans le discours, en gâtent l'économie. Hiéronymus, illustre philosophe de la secte péripatéticienne, a tiré de plusieurs ouvrages d'Isocrate

etiam anapæsta : quo quid potest esse turpius? etsi in eligendo fecit malitiose : prima enim syllaba demta in primo verbo sententiæ, postremum ad verbum primam rursus syllabam adjunxit insequentis. Ita factus est anapæstus is, qui Aristophanæus nominatur : quod ne accidat, observari nec potest, nec necesse est. Sed tamen hic corrector, in eo ipso loco, quo reprehendit (ut a me animadversum est studiose inquirente in eum), immittit imprudens ipse senarium. Sit igitur hoc cognitum, in solutis etiam verbis inesse numeros, eosdemque esse oratorios, qui sint poëtici.

LVII. Sequitur ergo, ut, qui maxime cadant in orationem aptam numeri, videndum sit : sunt enim qui jambicum putent, quod sit orationi simillimus : qua de causa fieri, ut is potissimum propter similitudinem veritatis adhibeatur in fabulis ; quod ille dactylicus numerus hexametrorum magniloquentiæ sit accommodatior. Ephorus autem, levis ipse orator, sed profectus ex optima disciplina, pæona sequitur, aut dactylum : fugit autem spondeum et trochæum. Quod enim pæon habeat tres breves, dactylus autem duas, brevitate et celeritate syllabarum labi putat verba proclivius : contraque accidere in spondeo et trochæo : quod alter longis constaret, alter e brevibus fieret, alteram nimis incitatam, alteram nimis tardam

environ trente vers, la plupart de six pieds, parmi lesquels il s'en trouve même d'anapestes : c'était sans doute, dans un orateur tel qu'Isocrate, une négligence inexcusable. Il faut néanmoins convenir qu'il y a beaucoup de malice dans le procédé de Hiéronymus; car c'est en ôtant la première syllabe du premier mot d'une phrase, et joignant au dernier mot la première syllabe de la phrase suivante, qu'il forme les vers anapestes dont je viens de parler, et que l'on nomme aussi anapestes Aristophaniens [127]. On voit qu'Isocrate ne pouvait ni ne devait être en garde contre ces prétendus défauts. Mais notre critique est tombé lui-même dans la faute qu'il reprend; car, au même endroit où il censure Isocrate, il fait, sans y penser, un vers de six pieds, comme je l'ai remarqué en l'examinant avec attention. Il demeure donc pour constant qu'il y a des nombres dans la prose, et que les nombres prosaïques ne sont point différens, dans le fond, des nombres poétiques.

LVII. Voyons à présent quels nombres conviennent le mieux à la prose. Les uns veulent que ce soit les ïambiques, parce qu'ils ressemblent beaucoup au langage ordinaire, et qu'on les emploie dans les comédies, comme plus propres à représenter l'air naturel de la conversation, au lieu que les dactyles dans les vers hexamètres conviennent mieux à la majesté du style sublime. Éphore, orateur médiocre, mais sorti d'une bonne école, se sert d'ordinaire du péan ou du dactyle, et évite avec soin le spondée et le trochée. Il prétend que les trois brèves du péan et les deux du dactyle jettent dans la phrase une brièveté et une rapidité qui la font couler aisément; que le spondée et le trochée produisent un effet contraire; parce que l'un, composé de longues, rend le discours trop lent; et l'autre, n'ayant que des brèves, le rend trop précipité; qu'ainsi ni l'un ni l'autre de ces deux nombres n'amène une juste ca-

orationem, neutram temperatam. Sed et illi priores errant, et Ephorus in culpa est: nam et qui pæona prætereunt, non vident mollissimum a sese numerum, eumdemque amplissimum præteriri. Quod longe Aristoteli videtur secus, qui judicat, heroum numerum grandiorem, quam desideret soluta oratio; jambum autem nimis e vulgari esse sermone. Ita neque humilem, nec abjectam orationem, nec nimis altam et exaggeratam probat: plenam tamen eam vult esse gravitatis, ut eos, qui audient, ad majorem admirationem possit traducere. Trochæum autem, qui est eodem spatio, quo choreus, cordacem appellat, quia contractio et brevitas dignitatem non habeat. Ita pæona probat, eoque ait uti omnes, sed ipsos non sentire, cum utantur: esse autem tertium ac medium inter illos: sed ita factos eos pedes esse, ut in eis singulis modus insit aut sesquiplex, aut duplex, aut par. Itaque illi, de quibus ante dixi, tantummodo commoditatis habuerunt rationem, nullam dignitatis. Jambus enim et dactylus in versum cadunt maxime. Itaque ut versum fugimus in oratione, sic hi sunt evitandi continuati pedes. Aliud enim quiddam est oratio, nec quidquam inimicius, quam illa versibus. Pæon autem minime est aptus ad versum: quo libentius eum recepit oratio. Ephorus vero ne spondeum quidem, quem fugit, intelligit esse æqualem dactylo, quem probat. Syllabis enim metiendos pedes, non intervallis, existimat: quod idem facit in trochæo, qui temporibus et intervallis est par jambo: sed eo

lence. Mais Éphore a tort; et ceux qui n'admettent que le pied ïambique, se trompent aussi : car, négliger le péan, c'est négliger un nombre plein de douceur et de majesté. Aristote est d'un sentiment bien différent; il trouve le nombre héroïque trop sublime pour la prose, et l'ïambe trop conforme au langage ordinaire. Que prétend donc ce philosophe? Il veut que la prose n'ait rien de rampant ni de trop élevé, mais qu'elle soit soutenue par une diction grave et majestueuse, qui attire l'admiration des auditeurs. Quant au trochée, qui a la même mesure que le chorée, il trouve qu'il manque de dignité. Aussi l'appelle-t-il *cordax*, c'est-à-dire, sautillant, et qui n'est bon que pour la danse comique. Le péan est celui qu'il approuve le plus. Il ajoute que tout le monde l'emploie sans s'en apercevoir; que c'est un troisième nombre qui tient le milieu et garde un juste tempérament entre les autres pieds dont je viens de parler; que tous ces pieds sont construits de manière que la proportion de mesure qui se trouve entre eux, est une proportion, ou d'égalité, ou d'une fois et demie, ou simplement du double. Ainsi Éphore et les amateurs de l'ïambe n'ont eu en vue que la commodité et non la dignité du discours. L'ïambe et le dactyle conviennent aux vers : nous devons donc éviter d'en insérer plusieurs de suite dans la prose, avec le même soin que nous évitons de faire un vers dans nos discours; car rien n'est plus opposé au génie de la prose, que ce qui a l'air de versification; et comme le péan est peu propre aux vers, la prose l'adopte facilement. Éphore ne comprend pas que le spondée qu'il rejette, est égal en valeur au dactyle qu'il reçoit : son erreur vient de ce qu'il mesure les pieds par le nombre des syllabes, et non par les intervalles. Il commet la même faute en mesurant le trochée, égal à l'ïambe en mesure de temps. Si le trochée produit un mauvais effet quand

vitiosus in oratione, si ponatur extremus, quod verba melius in syllabas longiores cadunt. Atque hæc, quæ sunt apud Aristotelem, eadem a Theophrasto, Theodecteque de pæone dicuntur. Ego autem sentio, omnes in oratione esse quasi permistos et confusos pedes: nec enim effugere possemus animadversionem, si semper iisdem uteremur; quia neque numerosa esse, ut poëma, neque extra numerum, [1] ut sermo vulgi, esse debet oratio. Alterum nimis est vinctum, ut de industria factum appareat: alterum nimis dissolutum, ut pervagatum ac vulgare videatur: ut ab altero non delectere, alterum oderis. Sit igitur (ut supra dixi) permista et temperata numeris, nec dissoluta, nec tota numerosa, pæone maxime (quoniam optimus auctor ita censet), sed reliquis etiam numeris, quos ille præterit, temperata.

LVIII. Quos autem numeros, cum quibus, tamquam purpuram, misceri oporteat, nunc dicendum est, atque etiam quibus orationis generibus sint [2] quique accommodatissimi. Jambus enim frequentissimus est, in iis, quæ demisso atque humili sermone dicuntur. Pæon autem in amplioribus: in utroque dactylus. Ita in varia et perpetua oratione hi sunt inter se miscendi et temperandi. Sic minime animadvertetur delectationis aucupium, et quadrandæ orationis industria: quæ latebit eo magis, si et verborum et sententiarum ponderibus utemur. Nam qui audiunt, hæc duo animadvertunt, et jucunda sibi censent, verba

[1] Ut sermo vulgi est, debet oratio. — [2] Cuique.

Il termine la période, c'est que d'ordinaire la période finit mieux par des syllabes longues. Voilà la doctrine d'Aristote, de Théophraste et de Théodecte, touchant le péan. Pour moi, je crois que les pieds doivent être mélangés et distribués avec sobriété dans le tissu du discours; car, si nous nous servions toujours des mêmes pieds, nous nous exposerions infailliblement à la censure. En effet, il ne faut pas que la prose soit cadencée comme les vers, ni sans nombre comme le discours populaire. Les vers sont trop liés, et l'art s'y fait trop sentir; le discours ordinaire est trop décousu et trop trivial : ainsi les premiers ne peuvent plaire, et le dernier est choquant. Encore une fois, il faut que la prose ne soit ni tout-à-fait dénuée de nombre, ni toute nombreuse, mais seulement entremêlée de nombres; que non-seulement le péan y domine, puisqu'ainsi le veut Aristote; mais les autres nombres que cet excellent auteur néglige, doivent y trouver aussi leur place.

LVIII. Marquons à quel genre de discours convient chaque nombre, et quels nombres on doit mélanger ensemble, dans la vue de les rendre plus vifs et plus brillans : c'est ainsi que la pourpre reçoit un nouvel éclat par le mélange des autres couleurs. L'ïambe est tout-à-fait propre au style simple; il y doit dominer. Le péan convient au sublime, et le dactyle s'assortit très-bien avec l'un et l'autre. En les mêlant ainsi dans le corps du discours, et en tempérant la force des uns par la douceur des autres, vous cacherez à l'auditeur le piége que vous lui tendez sous l'appât du plaisir et sous les amorces d'un arrangement nombreux et périodique. Or, plus les pensées et les expressions dont vous vous servirez auront de force et de beauté par elles-mêmes, plus l'art sera imperceptible; car les hommes ne sont ordinairement touchés que de la no-

dico et sententias: eaque dum animis attentis admirantes excipiunt, fugit eos et prætervolat numerus: qui tamen si abesset, illa ipsa delectarent. Nec vero nimius is cursus est (numerorum), orationis dico (nam est longe aliter in versibus), nihil ut fiat extra modum: nam id quidem esset poëma: sed omnis, nec claudicans, nec quasi fluctuans, et æqualiter constanterque ingrediens, numerosa habetur oratio. Atque id in dicendo numerosum putatur, non quod totum constat e numeris, sed quod ad numeros proxime accedit: quo etiam difficilius est oratione uti, quam versibus: quod illis certa quædam et definita lex est, quam sequi sit necesse: in dicendo autem nihil est propositum, nisi aut ne immoderata, aut angusta, aut dissoluta, aut fluens sit oratio. Itaque non sunt in ea tanquam tibicini percussionum modi, sed universa comprehensio et species orationis clausa et terminata est: quod voluptate aurium judicatur.

LIX. Solet autem quæri, totone in ambitu verborum numeri tenendi sint, an in primis partibus, atque in extremis. Plerique enim censent cadere tantum numerose oportere, terminarique sententiam. Est autem, ut id maxime deceat, non id solum: ponendus est enim ille ambitus, non abjiciendus. Quare cum aures extremum semper exspectent, in eoque acquiescant, id vacare numero non oportet: sed ad hunc exitum tamen a principio ferri debet verborum illa

blesse des pensées et de l'agrément des paroles. Ces deux choses les ravissent et les occupent tellement, qu'ils ne font point d'attention au nombre, parce qu'elles sont de nature à plaire par leur propre beauté, et qu'elles produiraient cet effet, quand même le nombre ne les accompagnerait pas. Au reste, la prose n'est point scrupuleusement astreinte à de certains nombres. Je dis la prose; car, dans les vers, tout est compassé; rien ne s'y doit faire qu'avec mesure et avec cadence. Quant au discours oratoire, il suffit qu'il marche toujours d'un pas égal et ferme, sans broncher et sans chanceler. On appelle nombreux, dans le discours, non ce qui est tout-à-fait composé de nombres, mais ce qui en approche le plus. Aussi est-il plus difficile de bien placer les nombres dans la prose que dans les vers *, parce que les vers sont assujettis à des lois qu'il faut nécessairement suivre, au lieu qu'il n'y a rien de prescrit pour la prose : on y évite seulement tout ce qui pourrait rendre le discours ou lâche, ou traînant, ou trop long, ou trop court. Elle n'admet aucun battement de mesure, comme fait la musique; mais toute son action est réglée par le jugement de l'oreille, qui alonge ou abrège les périodes, selon qu'elle y est déterminée par le sentiment du plaisir.

LIX. On a coutume de demander si le nombre doit être répandu dans tout le corps de la période, ou s'il doit être seulement placé au commencement et à la fin. Suivant la plupart des maîtres, il suffit que la période ait une chute nombreuse, et qu'elle soit renfermée dans de justes bornes. Rien, il est vrai, ne lui donne plus de grâce, qu'une fin soutenue par le

* Cette difficulté vient encore de ce que, 1°. le vers est renfermé dans un petit nombre de mots, et que la prose, au contraire, a souvent des périodes très-longues; 2°. de ce que le vers n'a qu'une sorte de marche, au lieu que si la prose n'était variée dans sa composition, elle ennuierait bientôt par son uniformité.

comprehensio, et tota a capite ita fluere, ut ad extremum veniens ipsa consistat. Id autem bona disciplina exercitatis, qui et multa scripserint, et quæcumque etiam sine scripto dicerent, similia scriptorum effecerint, non erit difficillimum. Ante enim circumscribitur mente sententia, confestimque verba concurrunt: quæ mens eadem, qua nihil est celerius, statim dimittit, ut suo quodque loco respondeat: quorum descriptus ordo alias alia terminatione concluditur: atque omnia illa et prima et media verba spectare debent ad ultimum. Interdum enim cursus est in oratione incitatior, interdum moderata ingressio: ut jam a principio videndum sit, quemadmodum velis venire ad extremum: nec in numeris magis, quam in reliquis ornamentis orationis, eadem cum faciamus, quæ poëtæ, effugimus tamen in oratione poëmatis similitudinem. Est enim in utroque et materia et tractatio: materia in verbis, tractatio in collocatione verborum.

LX. Ternæ autem sunt utriusque partes verborum: translatum, novum, priscum: nam de propriis nihil

nombre. Mais ce n'est pas assez; il faut que toute la phrase soit bien composée, qu'elle n'ait rien de négligé, que les mots y soient arrangés avec ordre, et non jetés au hasard [128]. Comme l'oreille attend toujours la fin, et n'est satisfaite que quand elle y est parvenue, il est important que les autres parties ne soient pas dépourvues de nombre, et que l'harmonie règne et se soutienne depuis le commencement jusqu'au terme du repos. La pratique de cette règle ne sera pas fort difficile pour ceux qui ont eu d'abord de bons maîtres, qui ensuite se sont long-temps exercés à composer, ou qui, sans écrire, ont acquis la facilité de bien parler, et de donner à leurs paroles l'agrément des discours écrits. A peine a-t-on conçu une pensée, que les termes convenables viennent se présenter d'eux-mêmes; ensuite l'esprit, dont les opérations se font avec une vitesse incroyable, produit au-dehors ce qu'il a conçu intérieurement, place chaque mot en son lieu, et ferme la période tantôt d'une façon et tantôt d'une autre, c'est-à-dire, en lui donnant un mouvement tantôt vif et rapide, tantôt grave et modéré; de manière pourtant que la tête et le milieu se rapportent toujours à la fin, comme à leur but; car, dès le commencement, il faut avoir la fin en vue, et songer comment on pourra y arriver. Mais souvenons-nous surtout que, soit dans l'usage du nombre, soit dans l'usage des autres ornemens communs à la poésie, il faut éviter avec soin de donner à la prose l'air et la ressemblance de la versification. Les poëtes et les orateurs emploient les mêmes matériaux, et les mettent en œuvre à peu près de la même manière. Par matériaux, j'entends les paroles; par la manière de les mettre en œuvre, j'entends l'arrangement des mots.

LX. Or, il y a trois espèces de mots dont la prose et la poésie font également usage; les vieux, les nouveaux et les

hoc loco dicimus. Collocationis autem, eæ, quas diximus, compositio, concinnitas, numerus, sed in utroque frequentiores sunt, et liberiores poëtæ. Nam et transferunt verba cum crebrius, tum etiam audacius: et priscis libentius utuntur, et liberius novis: quod idem fit in numeris: in quibus quasi necessitati parere coguntur: sed tamen hæc nec nimis esse diversa, neque ullo modo conjuncta intelligi licet. Ita fit, ut non item in oratione, ut in versu, numerus exstet: idque, quod numerosum in oratione dicitur, non semper numero fiat, sed nonnumquam aut concinnitate, aut constructione verborum. Ita, si numerus orationis quæritur qui sit; omnis est: sed alius alio melior atque aptior: si locus; in omni parte verborum: si, unde ortus sit; ex aurium voluptate: si componendorum ratio; dicetur alio loco, quia pertinet ad usum: quæ pars quarta et extrema nobis in dividendo fuit: si, ad quam rem adhibeatur; ad delectationem: si, quando; semper: si, quo loco; in tota continuatione verborum: si, quæ res efficiat voluptatem; eadem, quæ in versibus, quorum modum notat ars, sed aures ipsæ tacito eum sensu sine arte definiunt.

métaphoriques : car nous ne parlons pas ici des mots propres. Il y a aussi trois choses à considérer dans l'arrangement ; savoir, la place qu'on donne à chaque mot, la liaison et le nombre. Les poëtes sont plus libres que les orateurs dans le choix des termes et dans la manière de les arranger ; ils emploient les métaphores plus fréquemment et avec moins de retenue ; ils hasardent aussi plus facilement les mots nouveaux, et font moins de difficulté de se servir de ceux qui ont vieilli ; mais ils sont plus scrupuleux en fait de nombre, parce qu'ils sont retenus par des lois inviolables. De tout ce détail, il est aisé de juger que la prose et la poésie ne sont ni trop rapprochées ni trop éloignées l'une de l'autre. Quant au nombre, il ne paraît pas être le même dans l'une et dans l'autre ; car, ce qui est nombreux dans la prose, ne résulte pas toujours de la mesure et de l'assemblage des pieds ; mais il vient quelquefois du rapport et de l'arrangement des termes. Ainsi, 1°. si l'on me demande quel est le nombre qui convient à la prose, je répondrai que toutes sortes de nombres lui conviennent, mais qu'il y en a de plus propres et de plus convenables les uns que les autres. 2°. Si l'on veut savoir où il faut placer le nombre, je dirai qu'on peut le mettre partout. 3°. Demandera-t-on d'où il tire son origine ; je répondrai que c'est du plaisir de l'oreille. 4°. Cherche-t-on la méthode d'arranger et de disposer les nombres ; j'en parlerai ailleurs, lorsque je traiterai de l'usage du nombre, qui est la quatrième et la dernière partie de ma division. 5°. Si l'on s'informe à quelle fin on emploie les nombres, la réponse se présente aussitôt ; c'est pour plaire à l'oreille. 6°. Mais quand faut-il en faire usage ? toujours. 7°. Sur quelle partie de la période doit-il tomber ? sur toutes les parties. 8°. Qu'est-ce qui produit le plaisir dans les nombres prosaïques ? la même chose qui le produit dans

LXI. Satis multa de natura : sequitur usus, de quo est accuratius disputandum. In quo quæsitum est, in totone circuitu illo orationis, quem Græci περίοδον, nos tum ambitum, tum circuitum, tum comprehensionem, aut continuationem, aut circumscriptionem dicimus : an in principiis solum, an in extremis, an in utraque parte numerus tenendus sit? deinde, quum aliud videatur esse numerus, aliud numerosum : quid intersit? tum autem, in omnibusne numeris æqualiter particulas deceat incidere, an facere alias breviores, alias longiores : idque quando, aut cur, quibusque partibus : pluribusne, an singulis : imparibus, an æqualibus : et quando aut istis, aut illis sit utendum : quæque inter se aptissime collocentur, et quomodo? an omnino nulla sit in eo genere distinctio : quodque ad rem maxime pertinet, qua ratione numerosa fiat oratio? Explicandum etiam est, unde orta sit forma verborum : dicendumque, quantos circuitus facere deceat : deque eorum particulis, et tamquam incisionibus disserendum est, quærendumque, utrum una species et longitudo sit earum, anne plures : et, si plures, quo loco, aut quando, quoque genere uti oporteat? postremo totius generis utilitas explicanda est, quæ quidem patet latius : non ad unam enim rem aliquam, sed ad plures accommodatur. Ac licet non ad singulas res respondentem de universo genere sic dicere, ut etiam singulis satis

les vers. L'art en a fait des règles ; mais l'oreille, par le seul sentiment, et sans le secours des règles, peut en juger.

LXI. En voilà assez sur la nature des nombres; parlons maintenant de leur usage ; ceci exige une explication exacte et détaillée.

On demande ici, premièrement, si le nombre est nécessaire dans ce circuit, ce contour et cette continuation de paroles que les Grecs appellent *périodes* [129], ou s'il n'a lieu qu'au commencement, ou seulement à la fin, ou s'il convient dans les deux parties. En second lieu, comme il paraît exister quelque différence entre ce qui est *nombre* et ce qui est *nombreux*, on demande en quoi consiste cette différence. En troisième lieu, il est question de savoir si tous les membres de la période doivent être égaux, ou s'il vaut mieux que les uns soient plus longs et les autres plus courts : quand et pourquoi doivent-ils avoir cette égalité ou cette inégalité ? en quelles occasions faut-il se servir ou de périodes, ou de membres, ou d'incises ? faut-il employer plusieurs membres de suite, ou quelques-uns seulement ? doivent-ils tous être égaux entre eux ou inégaux ? quand faut-il faire usage de ceux-ci ou de ceux-là ? quels sont les membres qui s'arrangent plus aisément ensemble ? comment faut-il les unir, ou ne doit-il y avoir en cela aucune distinction ? et, ce qui est le point principal du sujet que nous traitons, par quels moyens peut-on rendre le discours nombreux?

En quatrième lieu, nous rechercherons d'où naît la forme et la beauté de la période, quelle étendue on peut lui donner. En cinquième licu, nous parlerons des différens membres de la période, et, pour ainsi dire, des différentes parties dont elle est composée. Nous examinerons l'étendue de ces diverses parties : nous verrons s'il y en a de plusieurs espèces, ou s'il n'y en a que d'une ; et supposé qu'il y en ait de plusieurs es-

responsum esse videatur. Remotis igitur reliquis generibus unum selegimus, hoc, quod in causis foroque versatur, de quo diceremus. Ergo in aliis, id est, in historia, et in eo, quod appellamus ἐπιδεικτικὸν, placet omnia dici Isocrateo Theopompeoque more; illa circumscriptione ambituque, ut tamquam in orbe inclusa currat oratio, quoad insistat in singulis perfectis absolutisque sententiis. Itaque posteaquam est nata hæc vel circumscriptio, vel comprehensio, vel continuatio, vel ambitus, si ita licet dicere: nemo, qui aliquo esset in numero, scripsit orationem generis ejus, quod esset ad delectationem comparatum, remotumque a judiciis forensique certamine, quin redigeret omnes fere in quadrum numerumque sententias. Nam cum is est auditor, qui non vereatur, ne compositæ orationis insidiis sua fides attentetur, gratiam quoque habet oratori, voluptati aurium servienti.

LXII. Genus autem hoc orationis neque totum assumendum est ad causas forenses, neque omnino repudiandum. Si enim semper utare, cum satietatem affert, tum, quale sit, etiam ab imperitis agnoscitur. Detrahit præterea actionis dolorem, aufert humanum sensum actoris, tollit funditus veritatem et fidem. Sed, quoniam adhibenda nonnumquam est, primum

pièces, comment, quand et en quel lieu il s'en faut servir. Enfin nous nous expliquerons sur l'utilité des nombres, utilité qui a plus d'étendue qu'on ne pense; car elle ne se borne pas à un seul genre d'élocution, mais elle s'étend à plusieurs. D'abord, sans répondre à chaque question en particulier, on peut néanmoins faire une réponse générale qui suffise à tout. Mais notre principal dessein est d'appliquer les règles des nombres au genre judiciaire, et aux causes que l'on agite au barreau. Nous parlerons peu du nombre qui regarde les autres genres; et nous nous contenterons seulement d'avertir que l'histoire et le genre démonstratif demandent des périodes semblables à celles d'Isocrate et de Théopompe, c'est à dire des périodes où la pensée, enfermée dans un cercle de paroles nombreuses, ne cesse de se développer de membre en membre et de marcher, jusqu'à ce que toutes les pensées dont se compose la phrase soient complètes et parfaitement achevées. Or, depuis l'invention de la période, les orateurs distingués qui ont eu à traiter des sujets de pur agrément, et tout-à-fait éloignés du genre judiciaire, se sont appliqués à renfermer leurs pensées dans des périodes carrées et harmonieuses. Comme l'auditeur ne craint point alors qu'on veuille surprendre sa religion, ni lui dresser des piéges par l'arrangement artificieux de ces cadences mesurées, il sait bon gré à l'orateur qui s'étudie à lui procurer le doux plaisir de l'oreille.

LXII. Mais ce tour nombreux et périodique ne pourrait-il pas convenir au discours du barreau? Je réponds qu'il ne faut ni tout-à-fait l'en bannir, ni toujours l'y admettre: car si vous vous en servez toujours, la continuité ne manquera pas de causer du dégoût; cette affectation serait bientôt reconnue, même par les moins habiles; elle éteindrait le feu de l'action, et la vivacité des sentimens qui doivent animer l'o-

videndum est, quo loco, deinde quamdiu retinenda sit, tum quot modis commutanda. Adhibenda est igitur numerosa oratio, si aut laudandum est aliquid ornatius, ut nos in accusationis secundo de Siciliæ laude diximus; [1] ut in senatu de consulatu meo: aut exponenda narratio, quæ plus dignitatis desiderat, quam doloris, ut in quarto accusationis de Ennensi Cerere, de Segestana Diana, de Syracusarum situ diximus. Sæpe etiam in amplificanda re, concessu omnium funditur numerose et volubiliter oratio. Id nos fortasse non perfecimus, conati quidem sæpissime sumus: quod plurimis locis perorationes nostræ, voluisse nos, atque animo contendisse declarant. Id autem tum valet, cum is, qui audit, ab oratore jam obsessus est, ac tenetur. Non enim id agit, ut insidietur et observet: sed jam favet, processumque vult, dicendique vim admirans non inquirit, quod reprehendat. Hæc autem forma retinenda non diu est, nec dico in peroratione, quam ipse includit, sed in orationis reliquis partibus: nam cum sis his locis usus, quibus ostendi licere, transferenda tota dictio est ad illa, quæ nescio cur, cum Græci κόμματα et κῶλα nominent, nos non recte incisa et membra dicamus. Neque enim esse possunt, rebus ignotis, nota nomina: sed cum verba, aut suavitatis, aut inopiæ causa, transferre soleamus, in omnibus hoc fit artibus, ut, cum id appellandum sit, quod, propter

[1] Aut in senatu.

rateur; elle ôterait au discours cet air de vérité qui attire la confiance, et qui seul a droit persuader. Néanmoins, comme il faut quelquefois faire usage du nombre, voyons en quelle occasion on doit l'employer, combien de temps il doit durer, en combien de manières on peut le varier. Premièrement il convient, s'il s'agit de louer quelque chose d'une manière capable d'en relever le mérite, comme j'ai fait dans ma seconde Verrine lorsque j'ai loué la Sicile, ou comme j'ai fait lorsque j'ai parlé avec éloge de mon consulat. En second lieu, on doit l'employer dans certaines narrations, qui demandent plutôt à être traitées avec une diction pleine de dignité qu'avec un style propre à exciter les sentimens de la douleur. Ma quatrième Verrine vous fournira trois exemples que vous trouverez dans mes descriptions de la Cérès d'Enna, de la Diane de Ségeste, et de la situation de Syracuse. Troisièmement, on doit en faire un fréquent usage dans l'amplification; l'assemblée ne trouve point mauvais alors que l'on emploie une suite de tours nombreux. C'est ce que j'ai plusieurs fois tenté, comme on peut le remarquer dans mes péroraisons. On voit, en les lisant, quelle était mon intention : on sent bien que si je n'ai pas toujours réussi, j'ai fait ce que j'ai pu pour atteindre le but. Mais jamais le nombre n'a plus de pouvoir que quand l'orateur s'est rendu maître de l'esprit de ses auditeurs, et qu'il les a, pour ainsi dire, subjugués; car alors, pleinement instruits et déjà persuadés, ils ne cherchent plus à le critiquer. Loin d'être en garde contre les entreprises de son éloquence, ils en admirent la force et l'agrément; ils entrent dans son parti; ils favorisent sa marche, et s'abandonnent au plaisir de l'entendre. On doit néanmoins être retenu dans l'usage du nombre, et ne s'en pas servir long-temps. Ce précepte regarde, non les péroraisons, que l'orateur ferme et termine comme il

rerum ignorationem ipsarum, nullum habuerit ante nomen, necessitas cogat aut novum facere verbum, aut a simili mutuari.

LXIII. Quo autem pacto deceat incise membratimve dici, jam videbimus: nunc, quot modis mutentur comprehensiones conclusionesque, dicendum est. Fluit omnino numerus a primo tum incitatius brevitate pedum, tum proceritate tardius: cursum contentiones magis requirunt; expositiones rerum, tarditatem. Insistit autem ambitus modis pluribus, e quibus unum est secuta Asia maxime, qui dichoreus vocatur, quum duo extremi chorei sunt, id est, e singulis longis et brevibus: explanandum est enim, quod ab aliis iidem pedes aliis nominantur vocabulis. Dichoreus non est ille quidem sua sponte vitiosus in clausulis, sed in orationis numero nihil est tam vitiosum, quam si semper est idem. Cadit autem per se

lui plaît, mais les autres parties du discours. Ainsi, lorsque l'on aura employé un certain nombre de périodes dans les endroits que j'ai marqués, il faudra, pour varier la cadence, recourir à ce que les Grecs appellent *κόμματα* et *κῶλα* [130], et que nous pouvons fort bien nommer *incisa* et *membra*, des incises et des membres : je me sers de ces expressions parce que, quand il n'y a point de noms établis pour des choses inconnues, il est permis alors d'avoir recours à la métaphore, figure que l'on emploie d'ordinaire, ou pour donner plus d'agrément à l'oraison, ou pour remédier à la disette de la langue, mais qui sert aussi dans les arts et dans les nouvelles découvertes. Alors la nécessité oblige tantôt d'inventer des termes nouveaux, et tantôt d'en former par analogie, pour expliquer des objets qui, ayant été jusqu'alors ignorés, n'avaient point encore de nom.

LXIII. Nous verrons dans un moment comment il convient de s'exprimer en style coupé, c'est-à-dire, par des membres et par des incises : disons maintenant en combien de manières on peut varier et la période et ses nombres. Le nombre ne va pas toujours d'un même pas ; tantôt il coule avec une légère rapidité dès le commencement de la phrase, et tantôt il marche avec une lenteur majestueuse : les brèves lui communiquent de la vitesse, et les longues de la lenteur. Pour exprimer les choses qui demandent de la véhémence, il faut employer des nombres vifs et rapides : quant aux narrations, elles en exigent de plus lents et de plus mesurés. La période finit en plusieurs manières. Les orateurs asiatiques la terminent le plus souvent par un dichorée, c'est-à-dire, par un nombre dont les quatre dernières syllabes forment deux chorées : on sait que chaque chorée est composé d'une longue et d'une brève.

ille ipse præclare : quo etiam satietas formidanda est magis. Me stante, C. Carbo, C. F. tribunus plebis in concione dixit his verbis, *O Marce Druse, patrem appello.* Hæc quidem duo binis pedibus incisim : dein membratim, *Tu dicere solebas, sacram esse rempublicam.* Hæc item membra ternis. Post ambitus, *Quicumque eam violavissent, ab omnibus esse ei pœnas persolutas.* Dichoreus. Nihil enim ad rem, extrema illa, longa sit, an brevis. Deinde, *Patris dictum sapiens, temeritas filii comprobavit.* Hoc dichoreo tantus clamor concionis excitatus est, ut admirabile esset. Quæro, nonne id numerus effecerit? verborum ordinem immuta : fac sic, *Comprobavit filii temeritas :* jam nihil erit, etsi *temeritas* ex tribus brevibus, et longa est : quem Aristoteles ut optimum probat; a quo dissentio. At eadem verba, eadem sententia. Animo istuc satis est, auribus non satis. Sed id crebrius fieri non oportet. Primum enim numerus agnoscitur : deinde satiat : postea cognita facilitate contemnitur.

Il faut remarquer que d'autres auteurs donnent d'autres noms à ces mêmes pieds. A la vérité le dichorée ne produit point un mauvais effet dans la chute finale; mais rien ne serait plus vicieux que de le répéter souvent dans le corps du discours. Plus ce pied est harmonieux de lui-même, plus on doit éviter d'en faire un trop fréquent usage, de peur d'en rassasier l'auditeur. Une des harangues de C. Carbon, tribun du peuple, nous fournit un exemple des effets du dichorée. J'assistais à ce discours, et voici les paroles dont il s'agit: *O Marce Druse, patrem appello, Tu dicere solebas, sacram esse rempublicam; quicumque eam violavissent, ab omnibus esse ei pœnas persolutas. O Marce Druse, patrem appello.* Ce sont deux incises dont chacune est renfermée en deux pieds; ensuite viennent deux membres; *Tu dicere solebas, sacram esse rempublicam.* Voilà deux membres, qui sont composés chacun de trois pieds. Puis paraît le reste de la période : *Quicumque eam violavissent, ab omnibus esse ei pœnas persolutas. Persolutas*, ce dernier mot est un dichorée : car il est indifférent que la dernière syllabe soit longue ou brève. Voici la suite : *Patris dictum sapiens, temeritas filii comprobavit.* Il est étonnant combien cette courte période, terminée par un dichorée, excita d'applaudissemens dans toute l'assemblée. Or, je demande d'où pouvait naître un tel applaudissement : n'était-ce pas un effet du nombre? Pour en être convaincu, vous n'avez qu'à changer l'ordre des paroles, et mettre, par exemple, *Comprobavit filii temeritas;* vous sentirez aussitôt disparaître l'harmonie, quoique d'ailleurs *temeritas*, mot composé de trois brèves et d'une longue, forme un nombre qui, au jugement d'Aristote, doit être préféré à tout autre : en quoi je ne suis pas de son sentiment.

Mais, me direz-vous, puisque le dernier arrangement con-

nit ad extremum, si est extremus choreus, aut spondeus: numquam enim interest, uter sit eorum in pede extremo. Sed iidem hi tres pedes male concludunt, si quis eorum in extremo locatus est, nisi cum pro cretico postremus est dactylus; nihil enim interest, dactylus sit extremus, an creticus: quia postrema syllaba, brevis, an longa sit, ne in versu quidem refert. Quare etiam pæona qui dixit aptiorem, in quo esset longa postrema, vidit parum: quoniam nihil ad rem est, postrema [1] an longa sit. Jam pæon, quod plures habeat syllabas, quam tres, numerus a quibusdam, non pes habetur. Est quidem, ut inter omnes constat antiquos, Aristotelem, Theophrastum, Theodectem, Ephorum, unus aptissimus orationi vel orienti, vel mediæ: putant illi etiam cadenti: quo loco mihi videtur aptior creticus. [2] Dochmius autem e quinque syllabis, brevi, duabus longis, brevi, longa, ut est hoc, *Amicos tenes;* quovis loco aptus est, dum semel ponatur: iteratus, aut continuatus, numerum apertum et nimis insignem facit.

LXV. His igitur tot commutationibus, tamque variis si utemur: nec deprehendetur manifesto, quid a nobis de industria fiat, et occurretur satietati. Et quia non numero solum numerosa oratio, sed et

[1] Quam longa sit. — [2] Dochimus.

vallé, mais non pas en nombre de syllabes. Le dactyle [131], qui est composé d'une longue et de deux brèves, ne doit pas non plus en être exclus, pourvu qu'il se trouve immédiatement avant le dernier mot, et que ce dernier mot soit un chorée ou un spondée : car il est indifférent lequel des deux soit à la fin de la phrase. Mais l'ïambe, le trochée et le dactyle terminent toujours mal la période, quand ils en sont les derniers mots, à moins que le dactyle ne tienne lieu de crétique ; parce qu'en prose, non plus qu'en vers, il importe peu, comme nous l'avons dit, que la dernière syllabe soit longue ou brève. Aristote, à mon avis, n'y regardait pas assez près, lorsqu'il préférait le péan, puisque la dernière syllabe est indifféremment longue ou brève. D'ailleurs, plusieurs considèrent le péan, non comme un pied, mais comme un nombre, parce qu'il a plus de trois syllabes. Quoi qu'il en soit, Aristote, Théophraste, Théodecte, Éphore et tous les anciens rhéteurs croient que le péan est, de tous les nombres, celui dont la prose s'accommode le mieux, et qui convient le plus au commencement, au milieu et même à la fin de la période. Quant à moi, le crétique me paraît plus propre pour la fin.

Le dochmius, composé de cinq syllabes, savoir, d'une brève, de deux longues, et ensuite d'une brève et d'une longue, comme *Amicos tenes*, convient à toute sorte de places, pourvu qu'on ne l'emploie qu'une fois dans la période. Mais comme c'est un nombre fort spécieux, et qui se fait beaucoup remarquer, il ne faut ni le continuer, ni le répéter souvent.

LXV. Le soin que vous prendrez de varier en plusieurs façons la chute des périodes, cachera l'art, et remédiera au dégoût de l'uniformité. La prose devient nombreuse, non-seulement par les nombres qu'on y insère, mais encore par une heureuse structure de paroles et par l'élégance des expressions,

compositione fit, et genere (quod ante dictum est) concinnitatis; compositione potest intelligi, cum ita structa verba sunt, ut numerus non quæsitus, sed ipse secutus esse videatur; ut apud Crassum, *nam ubi lubido dominatur, innocentiæ leve præsidium est.* Ordo enim verborum efficit numerum sine ulla aperta oratoris industria. Itaque si quæ veteres illi (Herodotum dico, et Thucydidem, totamque eam ætatem) apte numeroseque dixerunt; ea non numero quæsito, sed verborum collocatione ceciderunt. Formæ vero quædam sunt orationis, in quibus ea concinnitas inest, ut sequatur numerus necessario. Nam cum aut par pari refertur, aut contrarium contrario opponitur, aut, quæ similiter cadunt verba, verbis comparantur: quidquid ita concluditur, plerumque fit ut numerose cadat: quo de genere cum exemplis supra diximus, ut hæc quoque copia facultatem afferat, non semper eodem modo desinendi: nec tamen hæc ita sunt arcta et adstricta, ut ea, cum velimus, laxare nequeamus. Multum interest, utrum numerosa sit, id est, similis numerorum, an plane e numeris constet oratio. Alterum si fit, intolerabile vitium est: alterum nisi fit, dissipata, et inculta, et fluens est oratio.

LXVI. Sed quoniam non modo non frequenter, verum etiam raro in veris causis, aut forensibus,

comme je l'ai déjà remarqué. Par structure de paroles, on peut entendre ce tour et cet arrangement gracieux qui fait que le nombre semble plutôt se présenter de lui-même, qu'être amené par artifice, comme dans cet exemple de Crassus : *Nam, ubi libido dominatur, innocentiæ leve præsidium est*. Vous voyez qu'ici l'ordre et la disposition des paroles forment le nombre, sans qu'on aperçoive l'art de l'orateur. Donc, si nous remarquons quelque nombre dans Hérodote, dans Thucydide et dans leurs contemporains, il en faut rapporter la cause, non à la recherche expresse du nombre, qu'ils ne connaissaient pas, mais à la justesse de l'arrangement fortuit. Il y a aussi de certaines tournures élégantes qui produisent nécessairement le nombre, ce qui arrive, 1°. lorsque les membres de la phrase se répondent mutuellement les uns aux autres; 2°. lorsqu'on oppose avec grâce les contraires aux contraires; 3°. lorsqu'il y a une juste ressemblance de chutes et de consonnances. Il est certain que toutes ces conclusions de périodes sont harmonieuses. Nous en avons parlé auparavant, et nous en avons apporté des exemples; on pourra donc trouver dans cette abondance de figures, un avantage considérable, qui est d'avoir en elles de quoi varier la conclusion. Il n'est pas nécessaire d'être si scrupuleusement attaché aux règles des nombres, qu'on ne puisse, quand on veut, s'en affranchir et en desserrer le lien. Il y a bien de la différence entre un discours oratoire qui a quelque ressemblance avec l'harmonie poétique, et un discours tout composé de nombres : cette dernière construction est un défaut insupportable, et si l'on ne fait pas usage de la première, le discours paraît vague, décousu, négligé et sans liaison.

LXVI. Mais puisque, dans les causes sérieuses et dans celles du barreau, il faut se servir rarement du style nom-

circumscripte numeroseque dicendum est : sequi videtur, ut videamus, quæ sint illa, quæ supra dixi incisa, quæ membra. Hæc enim in veris causis maximam partem orationis obtinent. Constat enim ille ambitus et plena comprehensio e quattuor fere partibus, quæ membra dicimus, ut et aures impleat, et ne brevior sit, quam satis sit, neque longior. Quamquam utrumque nonnumquam, vel potius sæpe accidit, ut aut citius insistendum sit, aut longius procedendum, ne brevitas defraudasse aures videatur, neve longitudo obtudisse. Sed habeo mediocritatis rationem : nec enim loquor de versu, et est liberior aliquanto oratio. E quattuor igitur, quasi hexametrorum instar versuum quod sit, constat fere plena comprehensio. His igitur singulis versibus quasi nodi apparent continuationis, quos in ambitu conjungimus. Sin membratim volumus dicere, insistimus : idque cum opus est, ab isto cursu invidioso facile nos et sæpe disjungimus. Sed nihil tam debet esse numerosum, quam hoc, quod minime apparet, et valet plurimum. Ex hoc genere illud est Crassi, *Missos faciant patronos : ipsi prodeant.* Nisi intervallo [1] dixisset, *ipsi prodeant*, sensisset profecto effugisse senarium : omnino melius caderet, *prodeant ipsi.* Sed de genere nunc disputo. *Cur clandestinis consiliis nos oppugnant? cur de perfugis nostris copias comparant contra nos ?* Prima sunt illa duo, quæ κόμματα Græci vocant, nos incisa dicimus : deinde tertium, κῶλον illi, nos

[1] Dixisses.

breux et périodique, voyons ce que c'est que *membres* et *incises*; car ces diverses parties entrent souvent dans la plupart des causes judiciaires.

La période pleine et parfaite est d'ordinaire composée de quatre membres. Lorsqu'elle est ainsi construite, elle remplit agréablement l'oreille : elle ne paraît ni trop longue ni trop courte ; il ne faut pourtant pas toujours s'en servir. Il faut tantôt resserrer davantage la phrase, et tantôt lui donner plus d'étendue. Trop de brièveté déroberait à l'oreille une partie de ce qu'elle exige, et trop de longueur lui serait à charge. Il faut en cela garder un juste milieu : car il ne s'agit pas ici de vers, mais de la prose, qui est en possession d'une plus grande liberté. La période parfaite ne semble exiger que l'étendue de quatre vers hexamètres ; et l'on aperçoit entre chaque membre comme des jointures et des articles [132], qui servent de liaisons aux différentes parties de la phrase. Il n'est pas toujours nécessaire de parler périodiquement : il y a des occasions où il faut interrompre cette longue continuité de marches uniformes, qui pourrait rendre le discours ennuyeux ou suspect d'artifice. Ayons recours de temps en temps aux membres et aux incises. Mais il faut travailler avec soin ces petites portions : moins elles ont d'étendue et d'apparence, plus l'harmonie s'y doit faire sentir. C'est même dans ces occasions qu'elle a plus de force et de charmes, surtout quand elle est bien ménagée, comme on peut le voir par cet exemple de Crassus : *Missos faciant patronos : ipsi prodeant*. Si Crassus n'eût soutenu ou suspendu sa prononciation à la fin du premier nombre, c'est-à-dire après *patronos*, il se serait aperçu qu'il faisait un vers de six pieds. C'est pourquoi il aurait mieux fait de dire *prodeant ipsi* : par-là il aurait évité le vers. Mais je ne parle qu'en général des membres et des incises. *Cur clandestinis consiliis*

membrum. Sequitur non longa: ex duobus enim versibus, id est, membris, perfecta comprehensio est, et in spondeos cadit: et Crassus quidem sic plerumque dicebat: idque ipse genus dicendi maxime probo.

LXVII. Sed quæ incisim aut membratim efferuntur, ea vel aptissime cadere debent: ut est apud me: *Domus tibi deerat? at habebas: pecunia superabat? at egebas.* Hæc incise dicta sunt quattuor. At membratim, quæ sequuntur, duo, *Incurristi amens in columnas: in alienos insanus insanisti.* Deinde omnia, tamquam crepidine quadam, comprehensione longiore sustinentur, *Depressam, cœcam, jacentem domum pluris, quam te, et quam fortunas tuas æstimasti:* dichoreo finitur. At dispondeo proximum illud: nam in iis, quibus, ut pugiunculis, uti oportet, brevitas facit ipsa liberiores pedes. Sæpe enim singulis utendum est, plerumque binis (et utrisque addi pedis pars potest), non fere ternis amplius. Incisim autem et membratim [1] tracta oratio in veris causis plurimum valet, maximeque his locis, cum aut arguas, aut refellas: ut nostra in Corneliana secunda, *O callidos homines, o rem excogitatam, o ingenia metuenda!* Membratim

[1] Tractata.

nos oppugnant? cur de perfugis nostris copias comparant contra nos? Les deux premières phrases, savoir, *Missos faciant patronos: ipsi prodeant*, sont nommées κόμματα par les Grecs, et *incisa* par les Latins; et la troisième, savoir, *Cur clandestinis consiliis nos oppugnant?* s'appelle en grec κῶλον, et chez nous *membrum*: la quatrième, savoir, *Cur de perfugis nostris copias comparant contra nos?* est une parfaite et courte période, composée seulement de deux membres, et qui est terminée par des spondées. Crassus aimait beaucoup ces expressions courtes et coupées; elles sont aussi fort à mon gré.

LXVII. Mais si l'on veut qu'elles plaisent, il leur faut donner une chute harmonieuse, comme je l'ai pratiqué dans les quatre incises suivantes: *Domus tibi deerat? at habebas: pecunia superabat? at egebas;* et dans ces deux membres: *Incurristi amens in columnas: in alienos insanus insanisti.* Mais comme des expressions si fortes et si animées avaient besoin d'être retenues par une longue période, qui fût comme une digue capable de résister à l'impétuosité des flots, j'ajoutai la phrase que voici: *Depressam, cæcam, jacentem domum pluris, quam te, et quam fortunas tuas æstimasti.* Elle finit, comme vous voyez, par un dichorée. Pour ce qui est du dernier membre que j'ai cité, il est terminé par un double spondée, *in alienos insanus insanisti*: car la brièveté demande des nombres libres dans l'usage de ces locutions courtes qui attaquent l'adversaire, et qui paraissent armées de pointes et de tranchans. L'incise doit être composée d'un pied, ou de deux, ou de trois tout au plus, ou d'un pied et demi, ou de deux et demi. Les incises et les membres détachés sont d'un grand usage, et ont beaucoup de force dans les causes du barreau, surtout dans les censures ou dans la réfutation; mon second

adhuc: deinde cæsim diximus. Rursus membratim, *Testes dare volumus.* Extrema sequitur comprehensio, sed ex duobus membris, qua non potest esse brevior, *Quem, quæso, nostrum fefellit, ita vos esse facturos?* nec ullum genus est dicendi aut melius, aut fortius, binis aut ternis ferire verbis, nonnumquam singulis, paullo alias pluribus: inter quæ variis clausulis interponit se raro numerosa comprehensio: quam perverse fugiens Hegesias, dum ille quoque imitari Lysiam vult, alterum pæne Demosthenem, saltat, incidens particulas. Et is quidem non minus sententiis peccat, quam verbis: ut non quærat, quem appellet ineptum, qui illum cognoverit. Sed ego illa Crassi, et nostra posui, ut, qui vellet, auribus ipsis, quid numerosum etiam in minimis particulis orationis esset, judicaret. Et, quoniam plura de numerosa oratione diximus, quam quisquam ante nos, nunc de ejus generis utilitate dicemus.

LXVIII. Nihil enim est aliud, Brute (quod quidem tu minime omnium ignoras), pulchre et oratorie dicere, nisi optimis sententiis verbisque [1] lectissimis dicere. Et nec sententia ulla est, quæ fructum oratori ferat, nisi apte exposita, atque absolute: nec verborum lumen apparet, nisi diligenter collocatorum: et

[1] Lectissime.

plaidoyer pour Cornélius nous en fournit des exemples : *O callidos homines, o rem excogitatam, o ingenia metuenda!* Voilà trois membres suivis d'une incise, *diximus*. Voici encore un membre, *Testes dare volumus*, accompagné d'une période très-courte, et qui n'a que deux membres : *Quem, quæso, nostrum fefellit, ita vos esse facturos?* Rien assurément n'est plus efficace, ni plus propre à rendre le discours vif et frappant, que ces parcelles de deux ou trois mots, et quelquefois d'un seul. Il faut les entrelacer, mais rarement, par des périodes nombreuses, afin qu'elles servent de soutien au discours, pour ne pas tomber dans l'inconvénient d'Hégésias [133], qui refuse de se prêter à cette règle, et qui, pour vouloir imiter Lysias, que l'on peut presque regarder en son genre comme un autre Démosthènes, coupe toutes ses phrases en diverses parcelles, évite l'usage des périodes, et ne marche que par sauts et par bonds. Ajoutez que ses pensées ne sont pas moins défectueuses que ses expressions; de sorte que si vous cherchez un sot écrivain, un orateur impertinent, il est tout trouvé. Au surplus, si j'ai rapporté ici des exemples tirés des harangues de Crassus et des miennes, c'est afin que le lecteur puisse connaître par lui-même ce qu'il y a de nombreux jusque dans les plus petites parties du discours. Mais en voilà assez sur la nature du nombre oratoire; je puis dire que personne avant moi n'en a parlé si amplement : il s'agit maintenant de son utilité.

LXVIII. Parler noblement et éloquemment (ce que vous savez, mon cher Brutus, mieux que personne), n'est autre chose qu'employer des pensées justes, et les revêtir d'expressions qui y répondent. Quelque belles que soient les pensées, si elles ne sont exprimées d'une manière convenable, l'orateur n'en tirera pas un grand fruit; les expressions même les plus brillantes ont aussi besoin d'être placées dans tout leur jour,

horum utrumque numerus illustrat. Numerus autem (sæpe enim hoc testandum est) non modo non poëtice junctus, verum etiam fugiens illum, eique omnium dissimillimus (non quin iidem sint numeri non modo oratorum et poëtarum, verum omnino loquentium, denique etiam sonantium omnium, quæ metiri auribus possumus): sed ordo pedum facit, ut id, quod pronuntiatur, aut orationis, aut poëmatis simile videatur. Hanc igitur sive compositionem, sive perfectionem, sive numerum vocari placet, et adhibere necesse est, si ornate velis dicere, non solum (quod ait Aristoteles et Theophrastus) ne infinite feratur, ut flumen, oratio, quæ non aut spiritu pronuntiantis, aut interductu librarii, sed numero coacta debet insistere: verum etiam, quod multo majorem habent apta vim, quam soluta. Ut enim athletas, nec multo secus gladiatores videmus nihil nec vitando facere caute, nec petendo vehementer, in quo non motus hic habeat palæstram quandam: ut, quidquid in his rebus fiat utiliter ad pugnam, idem ad adspectum etiam sit venustum: sic oratio nec plagam gravem facit, nisi petitio fuit apta: nec satis [1] recte declinat impetum, nisi etiam in cedendo, quid deceat, intelligit. Itaque, qualis eorum motus, quos ἀπαλαίστρους Græci vocant, talis horum mihi videtur oratio, qui non claudunt numeris sententias: tantumque abest, [2] ut, quod ii, qui hoc aut magistrorum inopia, aut ingenii tarditate, aut laboris fuga non sunt assecuti, solent dicere, ener-

[1] Tecte — [2] Ne.

pour ne rien perdre de leur éclat. Or, il n'appartient qu'au nombre de donner du lustre aux pensées et aux paroles. Mais je ne saurais le répéter trop souvent : non-seulement la prose doit éviter toute mesure poétique, mais elle doit encore s'éloigner de tout ce qui en a l'apparence. A la vérité, les pieds employés par les orateurs sont les mêmes que ceux dont se servent les poëtes, et toutes les personnes qui font usage de la parole, et qui emploient des sons assujettis à la mesure de l'oreille; cependant la différente disposition de ces mêmes pieds fait distinguer ce qui a l'air de prose d'avec ce qui a l'air de versification. Vous pouvez appeler cet arrangement composition, perfection, nombre, ou lui donner tel autre nom qu'il vous plaira, pourvu que vous soyez toujours attentif à vous y conformer; autrement, votre discours, semblable à un fleuve qui coule sans discontinuer, n'aura ni bornes ni mesure, pour me servir des termes d'Aristote et de Théophraste. Il faut donc en réprimer l'impétuosité, non en vous réglant sur la force et la durée de la respiration, ou sur la ponctuation observée par le copiste, mais sur les lois du nombre et de la cadence. Les périodes, ainsi combinées, font bien plus d'effet que celles qui ne sont point soutenues par le nombre. Mieux les athlètes et les gladiateurs sont instruits dans leur art, plus ils font paraître d'adresse et de force, soit qu'ils attaquent, soit qu'ils se défendent; en sorte qu'il ne leur échappe aucun mouvement qui ne serve au succès du combat, ou qui ne soit agréable aux yeux des spectateurs : de même l'orateur ne ferait pas de si profondes blessures à son adversaire, s'il ignorait l'art d'attaquer adroitement; et il ne parerait pas avec tant de facilité les coups qu'on lui porte, s'il ne savait se couvrir et conserver, même en reculant, un air de bienséance. On peut comparer

vetur oratio compositione verborum, ut aliter in ea nec impetus ullus, nec vis esse possit.

LXIX. Sed magnam exercitationem res flagitat; ne quid eorum, qui genus hoc secuti non tenuerunt, simile faciamus; ne aut verba trajiciamus aperte, quo melius aut cadat, aut volvatur oratio: quod se L. Cœlius Antipater, in procemio belli Punici, nisi necessario, facturum negat. O virum simplicem, qui nos nihil [1] celet: sapientem, qui serviendum necessitati putet! Sed hic omnino rudis. Nobis autem in scribendo, atque in dicendo necessitatis excusatio non probatur: nihil est enim necesse: et, si quid esset, id necesse tamen non erat confiteri. Et hic quidem, qui hanc a Lælio, ad quem scripsit, cui se purgat, veniam petit, et utitur ea trajectione verborum, et nihilo tamen aptius explet, concluditque sententias. Apud alios autem, et Asiaticos maxime, numero servientes, inculcata reperias inania quædam verba, quasi complementa numerorum. Sunt etiam qui illo vitio, quod ab Hegesia maxime fluxit, infringendis, concidendisque numeris in quoddam genus abjectum incidant, Siculorum simillimum. Tertium est, in quo fuerunt

[1] Celat.

les écrivains qui ignorent l'usage des nombres, à ces hommes grossiers qui, ayant négligé d'apprendre les exercices du corps, n'ont ni grâce ni adresse dans tout ce qu'ils font. Ainsi, bien loin que la régularité de la composition énerve le discours, comme le prétendent ceux qui ne peuvent réussir, ou faute de génie, ou par la disette des maîtres, ou par la crainte du travail, au contraire, sans cette régularité, l'oraison ne peut avoir ni force ni vertu.

LXIX. Mais, pour parvenir à ce degré de perfection, il faut beaucoup d'exercice, de peur de tomber dans le défaut de ceux qui ont manqué le nombre par une trop grande recherche du nombre, et qui, à force de transposer et d'entrelacer leurs termes, ont gâté leur discours, pour vouloir le rendre plus coulant et plus cadencé. Célius Antipater [134] déclare, dans la préface de son Histoire de la Guerre punique, qu'il se gardera bien de donner dans cet écueil, à moins que la nécessité ne l'y engage. O l'homme de bien! il ne nous déguise rien. Qu'il est instruit! il croit qu'il faut se soumettre à la nécessité, en pareil cas. Mais cette déclaration même est une preuve de son peu d'habileté. Premièrement, la nécessité peut-elle être une excuse légitime pour couvrir les fautes du discours? En second lieu, rien ne l'obligeait de transposer ses mots; et quand même il y aurait été obligé, était-il nécessaire d'en faire l'aveu? Ce qu'il y a encore de singulier, c'est que, dans l'endroit même où il veut se justifier auprès de Lélius, à qui il dédie son ouvrage, il commet la faute même pour laquelle il demande grâce; car il a recours à ces transpositions, sans que, pour cela, ses périodes soient mieux arrondies. Vous trouverez aussi dans quelques orateurs, et surtout dans les Asiatiques, gens esclaves du nombre s'il en fut jamais, certains mots inutiles, certaines particules qui n'ajoutent rien au

fratres illi, asiaticorum rhetorum principes, Hierocles, et Menecles, minime mea sententia contemnendi. Etsi enim a forma veritatis et ab Atticorum regula absunt, tamen hoc vitium compensant vel facultate, vel copia. Sed apud eos varietas non erat, quod omnia fere concludebantur uno modo. Quæ vitia qui fugerit, ut neque verbum ita trajiciat, ut id de industria factum intelligatur, neque inferciens verba, quasi rimas expleat, nec minutos numeros sequens, concidat delumbetque sententias, nec sine ulla commutatione in eodem semper versetur genere numerorum: is omnia fere vitia vitaverit: nam de laudibus multa diximus, quibus sunt alia [1] perspicua vitia contraria.

LXX. Quantum autem sit apte dicere, experiri licet, si aut compositi oratoris bene structam colloca-

[1] Perspicue.

sens, et qui ne servent qu'à remplir les vides de la période. On en voit encore d'autres qui tombent dans le défaut attribué à Hégésias, c'est-à-dire, qui taillent tous leurs discours en morceaux, et qui n'emploient que des nombres tronqués, hachés, déchiquetés, à l'imitation des orateurs de Sicile; ce qui forme un genre d'écrire tout-à-fait vil et méprisable. Hiéroclès et Ménéclès, deux frères qui, à mon avis, ne sont pas sans mérite, et qui passent même pour les meilleurs rhéteurs de toute l'Asie, ont introduit une troisième espèce de style. Quoiqu'ils soient fort éloignés de la perfection, et de cette noble régularité qui est propre aux Athéniens, ils réparent néanmoins ce défaut par leurs talens, et par une grande abondance de pensées et d'expressions. Mais ce qui paraît choquer dans leurs écrits, est cette continuité de mesures uniformes; car ils ne connaissent point le prix et les grâces de la variété, puisqu'ils terminent presque toutes leurs phrases de la même manière. Celui donc qui évitera, 1°. les transpositions affectées; 2°. les insertions de termes inutiles, et qui ne sont introduits dans le discours que pour remplir les vides; 3°. certains nombres tronqués qui énervent et affaiblissent les pensées; 4°. cette rebutante uniformité de chutes périodiques, qui frappent toujours l'oreille d'un même son; celui-là, dis-je, aura à peu près évité tous les défauts que l'on commet d'ordinaire dans la recherche et l'usage des nombres: mais comme, dans les chapitres précédens, nous nous sommes fort étendus sur les perfections du nombre, la connaissance de ces perfections servira à nous faire découvrir aisément les défauts qui leur sont contraires.

LXX. Veut-on encore savoir combien il importe de bien arranger ses termes, et de donner à chacun la place qui lui convient? On n'a qu'à choisir dans quelque excellent orateur

tionem dissolvas permutatione verborum. (Corrumpatur enim tota res, ut et hæc nostra in Corneliana, et deinceps omnia. *Neque me divitiæ movent, quibus omnes Africanos et Lælios multi venalitii, mercatoresque superarunt.* Immuta paullum, ut sit, *multi superarunt mercatores venalitiique*; perierit tota res. Et quæ sequuntur, *Neque vestis, aut cælatum aurum et argentum, quo nostros veteres Marcellos Maximosque multi eunuchi e Syria Ægyptoque vicerunt.* Verba permuta sic, ut sit, *Vicerunt eunuchi e Syria Ægyptoque.* Adde tertium, *Neque vero ornamenta ista villarum, quibus L. Paullum et L. Mummium, qui rebus his urbem Italiamque omnem referserunt, ab aliquo video perfacile Deliaco aut Syro potuisse superari.* Fac ita, *potuisse superari ab aliquo Syro aut Deliaco.* Videsne, ut ordine verborum paullum commutato, iisdem verbis, stante sententia, ad nihilum omnia recidant, cum sint ex aptis dissoluta?) Aut si alicujus inconditi arripias dissipatam aliquam sententiam, eamque, ordine verborum paullum commutato, in quadrum redigas, efficiatur aptum illud, quod fuerit antea diffluens ac solutum. Age, sume de Gracchi apud censores illud, *Abesse non potest, quin ejusdem hominis sit, probos improbare, qui improbos probet.* Quanto aptius, si ita dixisset, *quin ejusdem hominis sit, qui improbos probet, probos improbare!* Hoc modo dicere nemo umquam noluit: nemoque potuit, quin dixerit. Qui autem aliter dixerunt, hoc assequi non potuerunt. Ita facti sunt repente Attici. Quasi vero Trallianus fuerit

les périodes les plus sonores ; on verra que si l'on change l'ordre des mots, on gâtera tout. Faisons-en l'épreuve sur le passage suivant de mon oraison pour Cornélius : *Neque me divitiæ movent, quibus omnes Africanos et Lælios multi venalitii, mercatoresque superarunt.* Cette période est nombreuse et bien arrondie : mais, faites-y le moindre changement ; mettez, par exemple, *multi superarunt mercatores venalitiique*, toute sa beauté s'évanouira. Il arrivera la même chose dans ce qui suit : *Neque vestis, aut cælatum aurum et argentum, quo nostros veteres Marcellos Maximosque multi eunuchi e Syria Ægyptoque vicerunt* ; changez ainsi l'ordre des paroles : *Vicerunt eunuchi e Syria Ægyptoque.* Ajoutons ce troisième exemple : *Neque vero ornamenta ista villarum, quibus L. Paullum et L. Mummium, qui rebus his urbem Italiamque omnem referserunt, ab aliquo video perfacile Deliaco aut Syro potuisse superari.* Changez de cette sorte : *Potuisse superari ab aliquo Syro aut Deliaco.* Voyez ce que le nombre est devenu. Ainsi, les plus belles phrases sont réduites presque à rien, lorsqu'on change la disposition naturelle des paroles, quoique le fond de la pensée reste en son entier. D'un autre côté, si vous prenez dans quelque orateur peu soigneux du nombre une période mal construite, mal liée ; si vous en changez la disposition, qu'ensuite vous en formiez une période carrée ; vous verrez que ce qui n'avait auparavant ni liaison, ni ordre, ni beauté, prendra aussitôt une forme gracieuse avec un tour noble et harmonieux. En voici un exemple tiré d'une oraison de Gracchus : *Abesse non potest, quin ejusdem hominis sit, probos improbare, qui improbos probet.* N'est-il pas vrai que, s'il avait dit, *Quin ejusdem hominis sit, qui improbos probet, probos improbare*, cette période serait plus régulière, plus

Demosthenes : cujus non tam vibrarent fulmina illa, nisi numeris contorta ferrentur.

LXXI. Sed si quos magis delectant soluta, sequantur ea sane, modo sic, ut quis Phidiæ clypeum dissolverit, collocationis universam speciem sustulerit, non singulorum operum venustatem : ut in Thucydide, orbem modo orationis desidero, ornamenta comparent. Isti autem cum dissolvunt orationem, in qua nec res, nec verbum ullum est, nisi abjectum ; non clypeum, sed, ut in proverbio est (etsi humilius dictum est, tamen [1] consimile est) scopas (ut ita dicam) mihi videntur [2] dissolvere. Atque, ut plane genus hoc, quod ego laudo, contemsisse videantur, aut scribant aliquid vel Isocrateo more, vel quo Æschines aut Demosthenes utitur : tum illos existimabo non desperatione [3] reformidavisse genus hoc, sed judicio refugisse : aut [4] reperiant, ipsa eadem conditione qui uti velit, ut aut dicat, aut scribat, utra [5] volet lingua, eo genere, quo illi volunt. Facilius est enim apta dissolvere, quam dissipata connec-

[1] Simile. — [2] Dissolvere, atque ut. — [3] Formidavisse. — [4] Reperiam. — [5] Voles.

douce et plus coulante? Il n'y a jamais eu personne qui ait négligé le nombre, de propos délibéré; personne qui ne l'ait employé, quand il en a été capable. A l'égard de nos modernes, qui se glorifient de n'en point faire usage, on doit être persuadé qu'ils ne peuvent y atteindre; mais, pour colorer leur impuissance, ils osent s'ériger tout d'un coup en orateurs attiques; comme s'il était aisé à un Trallien *, à un barbare, de devenir un Démosthènes; un Démosthènes, dis-je, dont les traits foudroyans frapperaient moins, s'ils n'étaient lancés avec toute la force et l'impétuosité du nombre.

LXXI. Toutefois, s'il y a des gens qui aiment mieux un discours décousu et sans liaison, qu'ils s'y attachent, je ne m'y oppose point. Je leur permets ce genre d'écrire, pourvu que l'on trouve dans leurs phrases estropiées des perfections pareilles à celles que l'on trouverait dans chaque morceau du bouclier de Minerve, fait par Phidias, supposé que quelqu'un l'eût mis en pièces, et que chaque pièce eût conservé sa beauté particulière, malgré le dérangement de l'économie générale; pourvu que leurs écrits aient la perfection de ceux de Thucydide, en qui je trouve qu'il ne manque rien, excepté le tour nombreux et périodique. Mais quant aux discours de nos prétendus Attiques, loin d'y apercevoir des morceaux aussi précieux que ceux du bouclier de Minerve, vous n'y verrez que de vils lambeaux et d'inutiles parcelles [135]; car ils n'ont ni pensées ni expressions qui soient dignes de louange: tout y est bas et méprisable. Enfin, s'ils veulent montrer qu'ils ont droit de mépriser le genre d'écrire que je loue, qu'ils composent quelques discours dans le goût et à la manière d'Isocrate, ou d'Eschine, ou de Démosthènes, et je convien-

* Comme si Démosthènes était un Trallien, un orateur asiatique, lui dont les foudres, etc.

tere. Res autem se sic habet (ut brevissime dicam quod sentio), composite, et apte, sine sententiis dicere, insania est: sententiose autem sine verborum et ordine et modo, infantia: sed ejusmodi tamen infantia, ut ea qui utantur, non stulti homines haberi possint, etiam plerumque prudentes: quo qui est contentus, utatur. Eloquens vero, qui non approbationes solum, sed admirationes, clamores, plausus, si liceat, movere debet, omnibus oportet ita rebus excellat, ut ei turpe sit, quidquam aut spectari, aut audiri libentius.

CONCLUSIO.

Habes meum de oratore, Brute, judicium: quod aut sequere, si probaveris; aut tuo stabis, si aliud quoddam est tuum: in quo neque pugnabo tecum, neque hoc meum, de quo tantopere hoc libro asseveravi, umquam affirmabo esse verius, quam tuum. Potest enim non solum aliud mihi, ac tibi, sed mihi ipsi

vrai que ce n'est point par désespoir du succès qu'ils ont renoncé à l'élocution que j'exalte si fort, mais que c'est avec jugement et avec connaissance de cause; ou bien qu'ils nous montrent un orateur passable, qui écrive soit en grec, soit en latin, dans le style qu'ils approuvent le plus; alors on verra qu'il est bien plus facile de désunir ce qui est joint avec toutes les proportions convenables, que de savoir parfaitement unir ce qui de soi n'est point lié, et ne forme pas un tout bien assorti. Pour terminer enfin cette dispute, voici, en peu de mots, mon sentiment: faire un discours sonore et harmonieux, mais vide de sens, c'est une extravagance; faire un discours plein de sens et de pensées, mais sans ordre, sans harmonie, c'est stérilité d'élocution, mais stérilité néanmoins que l'on ne peut appeler sottise, et qui peut même souvent se trouver en des personnes de bon sens. Se contente donc qui voudra de cette gloire. Pour moi, je ne donne pas le nom d'orateur à celui qui n'obtient que l'approbation des hommes; mais à celui qui excite leur admiration, leurs transports, leurs applaudissemens; à celui, dis-je, qui excelle en tout; de telle sorte qu'il n'y ait rien dans le monde qu'on lise et qu'on entende avec plus de plaisir que ses discours.

CONCLUSION.

Voilà, mon cher Brutus, l'idée que je me suis formée du parfait orateur. Adoptez mon système, s'il vous agrée; ou tenez-vous-en au vôtre, en cas que vous en ayez un qui soit différent du mien. Je ne veux point entrer en contestation avec vous : quelques efforts que j'aie faits pour bien établir mon sentiment, je n'assurerai jamais qu'il soit mieux fondé que le vôtre. Je puis penser autrement que vous sur un même

aliud alias videri : nec in hac modo re, quæ ad vulgi assensum spectat, et ad aurium voluptatem : quæ duo sunt ad judicandum [1] novissima : sed ne in maximis quidem rebus quidquam adhuc inveni firmius, quod tenerem, aut quo judicium meum dirigerem, quam id, quodcumque mihi quam simillimum veri videretur, cum ipsum illud verum in occulto lateret. Tu autem velim, si tibi ea, quæ disputata sunt, minus probabuntur, ut aut majus opus institutum putes, quam effici potuerit, aut, dum tibi roganti voluerim obsequi, verecundia negandi, scribendi me impudentiam suscepisse.

[1] Levissima.

FINIS.

sujet; il peut même arriver que je désapprouve dans un temps ce qui m'aura plu dans un autre : car je n'ai encore rien trouvé de certain [136], rien qui fixe mes idées, ni par rapport à l'éloquence, qui a en vue l'approbation de la multitude et le plaisir de l'oreille (deux autorités d'un poids bien léger pour asseoir un jugement solide), ni par rapport aux plus hautes sciences et aux plus importantes matières. C'est pourquoi, voyant que la vérité se tient toujours cachée, j'ai cru pouvoir me contenter de la vraisemblance. Au surplus, si mon ouvrage n'est pas tout-à-fait de votre goût, je vous prie de faire attention que cette entreprise était peut-être au-dessus de mes forces, et que si j'ai été assez téméraire pour m'y engager, c'est une suite de ma déférence pour vous, et une preuve de l'empire que vous avez sur moi [137]. J'ai moins craint de passer les bornes de la prudence, que de m'exposer au regret de vous avoir désobéi [138].

FIN.

REMARQUES

SUR L'ORATEUR.

ARGUMENT.

Le principal but de ce Traité est d'offrir une idée exacte d'un orateur parfait, d'un orateur tellement accompli, qu'il puisse servir de modèle à ceux qui aspirent à l'éloquence. Cicéron s'attache à prouver, dans les deux premiers nombres, que si l'art oratoire présente de grandes difficultés, elles ne doivent point rebuter ceux qui visent à la perfection. L'auteur fait voir spécialement, dans le nombre XXIX, en quoi consiste cette perfection, et quelles sont les règles des trois genres de style. Dans les nombres III et IV, Cicéron regarde la philosophie comme le fondement de l'éloquence. En parlant des genres sublime, simple et tempéré, il fait voir en même temps les qualités qui constituent véritablement le style attique, et censure avec force la sécheresse et l'aridité de certains écrivains qui s'imaginent être des modèles d'atticisme. Cet objet est traité depuis le nombre V jusqu'au nombre IX. Dans les nombres suivans, jusqu'au XVIIIe., il prouve que l'orateur ne doit jamais perdre de vue la nature de son sujet, la circonstance dans laquelle il parle, et la manière dont il doit parler, c'est-à-dire, ce qui regarde l'invention, la disposition et l'élocution. Depuis le nombre XIX jusqu'au XXXVIIIe., il

démontre que l'éloquence tire toute sa force de l'élocution, et que le meilleur orateur est celui qui sait instruire, plaire et émouvoir; et il désigne amplement les moyens d'y réussir. Dans les nombres XXXIX et XL, il donne l'idée de la forme, du caractère du discours, et parle de l'emploi des figures de mots et de pensées. Dans les nombres suivans, il traite des beautés du style, du nombre oratoire, des périodes, des membres et des incises. Il dévoile l'origine, la cause, la nature et l'effet de l'harmonie oratoire dans les nombres LII, LIII et suivans, et termine par un court épilogue.

[1] — I. Il y a cette différence entre le livre intitulé *de Oratore*, et celui-ci, qui a pour titre *Orator*, que, dans le premier, Cicéron embrasse toutes les parties de la rhétorique, et traite cette matière en dialogues, au lieu que, dans l'*Orator*, il recherche seulement quelle est l'idée de la parfaite éloquence, et quelles sont les qualités nécessaires pour former un orateur accompli en tout genre. Mais quoique dans ce Traité il ne s'érige point en rhéteur de profession, il ne laisse pourtant pas de jeter, en passant, les principes fondamentaux de l'art oratoire. Dans cette grande et difficile entreprise, il suit la méthode de Platon : il ne songe à former son orateur qu'après avoir saisi l'idée de la parfaite éloquence.

Cet ouvrage est adressé en forme de lettre à Brutus, ami intime de Cicéron, homme d'un grand esprit, et qui avait beaucoup de goût pour l'éloquence et pour la philosophie. Il était fils de Marcus-Junius Brutus et de Servilie, sœur utérine de Caton. Il suivit, comme l'on sait, le parti de Pompée dans la guerre civile, et se trouva à la bataille de Pharsale. César, qui l'aimait comme son fils, ne se contenta pas de lui pardonner; il le combla de bienfaits, le fit préteur, et ensuite gouverneur de la Gaule cisalpine. Cependant Brutus conspira contre la vie de son bienfaiteur : l'amour de la liberté l'emporta dans son cœur sur les devoirs de la reconnaissance. Il se joignit à Crassus et aux autres conjurés pour assassiner celui qu'ils regardaient comme l'oppresseur et le tyran de leur patrie. Nous aurons lieu de parler encore de Brutus.

[2] — *Id.* Il s'agit non-seulement de saisir l'idée de la parfaite éloquence, mais encore de l'exprimer, et de la faire connaître aux autres : deux difficultés qui avaient long-temps arrêté Cicéron.

fonde entièrement sur l'idée de la parfaite éloquence. Or, comme tout le fond de son livre est appuyé sur la doctrine des idées platoniciennes, il ne sera pas hors de propos d'en donner ici une explication plus détaillée. Je me servirai pour cela de deux ou trois passages de saint Augustin, où l'on trouvera cette doctrine bien établie.

« Ideas Plato primus appellasse perhibetur..... Sunt ideæ principales formæ « quædam, vel rationes rerum stabiles atque incommutabiles, quæ ipsæ « formatæ non sunt, ac per hoc æternæ, ac semper eodem modo sese « habentes, quæ in divina intelligentia continentur...... Quod si rectè « dici vel credi non potest, Deum irrationabiliter omnia condidisse, « restat ut omnia ratione sint condita, nec eadem ratione homo qua « equus. Hoc enim absurdum existimare. Singula igitur propriis sunt « creata rationibus. Has autem rationes ubi arbitrandum est esse, nisi in « mente Creatoris? » (*Quæst.*, lib. 83, *quæst.* 46.)

« Insinuavit nobis, animam humanam et mentem rationalem non vegetari, « non beatificari, non illuminari nisi ab ipsa *substantia Dei.* » (*Tract.* 23, *in Joan.*)

Dans le livre *de Magistro*, chap. 11, il dit : « De universis quæ intelli- « gimus, non loquentem qui personat foris, sed intus ipsi menti præsi- « dentem consulimus veritatem..... Ille autem qui consulitur, docet, qui « in interiore homine habitare dictus est *Christus*, id est immutabilis « Dei virtus atque sempiterna sapientia. »

Il résulte de ces passages :

1°. Que les idées sont éternelles et immuables; 2°. qu'elles sont les archétypes et les modèles de chaque chose; 3°. qu'elles sont dans l'entendement divin; 4°. que Dieu a créé toutes choses sur ces modèles; 5°. que les idées sont bien différentes des perceptions que nous en avons, puisqu'elles ne se peuvent trouver qu'en Dieu, qui en est la source, qui éclaire tous les esprits, et qui est la souveraine et immuable vérité; 6°. que toutes nos idées particulières ne sont que des perceptions et des participations causées par l'action des idées divines sur notre entendement.

En effet, comme mon œil n'est point la lumière qui me rend visibles les objets dont je suis environné, et que je ne pourrais les voir s'ils n'étaient éclairés par les rayons du soleil matériel; de même mon esprit n'est point la lumière de mon intelligence, il n'est que la faculté qui reçoit les rayons de cette lumière primitive et originale, de ce soleil divin qui habite en chacun de nous, *et qui illumine tout homme venant en ce monde.* (Joan. 1, 9). Cette lumière universelle se communique à tous les esprits

avec mesure, à proportion de leurs besoins, et selon le degré de leur attention.

On ne peut pas dire que je me donne à moi-même mes idées, ou que je les reçoive des autres, puisque ma raison, de même que celle des autres hommes, est changeante, incertaine, sujette à l'erreur, et que les idées sont certaines, éternelles et immuables. Les hommes peuvent parler pour m'instruire; mais je ne dois acquiescer à leurs instructions qu'autant que je trouve leurs discours conformes à ce que me dit le maître intérieur : c'est lui qui me redresse, quand je m'égare, et qui me rappelle à la vérité, lorsque les autres m'en éloignent. Il est comme une règle infaillible, qui redresse les lignes tortues, et qui confirme la justesse de celles qui sont droites. Je n'ai donc qu'à rentrer au-dedans de moi-même; j'y trouverai un maître qui m'enseignera les vérités dont j'ai besoin, et qui me fera connaître si ce que les autres me proposent extérieurement, est vrai ou faux, juste ou injuste. Cette raison, supérieure à la mienne, et supérieure à toutes les autres raisons bornées et imparfaites, se communique en tout temps, en tout lieu, à tous les esprits qui la consultent avec docilité et avec attention.

Elle assujettit tous les hommes, de quelque pays qu'ils soient, et quelque éducation qu'ils aient reçue, à penser et à parler de même sur un certain nombre de vérités. Quelque éloignés qu'ils soient les uns des autres, ils sont tous unis par des notions communes et par des règles sûres, qu'on nomme les premiers principes. D'un bout de l'univers à l'autre, tous sont d'accord sur les vérités des nombres, sur les vérités de la géométrie, et sur les règles immuables de la morale.

Le P. Malebranche s'est servi des principes de saint Augustin, pour établir son sentiment sur les idées. On peut voir sur cela sa Recherche de la vérité, ses Réponses à M. Arnauld, et ses Entretiens sur la métaphysique et sur la religion. Mais le P. Malebranche ne s'en tient pas là; il prétend encore que nous voyons les corps en Dieu. C'est une question dans laquelle je n'entrerai point; elle est étrangère à notre sujet.

11 — III. C'est donc, selon Cicéron, de la philosophie platonicienne que l'on doit tirer ce fonds de connaissances qui est si nécessaire à l'orateur; c'est là que l'on apprend à bien penser et à bien parler, comme dit Horace:

Scribendi recte sapere est et principium et fons.
Rem tibi Socraticæ poterunt ostendere chartæ.

(Ars poet.)

12 — IV. Anaxagore de Clazomène est le premier qui ait enseigné à Athènes. Ce philosophe était si estimé pour l'élévation et la sublimité de sa doctrine, qu'on le nomma l'*Esprit*. Il eut parmi ses disciples, Socrate, Euripide et Périclès.

13 — V. M. Antoine était le grand-père du triumvir. Il fut censeur, consul l'an de Rome 655, ensuite proconsul en Cilicie, où il fit de si belles actions en combattant contre les ennemis de la république, qu'elles lui méritèrent à son retour l'honneur du triomphe. Cicéron dit de lui, dans le livre intitulé *Brutus*, qu'il était si naturellement éloquent, que les choses se présentaient à lui tout arrangées, et précisément dans l'ordre où elles devaient être pour produire un puissant effet. Jamais général d'armée n'a su mieux placer sa cavalerie, son infanterie et ses troupes légèrement armées, que ce grand orateur savait disposer les diverses parties de son discours. Il avait une mémoire merveilleuse; mais il en cachait le talent, de manière qu'il paraissait parler sans préparation. Il était néanmoins si bien préparé, que les juges qui n'étaient pas sur leurs gardes ne pouvaient se défendre des charmes de son éloquence, ni se garantir des piéges qu'il leur tendait.

14 — *Id.* C'est-à-dire qu'il avait bien vu des gens qui parlaient d'une manière pure, élégante et précise, mais qu'il n'avait jamais vu de vrais orateurs, des orateurs qui sussent frapper l'esprit des auditeurs par des images vives et sensibles, et qui eussent, dans un degré éminent, le talent de prouver, de plaire et de persuader.

15 — *Id.* Cicéron donne ici une idée générale des trois styles, du sublime, du simple et du tempéré. Il est important de remarquer exactement les propriétés et les convenances qu'il attribue ici à chaque genre d'éloquence, pour se mettre en état de mieux juger de l'application ample et détaillée qu'il en fera dans la suite, depuis le N°. XXIII jusqu'au N°. XXIX.

16 — VI. Il y a dans le texte, *ut in coronar, toros*. Je sais que *torus* signifie *tore*, *moulure*, *astragale* : mais ces termes ne conviennent guère aux ornemens d'une couronne; c'est pourquoi je me suis servi du terme de *bas fleurons*.

17 — VII. Voici comme Cicéron parle de Démosthènes dans le dialogue intitulé *Brutus*, N°. IX. « Aucune des qualités qui concourent à « former le parfait orateur, n'a manqué à Démosthènes. Il a fait entrer « dans les causes qu'il a traitées, tout ce que la pénétration d'esprit, « l'adresse et l'artifice peuvent fournir. Rien de plus délicat, de plus vif,

« de plus serré, de plus lumineux, ni de plus châtié et de plus net, que « son style. Faut-il de l'élévation, de la dignité, de la force? rien de « plus sublime ni de plus véhément que ses pensées, soit par la majesté « qui les accompagne, soit par le tour vif et animé dont elles sont ex- « primées. »

18 — VII. Du temps de Cicéron il y avait de certains ignorans qui se vantaient d'avoir l'éloquence attique, quoique leur style fût sec, aride et décharné; en sorte qu'on les tournait en dérision lorsqu'ils voulaient plaider : mais, malgré ce mauvais succès, ils ne laissaient pas de former un parti dans Rome, et de s'ériger en zélés défenseurs du style attique; ils osaient même attaquer l'éloquence de Cicéron, cette vive et éclatante lumière du sénat et du barreau. Ils disaient que son style était ampoulé, diffus, asiatique. Ce sont eux apparemment qu'il a en vue dans le commencement de son second livre des Tusculanes, lorsqu'il dit : « Tandis que nous nous atta- « chions à mériter l'approbation du public par nos harangues, nous avons « trouvé des censeurs qui en blâmaient le style. Ces sortes de gens ne « louaient que ce qui était à leur portée, et mesuraient les forces de « l'éloquence aux bornes étroites de leur génie; ils préféraient la mai- « greur et la sécheresse de leur diction à l'abondance de nos discours. « De là vient ce bizarre genre d'atticisme, qu'ils se proposaient de mettre « en crédit; mais, ayant voulu plaider au barreau, ils devinrent la risée « de tout le monde. »

19 — *Id.* Cicéron, en proposant Démosthènes pour un modèle d'atticisme, et en déclarant qu'Athènes même n'était pas plus que lui dans le goût attique, nous fait entendre qu'aucune des perfections de l'atticisme ne lui manquait; qu'il savait employer, selon les occasions, tantôt l'air naturel et délicat du style simple, tantôt la douceur et les ornemens du tempéré, tantôt la grandeur et la majesté du sublime.

20 — VIII. Il paraît que ceci n'est pas un précepte, mais seulement un récit historique de ce que font les orateurs quand ils ont à parler en public. Cicéron ne dit pas qu'ils doivent se régler sur le goût de ceux qui les écoutent : il dit seulement qu'ils s'y règlent toujours dans la vue de plaire, et que ce mauvais usage a produit ces discours fastidieux et cette enflure asiatique qui étaient du goût des Phrygiens, des Cariens et des Mysiens, peuples grossiers et barbares. Il est vrai que l'orateur doit étudier les mœurs, les inclinations et les dispositions des auditeurs pour en profiter: mais il est faux qu'il doive toujours se conformer à leur goût; il faut même s'en éloigner, quand il est dépravé et corrompu.

Que prétend donc ici Cicéron? Il veut que l'on se règle sur le goût des Athéniens, goût sûr et exquis; et que Démosthènes, qui est celui de tous les orateurs qui a le mieux réussi dans l'éloquence attique, soit regardé comme le plus parfait modèle en ce genre.

21 — VIII. Peuples qui habitaient cette région de l'Asie mineure qu'on appelle aujourd'hui la Natolie.

22 — *Id.* Rhodes n'est éloignée des rivages de la Carie que d'environ dix lieues communes.

23 — *Id.* Cicéron avait traduit en latin la harangue de Démosthènes dont il est ici question, avec celle qu'Eschine, son rival et son ennemi, avait faite contre lui. Mais cette traduction s'est perdue; il ne nous reste de cet excellent ouvrage que l'avant-propos que Cicéron avait mis à la tête des deux harangues. A l'égard de la cause qui donna lieu à ces deux fameuses harangues, elle excita la curiosité de toute la Grèce. Dès qu'on sut que Démosthènes et Eschine devaient parler l'un contre l'autre, on accourut de toutes parts pour les entendre, et l'on accourut avec raison. En effet, quel plus beau spectacle, que de voir et d'entendre deux excellens orateurs, excités par les plus grands motifs à se disputer l'honneur de la victoire?

24 — *Id.* Eschine, pour tourner en ridicule les termes dont Démosthènes s'était servi, les tirait hors de leurs places, et les lisait languissamment, dénués de ce feu avec lequel Démosthènes les avait prononcés. L'éloquence a ses jours et son point de vue comme la peinture. Si l'on veut juger avec équité et sainement d'une pièce d'éloquence, il faut entrer dans l'esprit de l'orateur, prendre ses mouvemens, et joindre ce qu'on lit avec ce qui précède et ce qui suit: autrement c'est se tromper soi-même, ou vouloir tromper les autres.

25 — *Id.* Il y a dans le texte *in hoc eum, huc an illuc manum porrexerit.* Cet endroit est défectueux. Voici comme Manuce le corrige sur l'autorité de saint Ambroise, qui rapporte ce passage avec le texte de Démosthènes: « Negat in eo positas esse fortunas Græciæ, hoc an illo verbo usus sit, huc « an illuc manum porrexerit. » *Lib.* 2, *cap.* 2, *tit.* de Nativ. Salvatoris.

26 — *Id.* Quintilien (*lib.* 12, *cap.* 10) a fort bien éclairci cette matière; mais comme sa dissertation est trop longue pour être ici rapportée en entier, je vais l'abréger.

Il y a une grande différence entre le style attique et le style asiatique. Le

premier est serré, sain et pur; le second, au contraire, est diffus, enflé, et souvent vide de choses. L'un n'a rien de superflu; l'autre ne garde ni bornes ni mesure.

De ces deux genres de styles est né le rhodien, style qui participe des deux autres; car il n'est ni si serré que l'attique, ni si diffus que l'asiatique; en sorte qu'il semble tenir quelque chose du génie de son auteur. En effet, Eschine, qui avait choisi Rhodes pour le lieu de son exil, y porta le goût et les sciences d'Athènes, y établit une école d'éloquence, et y forma des disciples; mais comme les plantes dégénèrent en changeant de climat et de terroir, de même le goût attique perdit beaucoup de sa première pureté parmi les Rhodiens après la mort d'Eschine.

On ne peut pas douter que le genre attique, ce genre si pur, si naturel, si éloigné de toute affectation, ne soit le plus parfait. Les auteurs qui ont écrit dans ce style, ont quelque chose de commun entre eux; savoir, un jugement excellent et un goût sûr : mais ils diffèrent par le caractère d'esprit. C'est pourquoi je pense, dit Quintilien, que ceux-là se trompent, qui n'admettent le goût attique que dans les orateurs qui ont un style simple, clair, expressif, et qui, contens, pour ainsi dire, d'une certaine frugalité d'éloquence, s'interdisent les grands mouvemens.

Qui veulent-ils, ajoute Quintilien, que nous prenions pour exemple? Lysias? Je le veux. En effet, c'est l'auteur favori des partisans du goût attique. Mais je leur demande si Isocrate n'a pas écrit dans ce style : ils diront peut-être que non. Cependant c'est de son école que sont sortis les plus grands orateurs d'Athènes. Hypéride n'est-il pas dans le goût attique? Toutefois il a beaucoup plus donné à la douceur et à l'agrément du style que Lysias. Que diront-ils d'Eschine? n'est-il pas plus étendu, plus hardi, plus élevé, que tous ceux dont je viens de parler? Que diront-ils de Démosthènes? n'a-t-il pas plus de force, plus de grandeur, plus d'impétuosité et plus d'harmonie que tous ces orateurs que l'on exalte si fort parmi les Romains, et dont tout le mérite ne consiste souvent que dans une timide et circonspecte délicatesse? Concluons donc qu'écrire et parler attiquement, c'est parler de la manière la plus parfaite; mais que chaque orateur attique est différent des autres par le caractère d'esprit.

27 — IX. Périclès charmait les Athéniens par la douceur et l'agrément de ses paroles : il attirait leur admiration par la fécondité de son génie; il les forçait d'entrer dans ses sentimens par la véhémence de ses foudroyans discours. *Cic. in Bruto*, N°. II.

28 — *Id.* Thucydide a toutes les qualités qu'il faut avoir pour bien écrire l'histoire; mais Cicéron ne trouve pas que la lecture de son livre puisse

être utile à l'orateur, parce que, dit-il, son style n'est ni assez harmonieux, ni assez lié, ni assez arrondi. *Thucydides præfractior, nec satis, ut ita dicam, rotundus.* Orat. N°. XIII. *In Thucydide orbem orationis desidero.* Ibid. N°. LXXI.

29 — IX. Selon la tradition commune, les Athéniens ont été les premiers qui ont enseigné aux hommes l'agriculture, ou qui en ont perfectionné l'art.

30 — X. César étant sur le point de passer en Afrique pour combattre Caton, Scipion et le reste des légions qui s'étaient retirés dans ce pays après la bataille de Pharsale, donna le gouvernement de la Gaule cisalpine à Brutus, qui gouverna cette province avec tant de modération et de sagesse, qu'elle ne se sentait point des désordres et des troubles de la guerre civile.

31 — *Id.* Après la mort de Caton, Cicéron fit son éloge à la prière de Brutus. Quoique César fût alors tout-puissant dans le gouvernement, et que Caton eût été son plus grand ennemi, il ne trouva pas mauvais que Cicéron eût fait son éloge : il se contenta de répondre à cet écrit par un autre, intitulé *Anti-Cato*, preuve de sa douceur et de sa clémence.

32 — XII. Voici un exemple de cette figure, tiré de l'oraison pour la loi Manilia, où Cicéron fait un éloge magnifique des vertus et des exploits militaires de Pompée :

« Ita tantum bellum, tam diuturnum, tam longe lateque dispersum, quo « bello omnes gentes ac nationes premebantur, Cn. Pompeius extrema « hyeme apparavit, ineunte vere suscepit, media æstate confecit. »

On voit dans cet arrangement un rapport de paroles qui se répondent mutuellement les unes aux autres, en sorte que les différens membres de la phrase présentent à peu près le même nombre de syllabes, et forment une espèce de concert mesuré qui flatte agréablement l'oreille.

33 — *Id.* L'antithèse est une figure qui consiste dans l'opposition des pensées ou des mots. Quand elle est bien ménagée, elle produit dans le discours la même beauté que l'heureuse distribution des lumières et des ombres produit dans la peinture. Exemple : « Cujus adolescentia, *dit encore* « *Cicéron en parlant de Pompée*, ad scientiam rei militaris, non « alienis præceptis, sed suis imperiis, non offensionibus belli, sed vic- « toriis, non stipendiis, sed triumphis est traducta. »

34 — *Id.* Cicéron semble avoir renfermé dans ce précepte deux figures, dont la première s'appelle en latin *similiter desinens*, et la seconde

similiter cadens. Selon les lois de la première, les membres de la phrase doivent se terminer par les mêmes consonnances; comme, « Dux fuit « tam egregius, ut ejus semper voluntatibus non modo cives assenserint, « socii obtemperarint, hostes obedierint, sed etiam venti tempestatesque « obsecundarint. » Selon les règles de la seconde, on doit terminer les membres de la période par des cas semblables; comme, « Est idem « Verres qui semper fuit, ut ad audendum projectus, sic ad audiendum « paratus. »

Cicéron n'a point négligé ces tours de phrase et ces délicatesses de langage dans ses oraisons; mais il ne s'y est point livré avec excès.

35 — XII. Dans l'aveu que fait ici Isocrate, il se reproche à lui-même le trop d'application qu'il apportait dans sa jeunesse à rechercher les fleurs de la rhétorique : il se corrigea de cet excès à mesure qu'il avançait en âge. Voici l'éloge que Cicéron fait de cet auteur : « Isocrate, excellent maître « et grand orateur, ouvrit à toute la Grèce sa maison, comme une espèce « d'académie et une école d'éloquence. Quoiqu'il ne parût point au bar- « reau, il acquit, sans sortir de son logis, une réputation plus éclatante « qu'aucun poëte n'en a jamais eu. Il a écrit plusieurs beaux ouvrages, « et a donné d'utiles instructions dans l'art de parler : outre qu'il a réussi « en cela mieux que tous ceux qui l'avaient précédé, il fut le premier « qui s'aperçut que la prose, en évitant la mesure du vers, devait avoir « un certain nombre et une certaine cadence. Avant lui on ne connais- « sait point la belle construction, ni le prix des chutes harmonieuses « dans la période; ou s'il y avait quelque arrangement nombreux, c'était « moins le fruit de la méditation qu'un heureux effet du hasard. » *Cic. in Bruto*, N°. VIII.

36 — *Id.* Cicéron dit dans le dialogue intitulé *Brutus*, que la plupart des rhéteurs falsifiaient la rhétorique, et faisaient profession d'enseigner comment on pouvait, par le ministère de la parole, rendre bonne une mauvause cause; et que d'ailleurs ces hommes frivoles s'érigeaient en docteurs de style, et paraissaient tout occupés à montrer l'art de compasser les mots et de construire artistement des phrases. Socrate, qui était leur fléau, réfuta leur vaine doctrine, et prouva avec beaucoup d'esprit et de délicatesse, qu'ils substituaient au naturel et à la solidité des pensées, de faux brillans, des jeux de mots, des raisonnemens forcés, des mouvemens affectés et contraires au but de la véritable éloquence.

37 — *Id.* Ajoutons à l'éloge que fait ici Cicéron de l'heureux génie de ces deux illustres historiens, le témoignage de Quintilien : « Plusieurs, dit-

« il, ont réussi à écrire l'histoire; mais tout le monde convient que « Thucydide et Hérodote sont préférables à tous les autres. Thucydide, « toujours serré et concis, se soutient dans une égale rapidité; Hérodote « a un style étendu, doux et naturel. L'un exprime mieux la violence « d'une passion, l'autre la douceur d'un sentiment. L'un se signale par « les harangues, l'autre par le récit des conversations. Le premier a plus « de force, le second fait plus de plaisir. »

« Historiam multi scripsere præclare; sed nemo dubitat duos longe cæteris « præferendos: densus, et brevis, et semper instans sibi, Thucydides; « dulcis, et candidus, et fusus, Herodotus: ille concitatis, hic remissis « affectibus melior: ille concionibus, hic sermonibus; ille vi, hic vo- « luptate. »

38 — XII. Les devoirs de l'orateur sont ici indiqués. *Quid dicat orator*, ce qu'il doit dire; l'invention lui en montre les moyens. *Quo quidque loco*, comment il doit arranger les différentes parties de son discours; la disposition en enseigne les règles. *Quomodo*, de quelle manière il doit s'énoncer; ce qui renferme l'élocution et l'action.

39 — *Id.* Toutes les matières qui regardent les contestations, sont comprises, selon Cicéron, dans ces trois articles: 1°. si la chose est; 2°. de quelle nature elle est; 3°. quelle en est la qualité; c'est-à-dire qu'il faut examiner, 1°. si l'action dont il s'agit a été faite ou non; 2°. si elle est bonne ou mauvaise; 3°. si l'on a eu le droit de la faire, ou si on ne l'a pas eu. Le premier état est un *état de conjecture;* on n'en peut découvrir la vérité que par les signes et les indices qui ont accompagné l'action. Le second est *l'état de la définition;* on ne peut connaître si l'action est bonne ou mauvaise, qu'en la définissant. Le troisième est *l'état de la qualité;* pour décider si l'on a eu le droit de faire l'action ou non, il faut recourir aux idées que nous avons du bien ou du mal, de la justice et de l'injustice.

40 — *Id.* Il y a deux sortes de questions: la première s'appelle *thèse*, ou proposition générale; la seconde se nomme *hypothèse*, ou proposition particulière. La première n'est déterminée par aucune circonstance de temps, de lieux, de personnes; la seconde est limitée par toutes ces circonstances. Cicéron veut que l'orateur s'éloigne, autant qu'il pourra, de la question particulière, et qu'il remonte à la générale; et cela pour deux raisons: la première, parce qu'il est plus aisé de s'étendre sur le genre que sur l'espèce; la seconde, parce que ce qui a été une fois établi dans la thèse,

demeure nécessairement prouvé pour l'hypothèse. Par exemple, il s'agit de faire voir combien Catilina était criminel d'avoir conjuré contre sa patrie : il faut commencer par montrer quel est le crime des conjurations en général, et les maux qui s'ensuivent : alors tout ce qui aura été prouvé dans cette première partie, servira à faire connaître l'énormité du crime de Catilina.

41 — XV. Voilà les inconvéniens que doivent craindre ceux qui s'attachent à la méthode des lieux communs. La recherche de ces sources générales, au lieu de faire naître des pensées justes et convenables, ne sert souvent qu'à détourner l'esprit du véritable point de vue, et qu'à l'empêcher de trouver les raisons naturelles, qui se découvrent beaucoup mieux et plus facilement par une sérieuse méditation du sujet, que si l'on voulait aller frapper à la porte de chaque lieu, pour en tirer des preuves, à mesure que l'on compose.

42 — XVI. Carnéade était un ami de Cicéron et de Brutus, différent de ce fameux Carnéade qui fut auteur de la nouvelle Académie.

43 — XVII. La voix et le geste sont les deux parties qui composent l'action : l'une frappe l'oreille, et l'autre les yeux ; deux sens, dit Quintilien, par lesquels nous faisons passer nos sentimens et nos passions dans l'âme des auditeurs. « Quorum alter oculos, altera aures movet, per quos duos « sensus omnis ad animum penetrat affectus. »

44 — *Id.* Chaque passion a un ton de voix, un air et un geste qui lui sont propres.

45 — *Id.* *Diserti* est ici opposé à *infantes* ; d'où il suit que le mot *infantes* a la signification de *indiserti*, *infacundi*. C'est l'idée que j'ai suivie en traduisant cette phrase.

46 — *Id.* Il y a ici un peu d'exagération : il semble, à entendre Démosthènes, que la prononciation ne soit pas seulement la partie la plus considérable de l'éloquence, mais que ce soit l'unique. Pour réduire sa pensée à une juste mesure, il faut dire qu'un discours médiocre, soutenu de toutes les forces et de toutes les grâces de l'action, fera plus d'effet que le plus éloquent discours qui sera dépourvu de ce charme puissant.

47 — *Id.* J'ai été obligé d'ajouter ici quelques mots, pour mieux développer le sens de l'auteur, et pour rendre la phrase plus intelligible dans la traduction.

48 — XVII. On sait que les accens, appelés par les Grecs τόνοι, *tons*, sont de petites notes inventées pour fixer les inflexions de la voix dans la prononciation. Par le moyen de ces notes, on a réduit à trois accens toutes les inflexions de la voix; savoir : l'aigu, qui relève la voix; le grave, qui la rabaisse; et le circonflexe, qui, étant composé des deux premiers, marque qu'il faut élever et abaisser la voix sur une même syllabe.

49 — XVIII. Cette espèce de prononciation qui approche du chant, peut avoir lieu, quand il s'agit d'inspirer aux auditeurs des sentimens de compassion. Alors la voix, après s'être un peu soutenue, baisse insensiblement; et ces sortes de tons sourds et gémissans ont une certaine douceur, triste et touchante, capable d'attendrir les cœurs.

Ce sont, dit Quintilien, ces mêmes inflexions de voix que Démosthènes et Eschine se reprochaient l'un à l'autre, et qu'il ne faut pas condamner pour cela : car, quoiqu'ils se les reprochent, il est évident qu'ils en ont tous deux fait usage. « Tales sunt illæ inclinationes vocis quas invicem « Demosthenes atque Æschines exprobrant, non ideo improbandæ: « quum enim uterque alteri objiciat, palam est utrumque fecisse. » Ainsi Cicéron ne blâme point ces imitations de modulations adoucies : il ne les blâme que lorsqu'elles sont trop marquées, et qu'elles approchent d'un cantique, comme était la prononciation des orateurs asiatiques dans leurs péroraisons. Eschine ayant reproché à Démosthènes ces inflexions de voix, Démosthènes, pour repousser ce reproche, fait entendre par sa réponse ironique, qu'Eschine devait être mieux exercé que lui dans ce genre, puisqu'il avait été comédien dans sa jeunesse. Voici la remarque de M. le président Bouhier sur cet endroit : « Je ne crois pas que ce soit « ici un reproche, mais un aveu que faisait quelquefois Démosthènes, de « la voix douce et claire de son adversaire. »

49 bis — *Id.* Je partage l'opinion de M. le président Bouhier, et j'ai traduit en conséquence. Démosthènes, tout en reprochant à Eschine l'affectation qu'il mettait dans sa prononciation, avoue pourtant qu'il avait la voix douce et claire, ce qui ne saurait être un reproche. D'ailleurs, rien dans le latin n'indique que le reproche fût sérieux, les mots *clara* et *dulci* sont formels. (*Note de l'Éditeur.*)

50 — *Id.* 1°. Tous les mots reçoivent naturellement un accent aigu, parce qu'on ne peut en prononcer aucun sans y donner quelque sorte d'élévation. 2°. Chaque mot ne reçoit qu'un aigu; autrement la prononciation,

n'étant point variée, serait dénuée d'harmonie. 3°. Comme l'oreille ne peut juger que des trois dernières syllabes, le lieu le plus éloigné pour l'accent doit être l'antépénultième.

51 — XVIII. La première chose qu'il faut observer, c'est d'avoir la tête droite, comme Cicéron le recommande. La tête trop élevée donne un air d'arrogance; si elle est baissée, ou négligemment penchée, c'est une marque de timidité ou d'indolence. La prudence la mettra dans sa véritable situation.

52 — *Id.* Cléon, général athénien et orateur, qui avait une sorte d'éloquence véhémente, impétueuse, emportée, fut le premier chez les Grecs qui donna l'exemple d'aller et de venir sur la tribune en haranguant. Il y avait à Rome des orateurs qui couraient étourdiment tantôt d'un côté et tantôt de l'autre. C'est pourquoi Virginius, parlant d'un rhéteur qui avait ce défaut, lui demanda plaisamment combien de milles il avait parcourus en déclamant. Cicéron, comme on voit, n'approuvait point ces sortes de promenades, à moins qu'elles ne fussent extrêmement rares et faites avec modération.

53 — *Id.* Voici la réflexion de Quintilien sur cet endroit: « Les flancs et les « reins doivent s'accorder avec le geste. En effet, il y a un certain mou- « vement de tout le corps, qui contribue beaucoup à l'action; de sorte « qu'au jugement de Cicéron, ce mouvement y a plus de part que les « mains mêmes. »

« Latera cum gestu consentiant : facit enim aliquid et totius corporis motus; « adeò ut Cicero plus illo agi quam manibus ipsis putet. »

54 — *Id.* Le visage est ce qui domine le plus dans l'action. Il n'y a point, dit Quintilien, de mouvemens ni de passions qu'il n'exprime. Il menace, il caresse, il supplie : il est triste, il est gai; il est fier, il est humble. Il fait entendre une infinité de choses, et souvent il en dit plus que n'en pourrait dire le discours le plus éloquent.

55 — *Id.* C'est par les yeux que notre âme se manifeste et se montre au-dehors. La joie leur donne de l'éclat : la tristesse les couvre d'une espèce de nuage. Ajoutez à cela que la nature leur a accordé le don des larmes, ces fidèles interprètes de nos sentimens.

56 — XIX. Il y a deux méthodes pour convaincre et persuader les hommes : l'une simple, et qui se manifeste à découvert; l'autre cachée, qui, sous une apparence naturelle, et souvent sous un air négligé, *couvre un des-*

sein profond. La première est celle des philosophes. Elle consiste à proposer les vérités dans un ordre fixe; à conduire l'esprit pas à pas, en le menant de proposition en proposition, jusqu'à ce qu'il soit entièrement convaincu et satisfait. Elle n'emploie aucun terme obscur ou équivoque sans le définir; elle n'admet aucun axiome qui ne soit reconnu pour certain, et n'établit ses raisonnemens que sur des principes clairs et évidens.

La seconde méthode est celle des orateurs. Elle suppose la première : car les orateurs doivent s'y assujettir autant qu'ils peuvent. Mais il y a cette différence, que la première n'est d'usage que pour des esprits patiens, attentifs et parfaitement raisonnables; loin d'exciter les passions, elle n'est occupée qu'à les calmer : au lieu que l'autre doit être proportionnée à toutes sortes d'esprits et de caractères; elle ne réussit qu'en se conformant aux mœurs, aux inclinations, et même aux préjugés de ceux à qui elle s'adresse. Pour donner du poids à ses preuves, elle excite le mouvement des passions. Elle ne va à son but que par de longs circuits. Elle ne propose ses raisons qu'avec les tours, les figures et les grâces qui peuvent les rendre intéressantes.

57 — XIX. Théophraste, après avoir été disciple de Platon, passa à l'école d'Aristote, qui, charmé de la beauté de son génie et de l'agrément de son élocution, lui changea son nom, qui était *Tyrtame*, en celui de *Théophraste*, c'est-à-dire un homme dont le langage est divin. Θεὸς, *Deus*, et φράζω, *loquor*.

58 — *Id*. « Aristote, ce grand génie, dont les connaissances étaient si étendues, « touché d'émulation à la vue de la gloire qu'Isocrate s'était acquise, « commença à enseigner aux jeunes gens l'art de parler, et entreprit d'al- « lier l'éloquence avec la philosophie. »

« Aristoteles, vir summo ingenio, scientiæ copia, cum motus esset Iso- « cratis rhetoris gloria, dicere etiam cœpit, adolescentes docere, et pru- « dentiam cum eloquentia jungere. » (*Cic. Tuscul. lib.* 1, N°. IV.)

59 — *Id*. « Que dirai-je, dit Quintilien, de cette charmante douceur de « Xénophon, si éloignée de toute affectation, mais à laquelle aucune « affectation ne pourra jamais atteindre? On dirait que les Grâces lui « ont dicté son langage, et que ses lèvres sont le siége de la persuasion. »

60 — *Id*. J'ai déjà parlé de Platon. J'ajouterai seulement ici le sentiment de Quintilien, pour montrer que ce judicieux critique pense comme Cicéron sur le mérite de cet illustre philosophe. « Qui peut douter, dit Quintilien,

« que Platon ne soit au-dessus de tous les philosophes, soit par la délica- « tesse et la subtilité de son esprit dans la manière de raisonner, soit par « la beauté de son élocution, qui est divine et comparable à celle d'Ho- « mère? de sorte que, quand je le lis, il me semble lire, non l'ouvrage « d'un homme, mais les paroles que le dieu de Delphes prononce dans ses « oracles. »

61 — XIX. Il a déjà été parlé des sophistes, N°. XII. Ce nom était autrefois un titre honorable, et signifiait un homme savant et éloquent. Il commençait à s'avilir dans la Grèce dès le temps de Philippe. Socrate et Platon firent connaître la vaine doctrine des sophistes et leur fausse sagesse; de façon qu'on ne regarda plus qu'avec mépris ces sortes de charlatans qui couraient de ville en ville pour débiter leur science avec ostentation, et pour faire un trafic sordide de l'éloquence et de la philosophie. « Sophistes, « sic appellantur ii qui ostentationis aut quæstus causa philosophantur. » (*Cic.* 4 *Acad.* N°. XXIII.)

Nous donnons encore le nom de *sophistes* à ceux qui cherchent à faire illusion par de vaines subtilités et par des discours captieux. Mais ici le mot de *sophistes* a une toute autre idée, et signifie des gens qui parlent uniquement pour plaire, comme on peut s'en convaincre par la notion que Cicéron en donne dans cet article.

62 — XX. Le *nombre* avait deux noms chez les Grecs : le nombre pour la prose s'appelait ῥυθμός, et μέτρον quand on l'appliquait aux vers. Les rhythmes et les mètres ont entre eux cela de commun, qu'ils sont composés de pieds, c'est-à-dire de longues et de brèves; mais ils diffèrent, en ce que les rhythmes consistent seulement dans un certain espace de temps, et que les mètres, outre cet espace de temps, sont assujettis à une certaine mesure fixe et déterminée, selon la qualité des vers. Il est indifférent au rhythme qu'un mot soit un dactyle ou un anapeste, parce qu'il n'a égard qu'au temps, et que le dactyle et l'anapeste ont les mêmes intervalles et la même mesure de temps. On sait qu'une syllabe longue a deux temps, et qu'une brève n'en a qu'un; qu'un dactyle est composé d'une longue et de deux brèves, et que l'anapeste, au contraire, est composé de deux brèves et d'une longue, ce qui revient à la même mesure de temps. Mais, dans la composition des vers, un poëte n'emploie pas indifféremment un anapeste pour un dactyle, ni un dactyle pour un anapeste; parce que le vers est astreint à une certaine marche et à une certaine mesure de pieds.

63 — XXI. Cicéron définit la bienséance, l'art de placer à propos tout ce qu'on dit et tout ce qu'on fait. « Scientia earum rerum quæ agentur aut « dicentur, suo loco collocandarum. » (*Offic.*, lib. 1. N°. XL.)

64 — XXII. Il y a en toutes choses un certain tempérament à prendre et des bornes à garder, en-deçà et au-delà desquelles on ne trouve plus de point de perfection.

Est modus in rebus; sunt certi denique fines,
Quos ultra citraque nequit consistere rectum.

(Horat., *Sat.*, lib. 1, sat. 1.)

Toutefois, selon Cicéron, le trop choque plus que le trop peu. Ainsi il faut prendre garde de ne point aller au-delà des bornes que demande la modération; il vaut mieux demeurer en-deçà. Il est plus aisé de s'approcher de la perfection, quand on est dans le chemin qui y conduit, qu'il n'est facile de revenir sur ses pas et de se corriger, lorsqu'on a une fois passé les justes bornes.

65 — *Id.* Le peintre qui peignit Iphigénie sur le point d'être immolée, était Timanthe. Ce tableau fut loué par tous les connaisseurs de l'antiquité. *Voyez* Pline, liv. 35, ch. 30.

66 — XXIII. Rien ne plaît tant aux gens d'esprit, que cette noble simplicité. Les fables de La Fontaine, les lettres de madame de Sévigné et les poésies de madame Deshoulières, ont le caractère de cette heureuse négligence, de cette charmante naïveté et de ces grâces naturelles dont Cicéron nous donne ici une si belle idée dans la peinture qu'il fait de l'élocution simple.

67 — XXIV. *Luxuriosa frumenta*, qui est dans le texte, signifie proprement des blés trop touffus, trop épais. Mais il s'agissait de trouver une métaphore qui répondît à cette idée; et notre langue ne m'en a point fourni d'autre que celle dont je me suis servi : *Les blés s'élèvent avec luxe et profusion*. Je ne sais si le mot *luxe* convient bien ici. Cependant je puis m'appuyer sur l'autorité de La Fontaine, qui a employé ce terme dans le même sens. *Voyez* Fables choisies, livre IX, fable 11, qui a pour titre, *Rien de trop*.

68 — XXV. On connaît les imperfections par l'idée que l'on a de la perfection; de même on juge de ce qui sied mal, par l'idée que l'on a de ce qui sied bien.

69 — *Id.* Selon le texte, « immutatione litteræ quasi quæsitæ venustates, » comme dans cet exemple, « Hæc res potius oneri fuit quam honori. »

70 — *Id.* La répétition est une figure propre à exprimer le caractère des passions. Cette figure influe sur les pensées, et leur communique ou de

la force, ou de l'agrément. Elle se fait en répétant un mot au commencement, ou au milieu, ou à la fin des périodes; comme, « Occidi, occidi, « non Sp. Mælium. » (*Pro. Mil.*, N°. XXVII.)

« Nihilne te nocturnum præsidium palatii, nihil urbis vigiliæ, nihil timor « populi..... nihil horum ora vultusque moverunt? » (1 Cat. I.)

« Qui sunt qui fœdera sæpe ruperunt? Carthaginienses. Qui sunt qui Ita- « liam deformaverunt? Carthaginienses. Qui sunt qui sibi postulant ig- « nosci? Carthaginienses. » (4 Rhet. N°. XIV.)

Virgile se sert de cette figure pour peindre la douleur d'Orphée après la mort d'Eurydice :

Te, dulcis conjux, te solo in littore secum,
Te veniente die, te decedente canebat.

(Georg., l. 4, v. 465.)

71 — XXVI. Cicéron attribue au style simple l'enjouement, les traits de raillerie et les bons mots. Ces locutions néanmoins semblent plutôt appartenir au genre tempéré. Cicéron lui-même les y rappelle dans la destination qu'il a faite des trois genres : « subtile in probando, modicum « in delectando, vehemens in flectendo » (*Orat.* N°. XXI); le simple est pour prouver, le tempéré est pour plaire, et le véhément est pour toucher. Mais, pour concilier Cicéron avec lui-même, on peut dire que ces manières de parler peuvent trouver leur place dans le style simple et dans le tempéré.

72 — *Id.* Quintilien attribue à Hypéride une grande douceur de style et beaucoup de délicatesse, *dulcis et acutus*. Il avait fait plusieurs harangues. Une des plus considérables était celle qu'il fit en faveur de la courtisane Phryné, qui était accusée d'impiété. Mais, quelque admirable que fût la harangue d'Hypéride, la beauté de cette femme la défendit mieux que l'éloquence de ce grand orateur. « Et Phrynem non Hyperidis ac- « tione, quamquam admirabili, sed conspectu corporis..... putant peri- « culo liberatam. » (*Quint.*, lib. 2, cap. 15.)

73 — *Id.* Demade, de marinier, devint un illustre orateur; il avait peu de savoir, mais beaucoup d'esprit. Son éloquence lui acquit un grand crédit sur l'esprit de Philippe, roi de Macédoine. On croit qu'Antipater le fit mourir. D'autres disent que ce fut Cassander.

74 — XXVII. Démétrius de Phalère est le dernier des orateurs attiques. Cicéron le préfère à tous les autres dans le genre fleuri et tempéré. Il dit

ailleurs, *in Bruto*, que Démétrius succéda à cette foule d'excellens orateurs dont le caractère était une beauté naturelle et sans fard ; que ses discours néanmoins étaient plus propres pour des actions d'apparat et de cérémonie, que pour les combats du barreau ; qu'il songeait plus à charmer les Athéniens par la douceur de son style, qu'à les enflammer par le feu des passions ; qu'il fut le premier qui fit dégénérer l'éloquence, et qu'il se contentait de laisser dans l'esprit de ses auditeurs un souvenir agréable de sa douceur et de sa délicatesse, sans vouloir, comme faisait Périclès, y laisser des traits piquans mêlés avec les appas du plaisir.

75 — XXVII. *Trope* est un changement par lequel on transporte un mot de sa propre signification à une autre, pour communiquer au discours plus de force ou d'agrément, par le rapport qu'il y a entre le mot transporté et la chose à laquelle on l'applique : comme, lorsque nous disons *la lumière de l'esprit* et *le feu de l'imagination*, nous comparons l'ardeur de l'imagination avec l'ardeur du feu, et la lumière de l'esprit avec la splendeur des astres.

Ce mot de *trope* vient du mot grec τρέπω, *verto*, je change, parce que, par cette manière de parler, on détourne un mot de son sens naturel pour lui en donner un autre. Les tropes bien ménagés amènent beaucoup de richesse et de variété dans la langue. Mais, pour être bons, il faut qu'ils ne soient ni obscurs, ni tirés de trop loin. L'idée du trope doit être tellement liée avec l'idée du nom propre, que l'une réveille l'autre, et qu'elles se suivent mutuellement. Les principaux sont la métaphore, la métonymie, la synecdoque, la métalepse, la catachrèse, l'hyperbole, l'allégorie, l'hypotypose, l'antonomase, etc.

76 — *Id. Hypallage* vient du mot grec ὑπαλλαγὴ, qui signifie *immutatio*, échange ; μετωνυμία vient de μετὰ, qui, dans la composition, marque changement, et de ὄνομα qui signifie nom. C'est, par exemple, lorsqu'on dit *Bacchus* pour *le vin*, *Cérès* pour *le pain*, *l'Afrique* pour *les Africains*, etc.

77 — *Id. Catachrèse* signifie *abus*, *extension* d'un mot. C'est une des espèces de la métaphore. Comme les langues n'ont point assez de mots pour exprimer toutes nos idées particulières, on est quelquefois obligé d'emprunter le terme propre qui est attaché à quelque autre idée, laquelle approche de celle que nous voulons exprimer. Ainsi nous disons, par exemple, *un cheval ferré d'argent*, pour dire *un cheval dont le pied est garni d'argent, au lieu de fer.* De même Horace a dit (2 *Sat.* 3,

v. 248), « equitare in arundine longa, » aller à cheval sur un bâton. *Equitare* est là emprunté par imitation de la manière dont on se met à cheval.

78 — XXVII. L'*allégorie* est une métaphore continuée, ou un tissu de plusieurs métaphores. Elle présente sous un sens propre une idée, dans la vue d'en faire entendre une autre toute différente, et qui n'est point exprimée. Cicéron et Horace, pour marquer le péril où se trouvait dans ce temps-là la république romaine, la comparent à un vaisseau agité par la tempête. (Cic. *in Pisonem*, No. IX et seq. Hor., lib. 1, od. 14.)

La Fontaine, dans une élégie qu'il a faite sur la disgrâce d'un grand ministre, exprime par une allégorie très-ingénieuse la difficulté d'être vertueux à la cour, et de se modérer quand on est dans la faveur.

Lorsque sur cette mer on vogue à pleines voiles,
Qu'on croit avoir pour soi les vents et les étoiles,
Il est bien malaisé de régler ses désirs:
Le plus sage s'endort sur la foi des zéphyrs.

79 — XXVIII. Cicéron traite, commme on voit, le sublime d'une manière sublime. La description qu'il en fait est magnifique. Il s'agit d'en apporter une définition. Celle que M. Despréaux a donnée dans ses Réflexions critiques sur la traduction de Longin, me paraît très-convenable.

« Le sublime est, dit-il, une certaine force de discours, propre à élever « et à ravir l'âme, et qui provient ou de la grandeur de la pensée et de la « noblesse du sentiment, ou de la magnificence des paroles, ou du tour « harmonieux, vif et animé de l'expression; c'est-à-dire, d'une de ces « choses regardées séparément, ou, ce qui fait le parfait sublime, de ces « trois choses jointes ensemble. »

Il fallait un exemple qui convînt à ces trois sortes de perfections. M. Despréaux en a trouvé un qui y correspond parfaitement. C'est dans la première scène de l'*Athalie* de Racine, où Abner avertit le grand-prêtre Joad que, dans la fureur qui agite Athalie contre lui, elle est peut-être sur le point de venir l'attaquer jusque dans le temple; à quoi Joad répond:

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des méchans arrêter les complots.
Soumis avec respect à sa volonté sainte,
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.

A cet exemple, on peut, ce me semble, en ajouter un autre tiré du même auteur. Voici comme il amplifie d'une manière sublime ces paroles du commencement de la Genèse, *Deus creavit cœlum et terram :*

O Sagesse ! ta parole
Fit éclore l'univers,
Posa sur un double pole
La terre au milieu des mers.
Tu dis ; et les cieux parurent,
Et tous les astres coururent
Dans leur ordre se placer.
Avant les siècles tu règnes.
Et qui suis-je, que tu daignes
Jusqu'à moi te rabaisser ?

(*Cantiques spirituels de Racine* ; cant. IV.)

80 — XXVIII. Le style simple est plein de grâces naturelles et inimitables ; mais il n'échauffe point l'âme, il ne la tire pas de sa situation tranquille : le tempéré est plus propre à la réjouir qu'à l'émouvoir : au lieu que le sublime la frappe, l'agite, la remue avec une force invincible ; en sorte que, saisie d'admiration et de surprise, elle n'a pas même le temps de réfléchir, tant sont vifs et animés les mouvemens qui la transportent, tant est forte l'impression que produit en elle ce ton de majesté et de grandeur qui caractérise le merveilleux et le pathétique.

81 — XXIX. Voici le sujet de cette harangue. Cécina et Ebutius avaient tous deux des prétentions sur un même fonds de terre. Ebutius s'en empara ; et lorsque Cécina voulut en prendre possession, Ebutius l'en empêcha par violence, le repoussa avec une troupe de gens armés qu'il avait rassemblés, et le menaça de le tuer, s'il persistait à vouloir entrer dans cette terre. Cécina se pourvut auprès du préteur Dolabella. Le préteur ordonna que Cécina serait rétabli. Ebutius refusa d'obéir à l'ordonnance du préteur. L'affaire fut portée devant les commissaires nommés pour la décider. Ebutius dit pour sa défense qu'il n'avait point employé la violence contre Cécina ; qu'à la vérité il l'avait empêché d'entrer dans cet héritage, mais qu'il ne l'en avait point chassé, puisqu'il n'y était point entré. Cicéron prit la défense de Cécina, interpréta les termes de la sentence du préteur, leva l'équivoque dont se servait Ebutius, et montra qu'il avait usé de violence pour empêcher Cécina de prendre possession d'une terre qui lui appartenait. Cette cause est toute entière dans le genre simple. Cicéron s'est contenté d'y employer un style pur, net, précis et élégant.

82 — XXIX. Manilius, tribun du peuple, proposa de donner à Pompée le gouvernement des provinces de l'Orient, et de l'élire pour général dans la guerre contre Mithridate, roi de Pont, et contre Tigrane, roi d'Arménie. Le sénat s'y opposa, ne pouvant souffrir qu'on ravît à Lucullus la gloire d'avoir terminé cette guerre, et que l'on fît l'affront à Glabrion de lui envoyer un successeur, tandis qu'il commandait avec succès en Asie : l'affaire fut renvoyée à l'assemblée du peuple. Catulus et Hortensius parlèrent contre la loi que proposait Manilius. Cicéron, qui était alors préteur, la défendit; et, après avoir montré la nécessité et l'importance de la guerre dont il s'agissait, il prouva qu'il n'y avait que Pompée qui fût capable de la finir. Les louanges qu'il donna à ce grand homme, et l'éloge qu'il fit de sa capacité dans l'art militaire, de ses victoires, et du bonheur qui accompagnait toujours ses entreprises, lui attirèrent les acclamations de toute l'assemblée, et obtinrent la confirmation de la loi. Cette oraison est dans le genre fleuri et orné. Cicéron y a étalé tout ce que l'éloquence a de beau, de brillant, de magnifique et d'harmonieux.

83 — *Id.* Attius Labiénus, tribun du peuple, cita Rabirius pour comparaître en justice comme criminel d'état, parce qu'il avait porté par dérision, dans un lieu de réjouissance, la tête du tribun Apuleïus Saturninus, chassé du Capitole par ordre du consul Marius, et tué par le peuple. La cause avait été déjà discutée devant les duumvirs : l'accusé ayant été condamné à ce tribunal, en appela au peuple dans l'assemblée tenue au Champ-de-Mars. Cicéron prit sa défense, et plaida cette cause avec tant de véhémence, qu'il sauva Rabirius. Comme cette oraison n'est point parvenue jusqu'à nous en son entier, on ne peut pas juger de toute sa force ni de toute sa valeur.

84 — *Id.* Cicéron ne donne point ses oraisons comme des modèles de perfection : il ne les présente que comme des ouvrages ébauchés, où l'on peut apercevoir les premiers traits et les premiers crayons de l'éloquence. Il préfère les talens de Démosthènes aux siens. Il ne s'attribue que le mérite de faire des efforts pour arriver où Démosthènes atteint en plusieurs choses à la perfection, tandis que pour lui il essaye seulement d'y arriver : « Vides profecto, « illum multa perficere, nos multa conari; illum posse, nos velle, quo« cumque modo causa postulet, dicere. » S'il tire des exemples de ses harangues, c'est moins par un mouvement de vaine gloire, que pour autoriser ses sentimens dans l'usage que l'on doit faire des différens genres d'éloquence.

85 — XXX. Cicéron dit, dans son *Brutus*, que Cotta parlait un langage pur et facile; que son discours avait de la netteté, de la précision, et rien de superflu; que le style de Sulpicius était vif, rapide, impétueux; que ce dernier avait choisi Crassus pour modèle, et que Cotta voulait imiter Antoine; mais que Sulpicius n'avait ni l'agrément de Crassus, ni Cotta la véhémence d'Antoine. *In Bruto*, N°. LV.

86 — *Id.* Hortensius était le seul orateur romain qui pût disputer à Cicéron le prix de l'éloquence. Mais il fut plus goûté dans sa jeunesse que dans un âge avancé. La raison qu'en apporte Cicéron, est qu'il avait donné dans un style orné, fleuri, lumineux, où régnaient une heureuse facilité d'expressions et une grande délicatesse de pensées; en sorte que ses discours ainsi travaillés, et soutenus par un beau son de voix, par un geste noble et par une déclamation vive et animée, plurent infiniment dans un jeune homme. Mais lorsque la maturité de l'âge et l'élévation des dignités où il parvint, demandèrent quelque chose de plus grave et de plus sérieux, il voulut toujours conserver le même caractère et ne point changer de style, quoique la bienséance en exigeât un tout différent. C'est ce qui fit déchoir sa réputation, tandis que celle de Cicéron allait toujours en croissant. *In Bruto*, N°. XCXVI.

87 — *Id.* J'ai déjà parlé d'Antoine dans la note qui répond au N°. V. Pour ce qui est de Crassus, les uns le trouvaient égal à Antoine, les autres le mettaient au-dessus : mais tous convenaient que quiconque avait l'un ou l'autre pour avocat, devait être content, et n'en devait point chercher de plus habile. Certainement, quoique j'aie attribué, ajoute Cicéron, de grandes qualités à Antoine, je déclare néanmoins que je ne connais rien de plus parfait que l'éloquence de Crassus. Il avait une gravité majestueuse, accompagnée d'un enjouement qui convenait tout-à-fait à l'urbanité d'un grand orateur. Ses railleries et ses bons mots n'avaient rien qui ne fût dans les règles de la bienséance. Son style était pur, élégant et sans affectation. Il s'expliquait avec une netteté admirable dans la discussion des faits; et lorsqu'il s'agissait d'entrer dans les questions de droit, ou de faire valoir les raisons tirées de l'équité, il éclaircissait les vérités par de justes comparaisons, et soutenait son sentiment par une grande abondance de preuves. *In Bruto*, N°. XXXVIII.

88 — *Id.* C'est un trait tiré de l'oraison pour Cluentius Avitus. Pour entendre ces paroles, il faut rappeler en peu de mots le sujet de cette harangue. Cluentius Avitus, père de celui dont Cicéron parle ici, laissa, en mourant,

un fils et une fille qu'il avait eus de Sassia. Après la mort du père, la fille épousa Aurius Mélinus, jeune homme beau, sage et bien fait. Il vécut pendant quelque temps avec sa jeune épouse dans une grande union. Mais Sassia, la plus méchante, la plus impudique de toutes les femmes, et la plus dénaturée de toutes les mères, devint tout d'un coup éperdument amoureuse de son gendre; elle le séduisit par tous les artifices et par toutes les caresses qui peuvent surprendre un jeune homme encore peu affermi dans la vertu. La fille, offensée de l'outrage que lui faisait sa mère, et ne pouvant souffrir les suites d'un adultère si affreux, n'osait pourtant s'en plaindre, cachait à tout le monde le sujet de son affliction, et ne pleurait qu'en présence de son frère. Mais bientôt le divorce éclata, et sépara Cluentia de son mari. Sassia fit alors sortir sa fille de sa maison, et, emportée par sa folle ardeur, épousa publiquement Mélinus, sans aucun égard ni à la douleur de sa fille, ni à la considération du public, ni à la flétrissure de sa famille. Quelques années s'étant écoulées, Oppiniacus se défit de ses propres enfans, tua Mélinus, et se rendit par ses forfaits digne d'épouser cette horrible femme, qui ajouta à tant de crimes celui de vouloir perdre son fils en l'accusant d'empoisonnement. Cicéron se chargea de le défendre, prouva son innocence, et peignit Sassia avec toutes les couleurs que méritait l'énormité d'une conduite si détestable.

89 — XXXII. Chrysippe, disciple du philosophe Cléanthe, était d'un esprit subtil et porté à la dispute; il fit un traité de logique, qui fut estimé des anciens.

90 — *Id.* Il y a deux sortes de définitions : l'une plus exacte et plus courte, qui retient le nom de *définition philosophique ;* l'autre moins exacte et plus étendue, qu'on appelle *description*, et qui convient mieux aux orateurs, quoiqu'ils ne laissent pas, quand il en est besoin, de se servir de la première.

La plus exacte est celle qui explique la nature d'une chose par ses attributs essentiels, et qui renferme le genre et la différence. Ainsi on définit l'âme, *une substance qui pense.*

La définition moins exacte qu'on appelle *description*, est celle qui donne quelque idée d'une chose par les accidens qui lui sont propres, et qui la déterminent assez pour la faire connaître. Fléchier a employé la dernière pour définir une armée, dans l'oraison funèbre de Turenne.

« Car, messieurs, qu'est-ce qu'une armée? C'est un corps animé d'une in-
« finité de passions différentes, qu'un homme habile fait mouvoir pour la
« défense de la patrie; c'est une troupe d'hommes armés qui suivent

« aveuglément les ordres d'un chef dont ils ne savent pas les intentions;
« c'est une multitude d'âmes, pour la plupart viles et mercenaires, qui,
« sans songer à leur propre réputation, travaillent à celle des rois et des
« conquérans; c'est un assemblage confus de libertins qu'il faut assujettir
« à l'obéissance, de lâches qu'il faut mener au combat, de téméraires
« qu'il faut retenir, d'impatiens qu'il faut accoutumer à la constance. »

91 — XXXIV. Pomponius Atticus composa des annales qui comprenaient sept siècles, où il avait observé une chronologie très-exacte. C'était un chevalier romain fort savant, qui vécut dans une grande liaison d'amitié avec Cicéron et avec Brutus. On le regardait comme un des plus honnêtes hommes de son siècle. Il sut se ménager si étroitement avec César et avec Pompée, qu'il se conserva leur estime et leur affection, sans prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre dans la guerre civile. Il avait passé une grande partie de sa vie à Athènes, dans le commerce de tout ce qu'il y avait d'habiles gens en cette ville, d'où il rapporta le surnom d'*Atticus*.

92 — XXXVI. Voyez les notes de la Rhétorique à Hérennius sur cet objet.

93 — *Id.* Il y a cette différence entre la preuve et l'amplification, que la preuve est pour établir une vérité, ou pour constater un fait, et que l'amplification est pour exagérer ou pour confirmer l'importance de la vérité ou du fait en question. L'amplification se divise en plusieurs espèces; mais on doit savoir que pas une de ces espèces n'est parfaite, s'il n'y a du grand et du sublime, à moins qu'il ne s'agisse de ravaler le prix des choses. « L'amplification, dit Longin, ch. 9 et 10, est un accroissement
« de paroles, que l'on peut tirer de toutes les circonstances particulières
« de chaque chose pour fortifier le discours, en appuyant sur ce qui a
« été dit. »

94 — XXXVII. Le texte dit : « Duo sunt, quæ bene tractata ab oratore,
« admirabilem eloquentiam faciant : quorum alterum est, quod Græci
« ἠθικὸν vocant. »

L'orateur a pour but de persuader ses auditeurs. Pour y réussir, 1°. il doit paraître prudent, sage, vertueux; 2°. il doit représenter ceux pour qui il parle comme d'honnêtes gens, comme éloignés de tout esprit de chicane, de supercherie et d'intérêt; 3°. il doit donner une idée toute contraire de ceux contre qui il parle, en gardant néanmoins les bienséances et les ménagemens convenables. Tout cela suppose dans l'orateur la connaissance des

principes de la bonne morale. *Alterum, quod iidem* παθητικὸν *nominant.*

95 — XXXVII. Verrès, ayant exercé la charge de préteur en Sicile avec toutes sortes de violences et d'injustices, fut accusé de concussion par les Siciliens. Hortensius, qui était son ami, prit sa défense. Cicéron soutint l'accusation, et fit condamner Verrès.

96 — *Id.* Salluste dit néanmoins que Catilina ne demeura pas tout-à-fait sans réplique; qu'il commença par conjurer le sénat de ne pas ajouter foi aux invectives de Cicéron, qui était, disait-il, son ennemi, et qui avait inventé un plan de conjuration pour s'acquérir le titre de défenseur de la patrie; mais que Catilina fut interrompu par un murmure général, qui l'empêcha de se faire entendre; qu'on lui donna les noms d'incendiaire, de parricide, d'ennemi de la patrie; qu'outré de ces reproches, il s'écria avec fureur, que, puisqu'on le poussait à bout, il ne périrait pas seul, et qu'il éteindrait par des ruines le feu qu'on allumait contre lui.

97 — *Id.* C'est la troisième victoire que Cicéron remporta par la force et la vivacité de son éloquence. Voici comme il raconte ce fait dans son *Brutus*, N°. LX : « Je plaidai un jour pour la défense de Titinia, femme de « Cotta. La cause était importante. Curion prit la parole contre moi pour « Servius Nævius. Mais, ayant oublié tout d'un coup son discours, il dit « pour son excuse, que les sortiléges et les enchantemens de Titinia lui « avaient ôté la mémoire. »

98 — XXXVIII. Cicéron fit la première de ses oraisons pour justifier Sylla, accusé d'avoir trempé dans la conjuration de Catilina; et il fit la seconde pour Flaccus, accusé de concussion dans l'Asie, où il avait commandé durant trois ans, après sa préture.

99 — XXXIX. La métaphore, dit le P. Bouhours, est de sa nature une source d'agrémens; et rien ne flatte peut-être plus l'esprit que la représentation d'un objet sous une image étrangère. Nous aimons, suivant la remarque d'Aristote, à voir une chose dans une autre; et ce qui ne frappe pas de soi-même ni à face découverte, surprend dans un habit emprunté et sous un masque.

100 — *Id.* Cicéron a renfermé ici en deux pages presque tout ce qui peut avoir rapport aux figures de diction et aux figures de pensées, sans les nommer et sans les accompagner d'exemples. J'ai déjà expliqué, dans mes notes précédentes, une partie de celles dont il est ici parlé; j'ajouterai encore

l'explication de quelques-unes, à mesure que le besoin l'exigera. Si je voulais tout expliquer, je ferais un volume entier; outre que la bienséance demande que l'on laisse quelque chose à l'intelligence et à la pénétration du lecteur.

101 — XXXIX. J'ai déjà parlé de la répétition des mots dans la note qui répond au N°. XXV. J'ai aussi parlé ailleurs des antithèses, des figures appelées par les Latins *similiter desinens et similiter cadens*, et de celles qui consistent dans un tel arrangement, que les paroles se répondent mutuellement les unes aux autres.

102 — *Id.* La gradation est, selon Quintilien, une figure qui tient de la répétition. En effet, on y répète plusieurs choses; mais l'on ne passe à ce qui suit, qu'en reprenant une partie de ce qui a précédé, comme en cet exemple : « Africano industria virtutem, virtus gloriam, gloria æmulos com-« paravit. » (4 Reth. 34.)

103 — *Id.* Comme *abiit*, *excessit*, *erupit*, *evasit*. Les liaisons servent à rendre le discours doux et coulant; mais, quand il s'agit d'exprimer un sujet qui demande du feu et de l'activité, il est beaucoup mieux de les retrancher. Si vous allez embarrasser, dit Longin, une passion de ces liaisons et de ces particules inutiles, vous lui ôtez toute son impétuosité, et vous arrêtez la liberté de sa course.

104 — *Id.* L'exclamation est plutôt une figure de pensées, qu'une figure de mots. Mais puisque Cicéron la met ici, j'en apporterai des exemples. En voici un tiré d'une épître de Despréaux, où, après avoir fait la description de Hautile, petite seigneurie près de la Roche-Guyon, il s'écrie avec admiration :

> O fortuné séjour ! ô champs aimés des cieux !
> Que pour jamais, foulant vos prés délicieux,
> Ne puis-je ici fixer ma course vagabonde,
> Et, connu de vous seuls, oublier tout le monde !
>
> (Épitre 6.)

Racine, dans ses Cantiques spirituels, exprime admirablement les plaintes d'un chrétien sur les contrariétés qu'il éprouve au-dedans de lui-même; c'est dans le deuxième cantique, qui est une exclamation perpétuelle :

> Mon Dieu, quelle guerre cruelle !
> Je trouve deux hommes en moi :
> L'un veut que, plein d'amour pour toi,
> Mon cœur te soit toujours fidèle ;

L'autre, à tes volontés rebelle,
Me révolte contre ta loi.

L'un, tout esprit et tout céleste,
Veut qu'au ciel sans cesse attaché,
Et des biens éternels touché,
Je compte pour rien tout le reste;
Et l'autre, par son poids funeste,
Me tient vers la terre penché.

Hélas! en guerre avec moi-même,
Où pourrai-je trouver la paix?
Je veux, et n'accomplis jamais:
Je veux; mais, ô misère extrême!
Je ne fais pas le bien que j'aime,
Et je fais le mal que je hais.

O grâce! ô rayon salutaire!
Viens me mettre avec moi d'accord;
Et, domptant par un doux effort
Cet homme qui t'est si contraire,
Fais ton esclave volontaire
De cet esclave de la mort!

105 — XXXIX. Par exemple, « Senatus est summi imperii consilium: senatui « reipublicæ cura mandatur: ad senatum in dubiis periculosisque rebus « omnis civitas respicit. »

106 — LX. Cicéron lui-même en fournit un exemple. Voici comme il parle à Tubéron, qui accusait Ligarius d'avoir combattu contre César à la bataille de Pharsale:

« Mais vous, Tubéron, qui parlez contre Ligarius, pourquoi tirâtes-vous « l'épée à la bataille de Pharsale? Qui vouliez-vous percer? Quel était « votre dessein? A quoi tendaient votre ardeur, et ce feu qui sortait de « vos yeux? Que prétendiez-vous? Que vouliez-vous? »

Des interrogations si vives, si pressantes, et ainsi entassées les unes sur les autres, devaient sans doute jeter l'accusateur dans un grand embarras; car elles le mettaient dans le même cas que l'accusé.

107 — *Id.* Cette espèce de dialogue qui résulte des demandes et des réponses que l'on se fait à soi-même, peut contribuer au succès de la cause. Cicéron

en fournit un exemple dans cette défense de Ligarius : « Devant qui osai-je « parler ainsi? Devant César. Oui, devant César, qui, sachant tout ce « qui s'est passé, n'a pas laissé de me pardonner et de me rendre à la « république, avant même que de m'avoir vu. » On sait que Cicéron avait suivi le parti de Pompée.

108 — XL. C'est une espèce d'ironie, par laquelle on fait semblant de louer ceux qu'on veut ou blâmer ou critiquer, en sorte qu'alors les louanges sont des blâmes ou des railleries. Cotin passait pour un mauvais prédicateur, et était peu suivi. Despréaux lança contre lui ce trait d'ironie :

Cotin, à ses sermons traînant toute la terre,
Fend les flots d'auditeurs pour aller à sa chaire.

109 — *Id.* Comme, « Tu qui alterum accusas, si esses ejus loco, quid fecisses « aliud? Appello ego vos, judices : nonne tali in re id quoque egissetis? »

110 — *Id.* La prosopopée est une figure qui fait parler des personnes absentes ou mortes, et qui prête même des paroles aux choses inanimées.

Fléchier fait usage de cette figure dans l'oraison funèbre de Montausier. « Oserais-je, dit-il, dans un discours où la franchise et la candeur « font le sujet de nos éloges, employer la fiction et le mensonge? Ce « tombeau s'ouvrirait, et ces ossemens se ranimeraient pour me dire : « Pourquoi viens-tu mentir pour moi, qui ne mentis jamais pour per- « sonne? etc. »

Voici encore comme il fait parler madame de Bavière, dauphine de France, dans l'oraison funèbre qu'il a aussi faite pour elle :

« Ne vous semble-t-il pas, messieurs, qu'elle vous dit d'une voix mourante : « La lumière de mes yeux s'éteint, un nuage sans fin se lève entre le « monde et moi; je meurs, et je m'échappe insensiblement à moi-même? « Tristes momens! terme fatal de ma languissante jeunesse! Mais si je « sens qu'il n'y a qu'un petit nombre de jours pour moi, je sais aussi qu'il « y a des années éternelles. La main qui me frappe me soutiendra; et « comme par la loi du corps je tiens à ce monde qui passe, par l'espé- « rance et par la foi je tiens à Dieu qui ne passe point. »

Cette figure va encore plus loin, puisqu'elle prête, comme je l'ai dit, des paroles aux choses inanimées. Cicéron nous en donne un exemple, en faisant parler la Patrie dans la première Catilinaire, N°. VII.

« Écoutez, Catilina, écoutez la voix de la Patrie, qui semble vous adresser « ses plaintes et vous dire : Depuis plusieurs années il ne s'est fait ici « aucun crime dont vous n'ayez été ou l'auteur ou le complice; vous

« avez assassiné plusieurs citoyens, pillé et saccagé nos alliés; vous avez « violé les lois, et vous avez trouvé le moyen d'arrêter le cours et les « poursuites de la justice. Je suis dans de continuelles alarmes : le seul « nom de Catilina m'épouvante. Retirez-vous donc pour faire cesser mes « craintes. »

111 — XL. Voici comme Cicéron parle dans son oraison pour Ligarius : « La « guerre étant commencée, César, et déjà même bien avancée, je partis « pour aller prendre les armes contre vous, de mon propre mouvement, « et sans que personne m'y obligeât. » Par un tel aveu et par cette courageuse liberté, non-seulement il excuse Ligarius en se déclarant encore plus coupable que lui, mais encore il fait sa cour au vainqueur, et loue sa clémence d'une manière fine et délicate.

112 — *Id.* C'est la fonction de l'hypotypose, qui peint les choses avec des couleurs si vives qu'on croit les voir. Cicéron emploie cette figure pour peindre la colère, ou plutôt la fureur de Verrès. « Il vint au barreau, en- « flammé de colère. Ses yeux étaient étincelans; et la cruauté était mar- « quée sur son visage. »

113 — *Id.* L'hyperbole est une figure qui, soit pour amplifier, soit pour diminuer, va au-delà du vrai. Nous nous en servons, lorsque les termes ordinaires ne paraissent pas assez forts pour exprimer tout ce que nous voulons dire. Mais ceux qui nous écoutent, rabattent de nos exagérations ce qu'il en faut rabattre. Ainsi cette figure ramène l'esprit à la vérité par la voie du mensonge. Lorsque, pour exprimer la vitesse d'un homme à la course, nous disons, *il va plus vite que le vent ;* et quand, pour marquer l'extrême lenteur d'un autre, nous disons, *il marche plus lentement qu'une tortue :* l'auditeur n'y est point trompé; il apprécie la valeur des expressions, et conçoit l'idée que nous voulons donner de ces deux différentes allures.

En voilà assez sur l'article des figures. Ceux qui voudront en savoir davantage, peuvent lire Quintilien, l. 8, ch. 6, et l. 9, ch. 1, 2 et 3; et Rollin dans le second tome du Traité des Etudes, dans lequel, en expliquant les principales figures, il accompagne ses explications de plusieurs exemples tirés des meilleurs auteurs, tant anciens que modernes.

114 — XLI. Cicéron rapporte lui-même les éloges et le témoignage singulier que le sénat et le peuple romain avaient donnés aux services importans qu'il avait rendus à la république. Voici comme il en parle dans sa harangue contre Pison, N°. III.

« 1°. Catulus, prince du sénat, et le premier mobile de la délibération, « dans une assemblée nombreuse de sénateurs, me proclama père de la « patrie. 2°. Lorsque je quittai le consulat, le tribun du peuple me dé- « fendit de haranguer, en sorte que je ne pus prononcer le discours que « j'avais préparé; il me permit seulement de faire le serment accoutumé, « qui consistait à dire qu'on n'avait rien fait contre les intérêts de la répu- « blique. Mais alors je jurai sans hésiter que *j'avais sauvé le sénat et le « peuple romain*. Toute l'assemblée applaudit à mon serment; et le « peuple jura à son tour que j'avais dit la vérité. »

115 — XLII. Pour entendre ces paroles, il faut savoir que chez les Romains il y avait non-seulement des places publiques et des champs publics consacrés à la religion, qui étaient inaliénables par la loi des Douze Tables, mais qu'il y avait encore des fonds de terre appartenant à des familles particulières, lesquelles jouissaient des mêmes priviléges, et qui, étant aussi consacrés par la religion, devenaient perpétuels et inaliénables. C'est pourquoi il est dit dans le second livre des Lois de Cicéron : *Sacra privata perpetua manento*.

116 — XLIII. Nous devons à l'oppression de la république romaine par César, les ouvrages de philosophie que Cicéron a composés. Comme il vit, après la bataille de Pharsale, que l'autorité du sénat était anéantie, et qu'il ne pouvait plus employer ses soins et ses lumières pour les affaires publiques, ni pour les fonctions du barreau, il se retira dans ses maisons de campagne, où il se mit à travailler à ses livres philosophiques, dont la beauté ne cède point à ses pièces d'éloquence. C'est alors qu'il composa ses Tusculanes, ses livres des Offices, de la Nature des Dieux, de la Divination, des Lois, des Fins du bien et du mal. Il avait eu dès sa jeunesse beaucoup de goût et d'ouverture pour ces sortes de sciences; mais les affaires d'état et du barreau l'avaient toujours tellement occupé, qu'il n'avait pas eu le temps de rien écrire en ce genre. Il profita donc de l'occasion, et employa son loisir à composer ce grand nombre d'excellens ouvrages, qui montrent l'étendue de ses lumières et la fécondité de son génie.

116 bis — XLV. Cicéron avait traduit dans sa jeunesse, en vers latins, le poëme grec d'Aratus.

117 — XLVII. Il y a dans le texte : « *Scripserunt*, esse verius sentio : sed « consuetudini auribus indulgenti libenter obsequor. » *Verum* et *veritas*,

outre leur signification ordinaire, ont encore une signification peu commune, et qui mérite ici d'être remarquée, d'autant plus que Cicéron s'en sert en plusieurs endroits de ce Traité, en y attachant l'idée de *règle* : en quoi ces deux mots sont opposés à l'idée que l'on a des mots *usus* et *consuetudo*, usage et coutume.

118 XLVII. Le texte porte : « Impetratum est a consuetudine, ut peccare suavitatis causa liceret. » Nous avons imité l'exemple des Latins dans notre langue : nous aimons mieux faire un solécisme pour adoucir notre prononciation, que de choquer l'oreille par un mauvais son. Ainsi nous disons *mon épée*, *mon âme*, et non *ma épée*, *ma âme*, comme la règle de la construction grammaticale le demandait.

119 — L. Voici la définition du nombre oratoire que donne l'abbé d'Olivet dans sa Prosodie française, page 125, avec un abrégé des explications qu'il y joint : « Le nombre oratoire est une sorte de modulation, qui « résulte non-seulement de la valeur syllabique, mais encore de la qualité « et de l'arrangement des mots. »

1°. Il donne pour première cause de cette modulation, la valeur syllabique des mots dont une phrase est composée, c'est-à-dire, leurs longues et leurs brèves, non assemblées fortuitement, mais assorties de manière qu'elles précipitent ou ralentissent la prononciation au gré de l'oreille.

2°. Il ajoute qu'il faut avoir égard à la qualité des mots considérés comme des sons ou éclatans, ou sourds, ou lents, ou rapides, ou rudes, ou doux. Il avertit que l'importance est de savoir tempérer ces sons l'un par l'autre ; et qu'il n'y en a point de si rudes qui ne puissent être adoucis, ni de si faibles qui ne puissent être fortifiés.

3°. Il apporte pour dernière cause de l'harmonie, l'arrangement des mots. Il remarque que souvent on est obligé de transposer des mots, ou même des membres de phrase, non-seulement pour être plus clair, ou plus énergique, mais encore pour attraper un tour harmonieux. Il conclut qu'une phrase bien cadencée est un tissu de syllabes bien choisies, et mises dans un tel ordre, qu'il n'en résulte rien de dur, rien de lâche, rien de trop long, rien de trop court, rien de pesant, ni rien de sautillant.

120 — LI. Thrasymaque fut le premier chez les Grecs qui inventa le nombre et la cadence ; mais Isocrate en perfectionna l'art par ses préceptes et par ses exemples.

121 — LIII. Il y a dans le texte, *aures enim, vel animus aurium nuntio*, etc. Cicéron, après s'être servi du mot d'*aures*, se corrige aussitôt, et ajoute, *vel animus aurium nuntio*, pour montrer qu'à proprement parler, ce n'est point l'oreille qui entend, et qui juge de la mesure des longues et des brèves. En effet, le corps est incapable de penser et de sentir. Cette faculté n'appartient qu'à l'esprit, qui voit et qui entend, à l'occasion des impressions que les corps environnans font sur les yeux et sur les oreilles; impressions qui se communiquent jusqu'à cette partie du cerveau qui est, pour ainsi dire, le siége de l'âme : car il y a des routes qui, percées par la main de la nature, s'étendent depuis le siége de l'âme jusqu'aux extrémités du corps; en sorte que les yeux, les oreilles et les narines ne sont que les organes et les canaux des sensations de la vue, de l'ouïe et de l'odorat. Il faut même que l'âme soit attentive à l'action des objets, sans quoi il n'y aurait point de sensation : car souvent nous disons que nous n'avons vu ni entendu les personnes qui se sont présentées devant nous, parce qu'alors fortement occupés de quelques pensées, ou distraits par la violence des maux que nous ressentons, nous n'avons fait aucune attention ni à la présence ni aux actions de ces personnes; d'où il est aisé de conclure que c'est l'esprit qui voit et qui entend, et que les parties du corps qui servent à la vue et à l'ouïe, etc., ne sont que des fenêtres par où l'âme reçoit l'impression des objets. Telle est la doctrine de Cicéron dans ses Tusculanes : « Nos enim ne nunc quidem oculis cernimus ea quæ « videmus. Neque enim est ullus sensus in corpore; sed viæ quasi quæ-« dam sunt ad oculos, ad aures, ad nares, a sede animi perforatæ. Itaque « sæpe, aut cogitatione, aut aliqua vi morbi impediti, apertis atque inte-« gris et oculis et auribus, nec videmus, nec audimus; ut facile intelligi « possit animum et videre et audire, non eas partes quæ quasi fenestræ « sunt animi; quibus tamen sentire nihil queat mens, nisi id agat et adsit. » (1 *Tusc.*, N°. XX.)

122 — LV. Cicéron satisfait à toutes ces petites questions en détail; ensuite il fait la récapitulation de toutes les décisions qu'il en a données N°. LX.

123 — LVI. Quintilien n'est pas de ce sentiment. « Cicéron, dit-il, tout « grand orateur qu'il est, ne me persuadera pas que Lysias, Hérodote et « Thucydide aient été plus curieux du nombre. Peut-être ont-ils eu une « autre manière que celle de Démosthènes et de Platon, qui eux-mêmes « ont été différens l'un de l'autre; mais cela ne prouve rien. »

124 — *Id.* Comme Cicéron, dans le reste de ce Traité, est obligé de parler de la mesure des pieds qui entrent dans la prose latine, il est bon d'en faire

ici une liste, et d'en marquer en peu de mots la nature, afin que le lecteur puisse y avoir recours dans le besoin.

Les pieds sont de deux sortes : les uns simples, et les autres composés.

Les simples sont de deux ou trois syllabes. Voici ceux de deux syllabes :

Le *spondée*, qui a deux longues, comme Mūsæ.

Le *trochée*, que Cicéron appelle aussi *chorée*, est d'une longue et d'une brève, comme Mūsă.

L'*ïambe*, qui est le contraire du *chorée*, est d'une brève et d'une longue, comme Dĕō.

Je mettrai encore ici le pyrrhique, qui sert à la composition du péon. Le *pyrrhique* est de deux brèves, comme Dĕŭs.

Les pieds de trois syllabes dont Cicéron parle, sont :

Le *dactyle*, qui est d'une longue et de deux brèves, comme Cārmĭnă.

L'*anapeste*, qui est le contraire du dactyle, est de deux brèves et d'une longue, comme Dŏmĭnī.

Le *crétique* est d'une brève au milieu de deux longues, comme cāstĭtās.

Le *tribraque*, qui a trois brèves, et qui est égal au *chorée*, non en nombre de syllabes, mais en intervalle, comme Dŏmĭnă.

Outre ces pieds simples, il y en a de composés, qui sont plutôt des assemblages de pieds que des pieds. On en compte plusieurs : mais Cicéron n'en a employé que trois dans son Traité de l'Orateur; savoir, le *dichorée*, le *péan* et le *dochmius*.

Le *dichorée* est composé de deux *chorées*, comme cōmprŏbārĕ.

Le *péon* ou le *péan* est de deux sortes. Le premier est d'une longue et de trois brèves, comme cōnfĭcĕrĕ : ainsi il est composé d'un trochée et d'un pyrrhique. Le second est au contraire de trois brèves et d'une longue, comme cĕlĕrĭtās : alors il est composé d'un pyrrhique et d'un ïambe.

Le *dochmius* est de cinq syllabes ; savoir, d'une brève et de deux longues, et ensuite d'une brève et d'une longue, comme ămīcōs tĕnēs : ainsi il est composé d'un ïambe et d'un crétique.

125 — LVI. Les pieds dont le nombre est composé, sont de trois espèces. Les uns sont égaux, c'est-à-dire, ont une partie égale à l'autre, comme le spondée, qui est de deux longues, ou comme le dactyle, qui est d'une longue et de deux brèves; car la longue est équivalente à deux brèves. Les autres sont d'une mesure et demie, en sorte qu'une partie est une fois plus grande que l'autre : tel est l'ïambe, qui est d'une brève et d'une longue : on sait qu'une longue a deux temps, et que la brève n'en a qu'un. Enfin les autres pieds sont en proportion sesquialtère, c'est-à-

dire qu'ils sont comme deux nombres, dont le dernier contient le premier une fois, avec l'addition de sa moitié. 9, par exemple, contient une fois 6, et encore la moitié de 6, qui est 3 : tel est le premier péon, dont la dernière partie, qui est de trois brèves, égale la première qui est d'une longue, et la surpasse encore d'une moitié.

126 — LVI. Les vers hipponactes, selon Majoragius, ne sont point différens des vers ïambiques, si ce n'est que dans les vers ïambiques le dernier pied est toujours un ïambe, au lieu que dans les hipponactes le dernier pied est un spondée.

Il n'y a aucun de ces pieds qui n'entre dans la prose. Mais plus ils ont de temps, c'est-à-dire, de syllabes longues, plus ils lui communiquent de poids et de stabilité; et plus ils ont de brèves, plus ils lui donnent de vitesse et de mouvement.

127 — *Id. Vers Aristophaniens*, ainsi appelés du nom du poëte Aristophane, qui faisait un fréquent usage des vers anapestes.

128 — LIX. Le texte, *ponendus est enim ille ambitus, non abjiciendus.* Les chutes de la période dans le discours sont comme autant de repos où l'on respire; l'auditeur les attend. Mais quelque nombreuse que soit la fin, elle perd une partie de sa beauté, et manque souvent le but que l'on s'y propose, si l'on y arrive brusquement et comme à pas précipités. *Ponendus* a ici la signification de *componendus.*

129 — LXI. La période est de deux sortes : l'une simple, qui forme un sens parfait, et qui est renfermée dans un cercle de paroles nombreuses; l'autre, composée de membres et d'incises qui ont plusieurs sens. Pour être parfaite, il faut qu'elle ait quatre membres : cependant elle peut en avoir plus ou moins. L'espace de quatre vers hexamètres est la mesure que prescrit Cicéron. Ses qualités sont : 1°. qu'elle doit terminer le sens; 2°. qu'elle ne doit être ni d'une longueur excessive, ni trop courte. Quand elle est trop longue, elle devient traînante, elle fatigue également et l'orateur et l'auditeur. Quand elle est trop courte, elle n'a ni poids ni soutien, elle dérobe à l'oreille une partie de ce qui lui est dû.

Il faut faire, autant que l'on peut, les membres de la période égaux; plus ils ont d'égalité, plus l'oreille est flattée. Cependant les périodes égales ne doivent pas se suivre de trop près : cette égalité de cadence trop souvent répétée pourrait devenir ennuyeuse. Ayez donc soin de varier les tours et les membres de vos périodes au gré de l'oreille.

130 — LXIII. Κόμματα et κῶλα, *incisa* et *membra*. Le membre est une des parties de la période. Il est renfermé dans une certaine quantité de paroles, dont le nombre est complet. L'incise ne diffère du membre, qu'en ce qu'elle n'a pas tant d'étendue, et qu'en ce que le nombre n'en est pas si complet. Le membre détaché est semblable à une période simple, comme en cet exemple de Cicéron dans sa seconde Philippique, No. XXII : « Nulla causa justa cuiquam esse potest contra patriam « arma capiendi. » L'incise n'est composée que de deux ou trois mots, comme *Furor arma ministrat* : quelquefois elle est renfermée dans un seul mot, comme *dixit*.

131 — LXIV. Cicéron dit ici que le dactyle suivi d'un spondée ou d'un chorée, termine heureusement la période. Mais comment cela s'accorde-t-il avec le précepte qu'il donne dans les Partitions oratoires ? « Orationem « conscribendam esse numerose, non ad similitudinem versuum. » Quintilien condamne expressément les fins des périodes qui ressemblent aux fins des vers hexamètres : « Ne dactylus quidem spondeô bene præpo- « nitur, quia finem versus damnamus in fine orationis. » Lib. 9, cap. 4.

Si toutefois le dactyle et le spondée étaient renfermés dans le même mot qui termine la période, l'oreille, loin d'être choquée, en serait satisfaite, comme en cet exemple : « Qui mihi primus afflicto et jacenti consularem « fidem dexteramque porrexit ; qui me a morte ad vitam, a desperatione « ad spem, ab exitio ad salutem revocavit. » (Cic. *in Oratione post redit. in Sen.*, No. IX.)

132 — LXVI. Ces nœuds et ces conjonctions sont les particules qui servent à lier et unir les différentes parties de la période, telles que sont « et, sed, « quamquam, tamen, non solum, sed etiam, cum, tum, etc. »

133 — LXVII. Hégésias de Magnésie, auteur d'un style affecté et plein de pensées froides et insipides : témoin ce qu'il dit sur l'incendie du temple d'Ephèse, « qu'il ne fallait pas s'étonner que ce temple consacré à Diane « eût été brûlé la nuit même qu'Alexandre vint au monde, parce qu'alors « la déesse était occupée aux couches d'Olympias. » *Plutarch. in Alexandri vita.*

134 — LXIX. Cicéron semble oublier ici que, dans son Dialogue *des illustres Orateurs*, il a donné à Antipater la qualité de bon écrivain : « L. Cælius « Antipater scriptor fuit, ut temporibus illis, luculentus. »

135 — LXXI. Il y a dans le texte, *scopas, ut ita dicam, mihi videntur dissolvere :* « ils me paraissent délier un balai, et en disperser les diffé« rentes parties; » c'est-à-dire, faire des choses inutiles, des choses qui n'ont ni suite ni liaison, et par conséquent qui ne sont bonnes à rien. Telles étaient les différentes parties des périodes et des discours de ces prétendus orateurs attiques, que Cicéron tourne en ridicule : il compare leurs pensées et leurs expressions mal unies et mal arrangées, à des brins de bouleau, ou de genêt, ou de jonc; brins qui ne sont d'aucun usage, quand ils ne sont point joints ensemble. Cette comparaison présentait une idée trop basse pour entrer dans la traduction; je me suis contenté des termes généraux de *vils lambeaux* et d'*inutiles parcelles*, pour en rendre le sens.

136 — *Id.* Cicéron faisait profession de la philosophie académicienne; et la maxime capitale de cette secte, était que le vrai ne pouvait se trouver avec certitude, qu'il fallait donc se contenter de chercher le vraisemblable sur chaque chose, et que ce n'est qu'à force d'agiter le pour et le contre, qu'on peut découvrir la vraisemblance.

137. — *Id.* Malgré l'excellence de cet ouvrage, malgré le soin que Cicéron avait pris de l'établir sur des preuves et des fondemens solides, Brutus ne l'approuva pas. Cicéron s'en plaint dans une lettre qu'il écrit à Atticus en ces termes :

« Lorsque j'adressai à Brutus mon livre de la parfaite éloquence, que je « n'avais composé qu'à sa sollicitation, il m'écrivit, et à vous aussi, « qu'il n'approuvait point mon système sur cet article. »

« Quum, ipsius precibus pene adductus, scripsissem ad eum de optimo « genere dicendi, non modo mihi, sed etiam tibi scripsit, sibi illud, « quod mihi placeret, non probari. »

Comme Brutus avait pris Lysias pour modèle, il ne faisait consister l'éloquence que dans la justesse des pensées, dans la précision et la politesse du style; les grands mouvemens et la magnificence de l'élocution ne lui plaisaient pas.

C'est dans ce goût qu'il composa la harangue qu'il fit touchant le meurtre de César; sur quoi Cicéron, qui parlait toujours de bonne foi, et avec une candeur qui marquait une belle âme, écrivit à Atticus :

« Brutus m'a envoyé la harangue qu'il a prononcée dans le Capitole : il « me prie de la corriger, avant qu'il la rende publique, et me recom« mande de ne le point épargner. On ne peut rien voir de plus poli ni « de plus elégant que cette pièce, soit pour les pensées, soit pour l'ex-

« pression : mais si j'avais eu un pareil sujet à traiter, j'y aurais mis « plus de feu et de véhémence. Vous voyez ce que demandaient alors le « caractère de l'orateur, et le personnage qu'il devait représenter. Je n'ai « pu rien changer dans sa harangue ; il a si bien réussi, eu égard au « genre d'écrire qui lui plaît, et à l'idée particulière qu'il s'est formée « de la parfaite éloquence, qu'on ne peut rien faire de mieux : mais, « soit que j'aie tort ou raison, je suis dans un goût tout opposé, et dans « des principes bien différens des siens. Si vous n'avez pas encore lu « cette harangue, je vous prie de la lire, afin que vous vous mettiez à « portée de me dire ce que vous en pensez, quoique j'aie lieu de craindre « que votre surnom d'*Atticus* ne vous fasse illusion, et ne vous mette « un peu trop dans les intérêts de l'atticisme. Cependant, lorsque vous « vous souviendrez des foudres de Démosthènes, vous concevrez aisément « que l'atticisme est très-susceptible de force et de véhémence. »

Remarquez que, quoique Cicéron dût être fort piqué de ce que Brutus avait désapprouvé son Traité de l'Orateur, il ne laisse pas de donner de grandes louanges à la pureté, à l'élégance et à la délicatesse de son style ; ce qui prouve sa sincérité, et autorise en même temps la critique qu'il fait de ce discours. « Si illam causam habuissem, dixissem ardentius. « Vides quæ sit persona dicentis. » En effet, Brutus manquait dans ce discours à ce qu'il se devait à lui-même, à ce qu'il devait aux auditeurs, et à ce qu'il devait à la qualité du sujet. C'est Brutus qui parle, Brutus le chef de la conjuration contre César : en tuant le tyran, il avait tiré sa patrie de la servitude ; il s'agissait de faire sentir aux Romains l'importance du service qu'il leur avait rendu, et d'exciter leur indignation contre tous les oppresseurs de la liberté. Un sujet de cette nature aurait dû animer l'orateur, et produire les plus grands mouvemens. Mais Brutus, qui était partisan outré de l'atticisme, et qui n'en connaissait point toutes les perfections, suivit son idée dans la composition de cette harangue, et se contenta d'y mettre de la douceur, de la précision et de l'élégance. Il ne faisait pas réflexion que s'il y a une éloquence douce, polie, insinuante, propre à charmer les esprits, telle qu'était celle de Lysias, il y a aussi une éloquence forte, mâle, vigoureuse, capable d'exciter les plus grandes passions, telle qu'était celle d'Hypéride et de Démosthènes. Aussi Cicéron ne devait guère s'inquiéter de ce que Brutus ne paraissait pas content de son livre, puisqu'il en jugeait sur la fausse idée qu'il avait du style attique.

138 — LXXI. Il y a dans le texte : *Verecundia negandi, scribendi me impudentiam suscepisse.* M. le président Bouhier conjecture qu'il faut lire *imprudentiam*, au lieu d'*impudentiam*, fondé sur ce que Cicéron dit au commencement de cet ouvrage : « Malo enim, quum studio tuo sim « obsecutus, desiderari a te prudentiam meam. »

FIN DES REMARQUES SUR L'ORATEUR.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DE L'ORATEUR.

LES TOPIQUES,

TRADUCTION DE J. B. LEVÉE.

INTRODUCTION.

Cicéron lui-même nous apprend dans quelles circonstances et à quelle occasion il composa les Topiques. Ce petit traité, qui n'est que l'extrait des huit livres d'Aristote sur la même matière, est bien loin d'inspirer, au premier abord, un aussi vif intérêt que les autres ouvrages de rhétorique de Cicéron. Mais, sous des formes moins séduisantes, il cache encore des idées profondes, et me paraît offrir le complément des excellentes leçons qu'il a données sur l'art oratoire. C'est d'ailleurs une nouvelle preuve de la fécondité de ce génie qui embrassait sans confusion tant de sujets, tant de connaissances, et qui, jusqu'à son déclin, répand encore autour de lui le plus vif éclat. L'orateur romain venait d'atteindre sa soixante-troisième année: il fuyait les fureurs d'Antoine dont il devait bientôt être victime; sa mémoire, quoique remplie de souvenirs pénibles, semble reprendre toute son activité pour rassembler en un instant une partie des richesses qu'elle renferme, et Cicéron compose les Topiques au milieu des embarras et de la fatigue d'un voyage. On serait en droit de m'accuser d'un fol enthousiasme, si je voulais présenter cet ouvrage comme

un de ses chefs-d'œuvre ; surtout lorsqu'il avoue lui-même qu'il y règne une obscurité qui tient à la nature du sujet. « Je promets, disait-il à Trébatius en le lui « envoyant, de vous en faciliter l'intelligence, si je « vis assez long-temps pour retourner en Italie, et si « la république subsiste encore. » Cependant qu'il me soit permis, après avoir fait quelques efforts pour entendre ce traité, d'assurer que si l'aridité de la matière rebute momentanément le lecteur, une seconde lecture le dédommagera, comme moi, du soin qu'il aura pris d'en saisir l'ensemble et les détails, et sans doute il en reconnaîtra l'utilité. Il me semble que M. Desmeuniers porte un jugement trop sévère, lorsqu'il dit que c'est un labyrinthe de subtilités et d'idées creuses ; que la marche de Cicéron n'est pas nette, que son expression manque de justesse : je n'en supprimerai point comme lui de nombreux passages, je ne chercherai point à dénaturer la pensée de Cicéron ; et, si je l'ai fait, j'aime mieux être accusé de l'avoir mal compris, que de déclarer, de ma propre autorité, qu'il est inintelligible, et que ses raisonnemens sont des songes creux. Je conviens que les exemples ne seraient pas bien choisis, si le traité eût été composé pour nous et de notre temps. Mais Cicéron les a puisés la plupart dans la jurisprudence romaine,

parce qu'il s'adressait à un jurisconsulte à qui ce langage était familier *. Il est facile de sentir combien la traduction présentait à cet égard de difficultés ; je n'ai rien négligé pour les surmonter et pour les aplanir, en expliquant dans les notes les passages obscurs, et en substituant aussi dans mes remarques des exemples plus conformes à nos idées. Les savans commentaires du P. Proust m'ont été d'un grand secours.

* *Sed ego a vestris exemplis, nisi necessario, non recedam.* Topic. No. VII.

M. T. CICERONIS

AD C. TREBATIUM,

TOPICA.

I. Majores nos res scribere ingressos, C. Trebati, et iis libris, quos brevi tempore satis multos edidimus, digniores, e cursu ipso revocavit voluntas tua. Cum enim mecum in Tusculano esses, et in bibliotheca separatim uterque nostrum ad suum studium libellos, quos vellet, evolveret, incidisti in Aristotelis Topica quædam, quæ sunt ab illo pluribus libris explicata. Qua inscriptione commotus, continuo a me eorum librorum sententiam requisisti. Quam tibi cum exposuissem, disciplinam inveniendorum argumentorum, ut sine ullo errore, ad eam rationem, via perveniremus ab Aristotele inventa, libris illis contineri: verecunde tu quidem, ut omnia, sed tamen ut facile cernerem te ardere studio, mecum, ut tibi [1] illam traderem, egisti. Cum autem ego te, non tam vitandi laboris mei causa, quam quod id tua interesse arbitrarer, vel ut eos per te ipse legeres, vel ut totam rationem a doctissimo quodam rhetore acciperes, hortatus essem: utrumque, ut ex te audiebam, es expertus. Sed a

[1] Illa.

LES TOPIQUES

DE M. T. CICÉRON,

ADRESSÉS A C. TRÉBATIUS.

I. J'AVAIS commencé, mon cher Trébatius, un ouvrage plus étendu et plus important [1] que ceux que j'ai composés, en assez grand nombre, dans un court espace de temps; je l'interromps, afin de répondre à vos désirs. Lorsque vous étiez avec moi à Tusculum, nous parcourions, chacun selon son goût, les différens livres renfermés dans ma bibliothéque. Il vous tomba entre les mains les Topiques [2] d'Aristote, dont il a fait la matière de plusieurs livres. Frappé de ce titre, vous me demandâtes aussitôt ce qu'il signifiait. Après vous avoir dit qu'il contenait les moyens de trouver des lieux communs et des argumens propres à découvrir la vérité, par cette méthode dont Aristote est l'inventeur, je m'aperçus, malgré la timidité qui vous caractérise, du désir que vous aviez d'apprendre de moi la doctrine du philosophe grec. Je vous engageai, non pas tant pour m'épargner un peu de peine, que pour votre propre intérêt, à l'étudier seul, ou à vous adresser à un habile rhéteur. Vous aviez déjà employé l'un et l'autre moyen; mais l'obscurité [3] de l'ouvrage vous rebutait. Ce grand rhéteur vous répondit, je crois, qu'il ignorait la méthode d'Aristote. J'en fus d'autant moins surpris, que l'ouvrage du philosophe grec n'est connu que d'un très-petit nombre de philosophes. Ils n'en sont pas moins sans excuse, puisque non-seulement

libris te obscuritas rejecit. Rhetor autem ille magnus, hæc, ut opinor, Aristotelica se ignorare respondit. Quod quidem minime sum admiratus, eum philosophum rhetori non esse cognitum, qui ab ipsis philosophis, præter admodum paucos, [1] ignoraretur. Quibus eo minus ignoscendum est, quod non modo rebus iis, quæ ab illo dictæ et inventæ sunt, allici debuerunt, sed dicendi quoque incredibili quadam cum copia, tum etiam suavitate. Non potui igitur tibi, sæpius hoc roganti, et tamen verenti, ne mihi gravis esses (facile enim id cernebam), debere diutius, ne ipsi juris interpreti fieri videretur injuria. Etenim cum tu mihi meisque multa sæpe scripsisses, veritus sum, ne, si ego gravarer, aut ingratum id, aut superbum videretur. Sed, dum fuimus una, tu optimus es testis, quam fuerim occupatus: ut autem a te discessi, in Græciam proficiscens, cum opera mea nec respublica nec amici uterentur, nec honeste inter arma versari possem, ne si tuto id quidem mihi liceret: ut veni Veliam, tuaque et tuos vidi, admonitus hujus æris alieni, nolui deesse ne tacitæ quidem flagitationi tuæ. Itaque hæc, cum mecum libros non haberem, memoria repetita, in ipsa navigatione conscripsi, tibique ex itinere misi: ut mea diligentia mandatorum tuorum, te quoque, etsi admonitore non eges, ad memoriam nostrarum rerum excitarem. Sed jam tempus est ad id, quod instituimus, accedere.

II. Cum omnis ratio diligens disserendi duas habeat

[1] Ignoretur.

les écrits d'Aristote sont remplis d'observations utiles et profondes, mais encore, parce que la fécondité merveilleuse et la douceur de son style devaient les entraîner. Je ne puis donc hésiter plus long-temps à satisfaire un empressement dont vous m'avez donné des marques réitérées, quoique vous ayez souvent craint de troubler mes occupations; je ne veux plus différer d'acquitter ma dette envers vous, de peur de m'attirer quelque affaire avec un jurisconsulte éclairé [4]. En effet, comme vous m'écrivez souvent, ainsi qu'à mes amis, sur cet objet, je m'exposerais, par de nouveaux délais, à être accusé d'ingratitude ou de vanité. Mais souvenez-vous de quelle multitude d'affaires j'étais accablé pendant notre séjour à la campagne. Dès que je vous eus quitté, je partis pour la Grèce, puisque mes services ne pouvaient plus être utiles à l'État, ni à mes amis, et que je ne devais pas raisonnablement (même à l'abri du danger), demeurer parmi ces bandes armées qui remplissent l'Italie. Votre famille, que je vis à Vélie, rappela à mon souvenir une promesse dont je voulais m'acquitter, sans avoir besoin de nouvelles sollicitations de votre part. J'ai donc composé de mémoire ce petit extrait, pendant la traversée, et je vous l'envoie, afin de vous prouver que je ne vous perds jamais de vue, même en voyage. Vous n'aviez cependant pas besoin de mes leçons. Mais il est temps d'en venir à notre sujet.

II. La dialectique exige le talent de l'invention, et un jugement sain. Aristote me paraît posséder éminemment ces

partes; unam inveniendi, alteram judicandi: utriusque princeps, ut mihi quidem videtur, Aristoteles fuit. Stoici autem in altera elaboraverunt. Judicandi enim vias diligenter persecuti sunt, ea scientia, quam Dialecticen appellant. Inveniendi vero artem, quæ Topice dicitur, quæque ad usum potior erat, et ordine naturæ certe prior, totam reliquerunt. Nos autem, quoniam in utraque summa utilitas est, et utramque, si erit otium, persequi cogitamus, ab ea, quæ prior est, ordiemur. Ut igitur earum rerum, quæ absconditæ sunt, demonstrato et notato loco, facilis inventio est: sic, cum pervestigare argumentum aliquod volumus, *locos* nosse debemus: sic enim appellatæ ab Aristotele sunt hæ quasi sedes, e quibus argumenta promuntur. Itaque licet definire, locum esse argumenti sedem: argumentum autem, rationem, quæ rei dubiæ faciat fidem. Sed ex his locis, in quibus argumenta inclusa sunt, alii in eo ipso, de quo agitur, hærent: alii assumuntur extrinsecus. In ipso, tum ex toto, tum ex partibus ejus, tum ex nota, tum ex his rebus, quæ quodammodo affectæ sunt ad id, de quo quæritur. Extrinsecus autem ea dicuntur, quæ absunt, longeque disjuncta sunt. Sed ad id totum, de quo disseritur, tum definitio adhibetur, quæ quasi involutum evolvit id, de quo quæritur: ejus argumenti talis est formula: « Jus civile est, æquitas constituta iis, qui « ejusdem civitatis sunt, ad res suas obtinendas: ejus « autem æquitatis utilis est cognitio: utilis est ergo « juris civilis scientia: » tum partium enumeratio,

deux qualités. Les stoïciens ont enseigné avec soin tout ce qui regarde l'exactitude du jugement ou la dialectique; mais ils ont entièrement négligé l'art d'inventer les argumens, ou les topiques, qui est d'un usage plus fréquent, et qui, dans l'ordre naturel, doit passer avant la logique. L'une et l'autre sont, à mon avis, d'une grande utilité; c'est pourquoi je me propose de les traiter toutes les deux, si j'en ai le temps. Je commencerai par les topiques. Comme il est facile de trouver une chose, lorsqu'on sait où elle est cachée, de même, pour découvrir la vérité d'un raisonnement, il importe de connaître les *lieux communs*. C'est le nom qu'Aristote a donné aux différentes sources où l'on va puiser les preuves. Il est donc permis d'appeler *lieu*, le siége de la preuve, et *preuve*, le moyen dont on se sert pour persuader une chose douteuse. Les lieux communs, d'où l'on tire les raisonnemens, sont inhérens au sujet, ou ils en sont des accessoires. Les uns sont appelés *lieux intérieurs*, et les autres *lieux extérieurs*. Les premiers dérivent du sujet considéré en son entier, ou de l'énumération des parties qui le constituent, ou de l'étymologie et de la signification du mot; enfin, de tout ce qui se rapporte au sujet. Les seconds sont absolument hors du sujet; ils en sont séparés. Mais lorsqu'on tire un raisonnement du sujet dans son entier, on donne une définition propre à dissiper l'obscurité dont le sujet semble enveloppé. Voici la formule [5] de cette espèce de raisonnement. « Le droit civil [6] est « l'équité même, qui doit diriger les citoyens d'un même pays « dans l'exercice de leurs droits. Or, la connaissance de cette « équité leur est utile; donc le droit civil est une science utile. » Donnons un exemple d'un argument tiré de l'énumération des parties. « Cet homme n'est pas libre, s'il n'a pas été affran- « chi [7] devant les censeurs, ou par le coup de baguette, ou

quæ tractatur hoc modo : « Si neque censu, neque « vindicta, nec testamento liber factus est, non est « liber : neque est ulla earum rerum : non est igitur « liber : » tum notatio, cum ex vi verbi argumentum aliquod elicitur, hoc modo : « Cum lex (Ælia Sentia) « assiduo vindicem assiduum esse jubeat, locupletem « jubet locupleti : locuples enim est assiduus, ut ait « Ælius, appellatus ab [1] asse dando. »

III. Ducuntur etiam argumenta ex iis rebus, quæ quodammodo affectæ sunt ad id, de quo quæritur. Sed hoc genus in plures partes distributum est. Nam alia conjugata appellamus, alia ex genere, alia ex formula, alia ex similitudine, alia ex antecedentibus, alia ex consequentibus, alia ex repugnantibus, alia ex causis, alia ex effectis, alia ex comparatione majorum, aut parium, aut minorum. Conjugata dicuntur, quæ sunt ex verbis generis ejusdem. Ejusdem autem generis verba sunt, quæ orta ab uno varie commutantur, ut *sapiens*, *sapienter*, *sapientia*. Hæc verborum conjugatio συζυγία dicitur, ex qua hujusmodi est argumentum : *Si compascuus ager est, jus est compascere.* A genere sic ducitur : « Quoniam argentum omne « mulieri legatum est, non potest ea pecunia, quæ « numerata domi relicta est, non esse legata ; forma « enim a genere, quoad suum nomen retinet, num« quam sejungitur : numerata autem pecunia nomen « argenti retinet : legata igitur videtur. » A forma generis, quam interdum, quo planius accipiatur,

[1] Ære.

« par testament. Or, celui dont je parle n'a été affranchi d'au« cune de ces manières; il n'est donc pas libre. » L'exemple suivant sera tiré de l'étymologie et de la signification du mot. « Puisque la loi Ælia Sentia [8] ordonne au riche contribuable [9] « de servir d'appui au riche, elle enjoint donc à l'homme opu« lent de soutenir l'homme opulent; car l'homme opulent est « riche contribuable; et, comme le dit Ælius, il est appelé « *assiduus*, parce que sa fortune lui permet de secourir l'État « en payant ses impositions. »

III. On tire aussi les argumens des choses qui ont quelque rapport à l'objet de la question. Ce genre d'argument se divise en plusieurs parties. Les uns sont tirés des mots qui appartiennent à la même famille [10]; les autres du genre; d'autres encore de l'espèce; d'autres de la ressemblance, de la dissemblance ou des rapports; d'autres enfin sont puisés parmi les antécédens et les conséquens, les choses opposées, les causes et les effets, ou dans les rapprochemens entre des objets pareils, plus grands ou plus petits.

Les mots de la même famille (*conjugata*), sont ceux qui viennent de la même racine, comme *sage*, *sagement*, *sagesse*. Cette alliance des mots est appelée, chez les Grecs, *συζυγία* [11]. En voici un exemple. *Si ce champ est un pâturage commun, j'ai droit d'y faire paître mes troupeaux.* Voici un argument tiré du genre. « Puisque tout l'*argent* a « été légué à la femme, on lui a sans doute légué tout l'ar« gent monnoyé, l'argent comptant qui se trouvait dans la « maison du défunt; car le genre comprend toujours l'espèce, « quand l'espèce garde le même nom. Or, l'argent comptant « conserve le nom d'*argent* : il est donc compris dans le legs « fait en faveur de la femme. » Dans l'argument tiré de l'espèce, on veut rendre l'idée du genre plus frappante, en citant

partem licet nominare, hoc modo : « Si ita Fabiæ « pecunia legata est a viro, [1] si ea uxor materfamilias « esset; si ea in manum non convenerat, nihil debe- « tur. » Genus enim est, uxor : ejus duæ formæ; una matrumfamilias earum, quæ in manum convenerunt; altera, earum, quæ tantummodo uxores habentur : qua in parte cum fuerit Fabia, legatum ei non videtur. A similitudine, hoc modo: « Si ædes eæ corruerunt, « vitiumve fecerunt, quarum ususfructus legatus est, « heres restituere non debet, nec reficere, non ma- « gis, quam servum restituere, si is, cujus ususfructus « legatus est, deperisset. » A differentia : « Non, si « uxori vir legavit omne argentum, quod suum esset; « idcirco, quæ in nominibus fuerunt, legata sunt: « multum enim differt, in arcane positum sit argen- « tum, an in tabulis debeatur. » Ex contrario autem, sic : « Non debet ea mulier, cui vir bonorum suo- « rum usumfructum legavit, cellis vinariis et oleariis « plenis relictis, putare id ad se pertinere : usus enim, « non abusus, legatus est : » ea sunt inter se contraria.

[1] Si ei viro materfamilias.

une partie de ce même genre. Par exemple : « Un homme a « laissé par testament, à son épouse Fabia [12], une somme d'ar« gent, mais à cette condition qu'elle serait *mère de famille* « avant la mort du testateur, et n'aurait pas mis sa main dans « celle de son époux, c'est-à-dire, contracté un mariage lé« gal, ou qu'elle ne pourrait rien prétendre à la somme léguée « par le testament. » Ici le genre, c'est l'*épouse :* on en distingue deux espèces; l'une est celle des *mères de famille*, qui sont unies par un contrat de mariage; l'autre, celle des épouses qui ne dépendent de l'époux que pendant la durée du mariage. C'est dans cette dernière classe qu'il faut ranger Fabia : elle n'avait donc aucun droit au legs dont je viens de parler *.

Voici un exemple de l'argument tiré d'une similitude. « Quand une maison dont le légataire avait l'usufruit, s'é« croule ou se détériore, l'héritier n'est pas plus obligé de la « réparer, qu'il n'est obligé d'indemniser le légataire qui a « perdu un esclave dont il avait l'usufruit. »

Exemple d'un argument tiré des différences. « De ce qu'un « mari a légué à sa femme tout l'argent qu'il avait, il ne s'en« suit pas, pour cela, qu'il lui ait légué les sommes qu'on « devait au testateur au moment du décès; car il ne faut pas « confondre les sommes dues et portées au registre, avec l'ar« gent qui se trouve en caisse. »

Argument tiré des contraires. « Une femme à qui son mari « a légué l'usufruit de ses biens, et laissé les caves remplies « de vin et les magasins remplis de tonneaux d'huile, ne doit « pas se croire la maîtresse d'en disposer à son gré; car le « légataire a permission d'user, mais non pas d'abuser. » Ces deux mots sont absolument contraires.

* J'ai dû étendre ce passage dans la traduction : malgré mes soins pour le rendre plus intelligible, j'invite le lecteur à consulter les notes.

IV. Ab adjunctis: « Si ea mulier testamentum fecit, « quæ se capite numquam diminuit, non videtur ex « edicto prætoris secundum eas tabulas possessio dari: « adjungitur enim, ut secundum servorum, secundum « exulum, secundum puerulorum tabulas possessio « videatur ex edicto dari. » Ab antecedentibus autem, et consequentibus, et repugnantibus, hoc modo: ab antecedentibus, « Si viri culpa factum est divortium, « etsi mulier nuntium remisit, tamen pro liberis « manere nihil oportet: » a consequentibus, « Si « mulier, cum fuisset nupta cum eo, quicum connu- « bium non esset, nuntium remisit; quoniam qui « nati sunt, patrem non sequuntur, pro liberis ma- « nere nihil oportet: » a repugnantibus, « Si pa- « terfamilias uxori ancillarum usumfructum legavit « a filio, neque a secundo herede legavit, mortuò « filio mulier usumfructum non amittet: quod enim « semel testamento alicui datum est, id ab eo in- « vito, cui datum est, auferri non potest: repug- « nat enim recte accipere, et invitum reddere. » Ab efficientibus causis, hoc modo: « Omnibus est jus « parietem directum ad parietem communem adjun- « gere, vel solidum, vel fornicatum: at si quis in « pariete communi demoliendo damni infecti pro- « miserit, non debebit præstare, quod fornix vitii « fecerit: non enim ejus vitio, qui demolitus est, « damnum factum est, sed ejus operis vitio, quod « ita ædificatum est, ut suspendi non posset. » Ab effectis rebus, hoc modo: « Cum mulier viro in ma-

IV. Argument tiré des choses qui ont entre elles de l'affinité. « Si une femme, qui n'a jamais passé sous la puissance « maritale [13], a fait un testament, le préteur ne peut pas pro« noncer la mise en possession, d'après ce testament; autre« ment il devrait approuver aussi les donations faites par des « esclaves, des enfans et des exilés. »

On tire aussi des argumens des antécédens, des conséquens et des choses contradictoires. Des antécédens, par exemple: « Si le divorce a eu lieu par la faute du mari, quoique « la femme ait consenti au divorce, elle n'est pas obligée de « laisser une partie de sa dot pour l'entretien des enfans. » Des conséquens, par exemple: « Si la femme était unie avec « un homme qui, sans avoir contracté avec elle un mariage « *légitime*, l'a répudiée, elle ne doit rien laisser pour nourrir « les enfans [14], parce que ces enfans ne restent pas sous la « puissance du père. » Passons à l'argument tiré des choses contradictoires: en voici un exemple. « Si un chef de famille « a légué à sa femme (à prendre sur son fils, mais non pas « sur le second héritier du testateur), l'usufruit des femmes « esclaves, on ne peut l'en priver après la mort du fils; car il « répugne à la raison d'enlever de force à un légataire, une « chose que lui accorde un testament. »

Citons un argument tiré des causes efficientes. « Il est « permis d'élever un mur droit, et de l'appuyer à un mur « commun, soit hors du rez-de-chaussée, soit voûté. Mais si « quelqu'un, en démolissant un mur commun, a promis de « payer les dommages arrivés par sa faute, il n'est pas tenu « à payer les dommages occasionés par l'écroulement d'une « voûte, qu'il ne savait pas exister; car c'est par la négligence « de l'architecte, et non par sa faute, que le dégât est arrivé. »

Argument tiré des effets. « Lorsqu'une femme passe sous

« num convenit, omnia, quæ mulieris fuerunt, viri « fiunt dotis nomine. » Ex comparatione autem omnia valent, quæ sunt ejusmodi : « Quod in re majore « valet, valeat in minore : ut, si in urbe fines non « reguntur, [1] nec aqua in urbe arceatur. » Item contra : « Quod in minore valet, valeat in majore : « licet idem exemplum convertere. » Item : — « Quod « in re pari valet, valeat in hæc, quæ par est : » ut, « Quoniam usus auctoritas fundi biennium est, sit « etiam ædium : » at in lege ædes non appellantur, et sunt ceterarum [2] rerum omnium, quarum annuus est usus : valeat æquitas, quæ paribus in causis paria jura desiderat. Quæ autem extrinsecus assumuntur, ea maxime ex auctoritate ducuntur : itaque Græci tales argumentationes ἀτέχνους vocant, id est, artis expertes : ut, si ita respondeas : « Quoniam P. Scævola « id solum esse ambitus ædium dixerit, quod, parietis « communis tegendi causa, tectum projiceretur, ex « quo in tectum ejus, ædes qui protexisset, aqua de« flueret, id tibi jus videri. »

His igitur locis, qui sunt expositi, ad omne argumentum reperiendum, tanquam elementis quibusdam, significatio et demonstratio datur. Utrum igitur hactenus satis est? tibi quidem, tam acuto, et tam occupato, puto.

V. Sed, quoniam avidum hominem ad has discendi epulas recepi, sic accipiam, ut reliquiarum sit potius

[1] Neque. — [2] Abest *rerum*.

« la puissance de son mari, tout ce qu'elle avait appartient « à ce dernier, sous le nom de dot. » Enfin, on puise encore des argumens dans les objets de comparaison. Par exemple : « Le plus emporte le moins : si donc on ne peut assigner « des limites dans une ville, on ne peut, à plus forte raison, y « détourner le cours de l'eau. » On raisonne aussi du moins au plus, en prenant, dans un sens contraire, l'exemple que je viens de citer. On peut raisonner encore d'après les rapports d'égalité qui se trouvent entre deux choses. Par exemple : « Puisque l'usufruit * des biens-fonds est de deux ans, l'usu- « fruit des maisons doit être aussi de deux ans. » L'équité ordonne de juger et de déterminer de la même manière les choses pareilles.

Les lieux communs extérieurs ** se tirent principalement de l'autorité. Comme ces argumens ne dépendent point de l'art, les Grecs les appellent ἀτέχνους, c'est-à-dire, *sans art*. Par exemple : Si dans une cause où il serait question du droit de prolonger en dehors le toit d'une maison, vous faisiez cette réponse : « Puisque P. Scévola a déclaré qu'on doit seulement « appeler contour d'une maison, la partie du toit que l'on « prolonge en dehors, pour mettre à couvert un mur com- « mun, votre droit de propriété commence à partir de l'endroit « d'où l'eau s'écoule du toit de celui qui l'a construit, pour « mettre à couvert ses bâtimens. »

Je viens de vous donner la signification, la description, et, pour ainsi dire, l'alphabet des lieux communs, sources de tous les argumens. En faut-il davantage pour un homme rempli de pénétration, et qui est si attentif dans ses lectures ?

V. Mais, puisque j'ai invité à ma table un homme avide

* L'usucapion.

** Accessoires.

VI. Sunt et alia genera definitionum : sed ad hujus libri institutum illa nihil pertinent : tantum est dicendum, qui sit definitionis modus. Sic igitur veteres præcipiunt : cum sumseris ea, quæ [1] sint ei rei, quam definire velis, cum aliis communia, usque eo persequi, dum proprium efficiatur, quod nullam in aliam rem transferri possit. Ut hoc, *Hereditas est pecunia*. Commune adhuc : multa enim genera sunt pecuniæ. Adde quod sequitur : *quæ morte alicujus ad quempiam pervenit :* nondum est definitio : multis enim modis sine hereditate teneri mortuorum pecuniæ possunt. Unum adde verbum, *jure :* jam a communitate res disjuncta videbitur, ut sit explicata definitio sic : *Hereditas est pecunia, quæ morte alicujus ad quempiam pervenit jure.* Nondum est satis : adde, *nec ea aut legata testamento, aut possessione retenta : confectum est.* — Itemque, ut illud, *Gentiles sunt, qui inter se eodem nomine sunt.* Non est satis. *Qui ab ingenuis oriundi sunt.* Ne id quidem satis est. *Quorum majorum nemo servitutem servivit.* Abest etiam nunc. *Qui capite non sunt deminuti.* Hoc fortasse satis est. Nihil enim video Scævolam, pontificem, ad hanc definitionem addidisse. Atque hæc ratio valet in utroque genere definitionum, sive id, quod est, sive id, quod intelligitur, definiendum est. Partitionum autem et divisionum genus quale esset, ostendimus ; sed quid inter se differant, planius dicendum est. In partitione quasi membra

[1] Sunt.

VI. Il y a d'autres espèces de définitions ; mais elles n'ont point de rapport à la matière qui nous occupe. Je dois me borner à vous enseigner la manière de définir. Voici donc ce que prescrivent les anciens : c'est d'énoncer d'abord dans un objet les qualités qui lui sont communes avec d'autres objets ; ensuite de désigner les particularités ou les différences qui lui sont uniquement propres. Par exemple : *L'héritage est un bien :* voilà une qualité commune ; car il y a plusieurs espèces de biens. Vous dites ensuite : *Qui nous arrive à la mort de quelqu'un.* La définition est encore incomplète ; car il y a des biens qui nous arrivent à la mort de quelqu'un, sans être des héritages. Si vous ajoutez : *En vertu de la loi ;* alors voilà une particularité de la chose définie. Vous dites de plus : *Que l'héritage est un bien qui nous arrive en vertu de la loi, après la mort de quelqu'un ;* la définition est plus parfaite. Vous ajoutez enfin : *Sans nous être légué par un testament, ou sans nous revenir comme au légitime propriétaire, par le décès de l'usufruitier ;* et la définition est complète. Voici un second exemple : *On donne le nom de* GENTILES *à ceux qui sont de la même race ;* ajoutez : *Qui sont nés de parens libres ;* cela ne suffit pas ; *et dont les ancêtres n'ont jamais vécu dans l'esclavage ;* ajoutez encore : *Qui n'ont jamais passé par adoption dans une famille étrangère.* Cela suffit ; car je ne vois point que le pontife Scévola ait rien ajouté à cette définition. Ces règles sont applicables à la définition des choses que nous concevons par la pensée, comme à celles qui tombent sous nos sens. Je vous ai déjà dit en quoi consiste la définition, par l'énumération des parties, et par la division des espèces ; mais il importe d'expliquer plus clairement en quoi elles diffèrent l'une de l'autre. La partition est comme le partage d'un tout dans les differens membres qui le composent. Si vous dites,

sunt: ut corporis, caput, humeri, manus, latera, crura, pedes, et cetera.

VII. In divisione, formæ sunt, quas Græci ἰδέας vocant: nostri, si qui hæc forte tractant, species appellant; non pessime id quidem, sed inutiliter ad mutandos casus in dicendo. Nolim enim, ne si Latine quidem dici possit, *specierum*, et *speciebus* dicere: et sæpe his casibus utendum est: at *formis*, et *formarum* velim. Cum autem utroque verbo idem significetur, commoditatem in dicendo non arbitror negligendam.

Genus et formam definiunt hoc modo: Genus est notio ad plures differentias pertinens. Forma est notio, cujus differentia ad caput generis et quasi fontem referri potest. Notionem appello, [1] quam Græci tum ἔννοιαν, tum πρόληψιν dicunt. Ea est insita et ante percepta cujusque formæ cognitio, enodationis indigens. Formæ igitur sunt hæ, in quas genus, sine ullius prætermissione, dividitur: ut si quis jus in legem, morem, æquitatem dividat. Formas qui putat idem esse, quod partes, confundit artem, et similitudine quadam conturbatus, non satis acute, quæ sunt secernenda, distinguit. Sæpe etiam definiunt et oratores et poëtæ per translationem verbi ex similitudine, cum quadam suavitate. Sed ego a vestris exemplis, nisi necessario, non recedam. Solebat igitur Aquillius, collega et familiaris meus, cum de litoribus ageretur, quæ omnia publica esse vultis, quærentibus iis, ad quos id pertinebat, quid esset litus, ita definire, « qua

[1] Quod.

par exemple, le corps humain : c'est la tête, les épaules, les mains, les côtes, les jambes, les pieds, etc.

VII. Dans la division, on a égard aux formes que les Grecs désignent par un mot * qui se rapproche du mot *species* (espèces), dont nous nous servons, non pas sans raison, mais improprement, parce qu'on doit changer les cas. En effet, je n'aime point à entendre les Latins employer indifféremment *specierum* et *speciebus* : et souvent on doit se servir de ces deux cas; mais je préfère les mots *formis* et *formarum*. Comme l'un et l'autre terme a la même signification, il me semble qu'on ne doit pas compter pour rien la convenance du style.

Voyons comment on définit le genre et l'espèce. Le genre est un attribut qui appartient à plusieurs objets qui diffèrent par l'espèce. L'espèce est ce dont la différence remonte au genre comme à son principe. J'appelle notion ce que les Grecs désignent tantôt par le mot ἔννοια, tantôt par le mot πρόληψιν. La notion est une qualité inhérente à l'objet; elle se présente de suite à l'esprit; mais elle a besoin de développement. Les espèces sont donc les parties dans lesquelles le genre se divise, sans en omettre aucune; ainsi les lois, les coutumes, les devoirs naturels, sont des espèces du droit. Celui qui confond les espèces et les parties répand de là confusion sur son art; et, troublé par une sorte de ressemblance, il ne distingue pas assez subtilement des choses qui ont besoin d'être distinguées. Souvent aussi les orateurs et les poëtes, pour répandre plus d'agrément dans le discours, définissent par une métaphore. Mais je ne veux pas, sans nécessité, m'écarter des exemples dont les jurisconsultes ont coutume de se servir. Quand Aquilius, mon collègue et mon ami, parlait des rivages que vous

* ἰδέα.

« fluctus eluderet : » hoc est, quasi qui *adolescentiam, florem ætatis ; senectutem, occasum vitæ,* velit definire: translatione utens discedebat a verbis propriis rerum ac suis. Quod ad definitiones attinet, hactenus : reliqua videamus.

VIII. Partitione autem sic utendum est, nullam ut partem relinquas, ut si partiri velis tutelas, inscienter facias, si ullam prætermittas. At si stipulationum aut judiciorum formulas partiare, non est vitiosum, in re infinita prætermittere aliquid. Quod idem in divisione vitiosum est. Formarum enim certus est numerus, quæ cuique generi subjiciantur : partium distributio sæpe est infinitior, tamquam rivorum a fonte deductio. Itaque in oratoriis artibus, quæstionis genere proposito, quot ejus formæ sint, subjungitur absolute: at cum de ornamentis verborum sententiarumque præcipitur, quæ vocantur σχήματα, non fit idem. Res enim est infinitior; ut ex hoc quoque intelligatur [1] quid velimus inter partitionem et divisionem interesse. Quamquam enim vocabula prope idem valere videantur: tamen quia res differebant, nomina rerum distare voluerunt.

Multa etiam ex notatione sumuntur. Ea est autem, cum ex vi nominis argumentum elicitur: quam Græci ἐτυμολογίαν vocant, id est, verbum ex verbo, veriloquium : nos autem novitatem verbi non satis apti fu-

[1] Quod velimus.

regardez tous comme une propriété publique, il répondait à ceux qui lui demandaient ce qu'il entendait par rivage, « que « c'était l'endroit où les flots semblent attaquer et esquiver « tour à tour. » On définit encore par métaphore, lorsqu'on dit que *l'adolescence est la fleur de l'âge*, et *la vieillesse le couchant de la vie*. C'est transposer un mot de son sens propre à son sens figuré.

VIII. Voici comment on définit par l'énumération des parties; on n'en doit omettre aucune, par exemple, si l'on voulait définir les tutelles; mais si vous voulez définir les stipulations et les jugemens, comme la matière est infinie, il n'y a point de mal d'en omettre quelques-unes, ce qui serait un défaut dans la définition par la division des espèces : car le nombre des espèces de chaque genre est déterminé ; tandis que le nombre des parties est infini, comme autant de ruisseaux qui s'éloignent de leur source. Ainsi, dans l'art oratoire, dès qu'on a établi le genre de la question, on sait ensuite en combien d'espèces le genre se divise. Il n'en est pas de même des figures de mots et de pensées que les Grecs appellent σχήματα. En effet, le sujet est trop indéfini pour qu'il nous soit possible de distinguer, par ce moyen, en quoi l'énumération diffère de la division. Quoique ces deux mots paraissent avoir la même signification, comme les objets qu'ils désignent sont différens, leurs noms ne peuvent être les mêmes.

On tire aussi un grand nombre d'argumens de l'étymologie *, c'est-à-dire de la force d'un mot. Ce que les Grecs appellent ἐτυμολογίαν (étymologie), les Romains l'appellent *notatio*, ou, mot à mot, *veriloquium*. Comme nous évitons soi-

* Malgré les efforts que j'ai faits pour donner à ce passage un sens raisonnable dans la traduction, je crois qu'on ne peut l'entendre, d'une manière satisfaisante, que dans le texte. Ce Traité offre à chaque page des difficultés de ce genre.

gientes, genus hoc notationem appellamus, quia sunt verba rerum notæ. Itaque hoc idem Aristoteles σύμβολον appellat, quod latine est nota. Sed cum intelligitur, quid significetur, minus laborandum est de nomine. Multa igitur in disputando notatione eliciuntur ex verbo: ut, cum quæritur, *Postliminium* quid sit: non dico, quæ sint postliminii (nam id caderet in divisionem, quæ talis est: postliminio redeunt hæc, homo, navis, mulus clitellarius, equus, equa, quæ frena recipere solet): sed cum ipsius postliminii vis quæritur, et verbum ipsum notatur. In quo Servius noster (ut opinor) nihil putat esse notandum, nisi *post*; et *liminium* illud productionem esse verbi vult, ut in *finitimo*, *legitimo*, *æditimo*, non plus [1] esse *timum*, quam in *meditullio tullium*: Scævola autem, P. F. junctum putat esse verbum, ut sit in eo et *post* et *limen*: ut, quæ a nobis alienata sunt, cum ad hostem pervenerint, et ex suo tamquam limine exierint, dein cum redierint post ad idem limen, postliminio videantur rediisse. Quo in genere etiam Mancini causa defendi potest, postliminio rediisse: deditum non esse, quoniam non sit receptus. Nam neque deditionem, neque donationem sine acceptione intelligi posse.

IX. Sequitur is locus, qui constat ex iis rebus, quæ quodammodo affectæ sunt ad id, de quo ambigitur: quem modo dixi in plures partes distributum. Cujus primus est locus ex conjugatione, quam Græci συζυγίαν

[1] Inesse.

gneusement la nouveauté dans les termes, nous avons adopté pour plus d'exactitude le mot *notatio*, parce que les mots sont les signes des choses. Aristote se sert du mot σύμβολον (*symbolon*), ce qui répond à notre mot *nota*. Mais c'est assez parler de la signification de ce mot, qu'il est aisé de comprendre.

On tire donc beaucoup d'argumens de l'étymologie. Lorsqu'on recherche en quoi consiste le *postliminium* (le droit de retour), on ne fait pas l'énumération de toutes les idées que ce mot renferme; car il faudrait employer la division, et dire : l'homme, le navire, les mulets, les chevaux et tous les animaux qui portent le frein, sont soumis à ce droit; mais je demande ce qu'on entend par *postliminium*. Servius, notre compatriote, dit, si je ne me trompe, que *post* (après) détermine la signification étymologique de ce mot; et que *liminium* est une addition; comme dans *finitimus*, *legitimus*, *æditimus*, la terminaison *timus* ne signifie pas plus que *tullius* dans le mot *meditullius*. Au contraire, Scévola, fils de Publius, prétend que *postliminium* est composé de *post* et *limen* (*après* et *porte*); que ce mot signifie une propriété qui rentre par la porte du maître, après avoir passé chez un étranger. C'est en suivant l'étymologie qu'on a pu dire en défendant la cause de Mancinus, qu'en revenant à Rome il a usé du droit de *postliminium*; qu'il n'a point été livré, puisqu'il n'a point été reçu; car on ne peut supposer la donation, sans supposer en même temps l'acceptation.

IX. Vient ensuite le lieu commun par lequel on tire ses argumens des objets qui ont quelque rapport au sujet dont on parle; je vous ai déjà dit que ce lieu commun admet plusieurs divisions. Le premier lieu est celui où l'on argumente d'après la dérivation d'un mot que les Grecs appellent συζυγίαν.

vocant, finitimus notationi, de qua modo dictum est: ut, si aquam pluviam eam modo intelligeremus, quam imbri collectam videremus; veniret Mucius, qui, quia conjugata verba essent pluvia et pluendo, diceret, « omnem aquam oportere arceri, quæ pluendo « crevisset. » Cum autem a genere ducetur argumentum, non erit necesse id usque a capite arcessere: sæpe etiam citra licet, dummodo supra sit, quod sumitur, quam id, ad quod sumitur: ut, « aqua « pluvia ultimo genere ea est, quæ de cœlo veniens « crescit imbri: sed propiore loco, in quo quasi jus « arcendi continetur, genus est, aqua pluvia nocens: « ejus generis formæ, loci vitio, et manu nocens: « quarum altera jubetur ab arbitro coërceri; altera « non jubetur. » Commode etiam tractatur hæc argumentatio, quæ ex genere sumitur, cum ex toto persequare partes, hoc modo: « Si dolus malus est, cum « aliud agitur, aliud simulatur; » enumerare licet, quibus id modis fiat: deinde in eorum aliquem id, quod arguas dolo malo factum, includere: quod genus argumenti in primis firmum videri solet.

X. Similitudo sequitur; quæ late patet, sed oratoribus et philosophis magis, quam vobis. Etsi enim omnes loci sunt omnium disputationum, ad argumenta suppeditanda, tamen aliis disputationibus abundantius occurrunt, aliis angustius. Itaque genera tibi nota sint: ubi autem his utare, quæstiones ipsæ te admo-

Il a beaucoup de ressemblance avec le lieu commun tiré de l'étymologie. Par exemple, dirait Mucius : « l'eau *de pluie* « est celle qui se répand sur la terre quand il pleut. « Or il est permis de détourner l'eau de pluie ; il est donc permis de détourner toute espèce d'eau dont le cours s'est grossi par les pluies.

Si vous tirez un argument du genre de la chose, il n'est pas nécessaire de remonter au genre le plus éloigné, mais à ceux qui s'en rapprochent le plus ; par exemple : « L'eau de pluie « du genre le plus éloigné est celle qui, venant du ciel, se « grossit par les orages ; mais celle du genre le moins éloigné, « et sur lequel est fondé le droit de détourner les eaux, est « l'eau de pluie qui cause des dégâts : les espèces sont dans le « *vice* du lieu, et dans le dommage causé par la main de « l'homme. Les arbitres prononcent sur les dégâts occasionés « par l'eau de pluie ; le second cas n'est point de leur com- « pétence. »

On peut aussi tirer des argumens du genre, en prouvant, par l'énumération des espèces, qu'une chose est du genre où on la place. Par exemple : « Le dol consiste à faire sciemment « une chose nuisible, en paraissant même en faire une qui ne « l'est pas. » Il est permis d'énumérer les différentes manières
[15] dont on se rend coupable de dol, et de ranger ensuite l'action dans l'une de ces manières d'agir. Cette sorte d'argument paraît très-solide.

X. Les argumens tirés des similitudes sont d'un usage fort étendu. Mais ils conviennent moins aux jurisconsultes qu'aux orateurs et aux philosophes. Quoique tous les lieux communs soient autant de sources où l'on peut puiser des argumens, cependant on en fait un usage plus ou moins fréquent, suivant la nature des causes. Il importe de bien connaître ceux

nebunt. Sunt enim similitudines, quæ ex pluribus collationibus perveniunt quo volunt, hoc modo : « Si tutor fidem præstare debet, si socius, si, cui « mandaris, si qui fiduciam acceperit : debet etiam « procurator. » Hæc ex pluribus perveniens quo vult, appellatur inductio : quæ græce [1] ἐπαγωγὴ nominatur; qua plurimum est usus in sermonibus Socrates. Alterum similitudinis genus collatione sumitur, cum una res uni, par pari comparatur, hoc modo : « Quemad« modum, si in urbe de finibus controversia est, quia « fines magis agrorum videntur esse, quam urbis, « finibus regundis adigere arbitrum non possis : sic, « si aqua pluvia in urbe nocet, quoniam res tota ma« gis agrorum est, aquæ pluviæ arcendæ adigere non « possis arbitrum. » Ex eodem similitudinis loco etiam exempla sumuntur, ut « Crassus in Curiana « causa exemplis plurimis usus est, agens de eo, qui « testamento sic heredem instituisset, ut, si filius « natus esset in decem mensibus, isque mortuus prius, « quam in suam tutelam venisset; secundus heres he« reditatem [2] obtineret. Quæ commemoratio exem« plorum valuit; » eaque vos in respondendo uti multum soletis. Ficta etiam exempla similitudinis habent vim : sed ea oratoria magis sunt, quam vestra : quamquam uti etiam vos soletis, sed hoc modo : « Finge mancipio aliquem dedisse id, quod mancipio « dari non potest : num idcirco id ejus factum est, « qui accepit? aut num is, qui mancipio dedit, ob

[1] παραγωγή. — [2] Obtinuisset.

des lieux communs qui fournissent le plus d'argumens; le genre de la question indique quels sont ceux dont l'orateur tire les preuves les plus fortes et les meilleures. Il y a des similitudes dans lesquelles, pour arriver à son but, on passe en revue différens objets, comme dans l'exemple suivant : « Si un associé, un dépositaire, un fidéi-commissaire, doivent « être fidèles, l'avocat doit l'être également. » Cette manière d'argumenter s'appelle induction, mot qui répond au mot grec παραγωγή. L'induction était l'argument favori de Socrate.

Il y a un autre genre de similitude par rapprochement, lorsque l'on compare une chose unique à une chose unique, un objet égal à un objet égal; par exemple : « De même que « si, dans une ville, il s'élève une contestation sur des limites, « on ne peut recourir à des arbitres pour juger la contesta- « tion, parce que les limites concernent plutôt les champs « que la ville : de même, si l'eau de pluie nuit dans une ville, « on ne peut faire régler par un arbitre le droit de détourner « cette eau de pluie, parce que ce droit est du ressort de la « police rurale. »

Les similitudes deviennent quelquefois des exemples: telles furent « celles dont Crassus fit usage dans la cause de Cu- « rius, où il était question d'un citoyen qui en avait institué « un autre pour héritier, si, dans l'espace de dix mois, il ne « naissait point un fils au testateur; l'enfant mourut avant « d'avoir été mis en tutelle; le second héritier fut mis en pos- « session de l'héritage. Cette citation de Crassus produisit son « effet. » C'est un argument dont vous autres jurisconsultes faites souvent usage.

Au lieu des similitudes, on cite quelquefois des exemples fabuleux; mais cette ressource est employée par les orateurs

« eam rem se ulla re obligavit? » In hoc genere oratoribus et philosophis concessum est, ut muta etiam loquantur, ut mortui ab inferis excitentur, aut aliquid, quod fieri nullo modo possit, augendæ rei gratia, dicatur, aut minuendæ, quæ hyperbole dicitur, et multa mirabilia alia. Sed latior est campus illorum : eisdem tamen ex locis (ut ante dixi) et in maximis, et in minimis quæstionibus argumenta ducuntur.

XI. Sequitur similitudinem differentia rei, maxime contraria superiori : sed est ejusdem, dissimile et simile invenire. Ejus generis hæc sunt : « Non, quemadmodum quod mulieri debeas, recte ipsi mulieri, « sine tutore auctore, solvas : ita quod aut pupillæ, aut « pupillo debeas, recte possis eodem modo solvere. » Deinceps locus est, qui a contrario [1] dicitur. Contrariorum autem genera sunt plura : unum eorum, quæ in eodem genere plurimum differunt, ut sapientia et stultitia. Eodem autem genere dicuntur, quibus propositis occurrunt, tamquam e regione, quædam contraria, ut celeritati tarditas, non debilitas : ex quibus (contrariis) argumenta talia exsistunt : « Si « stultitiam fugimus, sapientiam sequamur : et boni« tatem, si malitiam. » Hæc, quæ ex eodem genere

[1] Ducitur.

plutôt que par les jurisconsultes. Lorsque ces derniers la mettent en usage, ils s'y prennent de la manière suivante : « Supposez qu'un homme aliène des biens inaliénables, appar- « tiendront-ils pour cela à celui qui les a reçus ? L'obligation « contractée par celui qui les aliénait, est-elle valide ? » Il est permis aux orateurs et aux philosophes de faire parler les morts et les choses inanimées, d'avancer des choses merveilleuses, impossibles, pour augmenter ou pour affaiblir une idée ; c'est ce qu'on appelle hyperbole *. Mais les orateurs ont plus souvent recours à ce moyen que les philosophes. Dans les grandes causes et dans les causes moins importantes, on a coutume, comme je vous l'ai déjà dit, de puiser des argumens dans ces sortes de lieux communs.

XI. Après l'argument tiré de la similitude, vient celui de la différence. Il faut montrer alors en quoi consistent la ressemblance et la dissemblance. Donnons-en un exemple : « On « peut acquitter une dette contractée envers une femme, sans « recourir à l'intervention d'un tuteur ; il n'en est pas de même « d'une dette contractée envers un pupille ou une pupille. »

Avant de parler de l'argument tiré des contraires, il ** est bon d'observer qu'il y a plusieurs espèces de contraires : les uns, quoique d'un même genre, diffèrent beaucoup entre eux ; telles sont la sagesse et la folie. On appelle contraires d'un même genre ceux que l'on peut opposer l'un à l'autre, comme la lenteur à la vitesse. On n'opposerait pas de même la faiblesse à la lenteur. Voici des argumens tirés des contraires : « Si l'on doit éviter la folie, on doit suivre la sagesse. » — « Si le mal est odieux, le bien est désirable. » On appelle op-

* Cicéron ne confond pas l'hyperbole avec la prosopopée ; mais il regarde cette dernière figure comme une espèce d'hyperbole.

** Ces argumens me paraissent se rapprocher beaucoup de l'antithèse.

contraria sunt, appellantur [1] adversa. Sunt enim alia contraria, quæ privantia licet appellemus latine, [2] Græci appellant στερητικά. Præpositio enim IN, privat verbum ea vi, quam haberet, si IN præpositum non fuisset: ut *dignitas*, *indignitas*, *humanitas*, *inhumanitas*, et cetera generis ejusdem: quorum tractatio est eadem, quæ superiorum, quæ adversa dixi.

Nam alia quoque sunt contrariorum genera, velut ea, quæ cum aliquo conferuntur: ut duplum, simplum: multa, pauca: longum, breve: majus, minus. Sunt etiam illa valde contraria, quæ appellantur negantia: ea ἀποφατικὰ Græci, contraria ajentibus: ut, « Si « hoc est, illud non est. » Quid enim opus exemplo est? tantum intelligatur, argumento quærendo, contrariis omnibus contraria non convenire.

Ab adjunctis autem posui equidem exemplum paullo ante, multa scilicet adjungi, quæ suscipienda essent, si statuissemus, ex edicto secundum eas tabulas possessionem dari, quas is instituisset, cui testamenti factio nulla esset. Sed locus hic magis ad conjecturales causas, quæ versantur in judiciis, valet: cum quæritur, quid aut sit, aut evenerit, aut futurum sit, aut, quid omnino fieri possit.

XII. At loci quidem ipsius forma talis est. Admonet autem hic locus, ut quæratur, quid ante rem, quid cum re, quid post rem evenerit. Nihil hoc ad jus; ad Ciceronem, inquiebat Gallus noster, si quis ad eum tale quid retulerat, ut de facto quæreretur: tu

[1] Diversa. — [2] Græce appellantur.

posés, les contraires d'un même genre. Il y a des contraires que les Latins appellent *privantia* (privatifs), et les Grecs *στερητικά*. La préposition IN prive un mot de la force qu'il aurait, si ce mot n'était pas précédé de cette préposition; par exemple : *dignité*, *indignité*, *humanité*, *inhumanité*, etc. On dispose alors son argument comme dans le paragraphe précédent.

On distingue encore des contraires d'une autre espèce : tels sont les objets d'une étendue et d'une dimension opposées. Par exemple : double, simple; plusieurs, seul; long, court; grand et petit. Les contraires négatifs présentent encore une opposition plus marquée; les Grecs les appellent *ἀποφατικὰ*. Par exemple : « Si telle chose est, donc telle autre n'est pas. » A quoi bon multiplier les exemples? Il suffit, pour raisonner juste, d'examiner avec soin les contraires que l'on oppose l'un à l'autre. J'ai cité plus haut * un exemple tiré des choses qui ont entre elles quelque liaison. J'aurais pu en ajouter beaucoup d'autres, s'il eût été question de prouver que l'édit du préteur mettait en possession le légataire, en vertu d'un testament fait par un homme qui n'avait pas droit de tester. Ce lieu commun convient surtout aux causes conjecturales qui se traitent au barreau. On doit alors examiner ce qui a précédé, accompagné ou suivi l'action.

XII. Voici la forme de ce lieu commun. Attachez-vous aux circonstances qui ont précédé le fait, à celles qui l'ont accompagné, aux événemens qui en sont résultés. Mais, comme le disait notre ami Gallus, cela ne regarde point les jurisconsultes, mais bien l'orateur Cicéron, à qui je vous renvoie. Pour

* *Voyez* N.° IV.

tamen patiere, nullum a me artis institutæ locum præteriri; ne, si nihil, nisi quod ad te pertineat, scribendum putaris, nimium te amare videare. Est igitur magna ex parte locus hic oratorius, non modo non jurisconsultorum, sed ne philosophorum quidem. Ante rem enim quæruntur, quæ talia sunt, apparatus, colloquia, locus, constitutum, convivium. Cum re autem, pedum crepitus, strepitus hominum, corporum umbræ, et si quid ejusmodi. At post rem, rubor, pallor, titubatio, et si qua alia signa conturbationis et conscientiæ: præterea restinctus ignis, gladius cruentus, ceteraque, quæ suspicionem facti possunt movere.

Deinceps est locus dialecticorum proprius ex consequentibus, et antecedentibus, et repugnantibus, qui etiam ab adjunctis longe diversus est: nam adjuncta, de quibus paullo ante dictum est, non semper eveniunt: consequentia autem semper. Ea enim dico consequentia, quæ rem necessario consequuntur: itemque et antecedentia et repugnantia: quidquid enim antecedit quamque rem, id cohæret cum re necessario: et quidquid repugnat, id ejusmodi est, ut cohærere numquam possit.

XIII. Cum tripartito igitur distribuatur locus hic, in consecutionem, antecessionem, repugnantiam, reperiendi argumenti locus simplex est, tractandi triplex: nam quid interest, cum hoc sumseris, pecuniam numeratam mulieri deberi, cui sit omne argentum legatum, utrum hoc modo concludas argumen-

vous, Trébatius, permettez que je n'omette rien de ce qui a rapport aux argumens, si vous ne voulez pas être accusé d'amour propre en refusant d'entendre tout ce qui ne concerne pas directement votre profession; car je conviens que ce lieu commun appartient surtout à l'art oratoire, et que les jurisconsultes et les philosophes en font rarement usage.

Relativement aux circonstances antérieures au délit, examinez les préparatifs, les entretiens, le lieu, les repas que l'on a donnés. Quant aux circonstances qui ont accompagné l'action, voyez s'il y a eu quelque bruit de gens qui marchaient, des cris, l'ombre d'un corps, etc. Enfin, à l'égard des suites du délit, vous parlerez de la rougeur, de la pâleur, de la démarche chancelante, et des autres indices d'une conscience troublée, des lumières éteintes, d'un glaive ensanglanté, et de tout ce qui peut faire naître des soupçons.

Le lieu commun tiré des antécédens, des conséquens et des choses qui répugnent entre elles, est propre aux dialecticiens, et diffère beaucoup des accessoires. En effet, les accessoires dont j'ai parlé plus haut n'arrivent pas toujours; mais les conséquens arrivent inévitablement. On appelle conséquens les suites nécessaires d'une action. La marche est la même pour les choses qui répugnent entre elles, et pour les antécédens qui précèdent nécessairement un fait. Car ce qui précède un fait se rattache nécessairement à ce fait, et ce qui répugne avec l'action ne peut jamais s'y rencontrer.

XIII. Comme ce lieu commun se divise en trois parties, l'antécédent, le conséquent et les choses qui répugnent entre elles, le moyen de le découvrir est simple; mais il y a trois manières différentes de l'énoncer. Qu'importe, par exemple, la forme que vous adopterez dans ce raisonnement, où vous voulez démontrer qu'une femme a droit de réclamer l'argent monnoyé, quand le mari lui a légué en général son argent?

tum: *Si pecunia signata, argentum est; legata est mulieri: est autem pecunia signata argentum :. legata igitur.* An illo modo? *Si numerata pecunia, non est legata; non est numerata pecunia argentum: est autem numerata pecunia argentum: legata igitur est.* An illo modo? *Non et legatum argentum est, et non est legata numerata pecunia: legatum autem argentum est: legata igitur numerata pecunia est.* Appellant autem dialectici eam conclusionem argumenti, in qua, cum primum assumseris, consequitur id, quod annexum est, primum conclusionis modum: cum id, quod annexum est, negaris, ut id quoque, cui fuerit annexum, negandum sit, secundus appellatur concludendi modus: cum autem aliqua conjuncta negaris, et his alia negatio rursus adjungitur, et ex his primum sumseris, ut, quod relinquitur, tollendum sit: is tertius appellatur conclusionis modus. Ex hoc illa rhetorum sunt ex contrariis conclusa, quæ ipsi enthymemata appellant: non quod non omnis sententia proprio nomine enthymema dicatur: sed, ut Homerus propter excellentiam commune poetarum nomen efficit apud Græcos suum; sic, cum omnis sententia enthymema dicatur, quia videtur ea, quæ ex contrariis conficiatur, acutissima, sola proprie nomen commune possidet. Ejus generis hæc sunt. *Hunc metuere, alterum in metu non* [1] *ponere? Eam, quam nihil accusas, damnas: Bene quam meritam esse autumas, dicis male mereri? Id, quod scis, prodest nihil: id, quod nescis, obest?*

[1] Ponere. Eam.

Voyons les syllogismes dont on peut ici faire usage. *Si l'argent monnoyé est de l'argent, il a été légué à la femme. Or tout le monde convient que l'argent monnoyé est de l'argent : il a donc été légué à la femme.* Ou bien : *Si l'argent comptant n'est pas compris dans le legs, l'argent comptant n'est pas de l'argent ; or, l'argent comptant est certainement de l'argent, donc l'argent comptant est compris dans le legs.* Ou bien : *Si on a légué l'argent en général, il répugne que l'argent comptant n'y soit pas compris : vous avouez qu'on a légué l'argent en général, donc on a légué l'argent comptant.*

Les dialecticiens appellent conclusion ou conséquence la liaison d'une proposition avec les prémisses dont on l'a déduite : ils en distinguent trois espèces. La première [16] tire d'une proposition reconnue une autre proposition qui s'y trouve liée ; la seconde a lieu lorsqu'on nie une proposition liée nécessairement à la proposition principale [17], afin de nier la proposition principale ; et la troisième, lorsqu'après avoir montré que deux choses inséparables ne peuvent jamais exister l'une sans l'autre, vous concluez que la seconde doit exister, parce qu'on suppose l'existence de la première * [18].

C'est pour cela que les rhéteurs appellent *enthymèmes* [19] les conclusions qu'on déduit des contraires ; non que tout développement oratoire d'une proposition soit véritablement un enthymème ; mais de même qu'Homère est appelé par excellence *le poëte*, de même l'argument qui tire sa conclusion des contraires, prend seul le nom d'enthymème, parce que c'est le plus subtil. En voici des exemples : *Vous craignez l'un, vous ne devez donc pas craindre l'autre* **. — *Vous con-*

* J'invite le lecteur à consulter les notes.

** Ce raisonnement n'est exact que si les deux personnes ne sont pas également à craindre.

XIV. Hoc disserendi genus attingit omnino vestras quoque in respondendo disputationes : sed philosophorum magis; quibus est cum oratoribus illa ex repugnantibus sententiis communis conclusio, quæ a dialecticis tertius modus, a rhetoribus enthymema nuncupatur. Reliqui dialecticorum modi plures sunt, qui ex disjunctionibus constant: aut hoc, aut illud: hoc autem : non igitur illud. Itemque, hoc aut, aut illud: non autem hoc: illud igitur. Quæ conclusiones idcirco ratæ sunt, quod in disjunctione plus uno verum esse non potest. Atque ex iis conclusionibus, quas supra scripsi, prior, quartus; posterior, quintus a dialecticis modus appellatur. Deinde addunt conjunctionum negantiam, sic: Non et hoc est, et illud, hoc autem: non igitur illud. Hic modus est sextus. Septimus autem, Non et hoc, et illud: non autem hoc: illud igitur. Ex his modis conclusiones innumerabiles nascuntur, in quo est fere tota dialectica. Sed ne eæ quidem, quas exposui, ad hanc institutionem sunt necessariæ.

Proximus est locus rerum efficientium, quæ causæ appellantur: deinde rerum effectarum ab efficientibus causis. Harum exempla, ut reliquorum locorum, paullo ante posui, et quidem ex jure civili: sed hæc patent latius.

damnez celle à qui vous ne reprochez rien. — Vous dites qu'elle a démérité, et, de votre aveu, elle a rendu des services. — Ce que vous savez est inutile, et ce que vous ignorez est important.

XIV. Vous autres jurisconsultes, vous disposez quelquefois ainsi les argumens dans vos réponses ; mais les philosophes en font encore un plus grand usage. Les orateurs emploient, comme les philosophes, la conclusion tirée des contraires que les premiers appellent enthymèmes de rhétorique, et dont les seconds ont fait leur troisième mode d'argumentation. Les dialecticiens distinguent encore plusieurs autres modes ; les uns sont fondés sur des particules disjonctives ; par exemple [20] : *Prenez l'un ou l'autre ; or, vous choisissez le premier, donc vous ne prenez pas le second.* — [21] *Acceptez l'un ou l'autre ; or, vous ne voulez pas celui-ci, donc vous préférez l'autre.* On emploie rarement ces conclusions, parce que des deux propositions disjonctives, il ne peut y en avoir qu'une de vraie. Entre ces conclusions que je viens d'indiquer, la première espèce est appelée par les dialecticiens, quatrième mode, et l'autre cinquième mode. Ils ajoutent ensuite la négation des propositions conjonctives dont ils font leur sixième mode, comme dans cet exemple [22]. *Ceci ne peut être cela ; or, ceci est, donc cela n'est pas**. Autre exemple [23] : *Cette chose ne peut être celle-là ; or, celle-ci n'est pas, donc celle-là existe.* C'est là le septième mode des logiciens. De ces différens modes on déduit une foule de conclusions, et c'est en quoi consiste presque toute la dialectique ; mais je ne crois pas même celles que je viens de rapporter nécessaires à votre instruction.

* *Voyez*, dans les notes, les autres exemples que j'ai cités, afin de rendre ces règles plus faciles à comprendre.

XV. Causarum igitur genera duo sunt: unum, quod vi sua id, quod sub ea subjectum est, [1] certo efficit, ut ignis accendit: alterum, quod naturam efficiendi non [2] habet, sed sine quo effici non possit: ut, « si quis æs causam statuæ velit dicere, quod sine « eo non possit effici. » Hujus generis causarum, sine quo non efficitur, alia sunt quieta, nihil agentia, stolida quodammodo; ut locus, tempus, materiæ, ferramenta, et cetera generis ejusdem; alia autem præcursionem quamdam adhibent ad efficiendum, et quædam afferunt per se adjuvantia, etsi non necessaria, ut amori congressio causam attulerit, amor flagitio. Ex hoc genere causarum, ex æternitate pendentium, fatum a stoicis nectitur. Atque ut earum causarum, sine quibus effici non potest, genera divisi; sic etiam efficientium dividi possunt. Sunt enim aliæ causæ, quæ plane efficiant, nulla re adjuvante: aliæ, quæ adjuvari velint: ut sapientia efficit sapientes sola per se: beatos efficiat, necne, sola per se, quæstio est. Quare cum in disputationem inciderit causa efficiens aliquid necessario, sine dubitatione licebit, quod efficitur ab ea causa, concludere.

XVI. Cum autem erit talis causa, ut in ea non sit efficiendi necessitas; necessaria conclusio non sequitur.

[1] Certe. — [2] Habeat.

En parlant des lieux communs tirés des causes et des effets, je vous ai donné des exemples de la manière dont on dispose alors ses argumens, et même en matière de droit civil. Je vais néanmoins en parler avec plus d'étendue.

XV. Il y a deux sortes de causes : l'une qui produit inévitablement son effet par elle-même ; ainsi le feu est la cause d'un incendie. L'autre ne produit pas d'effet immédiat ; mais sans elle on ne peut pas en produire ; c'est dans ce sens que l'on dit : « L'airain est la cause de cette statue. »

Parmi ces causes, sans lesquelles on ne produit pas d'effet, les unes sont habituellement dans un état de repos et d'inertie, comme le lieu, le temps, la matière, les instrumens de fer, et toutes choses semblables. Les autres préparent et disposent l'effet, et procurent une espèce de secours qui, pourtant, n'est pas indispensable ; c'est ainsi que les entrevues sont la cause de l'amour, et que l'amour est la cause du crime. Les stoïciens mettent le destin au nombre des causes qui dépendent de l'éternité.

J'ai partagé en genres les causes sans lesquelles on ne produit point d'effet ; on peut également faire une division des causes efficientes. Les causes efficientes produisent leur effet par elles-mêmes, ou elles ont besoin d'un aide : ainsi la sagesse produit des sages par elle-même ; mais savoir si elle fait toute seule des heureux, c'est une question. Lorsqu'il se présente dans un discours une cause qui produit nécessairement son effet, on peut en conclure que cet effet existe.

XVI. Mais si la cause est telle qu'il n'en résulte pas un effet nécessaire, on ne peut en tirer une conséquence nécessaire. Et d'ailleurs, le genre de causes dont il résulte un effet néces-

Atque illud quidem genus causarum, quod habet vim efficiendi necessariam, errorem afferre non fere solet: hoc autem, sine quo non efficitur, sæpe conturbat. Non enim, si sine parentibus filii esse non possunt, propterea causa fuit in parentibus gignendi necessaria. Hoc igitur, sine quo non fit, ab eo,[1] a quo certo fit, diligenter est separandum. Illud enim est tamquam,

> Utinam ne in nemore Pelio securibus
> Cæsa cecidisset abiegna ad terram trabes!

Nisi enim cecidisset abiegna ad terram trabes, Argo illa facta non esset: nec tamen fuit in his trabibus efficiendi vis necessaria. At cum in Ajacis navim *crispisulcans igneum fulmen* injectum est, inflammatur navis necessario. Atque etiam est causarum dissimilitudo, quod aliæ sunt, ut sine ulla appetitione animi, sine voluntate, sine opinione, suum quasi opus efficiant, velut, ut omne intereat, quod ortum est: aliæ autem aut voluntate efficiuntur, aut perturbatione animi, aut habitu, aut natura, aut arte, aut casu; voluntate, ut tu, cum hunc libellum legis: perturbatione, ut si quis eventum horum temporum timeat; habitu, ut facile et cito irascatur; natura, ut vitium in dies crescat; arte, ut bene pingat; casu, ut prospere naviget. Nihil horum sine causa, nec quidquam omnino; sed hujusmodi causæ non necessariæ. Omnium autem causarum in aliis inest constantia, in aliis

[1] In quo certe fit.

saire, ne donne presque point lieu à une méprise; mais dans le genre de causes sans lesquelles il ne peut y avoir d'effet, il faut prendre garde de s'y tromper. En effet, de ce que les enfans ne peuvent naître s'ils n'ont reçu la vie de leurs parens, il n'y a pas pour cela de raison nécessaire que les parens aient des enfans.

Il faut séparer soigneusement la cause sans laquelle une chose ne peut être, de celle dans laquelle l'effet est inévitable. Par exemple :

Plût aux dieux que les sapins de la forêt de Pélion ne fussent jamais tombés sous la hache!

Car si les sapins n'eussent point été abattus, on n'aurait pu construire le vaisseau des Argonautes. Cependant ces poutres de sapin n'étaient pas la cause nécessaire de la construction du vaisseau. Mais lorsque *la foudre tomba en serpentant* sur le vaisseau d'Ajax, ce vaisseau dut nécessairement s'embraser.

Il y a plus, toutes les causes sont bien loin de se ressembler. Les unes produisent leur effet sans aucune passion de l'âme, sans le secours de notre volonté, de notre jugement; par exemple : Tout ce qui est né doit nécessairement mourir. Les autres causes ont besoin, pour produire leur effet, du secours de la volonté, du trouble de l'esprit, de l'habitude, du naturel, de l'art ou du hasard. Quand vous lisez ce traité, la volonté est la cause de la lecture; quand vous redoutez les émeutes et les séditions, l'agitation de l'esprit est la cause de votre frayeur; si vous vous mettez aisément et promptement en colère, l'habitude en est la cause. Un défaut augmente de jour en jour, le naturel en est aussi la cause. Vous peignez habilement, c'est un effet de l'art. Vous naviguez heureusement, le hasard en est la cause. De toutes ces choses, aucune n'arrive sans cause, ou absolument sans cause; mais ces causes ne sont point regardées

non inest. In natura, et in arte constantia est, in ceteris nulla.

XVII. Sed tamen earum causarum, quæ non sunt constantes, aliæ sunt perspicuæ, aliæ latent. Perspicuæ sunt, quæ appetitionem animi judiciumque tangunt: latent, quæ subjectæ sunt fortunæ. Cum enim nihil sine causa fiat; hoc ipsum est fortunæ eventus, obscura causa, quæ latenter efficitur. Etiam [1] ea, quæ fiunt, partim [2] sunt ignorata, partim voluntaria: ignorata, quæ necessitate effecta sunt; voluntaria, quæ consilio. Quæ autem fortuna, vel ignorata, vel voluntaria. Nam jacere telum, voluntatis est: ferire, quem nolueris, fortunæ. Ex quo aries ille subjicitur in vestris actionibus: si telum manu fugit magis, quam jecit. Cadunt etiam in ignorationem atque in imprudentiam perturbationes animi: quæ, quamquam [3] sunt voluntariæ (objurgatione enim, et admonitione dejiciuntur), tamen habent tantos motus, ut ea, quæ voluntaria sunt, aut necessaria interdum, aut certe ignorata videantur. Toto igitur loco causarum explicato, ex earum differentia in magnis quidem causis vel oratorum, vel philosophorum, magna argumentorum suppetit copia; in vestris autem, si non uberior, at fortasse subtilior. Privata enim judicia maximarum quidem rerum in jurisconsultorum mihi videntur esse prudentia. Nam et adsunt multum, et adhibentur

[1] Ut ea. — [2] Sint. — [3] Sint.

comme nécessaires. Parmi toutes les autres causes, les unes sont permanentes, les autres varient. La nature et l'art sont au nombre des premières; il n'y a point d'uniformité dans les autres.

XVII. Cependant les causes qui ne produisent pas leur effet d'une manière constante, sont évidentes ou cachées. Les unes dépendent du jugement ou des désirs de l'âme. On appelle causes cachées celles qui dépendent de la fortune. Les effets sont involontaires* ou volontaires : involontaires, quand ils sont produits par la nécessité, et volontaires, quand ils sont le résultat de la préméditation. Dans les causes qui dépendent du hasard, les effets sont involontaires ou volontaires. Par exemple, il dépend de la volonté de lancer un trait; mais si vous blessez un homme que vous ne visiez point, l'effet de votre action est dû au hasard. Dans ce cas, vous employez au barreau une arme qui vous est favorite, en disant que le trait n'a point été lancé, mais qu'il s'est plutôt échappé de la main. On attribue aussi à l'ignorance et à l'imprudence les passions qui troublent la raison, quoiqu'elles soient volontaires, puisqu'une réprimande ou un conseil peuvent en arrêter les effets; cependant elles excitent de si grands mouvemens, qu'on les regarde tantôt ou comme volontaires, ou comme nécessaires, ou comme involontaires. Après avoir découvert le lieu commun des causes, on voit que la différence qu'il y a entre chacune d'elles, fournit une multitude d'argumens dans les grandes questions traitées par les orateurs et par les philosophes; dans celles que vous plaidez au barreau, vous tirez de cette différence moins de ressources; mais vous en faites un usage plus subtil. Les jugemens particuliers sur les plus grands objets, me paraissent même dépendre de la prudence des jurisconsultes [14]; car ils savent tourner un lieu commun à l'avantage d'une cause, indiquer des raisons plausibles, et mettre les avocats qui les con-

* Le texte dit, *ignorata*, ignorés, inconnus.

in consilio : et patronis diligentibus, ad eorum prudentiam confugientibus, hastas ministrant.

In omnibus igitur iis judiciis, in quibus, EX FIDE BONA, est additum: ubi vero etiam, UT INTER BONOS BENE AGIER : imprimisque in arbitrio rei uxoriæ, in quo est; QUID ÆQUIUS, MELIUS, parati esse debent. Illi enim dolum malum, illi fidem bonam, illi æquum, bonum, illi, quid socium socio, quid eum, qui negotia aliena curasset, ei, cujus ea negotia fuissent; quid eum, qui mandasset, eumve, cui mandatum esset, alterum alteri præstare oporteret, quid virum uxori, quid uxorem viro, tradiderunt. Licebit igitur, diligenter cognitis argumentorum locis, non modo oratoribus et philosophis, sed juris etiam peritis copiose de consultationibus suis disputare.

XVIII. Conjunctus huic causarum loco locus ille est, qui efficitur ex causis. Ut enim causa effectum indicat, sic, quod effectum est, quæ fuerit causa, demonstrat. Hic locus suppeditare solet oratoribus et poëtis, sæpe etiam philosophis, sed iis, qui ornate et copiose loqui possunt, mirabilem copiam dicendi, cum denuntiant, quid ex quaque re sit futurum. Causarum enim cognitio, cognitionem eventorum facit.

Reliquus est comparationis locus, cujus genus et exemplum supra positum est, ut ceterorum : nunc explicanda tractatio est. Comparantur igitur ea, quæ aut majora, aut minora, aut paria dicuntur : in qui-

sultent, en état de rompre une lance avec des adversaires redoutables.

Les jurisconsultes font valoir ce moyen surtout lorsque le préteur ajoute dans sa sentence ces formules, *de bonne foi* *, ou *comme cela doit se passer entre gens de bien;* et particulièrement lorsqu'il s'agit de déterminer la portion de dot qu'on doit rendre à une femme après son divorce, et lorsque la sentence porte ces mots : *Quid æquius, melius*, puisqu'il faut juger alors d'après l'équité et *de bonne foi*. En effet les jurisconsultes prouvent, les uns le dol, les autres la bonne foi, d'autres l'équité, d'autres la justice, ou tantôt les obligations d'un associé envers son associé, d'un mandataire ou d'un intendant envers celui qui l'a chargé de ses affaires, d'un mari envers sa femme, ou de la femme envers son mari. Il sera donc permis, quand on aura approfondi les lieux communs des argumens, à l'orateur, au philosophe et au jurisconsulte, de discuter amplement sur toutes les matières.

XVIII. Au lieu commun qui se tire des causes, on ajoute aussi celui qui se tire des effets. L'effet indique la cause, comme la cause indique l'effet. Les orateurs et les poëtes, souvent même les philosophes, ont recours à ce lieu commun; mais ceux qui savent embellir et enrichir un sujet, font preuve de talent, toutes les fois qu'ils exposent quelles doivent être les suites de telle ou telle cause.

Le dernier lieu commun est celui qui regarde les comparaisons. J'en ai donné un exemple plus haut, ainsi que des autres lieux communs; il faut maintenant expliquer la manière d'en faire usage. On compare entre elles des choses qui sont plus grandes, moindres ou égales : on examine leur nombre,

* Formule usitée, ainsi que les deux suivantes, dans les actes et dans les édits des préteurs.

bus spectantur hæc, numerus, species, vis, quædam etiam ad res aliquas affectio.

Numero sic comparabuntur, [1] plura bona ut paucioribus bonis anteponantur, pauciora mala malis pluribus, diuturniora bona brevioribus, longe et late pervagata angustis; ex quibus plura bona propagentur, quæque plures imitentur et faciant.

Specie autem comparantur, ut anteponantur, quæ propter se expetenda sunt, iis, quæ propter aliud; et ut innata atque insita, assumtis et adventiciis, integra contaminatis, jucunda minus jucundis, honesta ipsis etiam utilibus, proclivia laboriosis, necessaria non necessariis, sua alienis, rara vulgaribus, desiderabilia iis, quibus facile carere possis, perfecta inchoatis, tota partibus, ratione utentia rationis expertibus, voluntaria necessariis, animata inanimatis, naturalia non naturalibus, artificiosa non artificiosis.

Vis autem in comparatione sic cernitur, efficiens causa gravior, quam non efficiens: quæ se ipsis contenta sunt, meliora, quam quæ egent aliis: quæ in nostra, quam quæ in aliorum potestate sunt: stabilia incertis: quæ eripi non possunt, iis, quæ possunt.

Affectio autem ad res aliquas, est hujusmodi; principum commoda majora, quam reliquorum; itemque, quæ jucundiora, quæ pluribus probata, quæ ab optimo quoque laudata. Atque, ut hæc in

[1] Ut plura bona paucioribus.

leur espèce, leur puissance et leurs rapports avec d'autres objets.

Dans les comparaisons relatives au nombre [25], on dira que des avantages multipliés l'emportent sur des avantages peu nombreux; qu'on doit préférer une plus petite somme de maux à une plus grande; des biens durables à des biens passagers; ceux qui s'étendent au loin, et dont les effets sont plus répandus, à ceux qui sont resserrés dans des bornes étroites; enfin les actions qui produisent le plus de bien, et qu'on est le plus généralement porté à imiter.

Dans les comparaisons relatives à l'espèce [26], on donne la préférence aux objets désirables par eux-mêmes, sur ceux qui le sont par des motifs étrangers. On préfère ce qui est essentiel à ce qui est accessoire, la pureté à l'impureté, la beauté à la laideur, l'honnêteté à l'utilité, les choses faciles à celles qui sont difficiles, celles qui sont nécessaires à celles qui ne le sont pas; celles qui sont rares à celles qui sont communes; celles qui sont très-désirables à celles dont on peut aisément se passer; une entreprise finie à celle qui n'est que commencée; le tout à ses parties; les actions volontaires à celles qui ne dépendent point de la volonté; les êtres animés aux êtres inanimés; les choses naturelles à celles qui ne le sont pas; celles qui annoncent de l'art à celles qui n'annoncent aucun talent.

Dans les comparaisons relatives à la puissance [27], la cause efficiente doit l'emporter sur celle qui ne l'est pas; les choses qui se suffisent à elles-mêmes, sur celles qui ne peuvent se passer du secours des autres; celles qui sont en notre pouvoir, sur celles qui ne dépendent point de nous : nous devons aussi, dans ces comparaisons, préférer la stabilité à l'incertitude, et ce que nous pouvons conserver, à ce qu'on peut nous enlever.

Dans la comparaison des rapports, on prouve que ce qui

comparatione meliora, sic deteriora, quæ iis sunt contraria.

Parium autem comparatio nec elationem habet, nec submissionem : est enim æqualis. Multa autem sunt, quæ æqualitate ipsa [1] comparentur : quæ ita fere concluduntur. « Si consilio juvare cives et auxilio, « æqua in laude ponendum est : pari gloria debent « esse ii, qui consulunt, et ii, qui defendunt : » [2] at, quod primum, est : quod sequitur igitur.

Perfecta est omnis argumentorum inveniendorum præceptio, ut, cum profectus sis a definitione, a partitione, a notatione, a conjugatis, a genere, a forma, a similitudine, a differentia, a contrariis, ab adjunctis, a consequentibus, ab antecedentibus, a repugnantibus, a causis, ab effectis, a comparatione majorum, minorum, parium, nulla præterea sedes argumenti quærenda sit.

XIX. Sed quoniam ita a principio divisimus, ut alios locos diceremus in eo ipso, de quo ambigitur, hærere, de quibus satis est dictum, alios assumi extrinsecus; de iis pauca dicamus : etsi ea nihil omnino ad vestras disputationes pertinent; sed tamen totam rem perficiamus, quandoquidem cœpimus.

[1] Comparantur. — [2] At quod primum est.

convient aux princes doit l'emporter sur ce qui regarde les sujets, et qu'il en est de même des choses qui paraissent les plus agréables, ou qui sont approuvées de plusieurs personnes, ou qui obtiennent les éloges de tous les gens de bien. De même que, dans ce genre de comparaisons, on donne la préférence aux objets importans, de même on la refuse à ceux qui le sont moins, ou qui sont opposés aux premiers.

La comparaison des choses égales ne suppose ni supériorité, ni infirmité. Beaucoup de choses peuvent être comparées sous le rapport d'égalité; alors on conclut presque toujours de la manière suivante : « Si nous devons autant de louanges à « celui qui prête à ses concitoyens le secours de ses avis et « de son bras, il faut récompenser également ceux qui défendent la patrie dans la guerre, et ceux qui la servent dans « les conseils. Or, nous devons autant de louanges, etc. « Donc, etc. »

Ici se terminent les préceptes relatifs aux lieux communs intrinsèques, d'où l'on tire les argumens, puisque je vous ai parlé de ceux qu'on emprunte de la définition, des partitions, de l'étymologie, des dérivés, du genre, de l'espèce, de la ressemblance, de la différence, des contraires, des adjoints, des conséquens, des antécédens, des choses qui répugnent entre elles, des causes, des effets, de la comparaison des objets, plus grands, plus petits, ou égaux.

XIX. En établissant, dès le principe, la division générale des lieux communs, je vous ai dit que les uns étaient inhérens au sujet de la discussion, et je me suis assez étendu sur cette matière. Je vous ai dit aussi qu'il y a des lieux communs accessoires : nous en parlerons succinctement; car ils intéressent moins les jurisconsultes *; mais je veux achever tout ce qui

* Cicéron emploie le mot *jurisconsultes*, pour signifier les savans qui don-

Neque enim tu is es, quem nihil, nisi jus civile delectet: et quoniam ad te hæc ita scribuntur, ut etiam in aliorum manus sint ventura, detur opera, ut quamplurimum iis, quos recta studia delectant, prodesse possimus.

Hæc ergo argumentatio, quæ dicitur artis expers, in testimonio posita est. Testimonium autem nunc dicimus omne, quod ab aliqua re externa sumitur ad faciendam fidem. Persona autem non qualiscumque testimonii pondus habet: ad faciendam enim fidem auctoritas quæritur: sed auctoritatem aut natura aut tempus affert. Naturæ auctoritas in virtute inest maxime: in tempore autem multa sunt, quæ afferant auctoritatem, ingenium, opes, ætas, fortuna, ars, usus, necessitas, concursio etiam nonnumquam rerum fortuitarum. Nam et ingeniosos, et opulentos, et ætatis spatio probatos, dignos, quibus credatur, putant: non recte fortasse, sed vulgi opinio mutari vix potest, ad eamque omnia dirigunt et qui judicant, et qui existimant. Qui enim his rebus, quas dixi, excellunt, ipsa virtute videntur excellere. Sed reliquis quoque rebus, quas modo enumeravi, quamquam in iis nulla species virtutis est: tamen interdum confirmatur fides, si aut ars quædam adhibetur (magna enim est vis ad persuadendum, scientiæ); aut usus; plerumque enim creditur iis, qui experti sunt.

XX. Facit etiam necessitas fidem, quæ cum a corporibus, tum ab animis nascitur. Nam et verberibus,

regarde les topiques, puisque j'ai commencé. D'ailleurs, vous n'êtes pas de ceux qui n'aiment que le droit civil; et comme ce petit Traité peut tomber en d'autres mains que les vôtres, et devenir public, je veux tâcher de le rendre utile à tous ceux qui se livrent à des études régulières.

J'appelle lieux communs accessoires, ceux qu'on emprunte des témoignages. Les témoignages sont des preuves étrangères qui assurent la vérité d'un fait. Toute personne n'est pas propre à servir de témoin, sans jouir d'un certain crédit. La nature et le temps ajoutent beaucoup au crédit. Celui qu'on doit à la nature, repose principalement sur la vertu; celui qu'on acquiert par la durée, dépend de l'esprit, des richesses, de l'âge, de la fortune, des talens, de l'expérience, de la nécessité, et quelquefois même du concours des événemens fortuits. Car on ajoute souvent plus de foi à ceux qui ont de l'esprit, des richesses, de l'âge et de l'expérience. On a tort peut-être; mais telle est l'opinion du vulgaire, que l'on peut à peine la changer: et ceux qui gouvernent, et ceux qui jugent ou qui nous écoutent, ont pour habitude de s'y conformer. En effet, ceux qui brillent par une des qualités dont je viens de parler, semblent passer aussi pour des gens vertueux. Quoique dans les choses dont j'ai fait, il n'y a qu'un instant, l'énumération, il n'y ait aucune apparence de vertu, avec un peu d'art et d'expérience, elles servent à persuader (car, en pareil cas, la science a beaucoup de poids).

XX. L'empire de la nécessité, sur le corps et l'esprit, sert

naient leurs avis sur des questions de droit. Il les regarde comme peu occupés de ce qui concerne les questions de fait, tels que les témoins, etc.

tormentis, igni fatigati quæ dicunt, ea videtur veritas ipsa dicere, et, quæ a perturbationibus animi sunt, dolore, cupiditate, iracundia, metu, quia necessitatis vim habent, afferunt auctoritatem et fidem. Cujus generis etiam illa sunt, ex quibus nonnumquam verum invenitur, pueritia, somnus, imprudentia, vinolentia, insania. Nam et pueri sæpe indicaverunt aliquid, ad quod pertineret, ignari : et per somnum, vinum, insaniam, multa sæpe patefacta sunt. Multi etiam in res odiosas imprudentes inciderunt, ut [1] Staleno nuper accidit : qui ea locutus est, bonis viris subauscultantibus, pariete interposito, quibus patefactis, in judiciumque prolatis, rei capitalis jure damnatus est. Huic simile quiddam de Lacedæmonio Pausania accepimus.

Concursio autem fortuitorum talis est, ut, si interventum est casu, cum aut ageretur aliquid, quod proferendum non esset, aut diceretur. In hoc genere etiam illa est in Palamedem conjecta suspicionum proditionis multitudo : quod genus refutare interdum veritas vix potest. Hujus etiam generis est fama vulgi, quoddam multitudinis testimonium. Quæ autem virtute fidem faciunt, ea bipertita sunt : ex quibus alterum natura valet, alterum industria. Deorum enim virtus natura excellit : hominum autem industria.

Divina hæc fere sunt testimonia; primum orationis (oracula enim ex eo ipso appellata sunt, quod inest in his deorum oratio); deinde rerum, in quibus

[1] Stajeno.

encore à rendre un témoignage plus frappant; car on prouve un fait par les aveux arrachés à ceux qu'on applique au feu, à la torture[28]; par les aveux échappés dans la crise des fortes passions, telles que la douleur, le désir, la colère et la crainte. Les aveux pleins de candeur d'un enfant, les propos tenus dans le sommeil, dans l'ivresse, dans la folie, ou par imprudence, ont servi quelquefois à découvrir la vérité. Plusieurs coupables se sont perdus par leur imprudence. Tel fut Stalénus, qui fut condamné à mort, parce que des hommes intègres l'avaient entendu, à travers une muraille, avouer un crime qu'il avait commis. L'histoire nous apprend la même chose de Pausanias le Lacédémonien.

La réunion de quelques circonstances fortuites fournit souvent des argumens plausibles : c'est ainsi qu'Ulysse rassembla autrefois contre Palamède une multitude de circonstances, pour le rendre coupable de trahison. Souvent la vérité peut à peine réfuter cet amas de mensonges. Les bruits vulgaires forment une espèce de témoignage du même genre. On distingue deux sortes de témoignages fondés sur la vertu. Les uns tirent toute leur force de leur propre nature; les autres, de l'habileté de celui qui fait valoir les témoignages. La vertu des dieux excelle par sa nature; mais l'argument tiré de la vertu des hommes dépend de l'habileté avec laquelle on sait en tirer parti.

On regarde comme presque divins les témoignages suivans : les oracles, appelés ainsi du mot *oratio*, pour signifier qu'ils sont le langage des dieux; les choses où l'on reconnaît la puissance et la volonté divines, telles que le monde et ses merveilles; le vol et le chant des oiseaux; les météores et le bruit entendu dans les airs; les phénomènes et les prodiges arrivés sur la terre; les présages qu'annoncent les entrailles des vic-

insunt quasi opera divina quædam : primum ipse mundus, ejusque omnis ordo et ornatus; deinceps aërei volatus avium atque cantus; deinde ejusdem aëris sonitus et ardores, multarumque rerum in terra portenta: atque etiam per exta inventa præsensio. A dormientibus quoque multa significata visis, quibus ex locis sumi interdum solent ad fidem faciendam testimonia deorum.

In homine virtutis opinio valet plurimum. Opinio autem est, non modo eos virtutem habere, qui habeant, sed eos etiam, qui habere videantur. Itaque, quos ingenio, quos studio, quos doctrina præditos vident, quorumque vitam constantem, et probatam, ut Catonis, Lælii, Scipionis, aliorumque plurium, rentur eos esse, quales seipsi velint. Nec solum eos censent tales esse, qui in honoribus populi, reque publica versantur, sed et oratores, et philosophos, et poëtas, et historicos : ex quorum et dictis et scriptis sæpe auctoritas petitur ad faciendam fidem.

XXI. Expositis omnibus argumentandi locis, illud primum intelligendum est, nec ullam esse disputationem, in quam non aliquis locus incurrat, nec fere omnes locos incidere in omnem quæstionem, [1] sed quibusdam quæstionibus alios esse aptiores locos. Quæstionum duo sunt genera : alterum infinitum, alterum definitum. Definitum est, quod ὑπόθεσιν Græci, nos causam : infinitum, quod θέσιν illi appellant, nos propositum possumus nominare : causa certis personis, locis,

[1] Et quibusdam quæst. alios, quibusdam esse alios apt. loc.

times; les songes et les apparitions pendant le sommeil; car on puise quelquefois dans ces sources les lieux communs propres à fortifier le témoignage des dieux.

A l'égard de l'homme, la réputation de vertu est d'un grand poids. Cette réputation n'est pas seulement fondée sur la vertu réelle, mais encore sur l'apparence de la vertu. Ainsi on accorde une confiance sans bornes à ceux qui, comme Caton, Lélius, Scipion et tant d'autres, sont recommandables par les talens, le goût du travail, les lumières, l'intégrité et une vertu qui ne s'est jamais démentie. Le public accorde aussi beaucoup de crédit aux orateurs, aux philosophes, aux poëtes, aux historiens, aux hommes en place, à ceux qui sont à la tête de l'administration; et l'on s'appuie sur ce qu'ils ont dit, ou sur leurs écrits, pour donner du poids à ce qu'on avance.

XXI. Après vous avoir développé tous les lieux communs, je vous invite à ne pas perdre de vue qu'il n'est aucune discussion qui n'en comporte quelques-uns; que tous ne sont pas en usage dans une seule et même question; et qu'enfin il y en a de plus ou moins convenables, suivant la nature de la cause. On distingue deux genres de questions : l'une, indéfinie; l'autre, déterminée. Les Grecs appellent ὑπόθεσιν, *hypothèse*, et nous *cause*, la question déterminée ou particulière, et donnent à la question indéfinie le nom de *thèse*, θέσιν; nous pouvons l'appeler *proposition*.

La cause est donc une question déterminée par les per-

plicanda est, et proprietas, et divisio, et partitio. Hæc enim sunt definitioni attributa: additur etiam descriptio, quam Græci χαρακτῆρα vocant. Notio sic quæritur: sitne id æquum, quod ei, qui plus potest, utile est. Proprietas sic: « In hominemne solum cadat, an etiam in belluas ægritudo. Divisio, et eodem pacto partitio, sic: « Triane genera bonorum sint. » Descriptio, Qualis sit avarus, qualis assentator, ceteraque ejusdem generis, in quibus natura et vita describitur. Cum autem quæritur, quale quid sit; aut simpliciter quæritur, aut comparate: simpliciter, « Expetendane sit gloria? » comparate: « Præponendane sit divitiis gloria? » Simplicium tria genera sunt: de expetendo fugiendoque: de æquo et iniquo: de honesto et turpi. Comparationum autem duo, unum de eodem et alio: alterum de majore et minore. De expetendo et fugiendo, hujusmodi: « Si expetendæ « divitiæ, si fugienda paupertas? » De æquo et iniquo: « Æquumne sit ulcisci, a quocumque injuriam « acceperis? » De honesto et turpi: « Honestumne « sit, pro patria mori? » Ex altero autem genere, quod erat bipartitum, unum est de eodem et alio: ut, si quæratur, « Quid intersit inter amicum et assen- « tatorem? regem et tyrannum? » Alterum de majore et minore: ut, « Si quæratur, eloquentiane pluris « sit, an juris civilis scientia. » De cognitionis quæstionibus hactenus. Actionis reliquæ sunt: quarum duo sunt genera: unum ad officium, alterum ad motum animi vel gignendum, vel sedandum, planeve

il faut en donner une notion, en expliquer la propriété, en donner la définition, et la division et les sous-divisions; car tous ces détails entrent nécessairement dans la définition, à laquelle on ajoute aussi la description, que les Grecs appellent caractère, χαρακτῆρ. On donne une notion de la chose, en examinant, par exemple, « Si une action est équitable par « cela même qu'elle est utile à celui qui a le plus de pouvoir. » On marque quelle est sa propriété, comme dans cet exemple: « La maladie de l'esprit tombe-t-elle sur l'homme seul, ou les « autres animaux y sont-ils également sujets? » La division et la sous-division de la chose se font par le moyen que nous venons d'indiquer. Par exemple: « Doit-on distinguer trois « sortes de bien? » La description a pour but de peindre les vices et les défauts des hommes: ainsi on peut définir l'avarice et la flatterie.

S'il s'agit de découvrir la qualité d'une chose, on la considère simplement en elle-même, ou par comparaison avec d'autres. Par exemple, en elle-même: « La gloire, dira-t-on, est-« elle désirable? » Par comparaison: « Faut-il préférer la « gloire à la fortune? » Il y a trois manières d'envisager une chose simplement en elle-même: on examine ce qu'il faut désirer ou fuir, ce qui est juste ou injuste, ce qui est honnête et ce qui est honteux. Dans le premier cas, on demande, par exemple, « S'il faut désirer les richesses, et fuir la pauvreté; » dans le second, « S'il est juste de se venger d'une injure re-« çue; » et dans le troisième, « S'il est beau de mourir pour « la patrie. »

Pour découvrir la vérité des choses par comparaison, on recherche la différence entre deux objets opposés. Par exemple: « Quelle différence y a-t-il entre un ami et un flatteur, « entre un roi et un tyran? » Ou bien on les compare du plus

tollendum. Ad officium sic : ut, cum quæritur, « Sus« cipiendine sint liberi. » Ad movendos animos, cum fiunt cohortationes ad defendendam rempublicam, ad gloriam, et ad laudem : quo ex genere sunt querelæ, incitationes, miserationesque flebiles, rursusque oratio cum iracundiam restinguens, tum metum eripiens, tum exsultantem lætitiam comprimens, tum ægritudinem abstergens. Hæc cum in propositis quæstionibus genera sint, eadem in causas transferuntur.

XXIII. Loci autem qui ad quasque quæstiones accommodati sunt, deinceps est videndum. Omnes quidem illi, quos supra diximus, ad plerasque sunt : sed alii ad alias, ut dixi, aptiores. Ad conjecturam igitur maxime apta, quæ ex causis, quæ ex effectis, quæ ex conjunctis sumi possunt. Ad definitionem autem pertinet ratio, et scientia definiendi. Atque huic generi finitimum est illud, quod appellari de eodem et altero diximus : quod genus forma quædam definitionis est. Si enim quæratur, « Idemne sit per« tinacia et perseverantia, » definitionibus judicandum est. Loci autem convenient in ejus generis quæstionem consequentes, antecedentes, repugnantes, adjunctis etiam duobus iis, qui sumuntur ex causis et effectis. Nam si hanc rem illa sequitur, hanc

au moins. Par exemple : « Doit-on faire plus de cas de l'élo« quence que de la science du droit civil ? » C'en est assez sur les questions de théorie.

Les questions de pratique se divisent en deux genres ; l'un embrasse les devoirs de la vie ; l'autre, les moyens d'exciter, d'apaiser ou de déraciner les passions. A l'égard des devoirs, on demande, par exemple, « Si l'on est obligé d'élever ses en« fans ? » Pour exciter les passions, on exhorte les citoyens à défendre l'État, à travailler à leur gloire et à leur réputation. Alors on a recours aux plaintes, aux mouvemens pathétiques, à la compassion et aux larmes : enfin, l'orateur qui veut commander aux passions, éteint le feu de la colère, dissipe la crainte, comprime les transports de la joie, et tarit les larmes du malheur. Comme ces détails appartiennent aux questions indéfinies, on les applique aussi aux questions déterminées.

XXIII. Voyons maintenant quels sont les lieux communs propres à chaque genre de cause. Vous n'avez pas oublié qu'il y en a de plus ou moins convenables, suivant la nature de la question. Les lieux communs, tirés des causes, des effets et de la liaison des objets entre eux, sont très-propres aux questions conjecturales ; ceux de la définition conviennent aux questions où l'on veut expliquer un fait. Le lieu commun qui s'en rapproche davantage, est celui par lequel on démontre en quoi une chose diffère d'une autre. Par exemple, on demande « Quelle différence il y a entre la constance et l'opi« niâtreté ; » on ne peut en juger que par les définitions. Il convient de se servir des lieux communs relatifs aux conséquens, aux antécédens, aux contraires, aux causes et aux effets ; car, si tel effet résulte de telle cause, donc cette cause ne peut être en même temps le résultat de l'effet qu'elle produit : s'il la précède, donc elle ne peut le précéder ; ou bien,

autem non sequitur : aut si huic rei illa antecedit, huic non antecedit : aut si huic rei repugnat, illi non repugnat : aut, si hujus rei hæc, illius alia causa est : aut si ex alio hoc, ex alio illud effectum est : ex quovis horum id, de quo quæritur, idemne, an aliud sit, inveniri potest. Ad tertium genus quæstionis, in quo, quale sit, quæritur, in comparationem ea cadunt, quæ paullo ante in comparationis loco enumerata sunt. In illud autem genus, in quo de expetendo fugiendoque quæritur, adhibentur ea, quæ sunt aut animi, aut corporis, aut externa vel commoda, vel incommoda. Itemque cum de honesto turpique quæritur, ad animi bona, vel mala, omnis dirigenda oratio est. Cum autem de æquo et iniquo disseritur, æquitatis loci colliguntur. Hi cernuntur bipertito, et natura, et instituto. Natura partes habet duas, tuitionem sui, et ulciscendi jus. Institutio autem æquitatis, tripertita est : una pars, legitima est, altera conveniens, tertia moris vetustate confirmata. Atque etiam rursus æquitas, tripertita dicitur esse : una ad superos deos, altera ad manes, tertia ad homines pertinere. Prima pietas, secunda sanctitas, tertia justitia aut æquitas nominatur.

XXIV. De proposito satis multa : deinceps de causa pauciora dicenda sunt. Pleraque enim sunt ei cum proposito communia.

si tel effet est opposé à telle cause, il n'est donc pas opposé à telle autre; ou bien, si une action a telle cause, une autre action a telle autre; ou si une cause a produit un effet, une autre cause a produit un effet différent de la première. C'est ainsi que l'on parvient à connaître si deux choses sont ou ne sont pas de la même espèce. A l'égard du troisième genre de question, où l'on examine quelle est la qualité d'une chose, on peut faire l'application des lieux communs tirés des comparaisons, et dont je viens de vous entretenir. S'il s'agit de connaître ce qu'on doit rechercher ou fuir, on puise des raisonnemens dans ce qui est relatif aux qualités de l'esprit et du corps, aux avantages et aux désavantages extérieurs. Lorsqu'on veut démontrer qu'une action est louable ou blâmable, on tire ses argumens du bien ou du mal moral. Si l'on discute sur le juste et l'injuste, on a recours aux lieux communs d'équité, qui se divisent en deux parties; savoir, le droit naturel et le droit écrit. C'est sur les lois naturelles que sont fondés le droit de veiller à sa propre conservation, et celui de venger une injure. Le droit écrit est une conséquence des lois, de la tradition, des usages et des conventions humaines. L'équité se rapporte aussi aux dieux, aux mânes et aux hommes; sous le premier point de vue, elle s'appelle religion, piété; sous le second, elle s'appelle sainteté ou respect pour les morts; et sous le dernier point de vue, on la nomme justice.

XXIV. Mais je vous en ai dit assez sur la thèse; disons quelques mots sur ce qui concerne la cause; car la plupart des règles de l'une sont applicables à l'autre.

Tria sunt igitur genera causarum: judicii, deliberationis, laudationis. Quarum fines ipsi declarant, quibus utendum locis sit. Nam judicii finis est jus: ex quo etiam nomen. Juris autem partes tum expositæ, [1] tum æquitatis. Deliberandi finis, utilitas: cujus hæ partes, quæ modo expositæ, rerum expetendarum. Laudationis finis, honestas: de qua item est ante dictum. Sed definitæ quæstiones a suis quæque locis, quasi propriis, instituuntur, in accusationem defensionemque pertitæ. In quibus exsistunt hæc genera, ut accusator personam arguat facti: defensor aliquid opponat de tribus: aut non esse factum, aut, si sit factum, aliud ejus facti nomen esse, aut jure esse factum. Itaque aut infitialis, aut conjecturalis prima appelletur: definitiva, altera: tertia, quamvis molestum nomen hoc sit, juridicialis vocetur.

XXV. Harum causarum propria argumenta, ex iis sumta locis, quos exposuimus, in præceptis oratoriis explicata sunt. Refutatio autem accusationis, in qua est depulsio criminis, quæ græce στάσις dicitur, latine appelletur status: in quo primum insistit quasi ad repugnandum congressa defensio. Atque etiam in deliberationibus et laudationibus iidem exsistunt status. Nam et negantur sæpe ea futura, quæ ab aliquo in sententia dicta sunt fore, si aut omnino fieri non

[1] Cum.

Il y a trois genres de causes; le genre judiciaire, le délibératif et le démonstratif. L'objet de chacun de ces genres indique assez les lieux communs qui leur sont propres. L'objet du genre judiciaire est la justice et le droit, dont il tire son nom. Nous avons expliqué les parties du droit, en expliquant celles de l'équité. L'objet du genre délibératif est l'utilité dont je vous ai parlé en traitant des choses qu'il faut rechercher ou fuir. Enfin, celui du genre démonstratif, est l'honnêteté dont nous avons également parlé.

Les causes ont leurs lieux communs particuliers, et elles ont pour but l'accusation et la défense. L'accusateur reproche à l'accusé un délit; celui-ci, dans sa défense, répond qu'il n'est point coupable, ou que, s'il a commis l'action qu'on lui impute, elle ne mérite pas le nom qu'on lui donne, ou enfin qu'elle était permise. Voilà ce qui constitue l'état de la question. On en distingue trois espèces : la question conjecturale, la question de définition, et, quoique l'expression paraisse incorrecte, la question juridiciaire.

XXV. Toutes les rhétoriques indiquent les argumens applicables à chacune de ces questions, et les lieux communs d'où il faut les tirer. La réfutation de l'accusation renferme les moyens de justification. Les Grecs la nomment *στάσις*, et les Latins, *status* (état). C'est en quelque sorte le point d'appui sur lequel est fondée la défense que l'accusé oppose aux attaques de son adversaire. Il en est de même à l'égard des genres délibératif et démonstratif; ils ont aussi leur point d'appui. En effet, on nie souvent que des choses qui, selon telle opinion, passent pour probables, n'arriveront point, soit parce qu'elles sont absolument impossibles, ou que les plus

possunt, aut sine summa difficulate non possunt. In qua argumentatione status conjecturalis exsistit. At, cum aliquid de utilitate, honestate, æquitate disseritur, deque iis rebus, quæ iis sunt contrariæ: incurrunt status, aut juris, aut nominis: quod idem contingit in laudationibus. Nam aut negari potest, id factum esse, quod laudetur: aut non eo nomine afficiendum, quo laudator affecerit, aut omnino non esse laudabile, quod non recte, non jure factum sit. Quibus omnibus generibus usus est nimis impudenter Cæsar contra Catonem meum. Sed quæ ex statu contentio efficitur, eam Græci κρινόμενον vocant: mihi placet id, quoniam quidem ad te scribo, qua de re agitur, vocari. Quibus autem hoc, qua de re agitur, continetur, eæ continentia vocentur, quasi firmamenta defensionis, quibus sublatis defensio nulla sit. Sed, quoniam lege firmius in controversiis disceptandis esse nihil debet, danda est opera, ut legem adjutricem et testem adhibeamus. In qua re alii quasi status exsistunt novi, qui appellantur legitimæ disceptationes. Tum enim defenditur non id legem dicere, quod adversarius velit, sed aliud. Id autem contingit, cum scriptum ambiguum est, ut duæ differentes sententiæ accipi possint. Tum opponitur scripto voluntas scriptoris, ut quæratur, verbane plus, aut sententia valere debeat. Tum legi lex contraria affertur. Ita sunt tria genera, quæ controversiam in omni scripto facere possunt, ambiguum, discrepantia scripti et voluntatis, et scripta contraria.

grands obstacles s'y opposent; et c'est en quoi consiste l'état conjectural. Dans le genre délibératif, on discute aussi quelquefois sur l'utilité ou l'honnêteté, ou sur l'inutilité et la honte d'une action; et alors la question se réduit à l'état de définition ou à l'état juridiciaire. On peut, en effet, nier l'existence d'une chose dont on fait l'éloge, ou soutenir qu'elle ne mérite pas le nom que lui donne le panégyriste; ou enfin, qu'elle n'est pas digne d'éloge, parce que celui à qui on l'attribue n'avait pas le droit d'en agir ainsi. C'est la méthode dont César se servit un peu trop hardiment, pour réfuter mon éloge de Caton [29].

Mais la discussion à laquelle donne lieu l'état de la question, est ce que les Grecs appellent κρινόμενον (point à juger). J'aime à voir qualifier, puisque je vous écris, la chose dont il s'agit [30]. Comme c'est dans le point à juger que le sujet de la cause est renfermé, on peut le regarder comme le fondement de la cause, puisque, sans lui, il n'y aurait ni accusation ni défense. Mais comme dans ce genre de discussion il n'est point de base plus solide que les lois, on a besoin de leur appui et de leur autorité. Dans ce cas, l'état de la question s'appelle *point de droit*. Le défenseur soutient alors que la loi ne dit pas ce que dit l'accusateur, et qu'elle s'exprime tout autrement. C'est ce qui arrive lorsque les termes en sont équivoques, et offrent un double sens. L'orateur oppose alors l'intention du législateur aux termes de la loi. Il examine s'il faut suivre le sens littéral plutôt que les vues du législateur; ou enfin il oppose à la loi une loi contraire. Trois choses peuvent, dans un écrit, donner lieu à la controverse, l'ambiguïté des termes, l'opposition de l'écrit avec la volonté de celui qui l'a rédigé, ou les écrits contraires.

XXVI. Jam hoc perspicuum est, non magis in legibus, quam in testamentis, in stipulationibus, in reliquis rebus, quæ ex scripto aguntur, posse controversias easdem exsistere. Horum tractationes in aliis libris explicantur. Nec solum perpetuæ actiones, sed etiam partes orationis iisdem locis adjuvantur, partim propriis, partim communibus: ut in principiis, quibus ut benivoli, ut dociles, ut attenti sint, qui audiant, efficiendum est propriis locis. Itemque narrationes, ut ad suos fines spectent, id est, ut planæ sint, ut breves, ut evidentes, ut credibiles, ut moderatæ, ut cum dignitate: quæ quamquam in tota oratione esse debent, magis tamen sunt propria [1] narranti. Quæ autem consequitur narrationem fides, ea persuadendo quoniam efficitur, qui ad persuadendum loci maxime valeant, dictum est in iis, in quibus de omni ratione dicendi. Peroratio autem et alia quædam habet, et maxime amplificationem: cujus effectus is debet esse, ut aut perturbentur animi, aut tranquillentur: et, si ita jam affecti ante sunt, ut augeat eorum motus, aut sedet oratio. Huic generi, in quo et misericordia, et iracundia, et odium, et invidia, et ceteræ animi affectiones perturbantur, præcepta suppeditantur aliis in libris, quos poteris mecum legere, cum voles. Ad id autem, quod te velle senseram, cumulate satisfactum esse debet voluntati suæ. Nam, ne præterirem aliquid, quod ad argu-

[1] Narrandi.

XXVI. Il est évident que ces moyens de défense, employés dans les points de droit, sont également applicables aux testamens, aux stipulations et à toutes les questions fondées sur un écrit. J'ai approfondi cette matière dans mes autres traités sur l'art oratoire. Non-seulement le discours entier, mais encore ses différentes parties, ont des lieux communs qui leur sont propres, et d'autres qui se rapportent aux lieux communs en général. Les exordes ont des lieux communs particuliers pour rendre les auditeurs bienveillans et dociles. Il en est de même des narrations, afin qu'elles répondent à leur but, et qu'elles réunissent le mérite de la simplicité à la clarté, à la brièveté, à la vraisemblance; qu'elles soient enfin conformes aux opinions des auditeurs. Quant aux preuves, les lieux communs sont les mêmes que ceux que j'ai indiqués déjà dans mes ouvrages, relativement à la persuasion en général. Mais la péroraison en a qui lui sont propres; elle fait principalement usage de l'amplification et des mouvemens pathétiques dont l'effet est d'exciter ou de calmer les passions; et si le discours a déjà vivement ému les esprits, l'orateur doit augmenter ou affaiblir cette impression. D'autres ouvrages que nous pourrons lire ensemble, quand vous le voudrez, nous fourniront des règles sur la manière d'exciter la pitié, la colère, la haine, l'envie et les autres passions. Je crois donc avoir pleinement répondu à vos désirs et satisfait votre curiosité. En effet, pour ne rien omettre de ce qui concerne les argumens et les lieux communs où il faut les puiser, j'ai ajouté des préceptes que que vous ne demandiez pas. J'ai fait en cela ce que font souvent les vendeurs généreux qui, en vendant une maison ou un terrain, se réservent le mobilier, laissant néanmoins à l'acheteur quelques-uns des meubles dont il peut orner son ac-

mentum in omni ratione reperiendum pertineret, plura quam a te desiderata erant, sum complexus, fecique quod sæpe liberales venditores solent, ut, cum ædes, fundumve vendiderint, rutis cæsis receptis, concedant tamen aliquid emtori, quod ornandi causa apte, et loco positum esse videatur: sic tibi nos ad id, quod quasi mancipio dare debuimus, ornamenta quædam voluimus non debita accedere.

FINIS.

sition. J'ai donc dû vous donner ce traité en propriété, is comme le mobilier que cède le vendeur, à la réserve de s droits.

FIN.

REMARQUES

SUR LES TOPIQUES.

ARGUMENT.

CICÉRON, pour satisfaire aux désirs de C. Trébatius, composa cette espèce d'abrégé des Topiques d'Aristote. Il expose d'abord la théorie des argumens qui dépendent de l'art et de ceux qui en sont indépendans, et définit chaque genre de lieux communs, dont il donne des exemples. C'est la matière des nombres II, III et IV. Depuis le nombre V jusqu'au nombre XX, il entre sur cet objet dans des détails plus étendus. Il ajoute enfin des préceptes sur les divers genres de questions et de causes, en indiquant les lieux communs qui leur sont plus particulièrement applicables.

1 — I. *Majores nos res scribere.* Plusieurs critiques pensent que l'auteur veut parler ici de ses ouvrages philosophiques; d'autres prétendent qu'il s'agit de l'histoire de son temps, à laquelle il travaillait alors. Cette histoire n'est point parvenue jusqu'à nous. Le commentateur Asconius nous en a conservé quelques traits.

2 — *Id. Aristotelis Topica.* Aristote a donné le nom de τὰ τοπικὰ à la partie de la dialectique qui comprend l'invention des lieux et des raisonnemens propres à persuader. Ce mot topique vient de τόπος, *lieu.*

3 — I. *Sed a libris te obscuritas rejecit.* Aulu-Gelle, liv. XX, chap. 5, rapporte qu'Alexandre-le-Grand voyant d'un mauvais œil plusieurs ouvrages d'Aristote répandus dans le public, le philosophe écrivit au roi de Macédoine, dont il avait été le précepteur, que ses ouvrages traitaient d'objets dont la connaissance n'est point familière à tout le monde, et qu'ils ne pouvaient être bien compris que par ceux qui avaient fréquenté son école: Ξυνετοὶ γάρ εἰσι μόνοις τοῖς ἡμῶν ἀκούσασιν.

4 — *Id. Ne ipsi juris interpreti fieri videretur injuria.* C. Trébatius Testa était un jurisconsulte très-éclairé et très-versé dans l'interprétation des lois. Cicéron craint, en n'acquittant pas sa dette, d'avoir affaire *à un homme de robe.* Je n'ai osé me servir de cette expression, qui pouvait paraître un peu triviale. Il me semble cependant qu'elle rendait plus exactement la pensée de l'auteur.

5 — II. *Ejus argumenti talis est formula.* Comme Cicéron adresse les *Topiques* à un jurisconsulte, il puise, comme je l'ai déjà dit, tous ses exemples dans la jurisprudence. Voyez la définition d'un consul et du consulat dans la harangue contre *Lucius Calpurnius Pison*, Nos. X et XI.

6 — *Id. Jus civile est, æquitas*, etc. Voyez la définition d'*Ulpien*, D. liv. I, tit. 1.

7 — *Id. Si neque censu, neque vindicta, nec testamento*, etc. Il y avait trois manières d'affranchir les esclaves; ou par le *cens*, quand un esclave, par l'ordre ou avec le consentement de son maître, était inscrit par les censeurs au nombre des citoyens; ou, par la baguette, *vindicta*, lorsque le maître et l'esclave se présentaient devant le préteur. Si ce dernier consentait à l'affranchissement, il touchait avec une petite baguette la tête de l'esclave, en disant: « Je déclare que cet homme est libre comme les « autres Romains. » Ensuite le maître donnait un léger soufflet à l'esclave, le prenait par le bras, le faisait tourner vivement en tout sens, et le lâchait ensuite brusquement, pour lui marquer qu'il avait la liberté d'aller où il voudrait. C'est ce que nous apprend Perse dans sa cinquième satire.

« Verterit hunc dominus, momento turbinis exit
« Marcus Dama. »

Et quelques vers plus bas :

« Vindicta postquam meus a prætore recessi. »

Enfin la troisième manière d'affranchir, était par testament. L'affranchi se rasait la tête et prenait un bonnet. Justinien, dans les *Instit.*, liv. I, tit. I, rapporte encore trois autres manières d'affranchir les esclaves. La première, lorsqu'en présence de ses amis, le maître rendait la liberté à son esclave; la seconde, lorsqu'il l'admettait à sa table pour l'affranchir; la troisième se faisait par lettre, lorsque le maître écrivait à son esclave absent, qu'il lui permettait de vivre en liberté. Dans ce passage, Cicéron fait seulement allusion à l'affranchissement solennel, qui donnait à l'esclave les droits d'un citoyen romain.

8 — II. *Cum lex Ælia Sentia.* Les commentateurs pensent qu'il faut supprimer les mots *Ælia Sentia*; puisque l'exemple est puisé dans la loi des douze Tables, et que la loi *Ælia Sentia* ne fut sanctionnée que plusieurs années après la mort de Cicéron.

9 — *Id. Assiduo vindicem assiduum.* La loi des douze Tables porte ASSIDUO VINDEX ASSIDUUS ESTO, ou plutôt ASIDUOD. VINDECS. ASIDUOS. ESTOD.; ce qui signifie littéralement : *Qu'un homme riche soit là répondant d'un citoyen riche.* Aulu-Gelle nous apprend que le mot *assiduus* a une double acception. Tantôt il signifie un homme riche, de qui l'on tire aisément de l'argent quand les besoins de l'État l'exigent, et tantôt assidu dans les fonctions de sa charge. *Vindex* est celui qui se rend caution pour l'ajourné saisi et arrêté par le demandeur, pour être ensuite conduit devant le juge, et qui, par ce bon office, empêche que l'ajourné ne soit retenu plus long-temps. *Voyez le Commentaire sur la loi des douze Tables, par Bouchaud*, 2e édition, tom. I, pag. 286 et suiv.

10 — III. *Nam alia conjugata appellamus.* Quintilien, liv. V de ses Institutions oratoires, chap. 10, blâme peut-être trop sévèrement l'emploi de ce lieu commun, dont Cicéron a fait souvent usage avec le plus grand succès.

11 — *Id. Hæc verborum conjugatio* συζυγία *dicitur.* Selon l'opinion de Victorius, on doit lire συστοιχία, mot par lequel Aristote, dans ses Topiques, exprime la même idée que celle renfermée dans le mot *conjugata*.

12 — *Id. Si ita Fabiæ.* Pour bien entendre ce passage, il importe de rappeler au lecteur que le mariage se contractait de trois manières; savoir par la confarréation, par l'usage et la coemption. La confarréation était du

ressort des pontifes, qui présentaient aux deux époux un gâteau de pur froment, dont ils mangeaient en signe d'union, et dont on saupoudrait aussi les victimes. Le mariage se contractait par l'usage, lorsque le mari et l'épouse avaient habité constamment ensemble pendant un an, au bout duquel la femme était acquise par droit de prescription, *uxor usucapta*, à celui avec lequel elle avait habité. Elle ne dépendait de l'époux que pendant la durée du mariage. Le mariage par coemption exigeait certaines solennités. On y employait aussi des formules consacrées par les lois romaines. Le mari demandait à celle qu'il épousait : « Voulez-vous « être ma femme et *mère de famille?* » elle répondait : « J'y consens. » Elle demandait à son tour « Voulez-vous être père de famille? » le mari répondait « Je le veux. » On mettait ensuite la main de la jeune personne dans la main de celui qui l'épousait. C'est ainsi que se faisait le mariage par *coemption*. La femme, en vertu de cette alliance, passait sous la puissance du mari, faisait partie de ses esclaves, et se trouvait, après sa mort, comprise dans son héritage. Il ne faut pas attacher aux mots latins *matrona* et *materfamilias*, le sens que nous leur donnons en français. Ce furent deux titres de distinction parmi les Romains. Le premier ne se donnait qu'aux dames de qualité, ou aux femmes nées de condition libre. Le second s'accordait à l'épouse, *uxor*, après le mariage par coemption, parce qu'elle était appelée à partager avec son mari les soins domestiques et la conduite des esclaves.

12 — III. *Si ædes eæ corruerunt.* L'exemple que cite Cicéron est un argument par similitude, qui revient à celui-ci : « Personne n'est responsable ni de « la maladie, ni de la mort d'un esclave dont il a l'usufruit : il ne serait « donc pas plus responsable des vices de construction ou de la chute « d'une maison qu'il posséderait en usufruit. »

Id. — *A differentia : non, si uxori vir*, etc. Voici la pensée de Cicéron : « Un citoyen a laissé par testament à son épouse tout l'argent qui lui « appartenait, *quod suum esset;* il ne lui a donc pas laissé celui qui lui « était dû, ou qu'il avait prêté, *quæ in nominibus*, l'argent ou les « sommes portés en compte sur ses registres comme banquier ou comme « négociant. Il n'a pu léguer, selon les lois romaines, que l'argent en « caisse. »

13 — IV. *Quæ se capite numquam diminuit.* C'est-à-dire, celle qui n'a subi aucun changement d'état, soit en perdant le droit de cité ou la liberté, ou en passant dans une autre famille ; par exemple, dans le ma-

riage par coemption, l'épouse, en passant dans la famille de son mari, était alors *diminuta capite*.

— *Si viri culpa factum est divortium*. Si l'épouse, par suite de mauvais traitemens, a quitté son mari.

14 — IV. *Quoniam qui nati sunt, patrem non sequuntur*. Il s'agit ici des enfans nés d'un mariage illégitime, avant le second mariage. Ces enfans, par suite du divorce, retournaient avec leur mère, et ne suivaient pas la condition du père.

— *A repugnantibus*. Par exemple : « aimer et haïr sont deux choses « contraires; aimer et injurier ou offenser, sont deux choses qui se « répugnent. »

— *Est jus paritem*. Voyez Digest., liv. VIII, tit. 2.

— *Quoniam usus auctoritas fundi*, etc. Voyez le Commentaire sur la loi des douze Tables, par *Bouchaud*.

— *Quoniam P. Scœvola id solum esse ambitus*. Consultez le même ouvrage.

15 — IX. *Enumerare licet, quibus id modi fiat*. Voyez *Ulpien*, leg. 1, § 4, ff. *de dolo malo*; Denisart, Collection de jurisprudence, tome VI, pag. 591 et suiv., et le tome XII, pag. 627 et suiv.

16 — XIII. *Cum primum assumseris*, etc. Par exemple : « S'il est juste, il « rend à chacun ce qui lui est dû; or il est juste, il rend donc à chacun « ce qui lui est dû. »

17 — *Id. Cum id, quod annexum est, negaris*, etc. Par exemple : « Celui « qui rend à chacun ce qui lui est dû, est juste; or il ne le fait pas, donc « il n'est pas juste. »

18 — *Id. Cum autem aliqua conjuncta negaris*. Ce mode de raisonnement est l'opposé de celui que nous venons de citer.

19 — *Id. Enthymemata*. L'enthymème est un argument qui ne comprend que deux propositions, l'antécédent et le conséquent qu'on en tire. C'est un syllogisme parfait dans l'esprit, mais imparfait dans l'expression, parce qu'on y supprime quelqu'une des propositions, comme trop claire et trop connue, et comme étant facilement suppléée par l'esprit de ceux à qui l'on parle. Par exemple : « On doit des éloges à toutes les vertus; « donc on doit des éloges à la tempérance. »

20 — XIV. *Aut hoc, aut illud*, etc. Par exemple : « Ce juge est juste ou « injuste; or il est juste, donc il n'est pas injuste. »

21 — XIV. *Aut hoc, aut illud.* « Cet homme vous aime, ou il vous hait; or « il ne vous aime pas, donc il vous hait. »

22 — *Id. Non et hoc est*, etc. « Pierre ne peut être juste et injuste; or il est « juste, donc il n'est pas injuste. »

23 — *Id. Non et hoc, et illud.* « François ne peut être juste et injuste; or il n'est pas injuste, donc il est juste. »

24 — XVII. *Nam et adsunt multum.* Les orateurs avaient coutume, dans les causes compliquées et embarrassantes, de prendre l'avis des jurisconsultes.

25 — XVIII. *Numero sic comparabuntur.* Le plus grand nombre d'avantages l'emporte sur le plus petit. En effet, les avantages de l'esprit et du corps réunis, sont préférables aux seuls avantages de l'esprit, ou aux seuls avantages du corps.

— *Pauciora mala.* Il vaut mieux, par exemple, être seulement privé de sa fortune, que de perdre à la fois sa fortune et l'honneur.

— *Diuturniora.* Il vaut mieux transmettre son nom à l'immortalité, que de ne laisser aucun nom après soi.

— *Late pervagata.* Celui qui s'est illustré par tout l'univers, a plus de de gloire que celui qui ne s'est rendu célèbre que dans une province.

Je crois inutile de multiplier davantage les exemples.

26 — *Id. Specie autem comparantur.* Le génie, la force du corps, la beauté, sont préférables à la noblesse, aux richesses, aux autres biens de la fortune.

27 — *Id. Vis autem in comparatione.* Par exemple : la cause qui ne produit point d'effet par elle-même, ne saurait l'emporter sur la cause efficiente.

28 — XX. *Nam et verberibus, tormentis.* Voyez Quintilien, Instit. Orat., liv. V, ch. IV; et le jurisconsulte Ulpien, liv. I, § quæst. de quæst. « *Statutum est non semper fidem tormentis*, etc. »

29 — XXV. *Cæsar contra Catonem meum.* Cicéron avait fait un éloge de Caton d'Utique, qu'il célébrait comme un modèle de vertu, et dont il honorait toutes les actions. César, au milieu de ses conquêtes, et dans le moment où il gouvernait l'empire en souverain, crut devoir réfuter cet éloge, qui compromettait sa gloire, et il composa l'*Anti-Caton.*

30 — *Id. Qua de re agitur.* Formule de droit, usitée chez les Romains.

FIN DES REMARQUES SUR LES TOPIQUES.

TABLE

DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE DES TOPIQUES.

LES

PARTITIONS ORATOIRES,

TRADUCTION DE N. L. ACHAINTRE.

INTRODUCTION.

De tous les écrits de Cicéron, le Traité des Partitions est le moins estimé, sous le rapport de la composition comme sous celui du style. Cet ouvrage est un abrégé par demandes et par réponses, de ce qui a été dit dans les livres de l'Invention et dans les autres Traités de rhétorique; ou plutôt, c'est, comme le dit Cicéron lui-même, un résumé des préceptes de l'Académie sur cette riche matière; et, sous ce rapport, un tel traité n'est pas à dédaigner. L'auteur le composa, dans sa retraite, à l'âge de soixante et un ans, pour l'instruction de son fils qui en avait alors dix-huit. Il y a, dit-on, dans ce petit traité peu de choses qui puissent racheter la sécheresse et l'aridité du fond, ainsi que le défaut de style. Sans doute, le style n'est pas à comparer à celui qui règne dans les autres productions du même auteur; mais l'avantage d'avoir une analyse des préceptes de Cicéron sur l'art oratoire, et le respect que l'on doit à ses moindres écrits, ont jusqu'ici fait un devoir à tous les éditeurs de la conserver. D'ailleurs, il n'y a rien dans Cicéron que

l'on ne puisse lire avec fruit; et tout ce qui vient du prince des orateurs latins est toujours précieux. Nous avons donc cru devoir nous livrer avec ardeur à la traduction de ce morceau, dans l'espoir que le lecteur en retirerait quelque profit. Il existe deux traductions des Partitions oratoires : l'une, imprimée en 1756, est due à Charbuy; les notes et les commentaires qui l'accompagnent, ne sont, en grande partie, qu'une répétition des règles données en grand détail dans les traités précédens : cette traduction était destinée à la jeunesse; mais elle remplit fort mal son objet. Indépendamment des contre-sens dont elle fourmille, elle est écrite d'un style si lâche et si prolixe, que je ne conseillerais pas de la mettre entre les mains des jeunes gens, qui n'en pourraient jamais tirer qu'un médiocre avantage. L'autre est de Desmeuniers. Elle est écrite avec plus d'élégance, comme tout ce qui sort de la plume de ce traducteur; mais Desmeuniers tombe dans le défaut que nous lui avons reproché dans notre Avertissement sur le Traité de l'Orateur. Il supprime à son gré ce qui ne lui paraît pas clair, il se livre à sa manie d'innover, et coupe ses phrases de manière à donner une idée très-fausse du style de Cicéron. Nous nous sommes

donc déterminés à refaire cette traduction. Nous avons pris conseil de nos prédécesseurs, dans les passages obscurs et qui sont en grand nombre; car la précision qu'affecte Cicéron dans ce dialogue le conduit à l'obscurité, et nous n'avons décidé qu'après avoir long-temps réfléchi et délibéré. Nous aurions bien voulu répandre quelques agrémens sur cette matière si sèche et si aride, mais cela n'était guère possible; enfin, nous avons fait nos efforts pour que ce traité pût être lu avec les ouvrages de Cicéron, et nous nous sommes acquittés de cette pénible fonction de manière à justifier la confiance que M. Fournier a bien voulu avoir en nous, et celle que le public accorde à un ouvrage entrepris pour mériter son estime et son approbation.

M. T. CICERONIS

DE

PARTITIONE ORATORIA

DIALOGUS.

CICERO FILIUS.

I. Studeo, mi pater, latine ex te audire ea, quæ mihi tu de ratione dicendi græce tradidisti; si modo tibi est otium, et si vis. — CICERO PATER. An est, mi Cicero, quod ego malim, quam te quam doctissimum esse? Otium autem primum summum est, quoniam aliquando Roma exeundi potestas data est: deinde ista tua studia vel maximis occupationibus meis anteferrem libenter. — C. F. Visne igitur, ut tu me græce soles ordine interrogare, sic ego te vicissim eisdem de rebus latine interrogem? — C. P. Sane, si placet: sic enim et ego te meminisse intelligam, quæ accepisti: et tu ordine audies, quæ [1] requires. — C. F. Quot in partes distribuenda est omnis doctrina dicendi? — C. P. In tres. — C. F. Cedo quas? — C. P. Primum in ipsam vim oratoris, deinde in orationem, tum in

[1] Requiris.

DIALOGUE

DE M. T. CICÉRON

SUR

LES PARTITIONS ORATOIRES.

CICÉRON FILS.

I. Mon père, je souhaiterais fort, si cela vous plaît, et si vous en avez le temps, que vous voulussiez bien me rappeler en latin les préceptes que vous m'avez donnés en grec sur l'éloquence. — Cicéron père. Est-il rien, mon cher fils, qui me flatte davantage que de vous voir habile? D'abord, je suis entièrement libre, puisque enfin la circonstance me procure la facilité de quitter Rome; et d'ailleurs je préfère votre avancement à mes plus grandes occupations. — C. F. Voulez-vous donc bien me permettre de vous faire par ordre en latin des questions sur des matières semblables à celles que vous me faites quelquefois en grec? — C. P. Très-volontiers. Je verrai, par ce moyen, si vous avez retenu ce que je vous ai enseigné, et vous serez instruit dans l'ordre convenable de ce que vous désirez de savoir. — C. F. En combien de parties divise-t-on l'art oratoire? — C. P. En trois parties. — C. F. Quelles sont-elles, je vous prie? — C. P. La première traite des talens requis dans l'orateur; la seconde de la composition du discours;

quæstionem. — C. F. In quo est ipsa vis? — C. P. In rebus, et verbis. Sed et res, et verba, invenienda sunt, et collocanda. Proprie autem in rebus invenire, in verbis eloqui dicitur. Collocare autem, etsi est commune, tamen ad inveniendum refertur. Vox, motus, vultus, atque omnis actio, eloquendi comes est, earumque rerum omnium custos est memoria. — C. F. Quid? orationis quot sunt partes? — C. P. Quattuor: earum duæ valent ad rem docendam, narratio et confirmatio: ad impellendos animos duæ, principium et peroratio. — C. F. Quid? Quæstio quasnam habet partes? — C. P. Infinitam, quam consultationem appello: et definitam, quam causam nomino.

II. — C. F. Quoniam igitur invenire [1] primum est oratoris, quid quæret? — C. P. Ut inveniat, quemadmodum fidem faciat eis, quibus volet persuadere, et quemadmodum motum eorum animis afferat. — C. F. Quibus rebus fides fit? — C. P. Argumentis, quæ ducuntur ex locis, aut in re ipsa insitis, aut assumtis. — C. F. Quos vocas locos? — C. P. Eos, in quibus latent argumenta. — C. F. Quid est argumentum? — C. P. Probabile inventum ad faciendam fidem. — C. F. Quomodo igitur duo genera ista dividis? — C. P. Quæ sine arte putantur, ea remota appello, ut testimonia. — C. F. Quid insita? — C. P. Quæ inhærent in ipsa

[1] Oratoris primum est.

la troisième de la question. — C. F. Sur quoi s'exercent les talens de l'orateur [1] ? — C. P. Sur les pensées et sur les mots qu'il s'agit de trouver et de disposer. Les pensées appartiennent en propre à l'invention, comme les mots sont du ressort de l'élocution; et quoique la disposition soit commune pour les pensées et pour les mots, elle a néanmoins un rapport plus direct à l'invention. La voix, le geste, le visage, en un mot, l'action en général, accompagnent l'élocution, et la mémoire est le dépôt de toutes les richesses de l'orateur. — C. F. Combien y a-t-il de parties du discours? — C. P. Il y en a quatre, dont deux, savoir la narration et la confirmation, servent à instruire du fait et à le prouver; les deux autres, l'exorde et la péroraison, sont employées pour toucher et entraîner les auditeurs. — C. F. Comment divise-t-on la question? — C. P. Elle se divise en question générale qu'on nomme thèse, et en question particulière que l'on appelle cause ou hypothèse [2].

II. — C. F. Puisque l'invention est le premier devoir de l'orateur, à quoi doit-il d'abord s'appliquer? — C. P. A chercher les moyens de convaincre ceux qu'il veut persuader, et de faire impression sur leur esprit. — C. F. Comment réussira-t-il à convaincre ceux qui l'écoutent? — C. P. En employant les argumens que l'on tire des lieux renfermés dans le sujet ou placés hors du sujet. — C. F. Qu'appelez-vous lieux? — C. P. Les circonstances qui renferment les argumens. — C. F. Qu'appelez-vous argumens? — C. P. Une proposition vraisemblable, employée pour convaincre. — C. F. Comment distinguez-vous les deux espèces de lieux dont vous venez de parler? — C. P. Ceux qui ne sont pas puisés dans l'art, je les appelle *extrinsèques* : tels sont les témoignages. — C. F. Et ceux qui sont renfermés dans le sujet? — C. P. Je les

re. — C. F. Testimoniorum quæ sunt genera ? — C. P. Divinum, et humanum : divinum, ut oracula, ut auspicia, ut vaticinationes, [1] ut responsa sacerdotum, haruspicum, conjectorum : humanum, quod spectatur ex auctoritate, et ex voluntate, et ex oratione, aut libera, aut expressa : in quo insunt scripta, pacta, promissa, jurata, quæsita. — C. F. Quæ sunt quæ dicis insita ? — C. P. Quæ infixa sunt rebus ipsis, [2] ut definitio, ut contrarium, ut ea, quæ sunt ipsi contrariove ejus aut similia, aut dissimilia, aut consentanea, aut dissentanea : ut ea, quæ sunt quasi conjuncta, aut ea, quæ sunt quasi pugnantia inter se : aut earum rerum, de quibus agitur, causæ : aut causarum eventus, id est, quæ sunt effecta de causis, ut distributiones, ut genera partium, generumve partes, ut primordia rerum et quasi præcurrentia, in quibus inest aliquid argumenti : ut rerum contentiones, quid majus, quid par, quid minus sit, in quibus aut naturæ rerum, aut facultates comparantur.

III. — C. F. Omnibusne igitur ex his locis argumenta sumemus ? — C. P. Immo vero scrutabimur et

[1] Et resp. — [2] *Add.* « (tum ex toto, tum ex partibus, tum ex notatione, « tum ex iis rebus, quæ quodammodo affectæ sunt ad id, de quo quæritur : « et ad id totum, de quo disseritur, tum definitio adhibetur, tum partium enu- « meratio, tum notatio verbi : ex iis autem rebus, quæ quodammodo affectæ « sunt ad id, de quo quæritur, alia conjugata appellantur, alia ex genere, alia « ex forma, alia ex similitudine, alia ex differentia, alia ex contrario, alia ex « conjunctis, alia ex antecedentibus, alia ex consequentibus, alia ex repugnan- « tibus, alia ex causis, alia ex effectis, alia ex comparatione majorum, aut « parium, aut minorum.) »

appelle *intrinsèques*, c'est-à-dire inhérens au sujet. — C. F. Combien y a-t-il de sortes de témoignages? — C. P. Deux sortes : celui des dieux et celui des hommes : celui des dieux, tels sont les oracles, les augures, les prédictions et les réponses des prêtres, des devins, des interprètes des songes; celui des hommes, qui se tire de l'autorité, de la volonté, des discours libres ou forcés ; j'y comprends aussi les titres, les contrats, les promesses, les sermens et les informations. — C. F. Quels sont les lieux que vous appelez intrinsèques ou intérieurs ? — C. P. Ce sont ceux qui sont renfermés dans le sujet même [3], comme la définition, la raison des contraires ; ce qui est semblable ou dissemblable à la chose même ou à ses contraires ; ce qui convient ou ne convient pas ; ce qui est comme uni, et ce qui ne peut subsister l'un avec l'autre ; les causes de l'affaire en question, les effets occasionés par les causes, ou effets des causes, comme les distributions, les genres de parties, les parties des genres, comme les principes des choses, ou ce qui semble les précéder, et qui donne matière à quelque preuve. Telles sont encore les comparaisons des objets, ce qu'il y a de plus grand, d'égal ou d'inférieur, en général, tout ce qui peut fournir matière à comparaison entre la nature des choses et leurs qualités.

III. — C. F. Faut-il tirer des argumens de tous les lieux ? — C. P. Il faut les examiner tous, en tirer parti, mais avec choix et discernement, rejeter ceux qui sont faibles, et ne pas même faire mention de ceux qui sont communs et inutiles. — C. F. Après m'avoir expliqué les moyens qu'on emploie pour convaincre, expliquez-moi, je vous prie, ceux dont on se sert pour plaire et pour toucher. — C. P. Ce serait effectivement ici le lieu d'en parler ; mais je vous expliquerai beaucoup mieux ce que vous me demandez, quand je traiterai des parties du discours et des différens genres de causes.

quæremus ex omnibus : sed adhibebimus judicium, ut levia semper rejiciamus, nonnumquam etiam communia prætermittamus et non necessaria. — C. F. Quoniam de fide respondisti, volo audire de motu. — C. P. Loco quidem quæris, sed planius quod vis explicabitur, cum ad orationis ipsius quæstionumque rationem venero.

— C. F. Quid sequitur igitur? — C. P. Cum inveneris, collocare : (cujus) in infinita quæstione, ordo est idem fere, quem exposui, locorum : in definita autem adhibenda sunt illa etiam, quæ ad [1] motum animorum pertinent. — C. F. Quomodo igitur ista explicas? — C. P. Habeo communia præcepta fidem faciendi et commovendi. Quoniam fides est firma opinio : motus autem, animi incitatio aut ad voluptatem, aut ad molestiam, aut ad metum, aut ad cupiditatem (tot enim sunt motus genera, partes plures generum singulorum) : omnem collocationem ad finem accommodo quæstionis. Nam est in proposito finis, fides : in causa et fides, et motus. Quare cum de causa dixero, in qua est propositum, de utroque dixero. — C. F. Quid habes igitur de causa dicere? — C. P. Auditorum eam genere distingui. Nam aut auscultator est modo qui audit, aut disceptator, id est, rei sententiæque moderator : ita, ut aut delectetur, aut statuat aliquid. Statuit autem aut de præteritis, ut judex, aut de futuris, ut senatus. Sic tria sunt genera, judicii, deliberationis, exornationis : quæ, quia in lau-

[1] Motus.

— C. F. Que faut-il faire ensuite? — C. P. Après l'invention des preuves, on doit songer à la manière de les disposer. Dans les propositions générales ou thèses, il faut garder à peu près le même ordre que celui qui vient d'être exposé pour les lieux communs où l'on puise les argumens [4]. Dans l'hypothèse ou cause particulière, il faut encore employer les moyens requis pour toucher. — C. F. Comment expliquez-vous ceci? — C. P. J'ai des préceptes communs pour persuader et pour toucher. Comme la persuasion est un consentement ferme et assuré, et la passion un mouvement par lequel l'âme est excitée au plaisir ou à la douleur, à la crainte ou à l'espérance (car voilà les quatre principales passions d'où les autres tirent leur origine), je dispose mon discours suivant le but que je me propose : dans la thèse, il doit être de persuader; dans l'hypothèse, de persuader et de toucher. C'est pourquoi, quand j'aurai parlé de la cause ou hypothèse qui renferme la thèse, j'aurai expliqué les moyens de persuader et de toucher. — C. F. Quels sont les préceptes qui regardent l'hypothèse? — C. P. Ils sont différens, selon les différentes espèces d'auditeurs. Car ou ceux qui sont présens ne viennent que pour entendre, ou ils doivent connaître de l'affaire et prononcer un jugement; en sorte que les uns viennent pour se procurer le plaisir d'entendre un discours, les autres pour décider. Or on décide ou sur le passé, comme fait un juge, ou sur l'avenir, comme le sénat dans ses délibérations; ce qui fournit trois genres de causes : le judiciaire, le délibératif et le démonstratif. Ce dernier genre étant employé pour les éloges, en tire aussi son nom.

dationes maxime confertur, proprium habet jam ex eo nomen.

IV. — C. F. Quas res sibi proponet in istis tribus generibus orator? — C. P. Delectationem in exornatione: in judicio, aut sævitiam, aut clementiam judicis: in suasione autem, aut spem, aut reformidationem deliberantis. — C. F. Cur igitur exponis hoc loco genera controversiarum? — C. P. Ut rationem collocandi ad finem cujusque accommodem. — C. F. Quonam tandem modo? — C. P. Quia, quibus in orationibus delectatio finis est, varii sunt ordines collocandi. Nam aut temporum servantur gradus, aut generum distributiones: aut a minoribus ad majora adscendimus, aut a majoribus ad minora delabimur: aut hæc [1] inæquali varietate distinguimus, cum parva magnis, simplicia conjunctis, obscura dilucidis, læta tristibus, incredibilia probabilibus inteximus, quæ in exornationem cadunt omnia. — C. F. Quid? in deliberatione quid spectas? — C. P. Principia, vel non longa, vel sæpe nulla. Sunt enim ad audiendum qui deliberant, sua causa parati. Nec multum sane sæpe narrandum est. Est enim narratio [2] aut præteritarum rerum aut præsentium: suasio autem, futurarum. Quare ad fidem et ad motum adhibenda est omnis oratio. — C. F. Quid? in judiciis quæ est collocatio? — C. P. Non eadem accusatoris et rei: quod accusator rerum ordinem prosequitur, et singula argumenta, quasi hasta in manu collocata, vehementer proponit,

[1] Inæquabili. — [2] Abest *aut*.

IV. — C. F. Que doit se proposer l'orateur dans ces trois genres? — C. P. Dans le démonstratif, il doit avoir pour but de plaire; dans le genre judiciaire, d'exciter la colère du juge ou sa clémence; et dans le délibératif, d'offrir à la personne qui délibère des motifs de crainte ou d'espérance. — C. F. Pourquoi donc placez-vous ici les trois genres de causes? — C. P. Pour disposer l'ordre des preuves suivant le but qu'on doit se proposer dans chacune de ces parties. — C. F. Comment cela? — C. P. Parce que, dans le genre démonstratif, où l'on doit avoir pour but de plaire, il y a plusieurs manières différentes de placer ses preuves. En effet, ou bien on a égard à l'ordre des temps [5], ou l'on divise les genres [6], ou l'on remonte du plus petit au plus grand [7], ou l'on descend du plus grand au plus petit [8]; ou bien l'on fait un contraste d'objets différens [9], en rapprochant les grands des petits, en joignant une seule chose avec plusieurs autres réunies ensemble; ce qui est moins connu avec ce qui l'est davantage; ce qui cause de la joie avec ce qui engendre le chagrin; ce qui est incroyable avec ce qui est vraisemblable: car ces contrastes s'emploient fort bien dans le genre démonstratif. — C. F. Quel ordre garde-t-on dans le délibératif? — C. P. On fait un exorde très-court, ou souvent même on n'en fait pas du tout; car ceux qui viennent pour délibérer sur un point quelconque, sont disposés à écouter, puisqu'il s'agit d'une cause qui les regarde. La narration doit être courte; car elle n'a lieu que pour les choses passées ou présentes; pour ce qui regarde l'avenir, il ne s'agit que de persuader. Aussi doit-on disposer tout son discours de manière qu'il puisse persuader et toucher. — C. F. Quel ordre observe-t-on dans le judiciaire? — C. P. Il n'est pas le même

concludit acriter, confirmat tabulis, decretis, testimoniis, accuratiusque in singulis commoratur: perorationisque præceptis, quæ ad incitandos animos valent, et in reliqua oratione paullulum digrediens de cursu dicendi, utitur, et vehementius in perorando. Est enim propositum, ut iratum efficiat judicem.

V. — C. F. Quid faciendum est contra reo? — C. P. Omnia longe secus. Sumenda principia ad benivolentiam conciliandam. Narrationes aut amputandæ, quæ lædunt: aut relinquendæ, si totæ sunt molestæ. Firmamenta ad fidem posita, aut per se diluenda, aut obscuranda, aut digressionibus obruenda. Perorationes autem ad misericordiam conferendæ. — C. F. Semperne igitur ordinem collocandi, quem volumus, tenere possumus? — C. P. Non sane. Nam auditorum aures moderantur oratori prudenti et provido, et quod respuunt, immutandum est.

— C. F. Expone deinceps, quæ ipsius orationis verborumque præcepta[1] sint. — C. P. Unum igitur genus est eloquendi sua sponte fusum: alterum versum, atque mutatum. Prima vis est in simplicibus verbis: in conjunctis secunda. Simplicia invenienda sunt: conjuncta collocanda sunt. Et simplicia verba partim nativa sunt;

[1] Sunt.

pour l'accusateur et pour l'accusé ; car le premier suit l'ordre des chefs d'accusation. Il expose et déduit avec force chacune de ses preuves, dont il se sert comme d'armes qu'il tient à la main. Il conclut avec vigueur, et confirme ce qu'il avance par les pièces, par les arrêts et les ordonnances, par les témoignages, insistant sur chacun de ses moyens autant qu'il est nécessaire. Quant aux préceptes en usage dans la péroraison, pour faire impression sur les esprits, il les emploie aussi dans l'étendue de son discours, en quittant pour un moment la suite de ses preuves ; il les reprend après dans la péroraison avec plus de force et de véhémence ; car son but est d'irriter le juge contre l'accusé.

V. — C. F. Que doit faire l'accusé ? — C. P. Il doit prendre une route toute différente. Il doit, dans son exorde, se concilier les juges, retrancher de la narration ce qui pourrait lui nuire, la retrancher même toute entière, si elle n'a aucun côté favorable pour lui. Quant aux preuves apportées par l'accusateur, il lui faut montrer qu'elles se détruisent par elles-mêmes, les couvrir et les faire perdre de vue par des digressions. Il doit, dans la péroraison, porter les juges à la clémence. — C. F. Peut-on toujours disposer les preuves comme on le souhaiterait ? — C. P. Non : car un orateur sage et prudent est obligé de s'accommoder au goût et à l'inclination de ceux qui l'écoutent, et de changer ce qui pourrait leur déplaire.

— C. F. Enseignez-moi présentement les règles de l'élocution, et en quoi consiste l'art du style ? — C. P. Il y a deux espèces d'élocution, l'une naturelle, et l'autre travaillée et polie selon les règles de l'art. Pris séparément, les mots ont une première valeur ; réunis, ils en ont une autre. Il faut d'abord trouver les mots, ensuite les placer et les joindre ensemble dans le discours. Les mots pris séparément sont pri-

partim reperta. Nativa ea, quæ significata sunt sensu: reperta, quæ ex his facta sunt, et novata aut similitudine, aut imitatione, aut inflexione, aut adjunctione verborum. Atque etiam est hæc distinctio in verbis: altera, natura: tractatione, altera: natura, ut sint alia [1] sonantiora, graviora, leviora et quodammodo nitidiora: alia contra: tractatione autem, cum aut propria sumuntur rerum vocabula, aut addita ad nomen, aut nova, aut prisca, aut ab oratore modificata et inflexa quodammodo: qualia sunt ea, quæ transferuntur, aut immutantur, aut ea, quibus tamquam abutimur, aut ea, quæ obscuramus, quæ incredibiliter tollimus, quæque mirabilius, quam sermonis consuetudo patitur, ornamus.

VI. — C. F. Habeo de simplicibus verbis: nunc de conjunctione quæro. — C. P. Numeri quidam sunt in conjunctione servandi, consecutioque verborum. Numeros aures ipsæ metiuntur, ne aut non compleas verbis, quod proposueris, aut redundes. Consecutio autem, ne generibus, numeris, temporibus, personis, casibus perturbetur oratio. Nam, ut in simplicibus verbis, quod non est latinum: sic in conjunctis, quod non est consequens, vituperandum est. Communia autem simplicium conjunctorumque sunt hæc quinque quasi lumina, dilucidum, breve, probabile, illustre, suave. Dilucidum fit usitatis verbis, propriis, dispositis, aut circumscriptione conclusa, aut intermissione, aut concisione verborum. Obscurum au-

[1] Consonantiora.

mitifs ou dérivés. Les mots primitifs ont une signification absolue. Les dérivés viennent des primitifs. Les uns sont formés ou renouvelés des premiers, ou par analogie, ou par imitation; par inflexion ou par l'adjonction de quelques lettres [10]. Il y a encore deux distinctions à faire dans les mots; l'une regarde leur nature, et l'autre l'art. Ainsi, tels mots sont naturellement [11] plus sonores, plus nobles, plus doux, plus purs; d'autres sont tout le contraire. Sous la seconde espèce, sont compris les termes propres [12], ou les épithètes ajoutées au nom, les mots nouveaux ou anciens, les expressions figurées et comme détournées de leur signification par les tropes, telles que la métaphore, la métonymie, l'hyperbole, la catachrèse, l'allégorie et les figures qui ajoutent de nouveaux charmes aux mots dont on se sert dans la conversation.

VI. — C. F. Me voici au fait des termes pris séparément. Considérons-les à présent, je vous prie, comme joints et unis ensemble dans le discours. — C. P. Dans la construction de la phrase, il faut observer exactement le nombre et l'harmonie [13], et la concordance dans les tours d'une même période. L'oreille est juge de l'harmonie, et remarque s'il y a plus ou moins de termes qu'il n'en faudrait dans ce que vous voulez exprimer. On observe la concordance dans les termes, en faisant attention à ne pas changer les genres, les nombres, les temps, les personnes ou les cas. Car dans les mots liés et unis ensemble, ce défaut doit être évité avec autant d'attention que les barbarismes dans les mots considérés en eux-mêmes et pris séparément. Il y a cinq qualités communes et applicables aux mots considérés comme séparés ou comme réunis; savoir : la clarté, la brièveté, la vraisemblance, la dignité, l'agrément. On donne de la clarté au discours, quand

tem, aut longitudine, aut contractione orationis, aut ambiguitate, aut inflexione atque immutatione verborum. Brevitas autem conficitur simplicibus verbis: semel unaquaque re dicenda, nulli rei, nisi, ut dilucide dicas, serviendo. Probabile autem genus est orationis, si non nimis est comtum atque expolitum, si est auctoritas et pondus in verbis, si sententiæ vel graves, vel aptæ opinionibus hominum et moribus. Illustris autem oratio est, si et verba gravitate delecta ponuntur, et translata, et superlata, et ad nomen adjuncta, et duplicata, et idem significantia, atque ab ipsa actione atque imitatione rerum non abhorrentia. Est enim hæc pars orationis, quæ rem constituat pæne ante oculos: is enim maxime sensus attingitur: sed ceteri tamen, et maxime mens ipsa moveri potest. Sed quæ dicta sunt de oratione dilucida, cadunt in hanc illustrem omnia. Est enim plus aliquanto illustre, quam illud dilucidum: altero fit, ut intelligamus, altero vero, ut videre videamur. Suave autem genus erit dicendi, primum elegantia et jucunditate verborum sonantium et lenium: deinde conjunctione, quæ neque asperos habeat concursus, neque disjunctos atque hiantes: et sit circumscripta non longo anfractu, sed ad spiritum vocis apto, habeatque similitudinem æqualitatemque verborum, tum ex contrariis sumta verbis: crebra crebris, paria paribus respondeant, relataque ad idem verbum: et geminata, atque duplicata, vel etiam sæpius iterata ponantur: constructioque verborum tum conjunctionibus copuletur, tum

on n'emploie que des termes propres, usités et placés d'une manière convenable, soit dans les justes bornes d'une période, soit dans les membres ou dans les incises. L'obscurité vient de la trop grande longueur ou de la brièveté du discours, des termes qui peuvent être pris en différens sens, ou qui sont tirés de trop loin, ou trop figurés. La diction a le mérite de la brièveté, quand on dit les choses dans les termes les plus simples, quand ces termes ne disent pas plus qu'il ne faut, et n'expriment la chose que pour la rendre plus claire. On donne de la vraisemblance au discours, quand on n'y mêle pas trop d'ornement et de parure, quand les termes ont de la force et de l'autorité, et quand on y joint des sentences graves, convenables aux sentimens des hommes et à leurs inclinations. On ennoblit et l'on élève le discours en se servant de termes nobles et expressifs, [14] en employant les métaphores, les hyperboles, les épithètes, les répétitions, [15] la synonymie [16] et l'hypotypose, qui est une exposition naturelle et une imitation de la chose même. Cette dernière figure surtout, nous met l'objet sous les yeux. L'œil est celui de nos sens que l'on veut frapper davantage, quoique pourtant les autres sens et notre esprit surtout soient aussi très-susceptibles d'impression. Ce que nous avons dit de la clarté, s'applique également à la dignité. Il y a plus : la majesté du discours l'emporte en quelque façon sur la clarté : car la première nous fait seulement comprendre et concevoir les choses, au lieu que celle-ci nous les met sous les yeux. Le moyen de répandre de l'agrément dans le discours, est de choisir des termes harmonieux, élégans [17] et qui plaisent par la douceur de leur son et par la facilité à les prononcer; de joindre ensemble des mots qui ne s'entre-choquent pas rudement, et qui, par le concours des voyelles, ne forment pas d'hiatus désagréables, dont l'assemblage ne soit

dissolutionibus relaxetur. Fit etiam suavis oratio, cum aliquid aut invisum, aut inauditum, aut novum dicas. Delectat enim quidquid est admirabile, maximeque movet ea, quæ motum aliquem animi miscet, oratio : quæque significat oratoris ipsius amabiles mores : qui exprimuntur, aut significando judicio ipsius ex animo humano ac liberali, aut inflexione sermonis, cum aut augendi alterius, aut minuendi sui causa, alia dici ab oratore, alia existimari videntur, idque comitate fieri magis, quam vanitate. Sed multa sunt suavitatis præcepta, quæ orationem aut magis obscuram, aut minus probabilem [1] faciant. Itaque etiam hoc loco nobis est ipsis, quid causa postulet, judicandum.

VII. — C. F. Reliquum est igitur, ut dicas de conversa oratione atque mutata. — C. P. Est itaque id genus totum situm in commutatione verborum :

[1] Faciunt.

pas trop étendu, et par-là peu proportionné à la voix. Il faut encore employer des périodes dont les membres soient égaux [18], et dont les mots présentent une sorte d'affinité [19] et d'accord entre eux. On fera aussi usage de l'antithèse; [20] à plusieurs termes réunis, on en opposera plusieurs qui le soient aussi; on observera encore de faire contraster un certain nombre de termes avec d'autres qui leur répondent [21]; on en emploiera qui aient rapport à un même terme [22]; on répétera deux fois le même mot [23], ou de suite, ou après quelques autres; on le répétera même plusieurs fois; enfin on liera, suivant l'occasion, le discours par des conjonctions [24], ou bien on le coupera en en supprimant [25]. Le moyen d'ajouter encore à l'agrément du discours, c'est de rapporter des faits qui n'aient été ni vus, ni entendus, et qui soient nouveaux. Car tout ce qui cause de l'admiration ou de la surprise, plaît toujours infiniment; et un discours qui intéresse, de quelque manière que ce soit, et qui caractérise l'orateur, ne manque pas d'être bien reçu. Or, l'orateur fait connaître son caractère aimable, ou bien en marquant que son jugement part d'un cœur droit et sincère, ou bien lorsqu'en faisant quelque petite digression pour élever quelqu'un et s'abaisser lui-même, il dit d'une façon, et donne à penser d'une autre, et cela plutôt par politesse et par égard, que pour s'écarter de la vérité. Mais comme, parmi les préceptes que l'on emploie pour donner de l'agrément au discours, il y en a qui pourraient jeter de l'obscurité, ou même nuire à la vraisemblance, il faut tellement consulter l'agrément, qu'on n'oublie pas en même temps ce que la cause exige de nous.

VII. — C. F. Il vous reste à m'entretenir des moyens de tourner ou de varier le style à son gré. — C. P. Le travail consiste dans le changement des mots. L'art dispose des termes simples, ou pour les étendre, ou pour les resserrer [26] : pour

quæ simplicibus in verbis ita tractatur, ut aut ex verbo dilatetur, aut in verbum contrahatur oratio : ex verbo, cum aut proprium, aut idem significans, aut factum verbum in plura verba diducitur : ex oratione, cum aut definitio ad unum verbum revocatur, aut assumta verba removentur, aut in circuitus diriguntur, aut in conjunctione fit unum verbum ex duobus. In conjunctis autem verbis triplex adhiberi potest commutatio, non verborum, sed ordinis tantummodo : ut, cum semel dictum sit directe, sicut natura ipsa tulerit, invertatur ordo, et idem quasi sursum versus retroque dicatur; deinde idem intercise atque permiste. Eloquendi autem exercitatio maxime in hoc toto convertendi genere versatur.

— C. F. Actio igitur sequitur, ut opinor. — C. P. Est ita : quæ quidem oratori et cum rerum et cum verborum momentis commutanda maxime est. Facit enim et dilucidam orationem, et illustrem, et probabilem, et suavem, non verbis, sed varietate vocum, motu corporis, vultu, quæ plurimum valebunt, si cum orationis genere consentient, ejusque vim ac varietatem subsequentur. — C. F. Num quidnam de oratore ipso restat? — C. P. Nihil sane, præter memoriam, quæ est gemina litteraturæ quodammodo, et in dissimili genere persimilis. Nam ut illa constat ex notis litterarum, et ex eo, in quo imprimuntur illæ notæ : sic confectio memoriæ, tamquam cera, locis utitur, et in his imagines, ut litteras, collocat.

les étendre, lorsqu'à la place d'un terme simple, ou propre, ou métaphorique qui exprimerait la même chose, nous mettons une périphrase; pour les resserrer, lorsqu'au lieu de la définition, on n'emploie que le terme défini, lorsqu'on retranche les additions, lorsque l'on joint ensemble plusieurs périodes [27], ou que de deux mots on n'en fait qu'un. Quant aux mots unis ensemble dans le discours, il y a trois manières de changer non pas les mots, mais l'ordre dans lequel ils sont placés; lorsqu'après avoir observé l'ordre naturel [28], on place à la fin ce qui était devant, ou lorsque l'on coupe les périodes, ou bien lorsqu'on les entremêle. C'est dans la manière plus ou moins habile d'opérer ces changemens que consiste, à proprement parler, l'élocution.

— C. F. Reste, si je ne me trompe, à parler de l'action. — C. P. Oui, et l'orateur doit la varier suivant la différence des pensées et des expressions. Car ce ne sont pas tant les mots qui contribuent à la clarté, à la dignité, à la vraisemblance et à l'agrément du discours, que les inflexions différentes de la voix, le geste, le visage; tous points importans à observer, parce que de là dépend le succès du discours. Il faut donc proportionner l'action à la nature du sujet, c'est-à-dire qu'il faut qu'elle exprime les différentes nuances du discours, et qu'elle en rende toute la force. — C. F. Reste-t-il encore quelque chose à dire de l'orateur? — C. P. Rien autre chose que la mémoire, qui est comme la sœur de l'écriture, et très-semblable à elle dans quelque genre de composition que ce soit. En effet, l'écriture est gravée sur des tablettes qui conservent les caractères dont elle est formée: de même la mémoire artificielle a certains lieux particuliers ou cellules où sont gravées les images dont elle se sert, comme les caractères le sont sur la cire des tablettes.

VIII. — C. F. Quoniam igitur vis oratoris omnis exposita est, quid habes de orationis præceptis dicere? — C. P. Quattuor esse ejus partes: quarum prima et postrema ad motum animi valet: is enim initiis est et perorationibus concitandus. Secunda, narratio: et tertia, confirmatio, fidem facit orationi. Sed amplificatio quamquam habet proprium locum, sæpe etiam primum, postremum quidem fere semper, tamen reliquo in cursu orationis adhibenda est, maximeque cum aliquid aut confirmatum est, aut reprehensum. Itaque ad fidem quoque vel plurimum valet. Est enim amplificatio vehemens quædam argumentatio; ut illa docendi causa sit, hæc commovendi. — C. F. Perge igitur ordine quattuor mihi istas partes explicare. — C. P. Faciam, et a principiis primum ordiar: quæ quidem ducuntur aut ex personis, aut ex rebus ipsis. Sumuntur autem trium rerum gratia: ut amice, ut intelligenter, ut attente audiamur. Quorum primus locus est in personis nostris, disceptatorum, adversariorum: e quibus initia benivolentiæ conciliandæ comparantur, aut meritis nostris, aut dignitate, aut aliquo genere virtutis, et maxime liberalitatis, officii, justitiæ, fidei; [1] contrariisque rebus in adversarios conferendis, et cum iis, qui disceptant, aliqua conjunctionis aut causa aut spe significanda; et, si in nos aliquod odium offensiove collocata sit, tollenda ea minuendave, aut diluendo, aut extenuando, aut compensando, aut deprecando. Intelligenter autem

[1] Contrariis rebus.

VIII. — C. F. Après m'avoir fait connaître quelles sont les fonctions de l'orateur, qu'avez-vous à me dire sur les parties du discours? — C. P. Le discours a quatre parties. La première et la dernière, je veux dire l'exorde et la péroraison, sont destinées aux passions qui doivent y dominer. La seconde et la troisième, je veux dire la narration et la confirmation, sont pour l'instruction. Quoique l'amplification aît lieu principalement à la fin du discours, et souvent au commencement, on l'emploie aussi dans tout le corps du discours, surtout à la suite des preuves et des réfutations. Elle sert donc aussi beaucoup pour convaincre; car l'amplification n'est qu'une manière de prouver plus véhémente, dont l'effet doit être d'instruire et de toucher en même temps. — C. F. Expliquez-moi par ordre ces quatre parties. — C. P. Très-volontiers. Commençons par l'exorde, qui se tire ou des personnes, ou des choses mêmes. L'orateur a trois objets en vue. Il veut se concilier la bienveillance de l'auditeur, lui faciliter l'intelligence de la cause, obtenir son attention. Quant au premier objet, il lui faut d'abord considérer sa personne, puis celle des juges, et enfin celle de ses adversaires. Pour se concilier la bienveillance, il rappellera les services qu'il a rendus, donnera une idée avantageuse de sa personne, de son rang, de ses qualités, de ses vertus, et surtout de sa générosité, de sa justice, de sa bonne foi, de son penchant à obliger; ensuite il fera apercevoir les défauts contraires dans la partie adverse. Quant aux juges, il leur montrera que la cause les regarde, leur fera entrevoir quelque grande espérance. Si l'adverse partie est parvenue à exciter la haine contre lui, il se justifiera, et tâchera d'atténuer l'impression désavantageuse que l'on aura donnée de sa moralité. Il réfutera les motifs allégués, les affaiblira, et, s'il ne peut les détruire entièrement, il

ut audiamur, et attente, a rebus ipsis ordiendum est. Sed facillime auditor discit, et, quid agatur, intelligit, si complectare a principio genus naturamque causæ, si definias, si dividas, si neque prudentiam ejus impedias confusione partium, nec memoriam multitudine: quæque mox de narratione dilucida dicentur, eadem etiam huc poterunt recte referri. Ut attente autem audiamur, trium rerum aliqua consequemur. Nam aut magna quædam proponemus, aut necessaria, aut conjuncta cum ipsis, apud quos res agetur. Sit autem hoc etiam in præceptis, ut, si quando tempus ipsum, aut res, aut locus, aut interventus alicujus, aut interpellatio, aut ab adversario dictum aliquod, et maxime in perorando, dederit occasionem nobis aliquam, ut dicamus aliquid ad tempus apte, ne derelinquamus: et, quæ suo loco de amplificatione dicemus, multa ex his poterunt ad principiorum præcepta transferri.

IX. — C. F. Quid? in narratione quæ tandem conservanda sunt? — C. P. Quoniam narratio est rerum explicatio, et quædam quasi sedes ac fundamentum constituendæ fidei, ea sunt in ea servanda maxime, quæ etiam in reliquis fere dicendi partibus: quæ partim sunt necessaria, partim assumta ad ornandum. Nam ut dilucide probabiliterque narremus, necessarium est: sed assumimus etiam suavitatem. Ergo ad dilucide narrandum eadem illa superiora explicandi

mettra en opposition les bonnes qualités qui compensent les défauts; dans tous les cas, il aura recours à la clémence des juges. Pour faciliter à l'auditeur l'intelligence de la cause et fixer son attention, l'orateur doit de suite entrer en matière: car l'auditeur écoute plus attentivement, et se met plus aisément au fait de ce dont il est question, quand d'abord on lui explique le genre et la nature de la cause, quand on la définit, quand on la divise bien. Évitons surtout la confusion, qui empêche de bien saisir la cause; évitons également le trop grand nombre de divisions, qui chargent inutilement la mémoire. Tout ce que nous dirons bientôt sur la clarté de la narration, est applicable à l'exorde. On se concilie l'attention par quelques-uns de ces trois moyens: quand on annonce une affaire majeure, ou une affaire de quelque importance, ou bien enfin une affaire à laquelle l'auditeur est lui-même particulièrement intéressé. Observons aussi, comme un précepte, que si, par hasard, le temps, le lieu, l'arrivée de quelqu'un, une interpellation ou un mot échappé à l'adversaire, surtout dans la péroraison, nous donne occasion de placer quelque chose à propos, on doit en profiter. Tout ce que nous dirons en son lieu de l'amplification, peut s'appliquer en grande partie à l'exorde.

IX. — C. F. Que faut-il observer dans la narration? — C. P. Comme la narration est l'exposé des faits, le fondement et la source des preuves à développer pour convaincre, il y faut observer les règles qui s'appliquent aux autres parties du discours. De ces règles, les unes sont pour la nécessité, les autres pour l'ornement. Il est de toute nécessité que la narration soit claire et vraisemblable; il n'est pas non plus inutile d'y répandre de l'agrément; ainsi, pour narrer avec clarté, il faut recourir aux préceptes que nous avons déjà donnés sur le développement et la clarté du discours. Au nombre de ces pré-

et illustrandi præcepta repetemus, in quibus est brevitas : eaque sæpissime in narratione laudatur, de qua supra dictum est. Probabilis autem erit, si personis, si temporibus, si locis ea, quæ narrabuntur, consentient : si cujusque facti et eventi causa ponetur : si testata dici videbuntur, si cum hominum opinione, auctoritate, si cum lege, cum more, cum religione conjuncta : si probitas narrantis significabitur, si antiquitas, si memoria, si orationis veritas, et vitæ fides. Suavis autem narratio est, quæ habet admirationes, exspectationes, exitus inopinatos, interpositos motus animorum, colloquia personarum, dolores, iracundias, metus, lætitias, cupiditates. Sed jam ad reliqua pergamus.

— C. F. Nempe ea sequuntur, quæ ad faciendam fidem pertinent. — C. P. Ita est : quæ quidem in confirmationem et reprehensionem dividuntur. Nam in confirmando, nostra probare volumus : in reprehendendo, redarguere contraria. Quoniam igitur omne, quod in controversiam venit, id aut sit, necne sit, aut quid sit, aut quale sit quæritur : in primo conjectura valet, in altero definitio, in tertio ratio.

X. — C. F. Teneo istam distributionem. Nunc conjecturæ locos quæro. — C. P. In verisimilibus, et in propriis rerum notis posita est tota. Sed appellemus docendi gratia verisimile, quod plerumque ita fiat :

ceptes, est la brièveté qui fait très-souvent le principal mérite de la narration. J'en ai parlé au même endroit. Le moyen de rendre la narration vraisemblable est de l'assortir aux personnes, aux temps et aux lieux; de remonter jusqu'à la source de chaque événement, et de ne paraître dire que des choses bien attestées, analogues à l'opinion et à la qualité des personnes, conformes aux lois, aux mœurs et à la religion; c'est encore de donner de soi l'idée d'un homme de bien, également versé dans la connaissance de l'antiquité et pourvu d'une bonne mémoire, d'un homme véridique, sincère, et d'une moralité reconnue. On rend une narration plus agréable, lorsque l'on donne lieu à la surprise par quelque chose de nouveau et d'extraordinaire; lorsque l'on a soin de tenir l'esprit en suspens par l'attente du dénouement; lorsque l'on rapporte quelque événement inattendu : ajoutez-y le pathétique, quelques dialogues, et le langage de la douleur, de la crainte et de l'espérance. Mais poursuivons.

— C. F. Nous allons sans doute voir ce qui concerne les preuves. — C. P. Oui, les preuves se divisent en confirmation et réfutation. Dans la confirmation, nous avons pour but de donner nos preuves; dans la réfutation, de détruire celles de notre adversaire. Or, dans tout ce qui est en question, il s'agit de savoir si la chose existe ou non, ce qu'elle est, et comment on doit la qualifier : dans le premier cas, on emploie les conjectures; dans le second, la définition; dans le troisième, la raison ou preuve.

X. — C. F. Je comprends cette division : dites-moi présentement quels sont les lieux communs d'où l'on tire les conjectures? — C. P. La conjecture est renfermée dans tout ce qui est vraisemblable et dans les signes propres à chaque ob-

ut, adolescentiam procliviorem esse ad libidinem. Propriæ autem notæ argumentum, quod numquam aliter fit, certumque declarat, ut fumus ignem. Verisimilia reperiuntur ex partibus et quasi membris narrationis: ea sunt in personis, in locis, in temporibus, in factis, in eventis, in rerum ipsarum negotiorumque naturis. In personis naturæ primum spectantur, valitudinis, figuræ, virium, ætatis, marium, fœminarum: atque hæc quidem in corpore: animi autem, aut quemadmodum affecti[1] sint, virtutibus, vitiis, artibus, inertiis, aut quemadmodum commoti, cupiditate, metu, voluptate, molestia. Atque hæc quidem in natura spectantur. In fortuna, genus, amicitiæ, liberi, propinqui, affines, opes, honores, potestates, divitiæ, libertas, et ea, quæ sunt iis contraria. In locis autem et illa naturalia, maritimi an remoti a mari: plani an montuosi: læves an asperi: salubres an pestilentes: opaci an aprici: et illa fortuita, culti an inculti: celebres an deserti: coædificati an vasti: obscuri an rerum gestarum vestigiis nobilitati: consecrati an profani.

XI. In temporibus autem, præsentia et præterita et futura cernuntur: in his ipsis, vetusta, recentia, instantia, paullo post aut aliquando futura. Insunt etiam in temporibus illa, quæ temporis quasi naturam

[1] Sunt.

jet. Mais, pour mieux nous faire entendre, appelons vraisemblable ce qui arrive la plupart du temps; comme, par exemple : la jeunesse est plus portée aux plaisirs que la vieillesse; appelons indice certain ou marque particulière, ce qui n'arrive jamais autrement; par exemple : la fumée annonce le feu. Le vraisemblable résulte des parties ou membres de la narration, c'est-à-dire des personnes, des lieux, des temps, des faits, des événemens, et de la nature de l'affaire en question. Dans les personnes, on considère, 1° les qualités corporelles, c'est-à-dire la santé, la figure, les forces, l'âge, la différence de sexe, voilà pour le corps; 2° les qualités de l'esprit, les passions qui dominent, les vertus ou les vices, les talens ou le manque de talens, l'impression que font sur lui le désir ou la crainte, ou le plaisir, ou la tristesse, voilà ce qui tient à la nature; 3° pour ce qui vient de la fortune, on considère dans les personnes leur naissance, leurs amitiés, leurs enfans, leurs parens, leurs alliés, leurs biens, leurs honneurs, leur puissance, leur richesse, leur indépendance, et tout ce qui y est contraire.

Quant aux lieux, on examine ce qu'ils tiennent de la nature, c'est-à-dire, s'ils sont près de la mer, ou s'ils en sont éloignés, plats ou escarpés, unis ou raboteux, salubres ou malsains, couverts ou exposés au soleil, et on a égard à ce qui est accidentel; par exemple, s'ils sont cultivés ou non, déserts ou habités, bâtis ou sans maisons, peu connus ou fameux par quelques faits mémorables, sacrés ou profanes.

XI. Quant aux temps, on considère s'ils sont passés, présens ou à venir; s'ils sont anciens ou récens; ce qui est près d'arriver, ou ce qui est éloigné. On comprend aussi dans les temps, ce qui en distingue la nature, comme l'hiver, le printemps, l'été, l'automne, ou les parties, comme les mois, les

notant, ut hiems, ver, æstas, autumnus: aut anni tempora, ut mensis, ut dies, ut nox, hora, tempestas; quæ sunt naturalia: fortuita autem, sacrificia, festi dies, nuptiæ. Jam facta et eventus aut consilii sunt, aut imprudentiæ; quæ est aut in casu, aut in quadam animi permotione: casu, cum aliter [1] cecidit, ac putatum sit: permotione, cum aut oblivio, aut error, aut metus, aut aliqua cupiditatis causa permovit. Est etiam in imprudentia necessitas ponenda. Rerum autem bonarum et malarum tria sunt genera; nam aut in animis, aut in corporibus, aut extra esse possunt. Hujus igitur materiæ, ad argumentum subjectæ, perlustrandæ animo partes erunt omnes, et ad id, quod agetur, ex singulis conjectura capienda. Est etiam genus argumentorum aliud, quod ex facti vestigiis sumitur, ut telum, cruor, clamor editus, titubatio, permutatio coloris, oratio inconstans, tremor, et eorum aliquid, quod sensu percipi possit: etiamsi præparatum aliquid, si communicatum cum aliquo, si postea visum, auditum, indicatum. Verisimilia autem partim singula movent suo pondere, partim, etiamsi videntur esse exigua per se, multum tamen, cum sunt coacervata, proficiunt: atque in his verisimilibus insunt nonnumquam etiam certæ rerum et propriæ notæ. Maximam autem facit fidem ad similitudinem veri, primum exemplum; deinde introducta rei similitudo: fabula etiam nonnumquam, etsi [2] est incredibilis, tamen homines commovet.

[1] Accidit. — [2] Sit.

jours, les nuits, les heures, et la température de l'air. Tout ceci est naturel. Les rapports accidentels sont les temps de sacrifice, de fêtes ou de noces. Pour ce qui est des faits et des événemens, on examine s'ils sont médités, ou s'ils sont arrivés sans dessein; et, dans ce dernier cas, ils doivent être attribués au hasard, ou bien à quelque émotion de l'âme : au hasard, quand les choses arrivent autrement que nous ne pensions; à la disposition de l'âme, quand l'oubli, l'erreur, la crainte ou quelque passion les ont occasionnés. La nécessité doit être mise aussi sur le compte du hasard. Quant aux choses bonnes ou mauvaises, il y en a trois espèces : elles peuvent venir ou du corps, ou de l'esprit, ou de ce qui est étranger à l'homme. Ainsi, dans tout sujet à traiter, il faudra considérer toutes les parties de la cause, et rassembler de tous côtés des conjectures convenables. Il est une autre espèce de preuves conjecturales qu'on tire des indices qui accompagnent un fait; comme une arme, du sang répandu, des cris qui se sont fait entendre, une démarche chancelante, un changement de couleur, des contradictions dans le discours, un tremblement, et tout ce qui n'a pu échapper aux sens; on fait usage des préparatifs et des communications antérieurs à l'action; enfin, ce que l'on a vu, entendu, ou découvert postérieurement. Parmi les argumens vraisemblables, ceux qui sont capables de faire impression, peuvent être traités séparément. Ceux qui sont faibles ne laisseront pas de faire effet, si on les réunit; car leur réunion a quelquefois la force d'une preuve certaine et indubitable. Rien ne rend une preuve plus vraisemblable qu'un exemple, une comparaison; quelquefois même une fable, quoiqu'elle ne soit qu'une pure fiction, ne laisse pas de faire impression sur les hommes.

XII. — C. F. Quid? definitionis quæ ratio est et quæ via? —C. P. Non dubium est id quidem, quin definitio genere declaretur, et proprietate quadam, aut etiam communium frequentia, ex quibus, proprium quid sit, eluceat. Sed quoniam de propriis oritur plerumque magna dissensio, definiendum est sæpe ex contrariis, sæpe etiam ex dissimilibus, sæpe ex paribus. Quamobrem descriptiones quoque sunt in hoc genere sæpe aptæ, et enumeratio consequentium, inprimisque commovet explicatio vocabuli ac nominis.

— C. F. Sunt exposita jam fere ea, quæ de facto, quæque de facti appellatione quæruntur. Nempe igitur ea restant, quæ, cum factum constet, et nomen, qualia sint, vocatur in dubium.—C. P. Est ita, ut dicis. —C. F. Quæ sunt igitur in eo genere partes? — C. P. Aut jure factum, [1] depellendi aut ulciscendi doloris gratia, aut pietatis, aut pudicitiæ, aut religionis, aut patriæ nomine, aut denique necessitate, inscitia, casu. Nam quæ motu animi et perturbatione facta sine ratione sunt, ea defensionem contra crimen, in legitimis judiciis, non habent, in liberis disceptationibus habere possunt. Hoc in genere, in quo, quale sit, quæritur, ex controversia, jure, et rectene actum sit, quæri solet : quorum disputatio ex locorum descriptione sumenda est. — C. F. Agesis ergo, quoniam in confirmationem et reprehensionem diviseras orationis fidem, et dictum de altero est : expone nunc de reprehendendo. — C. P. Aut totum est negandum,

[1] Depellitur.

XII. — C. F. Quelle est la manière de définir, et quelle est la méthode qu'on doit suivre? — C. P. Il est certain que la définition d'une chose se tire du genre et de la propriété, ou de la réunion de plusieurs qualités communes, qui font connaître cette propriété. Mais, parce que d'ordinaire il y a contestation sur ces propriétés [29], il faut alors offrir des contraires, des dissemblances et des comparaisons. Ainsi, dans cet état de causes, on emploiera avec avantage les descriptions [30], l'énumération des conséquences [31], et on expliquera bien le terme ou le nom de la chose que l'on veut définir : c'est le moyen de faire impression.

— C. F. Vous venez de m'expliquer ce qui regarde le fait, et les questions que l'on peut former sur le nom qu'il doit avoir. Ainsi, quand le fait est constant, et que l'on est d'accord sur le nom qu'il doit porter, il ne reste plus qu'à examiner la qualité. — C. P. Oui. — C. F. Quelle méthode doit-on suivre? — C. P. On s'est cru autorisé à commettre l'action pour satisfaire à un juste ressentiment, ou bien on a été guidé par un sentiment de piété filiale, par l'amour que l'on a pour la chasteté, pour la religion, pour la patrie, ou bien, enfin, on a agi par nécessité, par ignorance ou par hasard. Quant à ce qui s'est fait dans un premier mouvement et sans réflexion, ce moyen peut bien servir de défense, et justifier hors des tribunaux, mais non pas en justice réglée. Dans le cas présent, où il s'agit de qualifier une action, c'est du différend même et du fond de l'affaire qu'on juge si l'on a eu droit d'agir ainsi, et si l'on n'a fait que ce qui était convenable : or, c'est par le moyen des lieux qu'on y parvient. — C. F. Vous avez partagé ce qui regarde les preuves en confirmation et en réfutation, puisque vous venez de parler de la confirmation ; mettez-moi maintenant au fait de la réfutation. — C. P. Niez ce que l'ad-

quod in argumentatione adversarius sumserit, si fictum aut falsum esse possis docere; aut redarguenda ea, quæ pro verisimilibus sumta [1] sint: primum dubia sumta esse pro certis: deinde etiam in perspicue falsis eadem posse dici: tum ex iis, quæ [2] sumserit, non effici, [3] quod velit. Accedere autem oportet ad singula: sic universa frangentur. Commemoranda sunt etiam exempla, quibus simili in disputatione creditum non sit: conquerenda conditio communis periculi, si ingeniis hominum criminosorum sit exposita vita innocentium.

XIII. — C. F. Quoniam unde inveniuntur quæ ad fidem pertinent, habeo, quemadmodum in dicendo singula tractentur, exspecto. —C. P. (Argumentationem) quærere videris, quæ sit argumenti explicatio: (quæ sumta ex iis locis, qui sunt expositi, conficienda et distinguenda dilucide est).—C. F. Plane istuc ipsum desidero. —C. P. Est ergo (ut supra dictum est) explicatio argumenti, argumentatio: sed ea conficitur, cum sumseris aut non dubia, aut probabilia, ex quibus id efficias, quod aut dubium, aut minus probabile per se videtur. Argumentandi autem duo sunt genera, quorum alterum ad fidem directo spectat; alterum se inflectit ad motum. Dirigitur, cum proposuit aliquid, quod probaret, sumsitque ea, quibus [4] niteretur: atque his confirmatis, ad propositum retulit, atque conclusit. Illa autem altera argumentatio, quasi retro et contra, prius sumit, quæ vult, eaque confirmat:

[1] Sunt. — [2] Sumserint. — [3] Quæ velint. — [4] Uteretur.

versaire a avancé dans ses preuves, si vous pouvez prouver qu'il en a imposé ; ou réfutez ce qu'il a présenté comme vraisemblable. Dites qu'on a pris pour certain ce qui était douteux ; ensuite, qu'on peut en dire autant de choses évidemment fausses ; que les preuves apportées ne prouvent pas ce que l'on a conclu : et pour cela, il vous faut attaquer ces preuves les unes après les autres ; c'est le moyen de les détruire. Citez des exemples, qui, en pareil cas, n'ont pas été trouvés valables ; vous vous récrierez ensuite sur le danger qui menace tout le monde, si la vie des innocens dépend ainsi de la subtilité des mauvais citoyens.

XIII. — C. F. Maintenant que nous avons trouvé les argumens nécessaires pour convaincre, expliquez-moi comment il faut les mettre en œuvre. — C. P. Ainsi vous désirez que je vous explique l'argumentation, car c'est elle qui enseigne la manière de développer les moyens que nous ont fournis les lieux dont je viens de parler. Il faut former ses preuves de tous ces lieux, et les présenter chacune d'une manière claire. — C. F. Voilà précisément ce que je souhaite. — C. P. L'argumentation n'est donc autre chose, comme je viens de vous le dire, que l'art de faire valoir les preuves. Elle a lieu lorsque de propositions certaines ou vraisemblables, vous concluez ce qui paraissait auparavant douteux ou peu vraisemblable. Il y a deux manières d'argumenter : la première tend directement à convaincre ; la seconde a pour but de toucher. Dans la première, on expose d'abord la question, on apporte les preuves dont on veut s'appuyer, on les applique à sa proposition, et l'on conclut ; dans la seconde, l'orateur prend une marche contraire ; il commence à développer ses preuves à son choix, il les confirme ; et, après avoir fait impression sur les esprits,

deinde id, quod proponendum fuit, permotis animis jacit ad extremum. Est autem illa varietas in argumentando, et non injucunda distinctio: ut, cum interrogamus [1] nosmet ipsi, aut percunctamur, aut imperamus, aut optamus, quæ sunt cum aliis compluribus sententiarum ornamenta. Vitare autem similitudinem poterimus, non semper a proposito ordientes: et si non omnia [2] disputando confirmabimus, breviterque interdum, quæ erunt satis aperta, ponemus: quodque ex his efficietur, si id apertum sit, non habebimus necesse semper concludere.

XIV.—C. F. Quid? illa, quæ sine arte appellantur, quæ jamdudum assumta dixisti, ecquonam modo, ecquonam loco artis indigent? —C. P. Illa vero indigent: nec eo dicuntur sine arte, quod ita sunt, sed quod ea non parit oratoris ars, sed foris ad se delata, tamen arte tractat, et maxime in testibus. Nam et de toto genere testium, quam id sit infirmum, sæpe dicendum est: et argumenta, rerum esse propria: testimonia, voluntatum: utendumque est exemplis, quibus testibus creditum non sit: et de singulis testibus, si natura vani, si leves, si cum ignominia, si spe, si metu, si iracundia, si misericordia impulsi, si præmio, si gratia adducti: comparandique superiore cum auctoritate testium, quibus tamen creditum non sit. Sæpe etiam quæstionibus resistendum est, quod et dolorem fugientes multi in tormentis ementiti persæpe sunt, morique maluerunt falsum fatendo, quam

[1] Nosmet ipsos. — [2] Confirmando disputabimus.

il établit à la fin ce qu'il avait à prouver. Le moyen de varier le tour de l'argumentation et de la rendre agréable, est d'employer tour à tour l'interrogation [32], l'apostrophe, le commandement, le souhait et toutes les figures de pensées qui leur ressemblent. Pour éviter l'uniformité, on ne commence pas toujours par la proposition; on ne prouve pas toujours, surtout si ce que l'on avance est clair par lui-même : on se contente de le mettre en avant, et l'on ne conclut pas toujours, surtout si ce qui résulte s'ensuit nécessairement.

XIV. — C. F. Quelle est la manière de traiter les preuves qui ne viennent pas de l'art, et que vous avez appelées lieux extérieurs? N'ont-elles pas besoin d'être maniées par l'art? — C. P. Elles en ont besoin comme les autres; et si on les appelle sans art, ce n'est pas qu'il n'en faille pour les manier, mais uniquement parce que ce n'est pas l'art de l'orateur qui les trouve, et qu'elles lui sont fournies d'ailleurs, quoiqu'il emploie l'art pour les manier, surtout celles des témoins. On ne peut trop insister sur le peu de fond qu'il y a à faire sur les preuves générales tirées des témoignages. Les véritables preuves pour chaque cause particulière sont tirées du sujet même, au lieu que les témoignages dépendent de la volonté. Citez alors des exemples où vous ferez voir que l'on n'a point ajouté foi à des témoins; examinez les témoins en particulier, voyez si leurs dépositions sont superficielles et légères, s'ils ont été notés par le censeur, s'ils ont été entraînés par l'espérance, la crainte, la colère, ou par une fausse pitié, séduits par l'appât des récompenses ou par la faveur. Comparez-les avec des témoins intègres, dont l'autorité était par conséquent plus

[1] verum infitiando dolere. Multi etiam suam vitam neglexerunt, ut eos, qui his cariores, quam ipsi sibi essent, liberarent: alii autem aut natura corporis, aut consuetudine dolendi, aut metu supplicii, [2] ac mortis, vim tormentorum pertulerunt: alii ementiti sunt in eos, quos oderant. Atque hæc exemplis firmanda sunt. Neque est obscurum, quin (quoniam in utramque partem sunt exempla, et item ad conjecturam faciendam loci) in contrariis contraria sint sumenda. Atque etiam incurrit alia quædam in testibus et in quæstionibus ratio. Sæpe enim ea, quæ dicta sunt, si aut ambigue, aut inconstanter, aut incredibiliter dicta sunt, aut etiam aliter ab alio dicta, subtiliter reprehenduntur.

XV. — C. F. Extrema tibi pars restat orationis, quæ posita in perorando est, de qua sane velim audire.— C. P. Facilior est explicatio perorationis: nam est divisa in duas partes, amplificationem, et enumerationem. Augendi autem et hic est proprius locus in perorando: et in cursu ipso orationis declinationes ad amplificandum dantur, confirmata re aliqua, aut reprehensa. Est igitur amplificatio, gravior quædam

[1] Abest *verum*. — [2] Aut mortis.

grande, et que cependant on n'a pas laissé de récuser. Il faut souvent infirmer la preuve tirée des personnes appliquées à la question, en alléguant que souvent plusieurs, pour faire cesser les tortures, ont déposé faux, et ont mieux aimé mourir en portant un faux témoignage, que de souffrir en disant la vérité; plusieurs ont méprisé leur vie, pour décharger ceux qui leur étaient plus chers qu'eux-mêmes. D'autres, endurcis aux tourmens par leur force naturelle, ou par l'habitude, ou même par la crainte des plus grands supplices ou de la mort, ont souffert sans rien avouer; d'autres ont été jusqu'à charger dans les tortures ceux qu'ils haïssaient. Il faudra fournir des exemples de ces différens cas; or il est certain qu'ayant des exemples de l'une et de l'autre espèce, et des lieux, pour tirer des conjectures pour et contre, il faudra prendre, dans les cas contraires, des raisons contraires.

Il y a encore un autre moyen d'infirmer les preuves tirées des témoins ou de ceux que l'on applique à la question; c'est de réfuter avec adresse ce qu'ils ont avancé, en montrant qu'il y a de l'équivoque, qu'ils ne sont pas fermes dans leurs dépositions, que leurs allégations ne sont pas croyables, qu'enfin d'autres personnes ont exposé la chose autrement.

XV. — C. F. Il vous reste à me parler de la dernière partie du discours, qui est la péroraison. Je désirerais fort de connaître ces règles. — C. P. Ce que j'ai à vous dire là-dessus est fort aisé. La péroraison a deux parties, savoir : l'amplification et la récapitulation. C'est véritablement dans cette partie du discours que l'amplification a lieu. On l'emploie aussi dans le courant du discours, quand on a apporté une preuve ou réfuté celle de l'adversaire. L'amplification est une manière forte d'appuyer sur ce que l'on a dit : par les passions qu'elle excite, elle persuade les auditeurs. L'amplification roule sur les mots et sur

affirmatio, quæ motu animorum conciliet in dicendo fidem. Ea et verborum genere conficitur, et rerum. Verba ponenda sunt, quæ vim habeant illustrandi, nec ab usu sint abhorrentia, gravia, plena, sonantia, juncta, facta, cognominata, non vulgata, superlata, inprimisque translata, nec in singulis verbis, sed in continentibus soluta, quæ dicuntur sine conjunctione, ut plura videantur. Augent etiam relata verba, iterata, duplicata, et ea, quæ ascendunt gradatim ab humilioribus verbis ad superiora, omninoque semper quasi naturalis et non explanata oratio, sed gravibus referta verbis, ad augendum accommodatior. Hæc igitur in verbis; quibus actio vocis, vultus, et gestus congruens, et apta ad animos permovendos, [1] accommodanda est. Sed et in verbis, et in actione causa erit tenenda, et pro re agenda: nam hæc, quia videntur perabsurda, cum graviora sunt, quam causa fert; diligenter, quid quemque deceat, judicandum est.

XVI. Rerum amplificatio sumitur eisdem ex locis omnibus, quibus illa, quæ dicta sunt ad fidem: maximeque definitiones valent conglobatæ, et consequentium frequentatio, et contrariarum, et dissimilium, et inter se pugnantium rerum conflictio: et causæ, et ea, quæ sunt de causis orta, maximeque

[1] Accommodata.

sublime : or on en distingue deux espèces : il y a le sublime par sa nature, et le sublime par son importance dans l'état actuel de la société. Le sublime par sa nature comprend les choses célestes et divines ; ce dont on ignore les causes, ce qui étonne sur la terre ou dans le monde. Toutes ces choses ou ce qui en approche fournissent une ample matière, si l'on y prend garde, à l'amplification. On appelle sublime par son importance ce qui peut beaucoup servir ou nuire aux hommes. Ce dernier genre se divise en trois classes qui contribuent également à l'amplification ; car les hommes sont mus par le respect envers les dieux, la patrie ou les parens ; par l'amour fraternel, conjugal, paternel ou par l'amitié ; par ce qui est honnête, comme les vertus, surtout celles qui servent à lier les hommes, et qui tendent à leur faire du bien. On prend occasion de ces vertus pour exhorter à conserver les avantages dont je viens de parler, et on excite la haine contre ceux qui les ont violées : de là naît le pathétique.

XVII. L'amplification n'est jamais mieux placée que lorsqu'il s'agit de la perte des biens, ou de la crainte d'en être privé. En effet, quoi de plus digne de compassion [49] qu'un homme tombé d'un état heureux dans une situation malheureuse ? Quoi de plus capable d'exciter la sensibilité, que de représenter un homme déchu du haut rang où il était placé, arraché aux objets de ses plus chères affections, privé de tout, ou sur le point de tout perdre, tombé dans l'abîme, ou sur le point d'y tomber ? L'orateur doit être court dans ses détails ; car nos larmes sont bientôt taries, surtout quand il s'agit du malheur d'autrui. Il ne faut donc pas trop insister sur chaque article quand on amplifie ; car ce détail deviendrait peu intéressant, et cette partie demande à être traitée avec grandeur et dignité. Il faut encore

enim causis, quæ ad delectationem exornantur, ii loci tractandi sunt, qui movere possunt exspectationem, admirationem, voluptatem: in cohortationibus autem, bonorum ac malorum enumerationes et exempla valent plurimum. In judiciis accusatori fere, quæ ad iracundiam; reo plerumque, quæ ad misericordiam pertinent. Nonnumquam tamen accusator misericordiam movere debet, et defensor iracundiam. Enumeratio reliqua est, nonnumquam laudatori, suasori non sæpe, accusatori sæpius quam reo, necessaria. [1] Hujus tempora duo sunt, si aut memoriæ diffidas eorum, apud quos agas, vel intervallo temporis, vel longitudine orationis: aut frequentatis firmamentis orationis, et breviter expositis, vim est habitura causa majorem. Et reo rarius utendum est, quod ponenda sunt contraria; quorum dissolutio in brevitate [2] lucebit, aculei pungent. Sed erit in enumeratione vitandum, ne ostentatio memoriæ suscepta videatur esse puerilis: id effugiet, qui non omnia minima repetet, sed brevia singula attingens, pondera rerum ipsa comprehendet.

XVIII. — C. F. Quoniam et de ipso oratore et de oratione dixisti, expone eum mihi nunc, quem ex tri-

[1] Hujus ipsa tempora. — [2] Latebit.

examiner de quelle espèce d'amplification nous devons nous servir dans chaque genre de causes. Dans celles où dominent les ornemens, parce que l'on a pour but de plaire, il faut employer tout ce qui peut exciter la surprise, l'admiration, le plaisir; dans celles où l'on a pour but d'exhorter, l'énumération des biens et des maux, et surtout les exemples qui viennent fort à propos; dans celles où il s'agit de juger, il faut que l'accusateur déploie tous les moyens qui servent à irriter un juge, et l'accusé, ceux qui peuvent le fléchir. L'accusateur néanmoins doit quelquefois exciter la compassion, et l'accusé la colère. Reste la récapitulation, qui a quelquefois lieu dans le genre démonstratif, moins souvent dans le délibératif, et qui, dans le judiciaire, est plus employée par l'accusateur que par l'accusé. Deux cas l'exigent: quand on a sujet de se défier de la mémoire de ceux devant qui l'on parle, soit à cause de l'intervalle du temps, soit à cause de la longueur du discours; ou bien quand, pour donner plus de force à ce que l'on a dit, on répète ses preuves en les exposant brièvement. L'accusé doit rarement faire usage de la récapitulation, parce que sa défense consiste à répondre à l'accusation, et il ne peut réussir que par de courtes réflexions. Ce sont autant de pointes dont il se sert pour percer. On se gardera bien dans cette énumération de trop faire paraître sa mémoire, ce qui serait puéril. Le moyen d'éviter ce défaut est de passer ce qu'il y a de moins intéressant, et de couler rapidement sur chaque article, ayant soin néanmoins d'embrasser ce qu'il y a d'essentiel et de plus fort dans les preuves.

XVIII. — C. F. Après m'avoir instruit des fonctions de l'orateur et de la composition du discours, venons présentement à la troisième partie de votre division générale qui concerne les genres de question. — C. P. Il y a, comme je vous l'ai dit

bus extremum proposuisti, quæstionis locum. —C.P. Duo sunt, ut initio dixi, quæstionum genera; quorum alterum, finitum temporibus et personis, [1] causam appello : alterum infinitum, nullis neque personis, neque temporibus notatum, [2] propositum voco. Sed est consultatio quasi pars causæ quædam et controversiæ : inest enim infinitum in definito, et ad illud tamen referuntur omnia. Quamobrem prius de proposito dicamus : cujus genera sunt duo, cognitionis alterum; ejus scientia est finis; ut, verine sint sensus : alterum actionis; quod refertur ad efficiendum quid, ut, si quæratur, quibus officiis amicitia colenda sit. Rursus superioris genera sunt tria : sit, necne : quid sit: quale sit. Sit, necne, ut jus in natura sit, an in more : quid autem sit; sitne jus id, quod majori parti sit utile : quale autem sit; juste vivere, sit, necne, utile. Actionis autem duo sunt genera : unum, ad persequendum aliquid, aut declinandum; ut, quibus rebus adipisci gloriam possis, aut quomodo invidia vitetur : alterum, quod ad aliquod commodum usumque refertur; ut, quemadmodum sit respublica administranda, aut, quemadmodum in paupertate vivendum. Rursus autem ex cognitionis consultatione, ubi, sit, necne sit, aut fuerit, futurumve sit, quæritur, unum genus est quæstionis, possitne aliquid effici? ut, cum quæritur, ecquisnam perfecte sapiens esse possit? alterum, quemadmodum quidque fiat; ut, quonam pacto virtus pariatur, naturane, an ra-

[1] Controversiam causam. — [2] Quod propositum voco.

d'abord, deux espèces de questions, dont la première, déterminée par le temps et par les personnes, se nomme cause ou hypothèse; l'autre, qui n'est spécifiée ni par les temps ni par les personnes, s'appelle thèse. La question générale fait comme partie de la cause particulière; car la thèse est renfermée dans l'hypothèse ; néanmoins c'est à la question générale qu'on rapporte tout : c'est pourquoi nous allons en parler d'abord. On en distingue de deux espèces : la première est appelée thèse de connaissance, parce que le but est alors de connaître; lorsqu'on examine, par exemple, s'il faut s'en rapporter aux sens; la seconde est appelée thèse d'action, parce qu'elle se propose quelque action; comme quand on demande quels sont les devoirs de l'amitié. Par rapport à la thèse de connaissance, on en compte trois sortes. Il y a thèse de conjecture, thèse de définition, thèse de qualité. Thèse de conjecture, quand on examine si une chose est ou n'est pas; par exemple : La justice tire-t-elle son origine de la nature ou de la coutume? Thèse de définition, quand on examine ce qu'est une chose en elle-même; par exemple : Entend-on par justice ce qui est utile au plus grand nombre? Thèse de qualité, quand on examine la qualité d'une chose; par exemple : Est-il utile ou non de vivre suivant les règles de la justice? Il y a aussi deux espèces de thèses d'action. La première a lieu quand il s'agit de poursuivre un objet que l'on désire, ou d'éviter un objet que l'on craint, comme quand on examine par quels moyens on peut acquérir la gloire ou éviter l'envie; la seconde a rapport à quelque grand intérêt, ou bien à ce qui est de l'usage ordinaire; par exemple, comment on doit gérer les affaires publiques, ou bien comment doit-on se comporter dans la pauvreté? La thèse de connaissance, où l'on examine si une chose est, ou si elle n'est pas; si elle a été, ou si elle sera, renferme deux ques-

tione, an usu? Cujus generis sunt omnes, in quibus, ut in obscuris naturalibusque quæstionibus, causæ rationesque rerum explicantur.

XIX. Illius autem generis, in quo, quid sit, id, de quo agitur, quæritur, duo sunt genera: quorum in altero disputandum est, aliud an idem sit, ut pertinacia et perseverantia: in altero autem, descriptio generis alicujus, et quasi imago exprimenda est, ut, qualis sit avarus, aut quid sit superbia. Tertio autem in genere, in quo, quale sit, quæritur, aut de honestate, aut de utilitate, aut de æquitate dicendum est. De honestate sic: ut, Honestumne sit pro amico periculum aut invidiam subire. De utilitate autem sic: ut, Sitne utile, in republica administranda versari. De æquitate vero sic: ut, Sitne æquum, amicos cognatis anteferre. Atque in hoc eodem genere, in quo, quale sit, quæritur, exoritur aliud quoddam disputandi genus. Non enim simpliciter solum quæritur, quid honestum sit, quid utile, quid æquum, sed etiam ex comparatione, quid honestius, quid utilius, quid æquius: atque etiam, quid honestissimum, quid utilissimum, quid æquissimum: cujus generis illa sunt, quæ præstantissima sit dignitas vitæ. Atque ea quidem, quæ dixi, cognitionis sunt omnia. Restant actionis: cujus alterum est præcipiendi genus, quod

tions : l'une où l'on discute si une chose est possible ; par exemple : Quelqu'un peut-il être parfaitement sage ? et l'autre où l'on examine comment chaque chose se fait ; par exemple : Comment on acquiert la vertu : est-ce par la nature, l'art ou l'exercice ? Dans cette classe, il faut ranger toutes les questions de métaphysique et de physique, où l'on développe les causes et les raisons des choses.

XIX. La thèse de connaissance relative à la nature d'une chose, renferme deux espèces de questions : dans la première, on discute si les mots *pertinacia* et *perseverantia* offrent ou non à l'esprit la même idée. Dans la seconde, il s'agit de faire une description ou un portrait ; on dépeint un avare, ou bien l'on décrit les effets de l'orgueil. La thèse de connaissance, où l'on examine la qualité d'une chose, roule sur l'honnêteté, l'utilité et l'équité : sur l'honnêteté, par exemple : Est-il beau de s'exposer pour son ami au danger ou à l'envie ? sur l'utilité : Est-il utile de se livrer à l'administration de la république ? sur l'équité : Est-il juste de préférer ses amis à ses parens ? La thèse de qualité fournit matière à un autre genre de question ; il s'agit de chercher, non pas simplement ce qui est honnête, utile et juste, mais encore, par comparaison, ce qui est plus honnête, plus utile et plus juste, et même ce qui est très-honnête, très-utile et très-juste ; comme quand on demande quelle est la meilleure manière de vivre. Voilà pour les thèses de connaissance.

Les thèses d'action sont de deux espèces. La première a pour but d'instruire de ce qui concerne les devoirs ; de prescrire, par exemple, la manière d'honorer les parens. La seconde a pour objet de calmer les esprits, et de les guérir par le discours, soit qu'il s'agisse de consoler les affligés, de réprimer la colère, de bannir la crainte ou de modérer les désirs.

ad rationem officii pertinet : ut, quemadmodum colendi sint parentes : alterum autem ad sedandos animos, et oratione sanandos, ut in consolandis mœroribus, ut in iracundia comprimenda, aut in timore tollendo, aut in cupiditate minuenda. Cui quidem generi contrarium est disputandi genus ad eosdem illos animi motus, quod in amplificanda oratione sæpe faciendum est, vel gignendos, vel concitandos. Atque hæc fere est partitio consultationum.

XX. — C. F. Cognovi : sed quæ ratio [1] sit in his inveniendi et disponendi, requiro. — C. P. Quid? tu aliamne censes, et non [2] eandem, quæ est exposita, ut ex eisdem locis ad fidem et ad inveniendum ducantur omnia? Collocandi autem quæ est exposita in aliis ratio, eadem huc transfertur.

Cognita igitur omni distributione propositarum consultationum, causarum genera [3] restant admodum. Et earum quidem forma duplex est : quarum altera delectationem sectatur aurium : alterius, ut obtineat, probet et efficiat quod agit, omnis est suscepta contentio. Itaque illud superius, exornatio dicitur : quod cum latum genus esse potest, saneque varium, unum ex eo delegimus, quod ad laudandos claros viros [4] suscipimus, et ad improbos vituperandos. Genus enim nullum est orationis, quod aut uberius ad dicendum, aut utilius civitatibus esse possit, aut in quo magis orator in cognitione virtutum vitiorumque versetur. Reliquum autem genus causarum, aut in provisione

[1] Est. — [2] Eandem esse. — [3] Restant omnino. — [4] Suscepimus.

A ce genre est opposé celui qui se propose de faire naître les passions et de les mettre en mouvement (ce qui a lieu dans l'amplification). Telles sont à peu près les différentes questions renfermées dans la thèse.

XX. — C. F. Je suis au fait. Je voudrais savoir présentement quel est l'art de trouver les argumens et de les disposer dans la thèse générale. — C. P. Quoi donc ! pensez-vous qu'ici l'invention des preuves soit différente de celle que j'ai exposée ci-dessus, en traitant des lieux communs qui s'appliquent à toute espèce de cause? Quant à la disposition, celle que j'indique pour les questions particulières a lieu aussi pour les questions générales.

Actuellement que vous connaissez la distribution des causes générales, il ne reste plus qu'à traiter des questions particulières. Il y en a de deux sortes. La première a pour but de flatter les oreilles ; la seconde, d'obtenir une chose ou de la prouver. La première se nomme *ornement* : comme elle peut avoir beaucoup d'étendue, nous n'en choisissons qu'une partie, qui regarde l'éloge des hommes illustres et le blâme des méchans. Il n'est point de genre de discours plus fécond, plus utile pour les républiques, et où l'orateur ait plus d'occasions de traiter des vertus et des vices. L'autre espèce de cause a pour objet de prévoir l'avenir ou de juger le passé. Dans le premier cas, il s'agit de délibérer ; et dans le second, de juger. Cette division générale fournit trois genres de causes. Le premier

posteri temporis, aut in præteriti disceptatione versatur: quorum alterum deliberationis est, alterum judicii. Ex qua partitione tria genera causarum exstiterunt; unum, quod a meliori parte, laudationis est appellatum; deliberationis alterum, tertium judiciorum. Quamobrem de primo primum, si placet, disputemus. — C. F. Mihi vero placet.

XXI. — C. P. Ac laudandi vituperandique rationes, quæ non ad bene dicendum solum, sed etiam ad honeste vivendum valent, exponam breviter, atque a principiis exordiar et laudandi et vituperandi. Omnia enim sunt profecto laudanda, quæ conjuncta cum virtute sunt: et quæ cum vitiis, vituperanda. Quamobrem finis alterius est honestas, alterius turpitudo. Conficitur autem genus hoc dictionis, narrandis exponendisque factis, sine ullis argumentationibus, ad animi motus leniter tractandos magis, quam ad fidem faciendam aut confirmandam accommodate. Non enim dubia firmantur, sed ea, quæ certa, aut pro certis posita sunt, augentur. Quamobrem ex iis, quæ ante dicta sunt, et narrandi, et augendi præcepta repetentur. Et, quoniam in his causis omnis ratio fere ad voluptatem auditoris et ad delectationem refertur, utendum erit iis, in oratione, singulorum verborum insignibus, quæ habent plurimum suavitatis: id est, ut factis verbis, aut vetustis, aut translatis frequenter utamur, et in ipsa constructione verborum, ut paria paribus, et similia similibus sæpe referantur: ut contraria, ut geminata, ut circumscripta numerose, non

est appelé démonstratif, le second délibératif, le troisième judiciaire. Parlons d'abord du genre démonstratif, si vous le trouvez bon. — C. F. Très-volontiers.

XXI. — C. P. Voici en peu de mots les règles sur la manière de traiter la louange et le blâme ; elles peuvent s'appliquer non-seulement à l'éloquence, mais encore à la conduite de la vie. Remontons jusqu'à la source de la louange et du blâme : il faut nécessairement louer ce qui tient à la vertu, et blâmer ce qui tient au vice. La louange fait ressortir l'éclat de la vertu, et le blâme fait retomber la honte sur le crime. Dans le genre démonstratif on rapporte et on expose les faits, sans employer les preuves ; on se propose plutôt de toucher que de convaincre ; car il ne s'agit pas ici de prouver ce qui est douteux, mais d'amplifier sur ce qui est certain, ou regardé comme tel. Les préceptes pour la narration et l'amplification s'appliquent à ce genre ; vous pourrez y recourir. Mais parce que, dans ces sortes de discours, nous ne cherchons qu'à plaire à l'auditeur et à le flatter, il faudra se servir des expressions qui peuvent causer le plus de plaisir : tels sont les termes nouveaux, anciens, métaphoriques. Dans la construction et l'arrangement des mots, il faudra joindre les mots qui sont égaux, ceux qui ont les mêmes désinences et les mêmes chutes, employer ceux qui font antithèse, qui sont répetés, qui forment une période nombreuse et bien cadencée, non pas comme la poésie, mais dont la consonnance et la chute puissent flatter l'oreille. L'orateur emploiera les figures de pensées, des figures qui frappent et étonnent; il présentera des événemens merveilleux, inattendus,

ad similitudinem versuum, sed ad explendum aurium sensum, apto quodam quasi verborum modo. Adhibendaque frequentius etiam illa ornamenta rerum sunt, sive quæ admirabilia et nec opinata, sive significata monstris, prodigiis, et oraculis: sive quæ videbuntur ei, de quo agimus, accidisse divina atque fatalia. Omnis enim exspectatio ejus, qui audit, et admiratio, et improvisi exitus, habent aliquam in audiendo voluptatem.

XXII. Sed quoniam in tribus generibus bona malave versantur, externis, corporis, et animi; prima sunt externa, quæ ducuntur a genere: quo breviter modiceque laudato, aut, si erit infame, prætermisso; si humile, vel præterito, vel ad augendam ejus, quem [1] laudes, gloriam, [2] tracto; deinceps, si res [3] patietur, de fortunis erit et facultatibus dicendum: postea de corporis bonis; in quibus quidem, quæ virtutem maxime significat, facillime forma laudatur. Deinde est ad facta veniendum, quorum collocatio triplex est: aut enim temporum servandus est ordo, aut in primis recentissimum quodque dicendum, aut multa et varia facta in propria virtutum genera sunt dirigenda. Sed hic locus virtutum atque vitiorum latissime patens, ex multis et variis disputationibus nunc in quandam angustam et brevem concludetur. Est igitur vis virtutis duplex: aut enim scientia cernitur virtus, aut actione. Nam, quæ prudentia, quæ calliditas, quæque gravissimo nomine sapientia ap-

[1] Laudas. — [2] Tacto. — [3] Patitur.

annoncés par des prodiges, des oracles, et qui lui sembleront être arrivés à celui qu'il loue, par la volonté des dieux et des destins; car l'attente, la surprise et les événemens imprévus, causent toujours à l'auditeur un plaisir sensible.

XXII. Il y a trois espèces de biens et de maux, ceux de la fortune, ceux du corps, et ceux de l'esprit: les premiers sont extérieurs; nous les recevons de nos parens. Si la naissance est honorable, on en fera l'éloge en peu de mots; si elle ne l'est pas, on la passera sous silence; si elle est basse, ou bien on n'en dira rien, ou bien l'on s'en servira pour faire l'éloge de celui que l'on loue. Ensuite on parlera des biens et des richesses, si le sujet le comporte. On viendra après aux avantages du corps: la beauté, symbole de la vertu, est ce qui prête le plus à la louange. Enfin on passera aux actions que l'on peut développer de trois manières différentes: ou l'on observe l'ordre des temps, ou l'on commence par ce qu'il y a de plus récent, ou bien on range sous chaque vertu principale plusieurs actions différentes qui leur sont subordonnées. Ce lieu des vertus et des vices, discuté avec étendue dans les traités des philosophes, devra être resserré par l'orateur dans de justes bornes. On peut considérer la vertu sous deux points: ou elle est spéculative, ou bien elle est active. Ce que l'on appelle prudence, prévoyance ou sagesse, en lui donnant un plus grand nom, est une vertu purement spéculative; au lieu que la tempérance qui modère les passions, qui dirige les mouvemens de l'âme, est une vertu

pellatur, hæc scientia pollet una. Quæ vero moderandis cupiditatibus, regendisque animi motibus laudatur, ejus est munus in agendo: cui temperantiæ nomen est. Atque illa prudentia in suis rebus, domestica; in publicis, civilis appellari solet. Temperantia autem in suas itidem res et in communes distributa est, duobusque modis in rebus commodis discernitur; et ea, quæ absunt, non expetendo, et ab iis, quæ in potestate sunt, abstinendo. In rebus autem incommodis est itidem duplex: nam quæ venientibus malis obstat, fortitudo; quæ, quod jam adest, tolerat et perfert, patientia nominatur. Quæ autem hæc uno genere complectitur, magnitudo animi dicitur: cujus est liberalitas, in usu pecuniæ: simulque altitudo animi, in capiendis incommodis et maxime injuriis: et omne, quod est ejus generis, grave, sedatum, [1] non turbulentum. In communione autem quæ posita pars est, justitia dicitur, eaque erga deos, religio, erga parentes, pietas, vulgo autem bonitas: creditis in rebus fides, in moderatione animadvertendi lenitas, amicitia in benivolentia nominatur.

XXIII. Atque hæ quidem virtutes cernuntur in agendo. Sunt autem aliæ quasi ministræ comitesque sapientiæ: quarum altera, quæ sint in disputando vera atque falsa, quibusque positis quid sequatur, distinguit et judicat: quæ virtus omnis in ratione scientiaque disputandi sita est: altera autem oratoria. Nihil enim est aliud eloquentia, nisi copiose loquens

[1] Vel non.

active. Quand la prudence se renferme dans les affaires domestiques, on l'appelle économie; quand elle règle les affaires publiques, on l'appelle politique. La tempérance a pour objet les biens qui lui sont particuliers, ou ceux qui lui sont communs avec les autres : par rapport aux biens qui lui sont particuliers, la tempérance en use de deux manières : ou elle ne désire pas ceux qu'elle ne peut se procurer, ou bien elle sait se priver de ceux qu'elle a à sa disposition. On la divise encore en deux espèces par rapport aux choses nuisibles : on l'appelle force, quand elle repousse les malheurs qui la menacent; et on l'appelle patience, quand elle souffre et endure les maux présens. On appelle grandeur d'âme la vertu qui réunit ces deux qualités, et qui a pour partage la libéralité dans l'usage de l'argent, et l'élévation d'âme qui supporte tout ce qui gêne la nature, et surtout les injures, et tout ce qui, dans le même genre, peut paraître dur et pénible, émouvoir l'âme et la troubler. La tempérance prend le nom de justice, quand elle a pour objet l'avantage de la société : à l'égard des dieux, elle s'appelle religion, amour à l'égard des parens, bonté dans le commerce ordinaire de la vie, bonne foi et fidélité dans les engagemens, douceur dans la modération à punir, amitié dans la bienveillance qu'elle témoigne : toutes ces vertus influent principalement sur les actions.

XXIII. Il est encore d'autres qualités, compagnes de la sagesse : l'une discerne et juge ce qu'il y a de vrai et de faux dans les contestations, et ce qui suit de telle ou telle proposition avancée. Elle n'a lieu que dans la discussion des affaires, et dans le talent de les manier. L'autre est l'éloquence : oui, l'éloquence n'est autre chose que la sagesse parlant avec abondance; elle naît de la même source que la dialectique; mais elle est plus féconde et plus étendue, plus capable, en un

dentiam concertatio captatioque verborum, et hanc oratoriam vim inanis quædam profluentia loquendi. Studiis autem bonis similia videntur ea, quæ sunt in eodem genere nimia. Quamobrem omnis vis laudandi vituperandique ex his sumetur virtutum vitiorumque partibus : sed in toto quasi contextu orationis hæc erunt illustranda maxime, quemadmodum quisque generatus, quemadmodum educatus, quemadmodum institutus moratusque fuerit : et, si quid cui magnum aut incredibile acciderit, maximeque si id divinitus accidisse potuerit videri : tum quod quisque senserit, dixerit, gesserit, ad ea, quæ proposita sunt, virtutum genera accommodabuntur, ex illisque iisdem inveniendi locis causæ rerum, et eventus, et consequentia requirentur. Neque vero mors eorum, quorum vita laudabitur, silentio præteriri debebit, si modo quid erit animadvertendum, aut in ipso genere mortis, aut in iis rebus, quæ post mortem erunt consecutæ.

XXIV. — C. F. Accepi ista, didicique breviter, non solum quemadmodum laudarem alterum, sed etiam quemadmodum eniterer, ut possem ipse jure laudari. Videamus igitur deinceps, in sententia dicenda quam viam et quæ præcepta teneamus. — C. P. Est igitur in deliberando finis utilitas, ad quem omnia ita referuntur in consilio dando, sententiaque dicenda, ut illa prima sint suasori, aut dissuasori videnda, quid aut possit fieri, aut non possit, et quid aut necesse sit, aut non necesse. Nam et, si quid effici non potest, deliberatio tollitur, quamvis utile sit : et,

serez pas, dans la suite du discours, de vous arrêter à la naissance, à l'éducation, aux mœurs et aux inclinations de la personne que vous louerez ; vous ferez ensuite mention de ce qui peut lui être arrivé de grand et d'extraordinaire, surtout si vous remarquez en elle quelque chose de divin. Vous rapprocherez de chaque espèce de vertu dont nous avons parlé, les sentimens et les actions de la personne ; vous rechercherez dans les sources que nous avons indiquées, les causes, les effets et les conséquences de ce que vous vous proposez de célébrer. N'oubliez pas de parler de la mort de ceux dont vous honorez la mémoire, surtout si cette mort, ou ce qui l'a suivie, présente quelque chose de remarquable.

XXIV. — C. F. Vous venez de m'apprendre, en peu de mots, non-seulement comment il me fallait louer les personnes, mais encore ce que je devais faire moi-même pour mériter de justes éloges. Examinons présentement, je vous prie, ce qu'il faut observer dans le genre délibératif, et comment on doit le traiter ? — C. P. La fin du genre délibératif est l'utilité : c'est à cette fin que l'on rapporte tout, soit que l'on donne des conseils, soit que l'on ouvre un avis. Celui qui persuade ou qui dissuade, doit donc d'abord considérer ce qui est possible ou non, ce qui est nécessaire ou ce qui ne l'est pas ; car si une chose est impossible, quelque utile qu'elle soit, la délibération n'a pas lieu ; et si une chose est nécessaire (j'entends par

si quid necesse est (necesse autem id est, sine quo salvi liberive esse non possumus), id est reliquis, et honestatibus in civili ratione, et commodis anteponendum. Cum autem quæritur, quid fieri possit, videndum etiam est, quam facile possit: nam quæ perdifficilia sunt, perinde habenda sæpe sunt, ac si effici non possint. Et cum de necessitate attendemus, etsi aliquid non necessarium videbitur, videndum tamen erit, quam sit magnum. Quod enim permagni interest, pro necessario sæpe habetur. Itaque cum constet hoc genus causarum ex suasione et dissuasione; suasori proponitur simplex ratio: si et utile est, et fieri potest, fiat. Dissuasori duplex: una, si non utile est, ne fiat; altera, si fieri non potest, ne suscipiatur. Sic suasori utrumque docendum est, dissuasori alterum infirmare sat est. Quare quoniam in his versatur omne consilium duobus, de utilitate ante dicamus, quæ in discernendis bonis malisque versatur. Bonorum autem partim necessaria sunt, ut vita, pudicitia, libertas, ut liberi, conjuges, germani, parentes: partim non necessaria; quorum alia sunt per se expetenda, ut ea, quæ sita sunt in officiis atque virtutibus: alia, quod aliquid commodi efficiunt, ut opes et copiæ. Eorum autem, quæ propter se expetuntur, partim honestate ipsa, partim commoditate aliqua expetuntur: honestate, ea, quæ proficiscuntur ab iis virtutibus, de quibus paullo ante est dictum: quæ sunt laudabilia ipsa per se: commoditate autem aliqua, quæ sunt in corporis aut [1] in fortunæ bonis expetenda; quorum alia

[1] Abest *in*.

nécessaire ce qui est essentiel à notre vie ou à notre liberté), alors il faut la préférer à ce que l'on appelle bon et utile dans le monde. Si on examine si une chose est possible, il faut aussi voir jusqu'à quel point elle est possible; car ce qui est extrêmement difficile, doit souvent être regardé comme impossible. Et quand il est question d'une chose nécessaire, quoiqu'elle ne paraisse pas absolument nécessaire, il faut voir cependant jusqu'à quel point elle est utile : si elle l'est beaucoup, elle doit passer pour nécessaire. C'est pourquoi le genre délibératif étant destiné à persuader et à dissuader, celui qui persuade n'a qu'à examiner : si une chose est utile et possible, alors il faut la faire. Celui qui dissuade, examine, premièrement, si une chose n'est pas utile; dans ce cas, il ne faut pas la faire; secondement, si une chose est impossible; alors il ne faut pas même y penser. Ainsi, celui qui persuade doit prouver ces deux points, au lieu qu'il suffit à celui qui dissuade de démontrer qu'une chose n'est pas utile, ou qu'elle n'est pas nécessaire. Comme toute délibération roule sur ce qui est utile, ou sur ce qui est possible, parlons d'abord de l'utilité. Il ne s'agit ici que de peser les avantages ou les désavantages. Parmi les biens, il y en a de nécessaires; savoir, la vie, la chasteté, la liberté, les enfans, une épouse, des frères, des parens; il y en a qui, absolument parlant, ne sont pas nécessaires, mais qui sont fort désirables; les uns pour eux-mêmes; tels sont ceux qui consistent dans la pratique des devoirs et dans les vertus; les autres, pour les avantages qu'ils procurent, comme les richesses et l'abondance. Entre ceux qu'on désire pour eux-mêmes, il y en a qu'on désire pour l'honnêteté, tels que ceux qui tirent leur origine des vertus dont nous avons parlé plus haut, et qui sont louables par eux-mêmes; pour quelques avantages, tels que les biens du

sunt [1] quasi cum honestate conjuncta, ut honos, ut gloria: alia diversa, ut vires, forma, valetudo, nobilitas, divitiæ, clientelæ.

XXV. Est etiam [2] quædam quasi materies subjecta honestati: quæ maxime spectatur in amicitiis: amicitiæ autem caritate et amore cernuntur: nam cum deorum, tum parentum, patriæque cultus, eorumque hominum, qui aut sapientia, aut opibus excellunt, ad caritatem referri solet. Conjuges autem, et liberi, et fratres, et alii, quos usus familiaritasque conjunxit, quamquam etiam caritate ipsa, tamen amore maxime continentur. In his igitur rebus cum bona sint, facile est intellectu, quæ sint contraria. Quodsi semper optima tenere possemus, haud sane, quoniam quidem ea perspicua sunt, consilio multum egeremus. Sed quia temporibus, quæ vim habent maximam, persæpe evenit, ut utilitas cum honestate certet, earumque rerum contentio plerumque deliberationes efficit, ne aut opportuna propter dignitatem, aut honesta propter utilitatem relinquantur: ad hanc difficultatem explicandam præcepta referamus. Et quoniam non ad veritatem solum, sed etiam ad opiniones eorum, qui audiunt, accommodanda est oratio: hoc primum intelligamus, hominum duo esse genera; alterum indoctum et agreste, quod anteferat semper utilitatem honestati, alterum humanum et politum, quod rebus omnibus dignitatem anteponat.

[1] Quasi quodammodo cum. — [2] Quasi quædam.

corps ou de la fortune : de ceux-là, les uns sont utiles et honnêtes en même temps, comme l'honneur et la gloire; d'autres sont seulement utiles, comme les forces, la beauté, la santé, la noblesse, les richesses, la foule des cliens.

XXV. Il y a encore un bien utile et honnête en même temps; c'est l'amitié, qui se divise en amour respectueux et en affection ou tendresse. L'amour respectueux a lieu à l'égard des dieux, de nos parens, de la patrie, et des hommes distingués par leur sagesse et leurs dignités; la tendresse, à l'égard de notre épouse, de nos enfans, de nos frères et des autres personnes étroitement liées avec nous, quoique le respect y entre aussi. Puisque les biens consistent dans ce que j'ai exposé, on peut juger par-là de leurs contraires. Si nous pouvions toujours nous attacher à ce qu'il y a de mieux, il ne serait certainement pas nécessaire de délibérer; car tout ce que nous venons de dire est évident : mais les circonstances influent beaucoup sur ce qu'il y a à faire. Il arrive donc souvent que l'utilité et l'honnêteté sont en contradiction l'une avec l'autre; et cette contradiction donne lieu à beaucoup de délibérations, parce que l'on craint de renoncer à l'utile pour l'honnête, et à l'honnête pour l'utile. Ainsi, il est bon d'ajouter ici quelques préceptes pour expliquer cette difficulté. Non-seulement il faut que notre discours soit conforme à la vérité, mais encore qu'il soit du goût de nos auditeurs. Or, il y a deux espèces d'hommes à considérer. Les uns, ignorans et grossiers, préfèrent toujours l'utile à l'honnête; les autres, polis et savans, préfèrent l'honnête à l'utile. Parlez à ceux-ci de l'honneur, de la gloire, de la fidélité, de la justice et des charmes de la vertu; proposez à ceux-là le gain, les fruits, et même le plaisir, qui est ennemi de la vertu et qui corrompt la nature du bien par une fausse imitation. Les gens les plus grossiers le recherchent avec

Itaque huic generi laus, honor, gloria, fides, justitia, omnisque virtus; illi autem alteri, quæstus, emolumentum, fructusque [1] proponitur. Atque etiam voluptas, quæ maxime est inimica virtuti, bonique naturam fallaciter imitando adulterat, quam immanissimus quisque acerrime sequitur, neque solum honestis rebus, sed etiam necessariis [2] anteponit.

XXVI. In suadendo, cum ei generi hominum consilium des, sæpe sane laudanda [3] est. Et illud videndum, quanto magis homines mala fugiant, quam sequantur bona: nam neque honesta tam expetunt, quam devitant turpia. Quis enim honorem, quis gloriam, quis laudem, quis ullum decus tam umquam expetat, [4] quam ignominiam, infamiam, contumeliam, dedecus fugiat? quarum rerum dolor gravis est. Est genus hominum ad honestatem natum, malo cultu pravisque opinionibus corruptum: quare in cohortando atque suadendo propositum quidem nobis erit illud, ut doceamus, qua vi bona consequi, malaque vitare possimus: sed apud homines bene institutos plurimum de laude et de honestate dicemus: maximeque ea virtutum genera tractabimus, quæ in communi hominum utilitate tuenda augendaque versantur. Sin apud indoctos imperitosque dicemus; fructus, emolumenta, voluptates, vitationesque dolorum proferantur: addantur etiam contumeliæ atque ignominiæ. Nemo enim est tam agrestis, quem non, si ipsa

[1] Proponitur, atque. — [2] Anteponit. In suad. — [3] Est: et illud videndum. — [4] Quam ut.

passion, et le préfèrent à ce qui est honnête, et même à ce qui est nécessaire.

XXVI. On est donc souvent forcé de faire l'éloge de la volupté, quand on a affaire à de telles gens, et que l'on veut leur persuader quelque chose. Il faut considérer aussi que les hommes mettent bien plus d'empressement à éviter le mal, qu'ils n'en mettent à faire le bien, et que l'honnêteté les touche bien moins que la honte. Qui est-ce qui désire jamais autant la gloire, l'honneur, la louange et l'éclat, qu'il craint l'ignominie, l'infamie, le déshonneur? La douleur que nous ressentons de ces maux est très-vive. Il est des hommes nés avec d'heureuses inclinations, mais que la mauvaise éducation et les maximes dangereuses ont pervertis; c'est pourquoi, en les exhortant, et en leur donnant des conseils, nous devons nous proposer de leur montrer comment ils peuvent acquérir les biens et éviter les maux. Ainsi, devant les hommes bien élevés, nous insisterons beaucoup sur ce qui est louable et honnête, et nous traiterons surtout des vertus propres à maintenir et à augmenter les avantages de la société. Si nous parlons devant des ignorans et des gens simples, nous nous étendrons sur les émolumens, les fruits, les plaisirs, et sur tout ce qui peut nous faire éviter les maux : nous ajouterons la crainte de l'ignominie et du déshonneur; car il n'est personne, quelque grossier que vous le supposiez, qui ne puisse être mu par la crainte d'un affront et d'un déshonneur, s'il ne l'est pas par les sentimens d'honneur. Par conséquent, ce qui concerne l'avantageux

minus honestas, contumelia tamen et dedecus magnopere moveat. Quare, quod ad utilitatem [1] spectet; ex iis, quæ dicta sunt, reperietur: [2] quid autem possit effici, [3] necne, in quo etiam, quam facile possit, quamque expediat, quæri solet, maxime ex causis iis, quæ quamque rem efficiant, est videndum. Causarum autem genera sunt plura. Nam sunt aliæ, quæ ipsæ conficiunt; aliæ, quæ vim aliquam ad conficiendum afferunt. Itaque illæ superiores, conficientes vocentur; hæ reliquæ ponantur in eo genere, ut sine his confici non possit. Conficiens autem causa alia est absoluta et perfecta per se; alia aliquid adjuvans, et efficiendi socia quædam: cujus generis vis varia est, et sæpe aut major, aut minor, ut et illa, quæ maximam vim habet, sola sæpe causa dicatur. Sunt autem aliæ causæ, quæ aut propter principium, aut propter exitum, conficientes vocantur. Cum autem quæritur, quid sit optimum factu; aut utilitas, aut spes efficiendi ad assentiendum impellit animos.

XXVII. Et, quoniam de utilitate jam diximus, de efficiendi ratione dicamus. Quo toto genere, quibuscum, et contra quos, quo tempore, aut quo loco, aut quibus facultatibus armorum, pecuniæ, sociorum, earumve rerum, quæ ad quamque rem efficiendam pertinent, possimus uti, requirendum est. Neque solum ea sunt, quæ nobis [4] suppetant, sed etiam illa, quæ [5] adversentur, videnda. Et, si ex

[1] Spectat. — [2] Quod. — [3] Nec ne possit. — [4] Suppetunt. — [5] Adversantur.

et l'utile, doit se tirer des sources que nous venons d'indiquer. C'est aux causes qu'il faut principalement avoir recours, pour examiner si une chose est possible ou non, jusqu'à quel point elle est facile ou difficile. Or, il y a plusieurs genres de causes. Il en est qui produisent des effets par elles-mêmes, et d'autres qui ne font que contribuer aux effets : les premières se nomment *causes efficientes;* les autres, que j'appelle *conditionnelles*, seront du nombre de celles sans lesquelles on ne peut faire quelque chose. Entre les causes efficientes, les unes sont nécessaires et parfaites par elles-mêmes; les autres n'aident qu'en partie, et concourent seulement plus ou moins à l'action. Dans ce cas, on donne le nom d'*efficiente* à la cause qui contribue davantage à l'action. Il est d'autres causes que l'on nomme *efficientes*, parce qu'elles contribuent, ou au commencement d'une action, ou à sa fin. On commence donc par examiner ce qu'il y a de meilleur à faire; et c'est l'utilité ou l'espérance d'obtenir une chose qui doit déterminer.

XXVII. Après avoir parlé de l'utilité d'un projet, parlons présentement des moyens de l'exécuter. Alors il nous faut voir avec qui et contre qui nous avons affaire; examiner le temps, le lieu, nos facultés, nos moyens en armes, en argent, nos alliances, en un mot, toutes les chances de réussite. Il faut considérer ce qui peut être contre nous, comme ce qui est pour nous; et si, par la comparaison que nous en aurons faite, ce qui est pour nous paraît rendre la chose plus facile, non-seulement nous insisterons sur la possibilité, mais encore nous présenterons notre projet comme naturel, facile et même agréable. S'agit-il de dissuader, nous ferons le contraire; nous

contentione procliviora erunt nostra; non solum effici posse quæ suademus, erit persuadendum, sed curandum etiam, ut illa, facilia, proclivia, jucunda videantur. Dissuadentibus autem, aut utilitas labefactanda est, aut efficiendi difficultates efferendæ, neque aliis ex præceptis, sed iisdem ex suasionis locis. Uterque vero ad augendum habeat exemplorum aut recentium, quo notiora sint, aut veterum, quo plus auctoritatis habeant, copiam. Maximeque sit in hoc genere meditatus, ut possit vel utilia ac necessaria sæpe honestis, vel hæc illis anteferre. Ad commovendos autem animos maxime proficient, si incitandi erunt, hujusmodi sententiæ, quæ aut ad explendas cupiditates, aut [1] ad odium satiandum, aut ad ulciscendas injurias pertinebunt. Sin autem reprimendi; de incerto statu fortunæ, dubiisque eventis rerum futurarum, et retinendis suis fortunis, si erunt secundæ : sin autem adversæ, de periculo, commonendi. Atque hi quidem sunt perorationis loci. Principia autem in sententiis dicendis brevia esse [2] debent : non enim supplex, ut ad judicem, venit orator, sed hortator, atque auctor. Quare proponere, qua mente dicat, quid velit, quibus de rebus dicturus sit, debet, hortarique ad se breviter dicentem audiendum. Tota autem oratio, simplex, et gravis, et sententiis debet ornatior esse, quam verbis.

XXVIII. — C. F. Cognovi jam laudationis et suasionis locos : nunc, quæ judiciis accommodata sint,

[1] Abest *ad*. — [2] Debebant.

infirmerons l'avantage; ou nous exagérerons la difficulté par les mêmes moyens que nous aurions employés pour persuader. Dans l'un et l'autre cas, soit pour persuader, soit pour dissuader, nous aurons toujours des exemples à produire, récens parce qu'ils sont plus connus; anciens, parce qu'ils ont plus de poids. Il nous faudra avoir beaucoup médité notre sujet, pour décider l'auditeur à préférer l'utile et le nécessaire à l'honnête, et réciproquement l'honnête à l'utile. Veut-on échauffer les esprits (si cela est nécessaire), il est bon d'ouvrir des avis capables de satisfaire les désirs, ou de contenter la haine, ou de porter à la vengeance. S'il s'agit de les apaiser, il faut rappeler l'inconstance de la fortune, l'incertitude de l'avenir; montrer comme infaillible la diminution des biens, s'ils sont considérables, ou la perte totale, s'ils sont modiques. Voilà les sources qui peuvent servir de matière à la péroraison dans le genre délibératif. L'exorde y doit être court; car l'orateur n'y prend pas un ton de suppliant, comme devant un juge; il ne fait qu'avertir et conseiller; il lui faut donc proposer simplement ce qui l'engage à parler. Il doit demander l'attention de l'auditeur, et promettre de s'expliquer en peu de mots. Dans le cours du discours qui doit être simple et noble, l'orateur s'attachera plus aux pensées qu'à l'ornement des mots.

XXVIII. — C. F. Je suis au fait des lieux communs, qui servent aux genre démonstratif et délibératif; il me reste à savoir ceux du genre judiciaire, qui est le dernier que nous

exspecto; idque nobis genus restare unum puto. — C. P. Recte intelligis. Atque ejus quidem generis finis est æquitas; quæ non simpliciter spectatur, sed ex comparatione nonnumquam: ut, cum de verissimo accusatore disputatur, aut cum hereditatis, sine lege, aut sine testamento, petitur possessio: in quibus causis quid æquius, æquissimumve sit, quæritur: quas ad causas facultas petitur argumentationum ex iis, de quibus mox dicetur, æquitatis locis. Atque etiam ante judicium, de constituendo ipso judicio solet esse contentio, cum aut, sitne actio illi, qui agit, aut jamne sit, aut num jam esse desierit, aut illane lege, hisne verbis sit actio, quæritur. Quæ etiamsi ante, quam res in judicium venit, aut concertata, aut dijudicata, aut confecta (non) sunt; tamen in ipsis judiciis permagnum sæpe habent pondus, cum ita dicitur: Plus petisti: sero petisti: non fuit tua petitio: non a me, non hac lege, non his verbis, non hoc judicio. Quarum causarum genus est positum in jure civili: quod est in privatarum ac publicarum rerum lege, aut more positum; cujus scientia neglecta ab oratoribus plerisque, nobis ad dicendum necessaria videtur. Quare de constituendis actionibus, accipiendis subeundisque judiciis, de excipienda iniquitate actionis, de comparanda æquitate, quod ea fere generis ejus sunt, ut, quamquam in ipsum judicium sæpe [1] delabantur, tamen ante judicium tractanda videantur, paullulum ea separo a judiciis, tempore magis agendi,

[1] Dilabantur.

ayons, je crois, à examiner. — C. P. Vous avez raison. Le but qu'on se propose en ce genre, est l'équité : on ne la considère pas toujours simplement en elle-même, mais quelquefois par comparaison, lorsqu'on demande, par exemple, quel doit être vraiment l'accusateur, ou que l'on se porte pour héritier, sans être autorisé par la loi ou la faveur testamentaire. Dans ces sortes de causes, on demande ce qu'il y a de plus juste ou de très-juste; on puise ensuite ses preuves dans les sources de l'équité, que nous indiquerons un peu plus bas. Souvent, avant le jugement du procès, il y a contestation par rapport à l'action en elle-même; comme quand on examine si celui qui a intenté l'action est recevable; si le moment d'intenter l'action est venu, ou s'il est passé; si le demandeur est fondé par la loi dont il s'autorise; si l'accusation est conçue dans des termes convenables. Quoique tous ces moyens préjudiciels n'aient point été discutés, jugés et terminés en dernier ressort, avant l'ouverture des débats, néanmoins ils ne laissent pas d'influer beaucoup dans le cours de la procédure. On peut dire : Vos demandes sont trop fortes; vous réclamez trop tard; ce n'était pas à vous la demande, ou ce n'était pas moi qu'il fallait attaquer; ce n'était pas à cette loi que vous deviez avoir recours; votre demande ne devait pas être conçue en ces termes; ce n'était pas à tel juge que vous deviez vous adresser. Ces incidens se jugent par le droit civil, soit particulier, soit public, écrit ou non écrit. Plusieurs orateurs négligent la science du droit; elle est pourtant nécessaire à tous les avocats. Tout ce qui regarde les questions incidentes, telles que : L'homme qui intente l'action, en a-t-il le droit? Ce droit appartient-il à un autre? Est-ce l'accusé qu'il fallait traduire en justice? L'action elle-même est-elle fondée? Toutes ces questions sont de nature à être discutées avant le fond, et influent beaucoup dans la

quam dissimilitudine generis. Nam omnia, quæ de jure civili, aut de æquo et bono disceptantur, cadunt in eam formam, in qua, quale quid sit, ambigitur, de qua dicturi sumus: quæ in æquitate et jure maxime consistit.

XXIX. In omnibus igitur causis tres sunt gradus, ex quibus unus aliquis capiendus est, si plures non queas, ad resistendum. Nam aut ita consistendum est, ut [1] id, quod objicitur, factum neges; aut illud, quod factum fateare, neges eam vim habere, atque id esse, quod adversarius criminetur; aut, si neque de facto, neque de facti appellatione ambigi potest, id, quod arguere, neges tale esse, quale ille dicat, et rectum esse, quod feceris, concedendumve, defendas. Ita primus ille status, et quasi conflictio cum adversario, conjectura quadam; secundus autem definitione atque descriptione, aut informatione verbi; tertius æqui, et veri, et recti, et humani ad ignoscendum disputatione tractandus est. Et quoniam semper is, qui defendit, non solum resistat oportet, aliquo statu, aut infitiando, aut definiendo, aut æquitate opponenda, sed etiam rationem subjiciat recusationis suæ: primus ille status rationem habet iniqui criminis, ipsam negationem infitiationemque facti; secundus, quod non sit in re, quod ab adversario ponitur in verbo; tertius, quod id recte factum esse defendat, quod sine ulla nominis controversia factum fatetur.

[1] Abest *id*.

plaidoirie; c'est pourquoi j'en fais un article à part, plutôt comme étant un préliminaire, qu'à cause de la différence; car, tout ce que l'on discute en cette occasion sur le droit civil, sur ce qui est juste et bon, est du genre judiciaire, et appartient à l'état de qualité dont nous allons parler, et qui repose principalement sur le droit et sur l'équité.

XXIX. Dans tous les genres de causes, il y a trois moyens généraux de défense, et il faut nécessairement en adopter un, si on ne peut pas en employer davantage; car, dans vos moyens, il faut ou nier ce qu'on vous objecte, ou nier que le fait dont vous convenez ait la force qu'on lui donne, et soit ce que l'adversaire prétend; ou enfin, s'il n'y a point de contestation sur les deux premiers chefs, il faut nier que ce que l'adversaire vous objecte soit tel qu'il le dit, et soutenir que vous avez agi suivant les principes de la justice, et que vous ne méritez aucune punition. Le premier moyen, par lequel il s'établit un conflit avec l'adversaire, doit se traiter par conjecture; le second, par une définition, ou oratoire, ou étymologique; le troisième, par un examen de ce qui est juste, droit, véritable, et de ce qui est de nature à être pardonné. Comme le défendeur doit non-seulement s'en tenir à quelqu'un de ces trois états, c'est-à-dire, ou nier, ou définir, ou opposer l'équité, mais encore rendre raison de sa récusation, le premier moyen de détruire une accusation injuste, est la négation; le second est la définition, en disant qu'il n'existe pas dans la cause ce que l'adversaire dit y trouver; le troisième est la justification, en soutenant comme faite avec justice, l'action dont on convient. A chaque raison de l'accusé, l'accusateur doit opposer ses moyens, qui doivent se trouver nécessairement dans son accusation, parce que sans cela sa cause serait anéantie. J'appelle les moyens de l'accusateur, *fondemens*

Deinde unicuique rationi opponendum est ab accusatore id, quod si non esset in accusatione, causa omnino esse non posset. Itaque ea, quæ sic referuntur, continentia causarum vocentur: quamquam non ea magis, quæ contra rationem defensionis afferuntur, quam ipsæ defensionis rationes, continent causas: sed distinguendi gratia rationem appellamus eam, quæ affertur [1] ab reo ad recusandum, depellendi criminis causa: quæ nisi esset, quid defenderet, non haberet: firmamentum autem, quod contra ad labefactandam rationem refertur, sine quo accusatio stare non potest.

XXX. Ex rationis autem, et ex firmamenti conflictione, et quasi concursu, quæstio exoritur quædam, quam disceptationem voco: in qua, quid [2] veniat in judicium, et de quo disceptetur, quæri solet: nam prima adversariorum contentio diffusam habet quæstionem: ut in conjectura, Ceperitne pecunias Decius; in definitione, Minueritne majestatem Norbanus; in æquitate, Jurene occiderit Opimius Gracchum. Hæc, quæ primam contentionem habent ex arguendo et resistendo, lata, ut dixi, et confusa sunt. Rationum et firmamentorum contentio adducit in angustum disceptationem: ea in conjectura nulla est. Nemo enim ejus, quod negat factum, rationem aut potest, aut debet, aut solet reddere. Itaque in his causis eadem et prima quæstio, et disceptatio est extrema. In illis autem, ubi ita dicitur, Non minuit

[1] A reo. — [2] Deveniat.

de la cause, quoique ce nom soit commun aux raisons des deux parties; mais c'est pour établir une distinction, que nous appelons *raison* la preuve fournie par l'accusé pour repousser l'action intentée; et qu'il est essentiel d'avoir pour se défendre. Nous appelons *fondement* ce qu'on rapporte pour infirmer la *raison*, et qui est nécessaire pour faire subsister l'accusation.

XXX. Le conflit et le concours du *fondement* et de la *raison* font toujours naître ce que nous appelons les *débats*, où l'on agite ordinairement ce qui fait l'état de la question, et ce sur quoi l'on dispute. Car le premier débat renferme toujours une question fort générale, comme dans l'état de conjecture, de savoir si Décius a pris de l'argent contre les lois; dans celui de définition, de savoir si Norbanus est coupable du crime de lèse-majesté; dans l'état de qualité, de savoir si Opimius a eu raison de tuer Gracchus. Tout ce qui se renferme dans le premier objet, et qui ne consiste qu'à accuser et à défendre, est toujours très-général, ainsi que je l'ai dit. C'est le conflit des raisons et des fondemens qui particularise le sujet du procès. Dans l'état de conjecture, on ne donne point de raison; car personne ne peut ni ne doit, et n'a coutume de rendre raison d'un fait qu'il nie : dans ces sortes de causes, l'état de la question et l'examen de la cause ne font qu'un : dans l'état de définition, on dit, par exemple : Norbanus n'est point coupable du crime de lèse-majesté, pour avoir soulevé le peuple contre

majestatem, quod egit de Cæpione turbulentius: populi enim romani dolor justus vim illam excitavit, non tribuni actio: majestas autem, quoniam est magnitudo quædam populi romani, in ejus potestate ac jure retinendo, aucta est potius, quam diminuta: et ubi ita refertur, Majestas est [1] in imperii atque [2] in nominis populi romani dignitate, quam minuit is, qui per vim multitudinis rem ad seditionem vocavit: exsistit illa disceptatio, Minueritne majestatem, qui voluntate populi romani rem gratam et æquam per vim egerit. In his autem causis, ubi aliquid recte factum, aut concedendum esse factum defenditur, cum est facti subjecta ratio, sicut ab Opimio, Jure feci, salutis omnium, et conservandæ reipublicæ causa: relatumque est ab Decio, Ne sceleratissimum quidem civem, sine judicio, jure ullo necare potuisti: oritur illa disceptatio, Potueritne recte, salutis reipublicæ causa, civem, eversorem civitatis, indemnatum necare? Ita disceptationes eæ, quæ in his controversiis oriuntur, quæ sunt certis personis et temporibus notatæ, fiunt rursus infinitæ, detractisque temporibus et personis, rursum ad consultationis formam rationemque revocantur.

XXXI. Sed in gravissimis firmamentis etiam illa ponenda sunt, si qua ex scripto legis, aut testamenti, aut verborum ipsius judicii, aut alicujus stipulationis, aut cautionis opponuntur defensioni contraria. Ac ne hoc quidem genus in eas causas incurrit, quæ

[1] Abest *in*. — [2] In omni populi romani.

Cépion par des harangues violentes; car ce fut le juste ressentiment du peuple romain qui excita cette violence, et non la démarche du tribun; or la majesté, qui n'est autre chose que la grandeur du peuple romain, et qui consiste à conserver ses droits et sa puissance, a plutôt reçu un nouvel accroissement qu'une atteinte, dans cette affaire. L'adversaire réplique : La majesté consiste dans la dignité de l'empire et du peuple romain; elle est blessée par quiconque soutient la multitude et excite une sédition. Dans cet état, on voit qu'il s'élève ici naturellement une question, savoir : si l'on est coupable de lèse-majesté, pour avoir fait par violence, mais du consentement du peuple romain, une chose juste en soi et agréable au peuple. Dans l'état de justification, on soutient la légitimité d'une action, ou on la justifie, en alléguant un motif valable. Par exemple, quand Opimius a dit : J'ai eu raison de tuer Gracchus, et cela pour sauver la république; Décius, de son côté, réplique : Vous n'avez pas pu même tuer, sans forme de procès, le plus méchant citoyen. Du débat, il naît cette question : Opimius a-t-il pu, avec juste raison, pour le bien de la république, faire mourir, sans forme de procès, un méchant citoyen? Ainsi les questions qui naissent des causes, limitées par les personnes et les temps, peuvent devenir générales; et on peut réduire à la thèse, les hypothèses, en faisant abstraction des personnes et des temps.

XXXI. Il faut mettre au nombre des fondemens les plus solides, les répliques opposées par le demandeur aux raisons du défendeur. Ces répliques sont tirées des termes de la loi, du testament, de la formule du jugement, de quelque stipulation, ou de quelque cautionnement. Ceci n'a pas lieu dans les causes comprises dans l'état de conjecture; car un fait que

conjectura continentur : quod enim factum negatur, id argui non potest scripto. Ne in definitionem quidem venit, genere scripti ipsius. Nam etiamsi verbum aliquod de scripto definiendum est, quam vim habeat : ut, cum ex testamentis, quid sit penus, aut cum ex lege prædii quæritur, quæ [1] sint ruta cæsa : non scripti genus, sed verbi interpretatio controversiam parit. Cum autem plura significantur scripto, propter verbi aut verborum ambiguitatem, ut liceat ei, qui contra dicat, eo trahere significationem scripti, quo expediat, aut velit : aut, [2] si ambigue scriptum non sit, vel a verbis voluntatem et sententiam scriptoris abducere, vel alio se, eadem de re, contrarie scripto defendere : tum disceptatio ex scripti contentione exsistit, ut in ambiguis disceptetur, quid maxime significetur ; in scripti sententiæque contentione, utrum potius sequatur judex : in contrariis scriptis, utrum magis sit comprobandum.

Disceptatio autem cum est constituta, [3] propositum esse debet oratori, quo omnes argumentationes, repetitæ ex [4] inveniendi locis, conjiciantur. Quod quamquam satis est ei, qui videt, quid in quoque loco lateat, quique illos locos, tamquam thesauros aliquos argumentorum, notatos habet : tamen ea, quæ sunt certarum causarum propria, tangemus.

XXXII. In conjectura igitur, cum est in infitiando

[1] Sunt. — [2] Etiam si. — [3] Proposita. — [4] Inveniendis.

l'on nie, ne peut pas se prouver par un écrit. Ces moyens n'ont pas lieu non plus dans l'état de définition, et cela par la nature de l'écrit en lui-même ; car, bien que l'écrit serve à déterminer l'étendue et la valeur d'un terme, que ce soit, par exemple, par le testament que l'on doive définir la valeur du terme de *provisions journalières*, ou par la loi des biens-fonds qu'on définisse ce que c'est que *les effets mobiliers*, ce n'est point alors sur la nature de l'écrit, mais sur l'interprétation d'un terme, que repose la difficulté. Or ; un écrit pouvant signifier plusieurs choses, à cause de l'ambiguïté d'un terme ou de plusieurs, il est permis à celui qui réplique, d'interpréter un terme de la manière la plus avantageuse pour sa cause ; ou, s'il n'y a point d'ambiguïté, il peut montrer la contradiction qui existe entre les termes et le sens de la loi ; ou enfin se défendre, en opposant une loi ou un écrit contraire sur le même sujet : alors les débats ont lieu sur la loi ou sur l'écrit. Ainsi l'on voit que, dans ce qui est obscur, on dispute principalement sur la signification pure et simple des termes ; et lorsque les termes et le sens du législateur semblent opposés, l'état de la question est de savoir lequel des deux doit être suivi par le juge : et dans les écrits contradictoires, il s'agit d'examiner auquel des deux il faut s'en tenir.

Lorsque le point précis de la difficulté est établi, l'orateur doit rassembler sur ce point les preuves tirées des lieux communs. Quoique cela suffise pour quiconque connaît ce qui est caché dans chaque lieu, et pour qui n'ignore pas que ces lieux communs sont comme des trésors où l'on puise les argumens, néanmoins nous dirons un mot de ceux qui sont particuliers à chaque genre de questions.

XXXII. Dans l'état de conjecture, l'accusé ayant à nier, l'accusateur a deux choses à observer. J'entends ici par accusa-

reus, accusatori hæc duo prima sunt (sed accusatorem pro omni actore et petitore appello: possunt enim etiam sine accusatore in causis hæc eadem controversiarum genera versari); sed hæc duo sunt ei prima, causa et eventus. Causam appello, rationem efficiendi; eventum, id, quod est effectum. Atque ipsa quidem partitio causarum paullo ante in suasionis locis distributa est. Quæ enim in consilio capiendo futuri temporis præcipiebantur, quamobrem aut utilitatem viderentur habitura, aut efficiendi facultatem, eadem, qui de facto argumentabitur, colligere debebit, quamobrem et utilia illi, quem arguet, fuisse, et ab eo effici potuisse demonstret. Utilitatis conjectura movetur, si illud, quod arguitur, aut spe bonorum, aut malorum metu fecisse dicitur: quod fit acrius, quo illa in utroque genere majora ponuntur. Spectantur etiam ad causam facti, motus animorum, si ira recens, si odium vetus, si ulciscendi studium, si injuriæ dolor: si honoris, si gloriæ, si imperii, si pecuniæ cupiditas: si periculi timor, si æs alienum, si angustiæ rei familiaris: si audax, si levis, si crudelis, si impotens, si incautus, si insipiens, si amans, si commota mente, si vinolentus, si cum spe efficiendi, si cum opinione celandi: aut, si patefactum esset, depellendi criminis, vel perrumpendi periculi, vel in longinquum tempus differendi: aut si judicii pœna levior, quam facti præmium: aut si facinoris voluptas major, quam damnationis dolor. His fere rebus facti suspicio con-

teur, celui qui intente une action comme demandeur; car, sans qu'il soit question d'accuser, on peut réduire aux trois chefs annoncés toutes les questions qui se rencontrent. L'accusateur a donc deux choses à examiner : la cause et l'effet. J'appelle cause ce qui produit quelque chose; j'appelle effet ce qui est produit par la cause. J'ai traité de la cause, qua[illegible] été question du genre délibératif : les préceptes que je donn[illegible] pour prendre conseil sur ce qui regarde l'avenir, et dont je faisais sentir ou l'utilité, ou la possibilité, ont lieu dans tous les cas où l'on oppose un fait. Il s'agit donc de montrer que l'action commise était avantageuse à l'accusé, et qu'elle lui était possible. On conjecture l'utilité, en disant que l'accusé a pu commettre le crime dont on le charge, ou par l'espérance des biens, ou par la crainte des maux, et qu'il s'y est porté avec plus ou moins d'ardeur, selon que les motifs dont on parle étaient plus ou moins grands. On examine ensuite les dispositions de l'accusé : par exemple, une colère récente, une haine ancienne, un désir de se venger, le ressentiment d'un affront, le désir de l'honneur, de la gloire, de la puissance, de l'argent, la crainte d'un danger, de grosses dettes, la pauvreté, ont pu le porter au crime. On considère le caractère de la personne; si c'est un homme violent, cruel, peu maître de lui-même, imprudent, insensé, en proie à la passion de l'amour, adonné au vin; on voit s'il avait l'espoir d'exécuter son dessein sans être découvert, ou de se justifier, en cas qu'il vînt à l'être, ou de corrompre ses juges, ou de traîner l'affaire en longueur; si les suites de son action étaient plus avantageuses pour lui qu'elles n'étaient à craindre; s'il prenait plus de plaisir à commettre le crime qu'il n'était sensible à la punition, etc. C'est ainsi que l'on corrobore les soupçons contre l'accusé, surtout quand on trouve dans cet accusé la volonté et le pouvoir réunis.

firmatur, cum et voluntatis in reo causæ reperiuntur, et facultas. In voluntate autem utilitas ex adeptione alicujus commodi, vitationeque alicujus incommodi quæritur, ut aut spes, aut metus impulisse videatur, aut alius repentinus animi motus, qui etiam citius in fraudem, quam ratio utilitatis, impellit. Quamobrem sint hæc dicta de causis. — C. F. Teneo, et quæro, qui sint illi eventus, quos ex causis effici dixisti.

XXXIII. — C. P. Consequentia quædam signa præteriti, et quasi impressa facti vestigia: quæ quidem vel maxime suspicionem movent, et quasi tacita sunt criminum testimonia, atque hoc quidem graviora, quod causæ communiter videntur insimulare et arguere omnes posse, quorum modo interfuerit aliquid: hæc proprie attingunt eos ipsos, qui arguuntur, ut telum, ut vestigium, ut cruor, ut deprehensum aliquid, quod ablatum ereptumve videatur, ut responsum inconstanter, ut hæsitatum, ut titubatum, ut cum aliquo visus, ex quo suspicio oriatur, ut eo ipso in loco visus, in quo facinus, ut pallor, ut tremor, ut scriptum, aut obsignatum, aut depositum quippiam. Hæc enim et talia sunt, quæ aut [1] in re ipsa, aut etiam ante quam factum est, aut postea, suspiciosum crimen efficiant. Quæ si non erunt, tamen causis ipsis, et efficiendi facultatibus niti oportebit, adjuncta illa disputatione communi, non fuisse illum tam amentem, ut indicia facti aut effugere aut occultare non posset; ut ita apertus esset, ut locum

[1] Abest *in*.

Pour prouver que l'accusé avait la volonté, on fait voir les avantages qui s'offraient à lui, et les inconvéniens qu'il cherchait à éviter; les motifs qui l'ont déterminé étaient l'espérance ou la crainte, ou quelques mouvemens subits de l'âme, plus capables de porter au mal que les vues d'utilité. En voilà suffisamment pour les causes qui peuvent porter à commettre une action. — C. F. Je suis au fait : venons présentement aux effets produits par les causes. Qu'entendez-vous par-là?

XXXIII. — C. P. J'entends par-là les signes qui suivent ce qui s'est passé, et les traces restées après l'action, et qui sont très-propres à en faire soupçonner l'auteur : ce sont les témoins muets, d'autant plus importans, que les causes peuvent tomber sur tous ceux qui pouvaient avoir quelque intérêt à l'action; au lieu que les effets ou indices atteignent le coupable lui-même; par exemple, une arme, la trace des pieds, du sang répandu, une chose enlevée ou arrachée, une réponse contradictoire, ou qui se fait trop attendre, ou qui est faite d'un ton mal assuré; la rencontre fortuite de l'accusé avec un quidam suspect, dans l'endroit où l'action s'est passée; la pâleur, le tremblement, un cachet, un dépôt. Tout cela, et d'autres choses semblables, qui se peuvent trouver dans l'action même, ou devant, ou après, rendent l'accusation vraisemblable. Mais si tout cela n'existe pas, il faudra s'en tenir aux causes elles-mêmes, aux moyens que l'accusé a eus d'exécuter son crime : on ajoutera cette espèce de lieu commun, qui consiste à dire que l'accusé n'était pas assez insensé pour laisser subsister des traces qui pouvaient le trahir, pour n'user d'aucune précaution, et laisser les moyens de le soupçonner. L'accusé emploie, pour se défendre, ce moyen-ci : Tout homme entreprenant n'a que de la témérité sans prudence. L'accusateur répliquera : Il ne faut

crimini relinqueret. Communis ille contra locus, audaciam temeritati, non prudentiæ esse conjunctam. Sequitur autem ille locus ad augendum, non esse exspectandum, dum fateatur : argumentis peccata convinci : et hic etiam exempla [1] ponentur.

XXXIV. Atque hæc quidem de argumentis. Sin autem erit etiam testium facultas : primum genus erit ipsum laudandum, dicendumque, ne argumentis teneretur reus, ipsum sua cautione [2] effecisse, testes effugere non potuisse : deinde singuli laudentur (quæ autem essent laudabilia, dictum est) : deinde etiam argumento firmo (quia tamen sæpe falsum est, posse recte non credi); viro bono et firmo, sine vitio judicis, non posse non credi. Atque etiam, si obscuri testes erunt, aut tenues, dicendum erit, non esse ex fortuna fidem ponderandam, aut eos esse cujusque locupletissimos testes, qui id, de quo agatur, facillime scire possint. Sin quæstiones habitæ, aut postulatio ut habeantur, causam adjuvabunt : confirmandum genus primum quæstionum erit : dicendum de vi doloris, de opinione majorum, qui eam rem totam, nisi probassent, certe repudiassent ; de institutis Atheniensium, Rhodiorum, doctissimorum hominum, apud quos etiam (id quod acerbissimum est) liberi civesque torquentur ; de nostrorum etiam prudentissimorum hominum institutis, qui cum de servis in dominos quæri noluissent, de incestu tamen et conjuratione, quæ facta me

[1] Ponuntur. — [2] Fecisse.

pas s'attendre que l'accusé s'avoue coupable; les preuves déjà déduites suffisent : et il fournira des exemples.

XXXIV. Voilà pour ce qui regarde les preuves matérielles. Si l'on peut produire des témoins, d'abord il faudra faire valoir l'efficacité de la preuve par témoins, et dire : Si l'accusé a eu l'adresse de se dérober aux soupçons tirés des indices, il n'a pu se garantir des témoins qui le chargent; et on fera l'éloge de chacun en particulier. J'ai indiqué dans le genre démonstratif ce qui était digne de louange; on ajoutera ensuite : Les indices, quelque sûrs qu'ils paraissent, peuvent ne rien prouver, et on peut avec raison n'y pas ajouter foi; mais un juge ne peut, sans injustice, refuser de déférer au témoignage d'un honnête homme. Si les témoins sont de condition obscure ou pauvre, il faudra dire qu'on ne doit pas estimer les gens par leurs biens, ou bien prévenir que l'on a des personnes riches en état de déposer sur le fait dont il s'agit. S'il y a eu quelqu'un d'appliqué à la question, ou quelque instance faite pour cela, on se servira de ce moyen. On commencera par faire valoir la force de l'aveu que l'on tire des tourmens, et l'opinion de nos ancêtres, qui auraient supprimé ce moyen de tirer la vérité, s'ils ne l'avaient pas approuvé. On parlera de la coutume des Athéniens et des Rhodiens, peuples très-éclairés, chez lesquels on applique à la question (ce qu'il y a de plus rigoureux) les personnes libres et les citoyens mêmes. On parlera de l'avis des personnes les plus prudentes parmi nous, qui, ayant désapprouvé la question que l'on fait subir aux esclaves contre leurs maîtres, s'y déterminèrent ensuite, sous mon consulat, dans l'affaire de l'inceste de Clodius, et dans la

consule est, quærendum putaverunt. Irridenda etiam disputatio est, qua solent uti ad infirmandas quæstiones, et meditata puerilisque dicenda. Tum facienda fides, diligenter esse et sine cupiditate quæsitum: dictaque quæstionis argumentis et conjectura ponderanda. Atque hæc accusationis fere membra sunt.

XXXV. Defensionis autem primum infirmatio causarum; aut non fuisse, aut non tantas, aut non sibi soli, aut commodius potuisse idem consequi; aut non iis se esse moribus, non ea vita; aut nullos animi motus, aut non tam impotentes fuisse. Facultatum autem infirmatione utetur, si aut vires, aut animum, aut copias, aut opes abfuisse demonstrabit: aut alienum tempus, aut locum non idoneum, aut multos arbitros, quorum crederet nemini: aut non se tam ineptum, ut id susciperet, quod occultare non posset, neque tam amentem, ut pœnas ac judicia contemneret. Consequentia autem diluet, exponendo, non esse illa certa indicia facti, quæ etiam nullo admisso consequi possent: consistetque in singulis: et ea, aut eorum, quæ ipse facta esse [1] dicit, propria esse defendet potius, quam criminis: aut si sibi cum accusatore communia essent, pro periculo potius, quam contra salutem valere debere: testiumque et quæstionum genus universum, et quod poterit, in singulis, ex reprehensionis locis, de quibus ante dictum est, refellet. Harum causarum principia,

[1] Dicet.

conjuration de Catilina. Il faut aussi se moquer de cette espèce de lieu commun qu'on emploie pour infirmer les preuves obtenues par le moyen de la torture, dire qu'il est imaginaire et puéril, observer que tout s'est fait avec soin et sans passion, comparer enfin les réponses obtenues par ce moyen, avec les indices et les preuves. Voilà pour ce qui regarde l'accusateur.

XXXV. L'accusé emploiera d'abord pour sa défense la réfutation des causes alléguées ou des motifs qu'on lui a supposés, et dira que ces motifs sont imaginaires, ou qu'ils ne sont pas assez puissans, ou qu'ils ne le regardent pas seul, ou qu'il pouvait parvenir à ce qu'il désirait, d'une manière plus propre à l'exécuter; il ajoutera qu'il n'est pas aussi méchant qu'on se plaît à le dire, et qu'il ne mène pas une vie qui puisse le faire soupçonner de ce dont on l'accuse; qu'il n'a été excité par aucune passion, ou que ses passions n'ont aucune violence. Passant aux moyens, il les réfutera en prouvant qu'il n'avait ni les forces, ni le courage, ni les facultés, ni les richesses; qu'il n'avait ni d'occasion favorable, ni d'endroit propice; qu'il y avait plusieurs témoins auxquels il n'aurait osé se fier; qu'il n'était pas assez fou pour entreprendre une chose qu'il n'aurait pu cacher, ni assez dépourvu de bon sens pour se mettre au-dessus de la crainte des supplices. Quant aux effets des causes, il les réfutera en disant qu'on ne doit pas regarder comme certains des indices qui pourraient se présenter, quand même il n'y aurait point eu d'action commise. Il s'arrêtera à chacun d'eux, et prouvera que ces signes sont des effets naturels du fait qu'il racontera à sa manière, plutôt que des preuves d'un crime; ou, s'ils sont applicables à l'accusateur comme à lui, ils doivent prouver le danger qu'il a couru, mais non pas le faire regarder comme coupable. Il réfutera la preuve

suspiciosa ad acerbitatem, ab accusatore ponentur; denunciabiturque insidiarum commune periculum, excitabunturque animi, ut attendant. Ab reo autem, querela conflati criminis collectarumque suspicionum, et accusatoris insidiæ, et item commune periculum proferetur, animique ad misericordiam allicientur, et modice benivolentia judicum colligetur. Narratio autem accusatoris, erit quasi membratim gesti negotii suspiciosa explicatio, sparsis omnibus argumentis, obscuratis defensionibus. Defensori, aut præteritis, aut obscuratis suspicionum argumentis, rerum ipsarum eventus erunt casusque narrandi. In confirmandis autem nostris argumentationibus, infirmandisque contrariis, sæpe erunt accusatori motus animorum incitandi, reo mitigandi. Atque hæc quidem utrique maxime in peroratione facienda: alteri frequentatione argumentorum, et coacervatione universa; alteri, si plane causam redarguendo explicarit, enumeratione, ut quidque diluerit, et miseratione ad extremum.

XXXVI. — C. F. Scire mihi jam videor, quemadmodum conjectura tractanda sit. Nunc de definitione audiamus. — C. P. Communia dantur in isto genere accusatori defensorique præcepta. Uter enim definiendo describendoque verbo magis ad sensum judicis opinionemque penetrarit, et uter ad communem

tirée de la question des témoins en général et de chacun en particulier, autant que faire se pourra, et il aura recours aux préceptes de la réfutation ci-devant indiqués. Dans les causes dont nous parlons, l'exorde sera disposé par l'accusateur de manière à exciter la haine contre l'accusé; il fera valoir le danger commun qui le menace, ainsi que l'auditoire, de la part de l'accusé; il fixera l'attention par ce moyen. L'accusé, dans son exorde, se plaindra de l'injuste imputation dont on le charge; il montrera les piéges et les artifices de l'accusateur, qui semble menacer tout le monde; il portera les esprits à la compassion, et tâchera de gagner la bienveillance des juges. L'accusateur, dans sa narration, entrera dans les détails de l'action dont il est question : ces détails seront propres à faire soupçonner l'accusé; il déploiera toutes ses preuves, et répandra des nuages sur ce que l'accusé pourrait répliquer pour se défendre. L'accusé passera sous silence les preuves tirées des indices, ou tâchera de les obscurcir; il exposera le fait tel qu'il s'est passé, et ce qui peut l'avoir accompagné. Dans la confirmation ou la réfutation, l'accusateur excitera les passions, et l'accusé tâchera de les calmer. C'est dans la péroraison surtout qu'ils s'attacheront tous deux à les exciter : l'accusateur, par l'énumération et la récapitulation de toutes ses preuves; l'accusé, en traitant la cause fort au long pour la réfuter, en faisant après cela l'énumération des moyens par lesquels il a détruit tous les chefs d'accusation : il finira par exciter la compassion.

XXXVI. — C. F. Me voilà au fait de la manière de traiter les preuves conjecturales : voyons présentement ce qui regarde la définition. — C. P. L'accusateur et l'accusé ont des règles qui leur sont communes; car celui-là remportera nécessairement l'avantage, qui, en donnant la définition et l'étymologie d'un terme, aura le plus approché du sentiment et de l'opinion

verbi vim, et ad eam præceptionem, quam inchoatam habebunt in animis ii, qui audient, magis et propius accesserit, is vincat necesse est. Non enim argumentando hoc genus tractatur, sed tamquam explicando excutiendoque verbo: ut, si in reo, pecunia absoluto, rursusque revocato, prævaricationem accusator esse definiat, omnem judicii corruptelam ab reo; defensor autem, non omnem, sed tantummodo accusatoris corruptelam ab reo: sit ergo hæc contentio prima verborum: in qua, etiamsi propius accedat ad consuetudinem mentemque sermonis defensoris definitio, tamen accusator sententia legis nititur: negat enim probari oportere, eos, qui leges [1] scripserint, ratum habere judicium, si totum corruptum sit; si unus accusator corruptus sit, [2] rescindere: nititur æquitate: ut illa quasi scribenda lex sic esset, quæque tamen complecteretur in judiciis corruptis, ea verbo uno prævaricationis comprehendisse dicitur: defensor autem [3] testabitur consuetudinem sermonis, verbique vim ex contrario reperiet, quasi ex vero accusatore, cui contrarium est nomen [4] prævaricatoris; ex consequentibus, quod ea littera de accusatore [5] solet dari judici; ex nomine ipso, quod significat eum, qui in contrariis causis, quasi varie esse positus videatur. Sed huic tamen ipsi confugiendum est ad æquitatis locos, ad rerum judicatarum auctoritatem, ad finem aliquem periculi: communeque sit hoc præ-

[1] Scripserunt. — [2] Rescindere nititur. — [3] Testatur. — [4] Prævaricationis. — [5] Soleat.

du juge, ou de la signification commune et ordinaire du mot dont les auditeurs ont une idée imparfaite dans l'esprit : car ce n'est pas par les preuves que l'on traite une cause où le fait est constant; c'est en développant et en expliquant de la manière la plus scrupuleuse le terme sur lequel il y a contestation. Par exemple : un accusé absous par argent est cité de nouveau en justice : le demandeur soutient que toute corruption de jugement est une prévarication; le défendeur, au contraire, prétend que toute corruption de jugement n'est pas prévarication, mais seulement celle où l'accusateur a été corrompu par l'accusé. La dispute roule donc d'abord sur le terme; et quoique, dans ce cas, la définition du défendeur approche le plus de la notion commune et ordinaire, le demandeur s'appuie sur la loi, et soutient que le législateur n'a pas pu approuver un jugement, quand il a été entièrement corrompu. S'il n'y a que l'accusateur qui ait été corrompu, le demandeur requiert également la cassation de l'arrêt. Il fait valoir les motifs d'équité; les accusateurs corrompus sont dans les termes de la loi, dont l'intention a été de renfermer sous cette seule dénomination de prévarication, tout ce qu'elle entend par jugemens corrompus. Le défendeur se retranche dans la façon de parler commune et ordinaire, et explique la force du terme par les contraires, en disant qu'un accusateur prévaricateur est bien opposé à un accusateur de bonne foi; ou par les conséquences, parce que c'est au sujet de l'accusateur qu'on donne la tablette au juge; et encore par l'expression même de prévaricateur, par lequel on entend celui qui, dans des causes contraires, n'est pas le même dans ses avis. Le défendeur aura aussi recours aux lois de l'équité, à l'autorité des décisions connues en pareil cas, et à la crainte du danger qui menace les citoyens, si l'on donne autant d'étendue au mot de prévarication. Il est encore

ceptum, ut, cum uterque definierit, quam maxime potuerit ad communem sensum vimque verbi, tum similibus, exemplisque eorum, qui ita locuti sunt, suam definitionem sententiamque confirmet. Atque accusatori in hoc genere causarum locus ille communis, minime esse concedendum, ut is, qui de re confiteatur, verbi se interpretatione defendat: defensor autem et ea, quam proposui, æquitate nitatur; et, ea cum secum faciat, non re, sed depravatione verbi se urgeri queratur. Quo in genere percensere poterit plerosque inveniendi locos: nam et similibus utetur, et contrariis, et consequentibus; quamquam uterque, tamen reus, nisi plane erit absurda causa, frequentius. Amplificandi autem causa, quæ, aut cum digredientur a causa, dici solent, aut cum perorabunt, hæc vel ad odium, vel ad misericordiam, vel omnino ad animos judicum movendos ex iis, quæ sunt ante posita, sumentur, si modo rerum magnitudo, hominumve aut invidia, aut dignitas postulabit.

XXXVII.— C.F. Habeo ista: nunc ea, quæ quum, quale sit quippiam, disceptatur, quæri ex utraque parte deceat, velim audire.—C. P. Confitentur in isto genere, qui arguuntur, se id fecisse ipsum, in quo [1] reprehendantur: sed, quoniam jure se fecisse dicunt, juris est omnis ratio nobis explicanda: quod dividitur in duas partes primas, naturam atque legem: et utriusque generis vis in divinum et huma-

[1] Reprehenduntur.

un précepte commun à l'accusateur et à l'accusé : quand ils auront défini l'un et l'autre, le mieux qu'ils auront pu, suivant la pensée du juge et la force du mot, ils corroboreront leur définition par des explications semblables et par les exemples de ceux qui ont parlé de même. L'accusateur pourra se servir encore de ce lieu commun : on ne doit pas, dira-t-il, accorder à un homme qui avoue la corruption, la faculté de se défendre par l'interprétation d'un mot. L'accusé se défendra par les motifs d'équité dont j'ai parlé ; et comme elle est pour lui, il se plaindra qu'on le chicane, non sur le fait, mais sur l'explication d'un mot. Il pourra, dans ce cas, parcourir les lieux communs d'argumens, et faire usage des semblables, des contraires et des conséquens. Les lieux communs peuvent être employés par les deux parties ; mais l'accusé peut s'en servir avec plus d'avantage, à moins que la cause ne soit absolument mauvaise. Pour ce qui regarde l'amplification, que l'on emploie dans la suite du discours, par forme de digression, ou dans la péroraison, soit pour exciter la haine ou la compassion, soit pour enflammer les juges, on aura recours aux sources indiquées plus haut, et on les emploiera selon que la grandeur des sujets, l'acharnement des parties intéressées, ou la dignité, sembleront l'exiger.

XXXVII. — C. F. Me voilà instruit de la définition ; maintenant je désire savoir ce que l'on peut dire de part et d'autre, lorsqu'on dispute sur la qualité d'une chose. — C. P. Dans cet état de choses, l'accusé convient du fait qu'on lui impute ; mais parce qu'il soutient avoir agi avec justice, il nous faut expliquer tout ce qui concerne le droit. Le droit est fondé sur la nature et sur la loi. Le droit se divise en droit divin et en droit humain : l'un a rapport à l'équité, et l'autre à la religion. Il y a deux sortes d'équités : la première est la justice en elle-

num jus est distributa : quorum æquitatis est unum, alterum religionis. Æquitatis autem vis est duplex: cujus altera directi, et veri, et justi, et, ut dicitur, æqui et boni ratione defenditur; altera ad vicissitudinem referendæ gratiæ pertinet : quod in beneficio, gratia; in injuria, ultio nominatur. Atque hæc communia sunt naturæ atque legis: sed propria legis et ea, quæ scripta sunt, et ea, quæ sine litteris, aut gentium jure, aut majorum more, retinentur. Scriptorum autem privatum aliud est, publicum aliud : publicum, lex, senatusconsultum, fœdus; privatum, tabulæ, pactum conventum, stipulatio. Quæ autem scripta non sunt, ea aut consuetudine, aut conventis hominum, et quasi consensu obtinentur. Atque etiam hoc in primis, ut nostros mores legesque tueamur, quodammodo naturali jure præscriptum est. Et quoniam breviter aperti fontes sunt quasi quidam æquitatis, meditata nobis ad hoc causarum genus esse debebunt ea, quæ dicenda erunt in orationibus, de natura, de legibus, de more majorum, de propulsanda injuria, de ulciscenda, de omni parte juris. Si imprudenter, aut necessitate, aut casu quippiam fecerit, quod non concederetur iis, qui sua sponte et voluntate fecissent : ad ejus facti deprecationem, ignoscendi petenda venia est : quæ sumetur ex plerisque locis æquitatis. Expositum est, ut potui brevissime, de omni controversiarum genere : nisi præterea tu quid requiris.

XXXVIII. — C. F. Illud equidem, quod jam

même, sans aucun rapport; c'est ce que l'on nomme vérité, justice, ou, comme l'on dit, ce qui est équitable et bon. La seconde est relative, et consiste à rendre la pareille: quand c'est en bien, on la nomme reconnaissance; et vengeance, quand c'est en mal. Tout cela est commun au droit naturel et au droit civil. On regarde comme appartenant plus particulièrement au droit civil, ce qui est écrit ou non écrit, mais conservé par la tradition ou par les coutumes. Le droit écrit renferme le droit public et le droit particulier. Le droit public est contenu dans les lois, les arrêts du sénat, les traités d'alliance. Sous le droit particulier sont compris les titres, les contrats et les stipulations. Quant au droit non écrit, la coutume, les conventions, ou le consentement unanime, lui donnent force de loi. Et certes, il semble que la nature même nous porte à conserver nos coutumes et nos lois. Telles sont, en peu de mots, les sources de l'équité. Il nous faut donc, en tout état de cause, réfléchir à ce que nous avons à dire dans nos discours, sur la nature, les lois, la coutume des anciens; sur ce qui nous autorise à repousser une injure et à nous venger; en un mot, sur tout ce qui regarde le droit. Si, faute d'attention, ou par contrainte, ou par hasard, nous avons commis une action que l'on ne passerait pas à quelqu'un qui aurait agi volontairement et de plein gré, il faut réclamer l'indulgence des juges. Vous trouverez, en ce cas, vos moyens de défense dans la plupart des lieux communs de l'équité. Je vous ai exposé le plus brièvement qu'il m'a été possible tous les genres de questions : désirez-vous encore quelque autre chose?

XXXVIII. — C. F. Il reste encore un éclaircissement à me

unum restare video, quale sit, cum disceptatio versatur in scriptis. — C. P. Recte intelligis : eo enim exposito, munus promissi omne confecero. Sunt igitur ambigui duobus adversariis præcepta communia. Uterque enim hanc significationem, qua utetur ipse, dignam scriptoris prudentia esse defendet : uterque id, quod adversarius ex ambigue scripto intelligendum esse dicet, aut absurdum, aut inutile, aut iniquum, aut turpe esse defendet, aut etiam discrepare cum ceteris scriptis, vel aliorum, vel maxime, si poterit, ejusdem; quamque defendet ipse, eam rem et sententiam quemvis prudentem, et justum hominem, si integrum daretur, scripturum fuisse, sed planius : eamque sententiam, quam significari posse dicet, nihil habere aut captionis, aut vitii; contrariam autem si probarit, fore, ut multa vitia, stulta, iniqua, contraria consequantur. Cum autem aliud scriptor sensisse videtur, et aliud scripsisse : qui scripto nitetur, eum, re exposita, recitatione uti oportebit; deinde instare adversario, iterare, renovare, interrogare, num aut scriptum neget, aut contra factum infitietur. Post, judicem ad vim scripti vocet. Hac confirmatione usus, amplificet rem lege laudanda, audaciamque confutet ejus, qui cum palam contra fecerit, idque fateatur, adsit tamen, factumque defendat. Deinde infirmet defensionem, cum adversarius aliud voluisse, aliud sensisse scriptorem, aliud scripsisse dicat, non esse ferendum, a quoquam potius latoris sensum, quam a lege, explicari. Cur ita scrip-

donner sur la qualité. Je voudrais savoir ce qu'il faut faire, lorsque la question roule sur des écrits. — C. P. Vous avez raison : lorsque je l'aurai exposé, j'aurai rempli ma promesse. Quand une loi ou un écrit présentent un sens équivoque, l'accusateur et l'accusé ont tous deux des moyens qui leur sont communs ; car l'un et l'autre peuvent soutenir que l'interprétation donnée est la plus conforme à l'intention du législateur; que l'explication donnée par l'adversaire à un écrit susceptible de plusieurs sens, est absurde, inutile, injuste ; qu'elle ne s'accorde pas avec les autres lois sur semblable matière ; ou même, si cela peut se faire, qu'elle est contraire au sentiment de celui qui a dressé la loi ou l'écrit : on ajoutera que tout homme éclairé et juste rédigerait ainsi cet écrit, s'il était encore à rédiger, mais qu'il le ferait d'une manière plus claire ; que le sens que l'on en vient de tirer, ne renferme ni dol ni surprise ; et qu'au contraire, si le sens soutenu par l'adversaire était admis, il s'ensuivrait quantité d'inconvéniens, d'absurdités, d'injustices ou de contradictions. Lorsque l'intention du législateur paraît contraire au texte de la loi, celui qui veut s'en tenir au sens littéral, après l'exposé du fait, donne lecture de la loi ; ensuite il insiste, il revient à la charge, presse son adversaire, lui demande hardiment s'il nie la loi, ou s'il nie le fait ; puis il rappelle le juge à la force des termes de la loi. Partant de là, il fait un pompeux éloge de la loi, et se récrie sur la hardiesse d'un homme qui, de son propre aveu, ayant violé les lois, ose se présenter en justice pour soutenir la légitimité de son action. Il infirme ensuite la défense de l'adversaire qui, pour se justifier, a recours à l'intention supposée du législateur, dont, par une distinction sophistique, il sépare la pensée des termes de la loi : Peut-on raisonnablement avancer que le sens du législateur puisse être mieux expliqué que

serit, si ita non senserit? Cur, cum ea, quæ plane scripta sint, [1] neglexerit, quæ [2] nusquam scripta sint, proferat? Cur prudentissimos in scribendo viros, summæ stultitiæ putet esse damnandos? Quid impedierit scriptorem, quo minus exciperet illud, quod adversarius, tamquam si exceptum esset, ita dicit se secutum? Utetur exemplis iis, quibus idem scriptor: aut, si id non poterit, quibus alii, quod excipiendum putarint, exceperint. Quærenda etiam ratio est, si qua poterit inveniri, quare non sit exceptum: aut iniqua lex, aut inutilis futura dicetur, aut alia causa obtemperandi, alia abrogandi: dissentire adversarii vocem atque legis. Deinde amplificandi causa, de conservandis legibus, de periculo rerum publicarum atque privatarum, cum aliis locis, tum in perorando maxime graviter erit vehementerque dicendum.

XXXIX. Ille autem, qui se sententia legis voluntateque defendet, in consilio atque in mente scriptoris, non in verbis ac litteris vim legis positam esse defendet: quodque nihil exceperit in lege, laudabit, ne diverticula peccatis darentur, atque ut ex facto cujusque judex legis mentem interpretaretur. Deinde erit utendum exemplis, in quibus omnis æquitas [3] perturbetur, si verbis legum, ac non sententiis pareatur. Deinde genus ejusmodi calliditatis et calumniæ retrahatur in odium judicis, cum quadam invidiosa querela. Et si incidet imprudentiæ causa, quæ non ad delictum, sed ad

[1] Neglexit. — [2] Nunquam. — [3] Perturbaretur.

par la loi même? Pourquoi, dira-t-il, le législateur aurait-il pensé d'une manière et écrit d'une autre? Pourquoi aurait-il abandonné ce qui est si clairement énoncé, pour penser à ce qu'il n'aurait pas écrit? Pourquoi regarder comme dépourvus de bon sens les législateurs qui sont si éclairés? Qui l'aurait empêché d'énoncer clairement l'exception que l'adversaire réclame? Il apportera des exemples où le même législateur a prononcé clairement cette exception, et s'il n'en trouve pas, il citera d'autres législateurs qui ont excepté ce qu'ils ont cru devoir l'être. Il cherchera, s'il le peut, la raison pour laquelle le législateur n'a point fait d'exception; s'il en eût fait, la loi serait injuste ou inutile, et l'on partirait de ces exceptions pour maintenir la loi ou pour l'abroger : enfin, il démontrera que l'adversaire n'est pas d'accord avec la loi; ensuite, et par amplification, il parlera avec force dans tout le discours, mais surtout dans la péroraison, de la conservation des lois, et du danger que courront le bien public et particulier, si l'on admettait ces interprétations forcées.

XXXIX. Si vous vous en tenez au sens et à la volonté de la loi, et non aux termes, soutenez que c'est dans la volonté et le sentiment du législateur, et non dans les mots, que subsiste la force de la loi. Louez le législateur de n'avoir pas énoncé l'exception, afin de ne pas laisser une ressource aux crimes, et afin que le juge eût la faculté d'interpréter l'esprit de la loi suivant la nature des actions de chaque individu. Prouvez, par des exemples, que toute équité serait détruite, si l'on s'en tenait aux termes de la loi plutôt qu'au sens : puis, par une plainte en forme, excitez la haine du juge contre ces espèces de ruses et de tromperies. Si l'action a été commise par imprudence, par hasard ou par nécessité, plutôt qu'avec préméditation (comme nous l'avons déjà dit), il faudra prier le juge de

casum necessitatemve pertineat, quod genus paullo ante attigimus: erit iisdem æquitatis sententiis contra acerbitatem verborum deprecandum. Sin scripta inter se dissentient: tanta series artis est, et sic inter se sunt pleraque connexa et apta, ut, quæ paullo ante præcepta dedimus ambigui, quæque proxime sententiæ et scripti, eadem ad hoc genus causæ tertium transferantur. Nam quibus locis in ambiguo defendimus eam significationem, quæ nos adjuvat, eisdem in contrariis legibus nostra lex defendenda est. Deinde est efficiendum, ut alterius scripti sententiam, alterius verba defendamus. Ita quæ modo de scripto sententiaque præcepta sunt, eadem huc omnia transferemus.

CONCLUSIO.

XL. Expositæ sunt tibi omnes oratoriæ partitiones, quæ quidem e media illa nostra Academia floruerunt: neque sine ea aut inveniri, aut intelligi, aut tractari possunt: nam et partiri ipsum, et definire, et ambigui partitiones dividere, et argumentorum locos nosse, et argumentationem ipsam concludere, et videre, quæ sumenda in argumentando sint, quidque ex iis, quæ sumta sunt, efficiatur, et vera a falsis, verisimilia ab incredibilibus dijudicare, et distinguere, aut male sumta, aut male conclusa reprehendere, et eadem vel anguste disserere, ut dialectici qui appellantur, vel, ut oratorem decet, late exprimere: illius exercitationis et subtiliter disputandi, et copiose dicendi

consulter l'équité, plutôt que de s'arrêter à la lettre de la loi et au droit pris à la rigueur. Si les lois et les écrits cités de part et d'autre se contredisent, les préceptes de la rhétorique sont tellement liés entre eux, que les règles données ci-dessus, sur l'ambiguïté des lois, et sur le sens différent de celui que les mots présentent, ont lieu dans ce troisième cas; car les moyens que nous employons pour favoriser le sens que nous adoptons, quand il s'agit de termes équivoques, doivent aussi nous servir pour défendre la loi que nous citons, contre celle que l'on nous oppose. Enfin, dans le cas d'écrits opposés, il ne s'agit que de défendre le sens de l'un et les paroles de l'autre *. Ainsi, tout ce que nous avons dit, quand il s'est agi de s'arrêter au sens d'une loi, plutôt qu'aux termes, a lieu ici.

CONCLUSION.

XL. Je vous ai exposé, mon fils, toutes les Partitions oratoires, tirées des préceptes que l'on enseigne dans notre Académie. Sans elle, vous n'auriez pu ni les trouver, ni les comprendre, ni les traiter. En effet, c'est à la philosophie seule qu'il appartient de disserter avec esprit, de parler éloquemment sur toutes sortes de matières; de partager, de définir, d'expliquer ce qui est obscur; de connaître les lieux d'où l'on tire les argumens; de suivre un raisonnement; de

* Ceci ne paraît pas clair; en voici l'explication. Deux parties citent en leur faveur deux lois opposées, dont elles tirent chacune un sens favorable à leur cause. Montrez que le sens présenté par l'adversaire est faux, alors vous défendez contre lui les termes de la loi qu'il a cités; alors, *alterius verba defendis*. Prouvez ensuite que le sens de la loi citée par vous est parfaitement conforme aux expressions dont le législateur s'est servi; dans ce cas, *alterius sententiam defendis*.

(artis) est. De bonis vero rebus et malis, æquis, iniquis, utilibus, inutilibus, honestis, turpibus, quam potest habere orator, sine illis maximarum rerum artibus, facultatem, aut copiam? Quare hæc tibi sint, mi Cicero, quæ exposui, quasi indicia fontium illorum : ad quos si nobis eisdem ducibus aliisve perveneris, tum et hæc ipsa melius, et multo majora alia cognosces. — C. F. Ego vero, ac magno quidem studio, mi pater : multisque ex tuis præclarissimis muneribus nullum majus exspecto.

FINIS.

distinguer entre les preuves, celles qu'il faut choisir, et de tirer une conclusion naturelle de celles que l'on a employées; de discerner le vrai du faux, le vraisemblable de l'incroyable; de combattre les mauvais raisonnemens et les mauvaises conclusions : c'est elle qui vous apprend à traiter vos preuves d'une manière serrée, comme les dialecticiens; ou étendue, comme font les orateurs. Peut-on, sans la philosophie, parler du bien et du mal, de ce qui est juste ou injuste, utile ou inutile, honnête ou honteux ? Regardez donc, mon cher Cicéron, tout ce que je vous ai dit comme une simple indication des sources où vous devez puiser. Si vous voulez les approfondir vous-même, en nous prenant pour guide, ou bien un autre maître quelconque, vous comprendrez encore mieux tout ce que je viens de vous dire, et vous acquerrez des connaissances encore plus importantes.

C. F. — Mon père, je suivrai ce conseil avec un grand plaisir; car, de tous vos talens, quelque grands qu'ils soient, celui que j'ambitionne le plus, est celui que vous possédez comme grand orateur.

FIN.

REMARQUES

SUR

LES PARTITIONS ORATOIRES.

ARGUMENT.

Ce Dialogue est une espèce d'abrégé des matières que Cicéron a traitées avec plus d'étendue dans ses autres ouvrages sur l'art oratoire. Il partage la rhétorique en trois parties: l'action de l'orateur, le discours et la question. Pour ce qui concerne l'orateur, il parle, dans les six premiers chapitres, de l'invention, de la disposition, de l'élocution, de la mémoire et de la prononciation. Depuis le chapitre VIII jusqu'au chapitre XVII, il traite des parties du discours, qui sont: l'exorde, la narration, la confirmation et la péroraison. Depuis le chapitre XVIII jusqu'à la fin, il explique tout ce qui a rapport aux questions particulières et générales, et aux divers genres de causes.

[1] — I. On doit définir diversement l'Invention, selon qu'on la considère par rapport à la rhétorique, ou par rapport à l'orateur. Dans la rhétorique, c'est la partie de cet art qui donne des préceptes pour aider à trouver les choses ou les pensées qui doivent composer le discours. Dans l'orateur, c'est le talent ou la faculté qu'il a de trouver ces choses ou ces pensées, soit que ce talent lui vienne de la nature et du génie, soit que ce soit un effet de l'art et des préceptes, ou bien de l'usage et de l'exercice, ou enfin

de tous les trois ensemble. C'est ce talent que Cicéron exprime ici par le mot *vim oratoris*.

2 — I. *La thèse* est une question générale, dépouillée de toutes circonstances; comme quand on demande « si les hommes de guerre sont préférables aux gens de robe. » *L'hypothèse* est une question sur un fait particulier, accompagné de toutes les circonstances du temps, du lieu et des personnes : par exemple, « lequel on doit préférer de Salomon dans « sa gloire, ou de Job abandonné de tous ses amis, et réduit aux plus « cruelles souffrances. »

3 — II. On lit ici, dans les éditions de Victorius et de Manuce, une addition, que l'on avait fait passer des Topiques dans les Partitions oratoires, et que, pour cette raison, Lambin a supprimée. Nous pensons comme lui que cette addition est une répétition inutile des lieux communs; mais nous n'avons voulu rien changer au texte d'*Ernesti*.

4 — III. Il ne s'agit point, dans ce chapitre, de la disposition des parties du discours, mais seulement de l'ordre que l'orateur doit mettre dans ses preuves, ou de la manière de les disposer.

5 — IV. *Ou bien on a égard à l'ordre des temps*. C'est ce que fait Cicéron en plaidant contre Verrès, dont il examine la conduite d'abord dans sa questure, ensuite dans sa légation, et enfin lorsqu'il fut préteur à Rome.

6 — *Id. Ou l'on divise les genres*. Dans la harangue pour la loi Manilia, Cicéron partage en quatre chefs l'éloge de Pompée, savoir : son expérience dans l'art militaire, sa valeur, sa puissance et son bonheur.

7 — *Id. Ou l'on remonte du plus petit au plus grand*. Dans sa harangue pour Marcellus, rapprochant toutes les grandes actions de César et toutes ses belles qualités, il conclut que celle qui les surpasse toutes, est ce caractère de bonté et de douceur, qui l'a porté si généreusement à faire grâce à ceux qu'il avait vaincus. « Nil habet nec natura tua majus, « quam ut velis, nec fortuna tua melius, quam ut possis servare quam- « plurimos. »

8 — *Id. Ou l'on descend du plus grand au plus petit*. Si, par exemple, voulant diminuer l'éloge d'Annibal, je disais qu'il savait vaincre, comme les journées de Trébie, de Trasimène, de Cannes, le prouvent clairement; mais qu'il ne savait pas user de la victoire, puisqu'il laissa énerver le courage de ses soldats dans les campagnes délicieuses de Capoue.

9 — IV. *Ou bien l'on fait un contraste d'objets différens.* Par exemple, pour faire l'éloge d'un prince, je dirai qu'il était aussi grand dans le sein de la paix en gouvernant son royaume, que dans la guerre à la tête de ses armées.

10 — V. *Les termes nouveaux se forment*, 1°. *par analogie;* comme quand on dit, *ignescunt iræ*, sa colère s'allume : 2°. par imitation ; comme quand, pour exprimer le cri des moutons et des bœufs, on a inventé les mots *balare*, *mugire :* 3°. par inflexion; tel est le mot *curatura*, pour *cura :* Térence a dit, *reddunt curatura junceas :* 4°. par adjonction, comme est le mot *semperlenitas*, composé de *semper* et de *lenitas*; et plusieurs autres semblables.

11 — *Id. Tels mots sont naturellement*, 1°. *plus sonores.* Tel est le mot *tempestas*, pris pour signifier le temps, plutôt que celui de *tempus :* 2°. *plus nobles :* tel est en français le terme *dévaster*, qui a pris faveur pour exprimer ravager et piller : 3°. *plus doux;* comme sont tous les mots qui composent ce vers de Virgile,

Mollia luteola pingit vaccinia caltha.

4°. *plus purs;* comme celui de *verres* au lieu de *porcus*, et autres semblables.

12 — *Id. Sous la seconde espèce sont compris*, 1°. *les termes propres;* c'est-à-dire ceux qui ne sont point métaphoriques : 2°. *les épithètes qu'on ajoute au nom;* comme quand je dis *l'orateur Tullius*, pour désigner Cicéron.

13 — VI. *La concordance dans les tours d'une même période.* Ainsi, après avoir dit, par exemple : « Vastabat agros, regiones populabatur, oppugnabat urbes, » ce serait mal d'ajouter « multique mortales ab eo « cædebantur; » mais conservant toujours le même tour, il faut dire : « multosque mortales trucidabat. »

14 — *Id. En se servant de termes nobles et expressifs;* ainsi, au lieu de me servir du termer *iratus*, je dirai, *scelere*, *furore*, *crudelitate amens.*

15 — *Id. Les répétitions;* comme Cicéron en parlant de Catilina, a dit : « vivit, et vivit non ad deponendam, sed ad confirmandam audaciam. » Et Racine, dans son Athalie, a dit :

Rompez, rompez tout pacte avec l'impiété.

16 — *Id. Les synonymes;* comme sont ces termes, « Non feram, non patiar, « non sinam. »

17 — VI. *Qui plaisent par la douceur de leur son, et par la facilité à les prononcer.* On pourrait citer pour exemple l'endroit même où Cicéron donne ce précepte. Quoi de plus coulant en effet que ces termes, « Ele« gantia et jucunditate verborum sonantium et lenium ! »

18 — *Id. Des périodes dont les membres soient égaux*; comme dans cet exemple de Cicéron : « Domus tibi deerat? At habebas. Pecunia super« erat? At egebas. »

19 — *Id. Dont les mots présentent une sorte d'affinité*; comme dans cet exemple de Cicéron, dans sa harangue *pro lege Manilia* : « Ut « ejus semper voluntatibus non modo cives assenserint, socii obtem« perarint, hostes obedierint, sed etiam venti tempestatesque obsecun« darint. » C'est-à-dire, que chaque membre ou incise d'une période se termine de même.

20 — *Id. Les antithèses*; comme dans cet exemple de Cicéron : « Est « igitur hæc non scripta, sed nata lex; ad quam non docti, sed facti, « non instituti, sed imbuti sumus : quam non didicimus, accepimus, « legimus, verum ex natura ipsa arripuimus, hausimus, expressimus. »

21 — *Id. A plusieurs termes réunis, on en opposera plusieurs qui le soient aussi.* Ainsi, dans l'exemple cité, aux mots *didicimus, accepimus, legimus*, répondent ceux-ci, *arripuimus, hausimus, expressimus*; et en nombre égal.

Dans la même harangue pour Milon, on trouve l'exemple de plusieurs choses réunies par forme d'opposition dans cette phrase; « Quem cum gratia « noluit, hunc voluit cum aliquorum querela. Quem jure, quem loco, « quem tempore, quem impune non est ausus, hunc injuria, iniquo « loco, alieno tempore, cum periculo capitis non dubitavit occidere. »

22 — *Id. On en emploiera qui aient rapport à un même terme* : on le voit dans cet exemple, « Vicit pudorem libido, timorem audacia, rationem « amentia; » tous les substantifs se rapportent à *vicit*.

23 — *Id. On répétera deux fois le même mot*, etc., ce qui se voit observé dans ces exemples,

1°. De Cicéron : « Fuit hoc quondam, fuit populi romani, longe a domo « bellare. »

2°. De Virgile :

« Ruit in medios pulcherrimus Astur,
« Astur equo fidens..... »

3°. Du même poëte :

« Te dulcis conjux, te solo in littore secum,
« Te veniente die, te decedente canebat. »

24 — VI. *Enfin on liera le discours par des conjonctions;* comme dans cet exemple de Cicéron *pro lege Manilia* : « Asia tam opima est et « fertilis, ut et ubertate agrorum, et varietate fructuum, et magnitudine « pastionis, et multitudine earum rerum quæ exportantur, facile omnibus « terris antecellat. »

25 — *Id. On le coupera en en supprimant;* comme dans ce vers de Térence:

« Accessi; vos semotæ; nos soli : incipit. »

26 — VII. *Ou pour les étendre, ou pour les resserrer;* comme dans cet exemple de Cicéron : « Nos deorum immortalium templa, nos muros, nos « domicilia, sedesque populi romani, penates, aras, focos, sepulcra « majorum, nos leges, jura, libertatem, conjuges, liberos, patriam « defendimus. » On voit qu'il n'y a dans cette phrase qu'une énumération de parties, et que la phrase de Cicéron peut se réduire à cette proposition simple : « nos patriam defendimus. »

27 — *Id. Lorsqu'on joint ensemble plusieurs périodes;* par exemple, si, au lieu de dire, « Irritæ sunt apud te preces amicorum, nulla te movet « necessitudo, non te reddit exorabilem affinitas, nil te flectunt pro- « pinquorum voces, nulla parentum movet te charitas : quid est igitur « quod ipsi sperare possimus? » je réunissais ces cinq membres de cette manière : « Si neque preces amicorum, neque necessariorum, neque « affinium, neque propinquorum, neque etiam parentum te movent, « quid est quod ipsi sperare possimus? »

28 — *Id. Lorsqu'après avoir observé l'ordre naturel*, etc. Comme fait Cicéron dans cet endroit de sa harangue pour Cécinna : « Quia res in- « digna sit, ideo turpem existimationem sequi; quia turpis existimatio « sequitur, ideo rem indignam judicari. »

De même Virgile a dit :

« Crudelis mater magis, an puer improbus ille?
« Improbus ille puer, crudelis tu quoque mater. »

29 — XII. *Parce que d'ordinaire il y a contestation*, etc. Les rhéteurs ne s'attachant pas toujours à donner une définition qui explique la nature de la chose, parce que souvent elle est inconnue, ou même qu'elle serait trop sèche, et par-là peu convenable à l'éloquence, ont recours à d'autres définitions : ainsi ils définissent souvent,

1°. Par les contraires; par exemple, le vice étant contraire à la vertu, je dirai pour définir la vertu, qu'elle consiste à fuir le vice, et que le premier degré de la sagesse est l'exemption de la folie : comme dit Horace,

« Virtus est vitium fugere, et sapientia prima
« Stultitia caruisse...... »

2°. Par les dissemblables; par exemple, je dirai de l'éloquence que ce qui la distingue des autres arts, c'est qu'elle n'est pas bornée par une certaine étendue de pays au-delà duquel elle ne puisse pas s'étendre, au lieu que les autres sciences ont une certaine sphère, dans laquelle elles sont nécessairement renfermées.

3°. Par les pareils ou égaux : ainsi Junon, au dixième livre de l'Enéide, dit à Vénus :

« Vous pouvez soustraire au fer des Grecs Énée votre fils, et n'offrir à sa « place qu'un vain nuage et des vents..... et c'est un crime à nous de « donner quelques secours aux Rutules! »

30 — *Id. On emploiera avec avantage les descriptions*, etc. Les descriptions servant à faire connaître la nature des choses, peuvent tenir lieu de définition, puisque c'est la réunion de leurs propriétés; telle est cette description d'une armée par Fléchier : « Qu'est-ce qu'une armée? « C'est un corps animé de passions différentes, qu'un homme habile fait « mouvoir pour la défense de la patrie : c'est une troupe d'hommes « armés, qui suivent aveuglément les ordres d'un chef dont ils ne savent « pas les intentions : c'est une multitude d'âmes, la plupart viles et mer- « cenaires, qui, sans songer à leur réputation, travaillent à celle des rois « et des conquérans : c'est un assemblage confus de libertins qu'il faut « assujettir à l'obéissance, de lâches qu'il faut mener aux combats, de « téméraires qu'il faut retenir, d'impatiens qu'il faut accoutumer à la « patience. »

31 — *Id. L'énumération des conséquences*, etc. Elle a lieu lorsque, par l'énumération de ce qui acccompagne ordinairement une chose, nous en concluons la chose même; comme fait Cicéron dans la huitième Philippique. « Quoi, dit-il, tandis qu'on attaque Brutus, vous viendrez nous « dire qu'on n'est pas en guerre? On assiége Messine, et ce n'est pas là

« déclarer la guerre? Quoi! nous voyons tout ce qui se passe en temps « de guerre, et vous voudrez me persuader qu'il n'y a pas de guerre? »
On définit par l'étymologie d'un terme la chose même qu'il signifie. C'est par cette sorte de définition que Cicéron prouve que Pison n'est point consul; car, suivant l'étymologie de ce mot, un consul est un homme qui veille aux intérêts de la patrie; ce que Pison ne fait point.

32 — XIII. *Interrogation ;* Voyez l'exemple cité pour la subjection, dans les notes qui accompagnent la traduction *de la Rhétorique à Hérennius*, page 354.

33 — XV. *Mots synonymes ;* comme en cet exemple :
« Immanis, tetra, crudelis, importuna bellua. »

34 — *Id. Bien choisis.* Au lieu de dire : « de re tanta nemo potest medio« criter loqui ; » je dirai : « tanta rerum magnitudine omnis inferior esse « videtur oratio. »

35 — *Id. Hyperboliques ;* comme en cet exemple : « ferit æthera clamor. »

36 — *Id. Métaphoriques ;* nous en avons donné des exemples.

37 — *Id. Détachés, non pas l'un de l'autre*, etc. Non pas comme dans cet exemple :

« Nos penates, aras, focos, sepulcra majorum : nos leges, jura, liber« tatem, conjuges, liberos, patriam defendimus, » où l'on voit que tous les mots sont coupés et détachés ; mais comme dans celui-ci, où ce sont seulement les incises : « Me patria expulerat, bona diripuerat, domum « incenderat, liberos conjugemque meam vexaverat. »

38 — *Id. On emploie encore le même mot*, etc. Voyez la note sur ces mots, *antithèse*, etc.

39 — *Id. Ou bien l'on use de termes qui enchérissent les uns sur les autres*, etc., comme dans cet exemple de Cicéron : « Facinus est vincire « civem romanum, scelus verberare, prope parricidium necare : quid « dicam in crucem tollere ; » ou cet autre : « Contemni se putant, des« pici, illudi. »

40 — XVI. *On emploiera les définitions accumulées.* En voici un exemple tiré de l'Oraison funèbre de Turenne, par Fléchier.

« J'entends par valeur..... une hardiesse sage et réglée, qui s'anime à la « vue des ennemis, qui, dans le péril même, pourvoit à tout, et prend tous « les avantages, mais qui se mesure avec ses forces, qui entreprend les « choses difficiles, et ne tente pas les impossibles ; qui n'abandonne rien

« au hasard de ce qui peut être conduit par la vertu, capable enfin de « tout oser, quand le conseil est inutile, et prête à mourir dans la victoire, « ou à survivre à son malheur en accomplissant ses devoirs. »

41 — XVI. *L'énumération des conséquens.* « Si vous prétendez, dit Cicé- « ron, que ces paroles, *je suis citoyen romain*, ne sont d'aucun « secours, dès-lors vous fermerez aux citoyens romains toutes les pro- « vinces, tous les royaumes, toutes les villes libres, et même toute la « terre, ouverte jusqu'ici à ceux qui jouissaient de ce droit. »

42 — *Id. Les contraires*; comme dans cet exemple : « Serait-il possible, « messieurs, que vous réservassiez à des citoyens, sans nulle forme de « procès, le supplice de la croix, destiné à des esclaves légitimement con- « damnés? »

43 — *Id. Les dissemblables.* « Persuadez-vous, messieurs, dit Cicéron, « en parlant des vols de Verrès, que les Syracusains se plaignent que l'ar- « rivée de Verrès leur a enlevé plus de dieux, que Marcellus par sa « victoire ne leur avait enlevé d'hommes. »

44 — *Id. Le conflit de choses qui se contredisent.* « Pourquoi, dit « Cicéron, avez-vous jugé à propos de me rappeler de mon exil? Est- « ce pour que je visse chasser ceux qui ont contribué à mon retour? »

Et dans la harangue pour Roscius le comédien, il dit : « Il me paraît que « votre variation est bien extraordinaire : vous attaquez le même homme « dont vous faites l'éloge; vous traitez la même personne d'homme de « bien et de très-méchant homme. »

45 — *Id. Les causes*; comme dans cet exemple tiré des Verrines : « Estimez- « vous donc assez Verrès, pour consentir à laver ses infamies dans le sang « des innocens? »

Et plus bas, en lui adressant la parole à lui-même : « Quoi donc, si tout « ce que vous entendez, tout ce que vous désirez, tout ce que vous pa- « raissez souhaiter, ne satisfait à l'instant vos passions, et ne contente « votre cupidité, il faudra, pour la satisfaire, envoyer de tous côtés des « gens pour exécuter vos ordres; il faudra non-seulement que les villes « que nous avons soumises, mais encore que celles de nos alliés et de « nos amis courent aux armes et aux voies de fait pour s'opposer à vos « fureurs? »

46 — *Id. Les effets.* « Vous voyez avec douleur, dit Cicéron, trois belles « armées du peuple romain détruites : c'est à Antoine, messieurs, que

TABLE

DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

DES

ORATEURS PARFAITS,

TRADUCTION DE N. L. ACHAINTRE.

DE OPTIMO GENERE ORATORUM.

I. Oratorum genera esse dicuntur, tamquam poëtarum: id secus est: nam alterum est multiplex. Poëmatis enim tragici, comici, epici, melici etiam ac dithyrambici, quod magis est tractatum a Latinis, suum quodvis est diversum a reliquis. Itaque et in tragœdia comicum vitiosum est, et in comœdia turpe tragicum: et in ceteris suus est cuique sonus, et quædam intelligentibus nota vox. Oratorum autem si quis ita numerat plura genera, ut alios grandes, aut graves, aut copiosos, alios tenues, aut subtiles, aut breves, alios eis interjectos, et tamquam medios putet: de hominibus dicet aliquid, de re parum. In re enim, quod optimum sit, quæritur: in homine dicitur, quod est. Itaque licet dicere et Ennium, summum epicum poëtam, si cui ita videtur: et Pacuvium tragicum; et Cæcilium fortasse comicum. Oratorem genere non divido: perfectum enim quæro. Unum est autem genus perfecti, a quo qui absunt, non genere differunt, ut ab Attio Terentius; sed in eodem non sunt pares. Optimus est enim orator, qui dicendo animos audientium et docet, et delectat, et permovet. Docere, debitum est: delectare, honorarium: permovere, necessarium. Hæc ut alius melius, quam alius, conce-

DES

ORATEURS PARFAITS.

I. On dit qu'il y a autant d'espèces d'orateurs qu'il y en a de poëtes. On se trompe : l'art oratoire est simple, et la poésie a un nombre infini de branches. Les poëmes tragique, comique, épique, lyrique, et même le dithyrambique plus cultivé par les Latins, offrent des différences sensibles. Le comique n'est pas à sa place dans la tragédie, et réciproquement le tragique dans la comédie pèche contre la bienséance. Chaque genre de poésie exige un ton et un style particuliers, et, j'ose dire, une intonation connue seulement de ceux qui sont initiés dans les secrets de l'art. Prétendre qu'il y a plusieurs genres d'orateurs, parce que les uns sont sublimes ou abondans, les autres subtils ou précis, et parce que quelques-uns, qui tiennent le milieu, sont tempérés; c'est parler des hommes, et fort peu de l'art. On demande quel est dans l'art le point de perfection, et on juge l'homme sur ce qu'il est, ou sur ce qu'il a fait. On peut, si l'on veut, dire qu'Ennius est le modèle des poëtes épiques, Pacuvius des poëtes tragiques, et Cécilius des poëtes comiques : quant à moi, je ne considère point l'orateur par le genre, je ne l'envisage que sous le rapport de la perfection. Or, il n'y a dans l'éloquence qu'un genre de perfection, et dans ceux qui s'en éloignent, il n'y a point différence de genre comme dans Térence et dans Attius, mais seulement inégalité de forces. Le meilleur orateur est celui qui éclaire, enchante et touche ses auditeurs. Eclairer l'auditeur est un devoir; lui plaire est une chose louable; l'émouvoir est né-

dendum est : verum id fit non genere : sed gradu. Optimum quidem unum est; et proximum, quod ei simillimum : ex quo perspicuum est, quod optimo dissimillimum sit, id esse deterrimum.

II. Nam quoniam eloquentia constat ex verbis et sententiis, perficiendum est, ut pure et emendate loquentes, quod est latine : verborum præterea, et propriorum, et translatorum elegantiam persequamur : in propriis, ut aptissima eligamus : in translatis, ut similitudinem secuti, verecunde utemur alienis. Sententiarum autem totidem genera sunt, quot diximus esse laudum : sunt enim docendi, acutæ; delectandi, quasi argutæ; commovendi, graves. Sed et verborum est structura quædam, duas res efficiens, numerum, et lenitatem : et sententiæ suam compositionem habent, et ad probandam rem accommodatum ordinem : sed earum omnium rerum, ut ædificiorum, memoria est quasi fundamentum, lumen actio. Ea igitur omnia in quo summa, erit orator peritissimus; in quo media, mediocris : in quo minima, deterrimus. Et appellabuntur omnes oratores, ut pictores appellantur etiam mali : nec generibus inter sese, sed facultatibus different. Itaque nemo est orator, qui se Demosthenis similem esse nolit : at Menander, Homeri noluit : genus enim erat aliud. Id non est in oratoribus : aut si est, ut alius gravitatem sequens, subtilitatem fugiat : contra, alius acutiorem se, quam or-

cessaire. Je veux bien que l'un réussisse mieux que l'autre à produire ces effets; mais je n'en conclus pas qu'ils embrassent des genres divers; je dis seulement que, dans le même genre, ils n'arrivent pas tous au même point. La perfection est une. Ce qui en approche le plus, obtient la seconde place; comme ce qui s'en éloigne le plus, doit passer pour très-mauvais.

II. L'éloquence, en effet, consiste dans les mots et dans les pensées. Nos efforts doivent donc avoir pour but : d'abord de nous énoncer d'une manière pure et correcte; de mettre de l'élégance dans les mots propres et métaphoriques, et d'employer les termes propres les plus convenables, et les métaphores les plus justes et les plus conformes au goût. Quant aux pensées, il y en a autant de sortes qu'il y a de parties louables dans l'orateur. S'agit-il d'instruire, les pensées doivent être ingénieuses; de plaire, elles doivent être agréables et fines; d'émouvoir, elles doivent être pathétiques. Pour l'arrangement des mots, il faut deux choses : la douceur et l'harmonie. Les pensées ont aussi leur arrangement particulier, et doivent être placées dans l'ordre le plus favorable pour produire leur effet. La mémoire est la base de l'édifice, et l'action y répand la lumière. L'homme qui réunira tous ces talens au suprême degré, sera un orateur parfait; celui qui les possédera dans un degré inférieur, sera un orateur médiocre; celui enfin à qui ces talens manqueront, sera un très-mauvais orateur. Tous pourtant porteront le nom d'orateur, à peu près comme tous ceux qui peignent, même le plus mal, sont appelés peintres. Ils ne différeront point entre eux par le genre, mais par la qualité. Trouvez-vous un orateur qui refuse de ressembler à Démosthènes? et pourtant Ménandre n'a jamais prétendu ressembler à Homère. Pourquoi? parce qu'il s'exerçait dans un genre tout-à-fait différent. Cette différence n'existe

natiorem, velit: etiamsi est in genere tolerabili, certe non est in optimo: siquidem, quod omnes laudes habet, id est optimum.

III. Hæc dixi brevius equidem, quam res petebat: sed ad id, quod agimus, non fuit dicendum pluribus. Unum enim cum sit genus, id quale sit, quærimus. Est autem tale, quale floruit Athenis: ex quo Atticorum oratorum ipsa vis ignota est, nota gloria. Nam alterum multi viderunt, vitiosi nihil apud eos: alterum pauci, laudabilia esse multa. Est enim vitiosum in sententia, si quid absurdum, aut alienum, aut non acutum, aut subinsulsum est: in verbis, si inquinatum, si abjectum, si non aptum, si durum, si longe petitum. Hæc vitaverunt fere omnes, qui aut Attici numerantur, aut dicunt attice: sed quatenus valuerunt, sani [1] duntaxat et sicci habeantur, sed ita, ut palæstrice spatiari in xysto iis liceat, non ab Olympiis coronam petant: [2] qui quamvis careant omni vitio, non sunt contenti quasi bona valetudine, sed vires, lacertos, sanguinem quærunt, quandam etiam suavitatem coloris: eos imitemur, si possumus: sin minus, illos potius, qui incorrupta sanitate sunt (quod est proprium Atticorum), quam eos, quorum vitiosa abundantia est, quales Asia multos tulit. Quod cum faciemus (si modo id ipsum assequemur: est enim

[1] Et sicci duntaxat. — [2] Cum.

point dans les orateurs; ou, si elle existe, c'est-à-dire, si l'un vise à la sublimité et fuit la simplicité, si l'autre préfère la simplicité à l'ornement, chacun d'eux peut être supportable, mais il n'est pas parfait : car le parfait orateur est celui qui renferme toutes et chacune des qualités que nous avons indiquées.

III. J'en ai dit moins sur cet article que le sujet ne le comporte; mais j'en ai dit assez pour l'objet que je me propose. Il n'y a qu'un genre oratoire, et il s'agit de savoir quel il est. Il est tel qu'on l'a vu fleurir à Athènes. La gloire des Athéniens est connue de tout le monde; mais le secret de leur composition est inconnu. Beaucoup de personnes s'aperçoivent bien que les orateurs d'Athènes n'ont rien de répréhensible dans leur diction; mais peu sont capables de découvrir les beautés qui s'y trouvent. Chacun sait qu'une pensée est vicieuse, lorsqu'elle est absurde, étrangère au sujet, triviale ou insignifiante; que le style est mauvais, s'il est composé d'expressions grossières ou basses; de termes impropres, durs ou affectés. Tous ceux que l'on met au rang des orateurs attiques, ou qui ambitionnent l'honneur de parler à la manière attique, évitent ces défauts. Mais si c'est là leur seul mérite, on peut les comparer à des gens sains et bien portans, mais d'une constitution grêle et sèche. Ils peuvent s'exercer à la lutte dans les académies : mais qu'ils se gardent bien de disputer la couronne aux jeux olympiques! Quant à ceux qui, n'ayant déjà aucun défaut, ne se contentent pas de jouir d'une bonne santé, mais veulent donner à leurs membres de la vigueur et de la souplesse, montrer, dans toute leur personne, le coloris de la beauté, c'est eux qu'il nous faut imiter, si nous pouvons : si nous ne le pouvons pas, bornons-nous à jouir de cette santé inaltérable, qui est le caractère particulier des orateurs atti-

permagnum), imitemur, si poterimus, Lysiam, et ejus quidem tenuitatem potissimum: est enim multis in locis grandior: sed quia et privatas ille plerasque, et eas ipsas aliis, et parvarum rerum causulas scripsit, videtur esse jejunior, quoniam se ipse consulto ad minutarum genera causarum limaverit.

IV. Quod qui ita faciet, ut, si cupiat uberior esse, non possit, habeatur sane orator, sed de minoribus: magno autem oratori etiam illo modo sæpe dicendum est in tali genere causarum. Ita fit, ut Demosthenes certe possit summisse dicere: elate Lysias fortasse non possit. Sed si eodem modo putant, exercitu in foro et in omnibus templis, quæ circum forum sunt, collocato, dici pro Milone decuisse, ut si de re privata ad unum judicem diceremus; vim eloquentiæ sua facultate, non rei natura, metiuntur. Quare quoniam nonnullorum sermo jam increbuit, partim seipsos attice dicere, partim neminem nostrum dicere: alteros negligamus: satis enim his res ipsa respondet, cum aut non adhibeantur ad causas, aut adhibiti derideantur: nam si [1] arriderentur, esset id ipsum Atticorum. Sed qui dici a nobis attico more nolunt, ipsi autem, se non oratores esse, profitentur; si teretes aures habent, intelligensque judicium, tamquam ad picturam probandam, adhibentur etiam inscii faciendi cum aliqua sollertia judicandi: sin autem intelligentiam ponunt in audiendi fastidio, neque eos

[1] Arrideantur.

ques : elle est préférable à l'abondance stérile des orateurs asiatiques. Imitons Lysias, et cela n'est pas facile : nous aurons beaucoup gagné si nous y parvenons. Imitons l'élégante simplicité de cet orateur. Il s'élève, à la vérité, dans beaucoup d'endroits ; mais comme il s'est toujours borné à des causes particulières, à des plaidoyers de peu d'importance, il paraît sec, parce qu'avec raison et à dessein il s'est contenté de polir son style, conformément au genre qu'il avait embrassé.

IV. Si, après avoir pris Lysias pour modèle, nous voulons mettre dans nos discours plus d'abondance qu'il n'en a mis lui-même, et que nous ne réussissions pas, alors nous serons bien comptés au nombre des orateurs, mais des orateurs très-médiocres : pour l'orateur parfait, il saura bien être simple et élégant, quand il le faudra. Démosthènes prenait un ton simple quand il le voulait ; et le style sublime pouvait bien être au-dessus des forces de Lysias. Lorsqu'au milieu des troupes qui garnissaient la place publique, et remplissaient les temples environnans, j'ai plaidé pour Milon, devais-je parler avec autant de simplicité que s'il se fût agi d'une cause ordinaire, devant un juge particulier? En vérité, ces gens-là mesurent l'éloquence sur la faiblesse de leurs moyens, et non sur la nature même de l'éloquence. De petits orateurs répètent sans cesse que leurs discours ont l'atticisme des Grecs ; d'autres prétendent qu'aucun de nous n'a saisi la manière attique. Laissons là les premiers. Leurs succès répondent assez pour nous. On ne daigne pas les employer, ou bien on les siffle dès qu'ils ouvrent la bouche. Qu'ils se fassent applaudir, et je dirai qu'ils sont attiques. Quant à ceux qui nous refusent l'atticisme, tout en avouant qu'ils ne sont point orateurs eux-mêmes, on peut pourtant, s'ils ont de l'intelligence et une oreille délicate, les admettre à juger de l'éloquence, comme un amateur, qui n'est

quidquam excelsum magnificumque delectat; dicant, se subtile quiddam et politum velle, grave ornatumque contemnere : id vero desinant dicere, qui subtiliter [1] dicant, eos solos attice dicere, id est, quasi sicce [2] et integre, at ample, et ornate, et copiose, cum eadem integritate, Atticorum est : quid ? dubium est, utrum orationem nostram tolerabilem tantum, an etiam admirabilem esse cupiamus ? non enim jam quærimus, quid sit attice, sed quid sit optime dicere. Ex quo intelligitur, quoniam græcorum oratorum præstantissimi sunt ii, qui fuerunt Athenis; eorum autem princeps facile Demosthenes : hunc si quis imitetur, eum et attice dicturum, et optime : ut, quoniam Attici nobis propositi sunt ad imitandum, bene dicere, id sit attice dicere.

V. Sed cum in eo magnus error esset, quale esset id dicendi genus : putavi mihi suscipiendum laborem, utilem studiosis, mihi quidem ipsi non necessarium. Converti enim ex Atticis duorum eloquentissimorum nobilissimas orationes inter se contrarias, Æschinis Demosthenisque : nec converti, ut interpres, sed ut

[1] Dicunt. — [2] At integre et ample.

pas peintre lui-même, peut être appelé à juger un tableau. Si donc ils se croient des juges habiles, parce que rien ne les charme; s'ils ne sont sensibles ni à l'élévation du style, ni à la magnificence des expressions, ils sont dans l'erreur. Qu'ils disent qu'une diction pure et polie leur plaît, et qu'ils méprisent tout ce qui est grave et revêtu des ornemens du style; mais qu'ils cessent d'avancer que l'atticisme consiste seul dans la simplicité de la diction, et, pour ainsi dire, dans une manière sèche et pure à la fois : mais les orateurs attiques ont, outre le mérite de la pureté, celui de la grandeur et de la fécondité. Quoi? nous hésiterions! nous nous bornerions à rendre nos discours supportables! et nous ne chercherions pas à leur donner aussi la grandeur et la force! Mais renfermons-nous dans la question principale. Il ne s'agit pas de savoir en quoi consiste l'atticisme, mais bien en quoi consiste la perfection de l'art. Or, puisque les plus grands orateurs sont ceux qui ont fleuri à Athènes; puisque, parmi ceux-ci, Démosthènes occupe, sans contredit, le premier rang, il est évident que celui qui viendra à bout de l'imiter, possédera en même temps le mérite de l'atticisme, et atteindra le point de perfection que nous cherchons : enfin, puisque nous nous proposons les Athéniens pour modèles, parler bien, c'est être entièrement attique.

V. Comme l'erreur que je combats provient de l'ignorance où l'on est des véritables qualités du style attique, j'ai cru devoir entreprendre un travail qui ne m'était pas fort nécessaire à moi, mais qui pouvait être utile à nos littérateurs. J'ai traduit du grec deux harangues célèbres pour et contre, des deux orateurs les plus éloquens d'Athènes, de Démosthènes et d'Eschine. Je n'ai pas travaillé comme simple traducteur, mais comme orateur. J'ai conservé les pensées, les tournures, les

orator, sententiis iisdem, et earum formis, tamquam figuris, verbis ad nostram consuetudinem aptis: in quibus non verbum pro verbo necesse habui reddere, sed genus omnium verborum vimque servavi: non enim ea me annumerare lectori putavi oportere, sed tamquam appendere. Hic labor meus hoc assequetur, ut nostri homines, quid ab illis exigant, qui se atticos volunt, et ad quam eos quasi formulam dicendi revocent, intelligant. Sed exorietur Thucydides: ejus enim quidam eloquentiam admirantur. Id quidem recte: sed nihil ad eum oratorem, quem quærimus. Aliud est enim explicare res gestas narrando, aliud argumentando criminari, crimenve dissolvere: aliud narratione tenere auditorem, aliud concitare. At loquitur pulchre. Num melius, quam Plato? necesse tamen est oratori, quem quærimus, controversias explicare forenses dicendi genere apto ad docendum, ad delectandum, ad permovendum.

VI. Quare si quis erit, qui Thucydidio genere causas in foro dicturum se esse profiteatur, is abhorreat etiam a suspicione ejus, quæ versatur in re civili et forensi: qui Thucydidem laudavit, [1] suæ nostram adscribat sententiam. Quin ipsum Isocratem, quem divinus auctor Plato, suum fere æqualem, admirabiliter in Phædro laudari fecit a Socrate, quemque omnes docti summum oratorem esse dixerunt, tamen hunc

[1] Adscribat suæ nostram sententiam.

figures, et je les ai rendues par des expressions conformes au génie de notre langue. Je n'ai pas cru nécessaire de traduire mot pour mot; mais il fallait conserver le sens et la force des expressions. J'ai pensé que le lecteur n'exigerait pas de moi que les mots fussent comptés, mais pesés. Notre travail servira de règle à nos Romains, qui verront ce qu'ils doivent exiger des orateurs qui se donnent pour attiques, et qui pourront les rappeler aux véritables modèles en ce genre. Mais, ici, il s'élève un nouveau Thucydide; car plusieurs de ces rhéteurs se passionnent pour cet écrivain. Ils ont raison de l'admirer. Mais Thucydide n'a rien de commun avec l'orateur que nous cherchons. Autre chose est de composer une histoire; autre chose d'intenter une action, ou de détruire une accusation; autre chose de tenir l'auditeur attentif, au moyen d'un récit intéressant; autre chose de l'ébranler fortement par les foudres de l'éloquence. Mais Thucydide s'exprime bien. S'exprime-t-il mieux que Platon? et pourtant l'orateur que nous cherchons doit nécessairement, dans ses harangues et ses plaidoyers, produire trois effets que Platon lui-même ne produit pas. Il faut qu'il instruise, qu'il plaise et qu'il touche. Son style doit être conforme à cette destination.

VI. En conséquence, celui qui, à la tribune, fait profession ouverte de suivre Thucydide pour guide, n'a pas même l'idée du style qui convient au genre oratoire. Quant à celui qui loue Thucydide avec connaissance de cause, il sera nécessairement de notre avis. Il y a plus; je ne compte pas au nombre des orateurs Isocrate lui-même, à qui le divin Platon, son contemporain, donne, dans son Phèdre, les plus grands éloges par la bouche de Socrate, et que tous les savans ont jusqu'ici regardé comme un grand orateur. Il ne descend point dans l'arène avec le fer à la main; il manie la baguette avec nos

in numero non repono: non enim in acie versatur, et ferro: quasi rudibus ejus eludit oratio. A me autem (ut cum maximis minima conferam) gladiatorum par nobilissimum inducitur. Æschines, tamquam Æserninus, ut ait Lucilius,

......non spurcus homo, sed doctus et acer,
Cum Pacidiano hîc componitur, optimu' longe
Post homines natos......

Nihil enim illo oratore arbitror cogitari posse divinius. Huic labori nostro duo genera reprehensorum opponuntur: unum hoc: Verum melius Græci: a quo quæratur, ecquid possint ipsi melius latine: alterum: Quid istas potius legam, quam græcas? Iidem Andriam et Synephebos: nec minus Terentium et Cæcilium, quam Menandrum legunt: nec Andromacham, aut Antiopam, aut Epigonos latinos recipiant: sed tamen Ennium et Pacuvium et Accium potius, quam Euripidem et Sophoclem legunt. Quod igitur est eorum in orationibus e græco conversis fastidium, nullum cum sit in versibus?

VII. Sed aggrediamur jam, quod suscepimus, si prius exposuerimus, quæ causa in judicium deducta sit. Cum esset lex Athenis, ne quis populi scitum faceret, ut quisquam corona donaretur in magistratu prius, quam rationes retulisset: et altera lex, eos, qui a populo donarentur, in concione donari debere: quia in senatu Demosthenes curator muris reficiendis fuit, eosque refecit pecunia sua: de hoc igitur Ctesi-

jeunes gens qui prennent des leçons d'escrime. Maintenant donc, je vais introduire deux gladiateurs célèbres (si toutefois on peut comparer les petites choses aux grandes) : le premier qui se présente est Eschine.

Cet ardent Eserninus, le plus habile des athlètes, qui, comme le dit Lucile, *mesure ses forces contre Pacidianus, c'est bien le premier des mortels dans son genre ;* et l'on ne peut imaginer rien de plus divin. Quant à ma traduction, on pourra lui faire deux reproches. On dira qu'Eschine et Démosthènes s'expriment mieux en grec, que je ne les fais parler en latin. Oui; mais, répondez, auraient-ils mieux parlé en latin? Un autre dira : Pourquoi lirais-je plutôt la traduction que l'original? Je répondrai : Vous lisez bien l'Andrienne et les Synephèbes; vous ne lisez pas moins Térence et Cécilius, que Ménandre. Que vous rejetiez Andromaque, Antiope ou les Epigones en latin, vous n'en préférez pas moins la lecture d'Ennius, de Pacuvius et d'Accius, à celle d'Euripide et de Sophocle. D'où vient donc un pareil dégoût pour les orateurs grecs traduits en latin, quand vous n'en éprouvez aucun pour les poëtes traduits en la même langue?

VII. Revenons au travail que nous avons entrepris, et parlons du sujet de nos deux harangues. Une loi d'Athènes interdisait toute proposition tendante à décerner une couronne à un magistrat qui n'avait pas encore rendu ses comptes; et, en vertu d'une autre loi, les couronnes décernées par le peuple devaient être données dans l'assemblée du peuple. Démosthènes, chargé du soin de réparer les murs d'Athènes, l'avait fait à ses frais. A ce sujet, Ctésiphon proposa de décerner

phon scitum fecit, nullis ab ipso rationibus relatis; ut corona aurea donaretur, eaque donatio fieret in theatro, populo convocato : qui locus non est concionis legitimæ : atque ita prædicaretur, EUM DONARI VIRTUTIS ERGO BENIVOLENTIÆQUE, QUAM ERGA POPULUM ATHENIENSEM HABERET. Hunc igitur Ctesiphontem in judicium adduxit Æschines, quod contra leges scripsisset, ut et rationibus non relatis corona donaretur, et ut in theatro, et quod de virtute ejus et benivolentia falsa scripsisset; quoniam Demosthenes nec vir bonus esset, nec bene meritus de civitate. Causa ipsa abhorret illa quidem a formula consuetudinis nostræ : sed est magna. Habet enim et legum interpretationem satis acutam in utramque partem, et meritorum in rempublicam contentionem sane gravem. Itaque causa Æschini, quoniam ipse a Demosthene esset capitis accusatus, quod legationem ementitus esset, ut ulciscendi inimici causa, nomine Ctesiphontis, judicium fieret de factis famaque Demosthenis. Non enim tam multa dixit de rationibus non relatis, quam de eo, quod civis improbus, ut optimus, laudatus esset. Hanc mulctam Æschines a Ctesiphonte petiit quadriennio ante Philippi Macedonis mortem : sed judicium factum est aliquot annis post, Alexandro jam Asiam tenente : ad quod judicium concursus dicitur e tota Græcia factus esse. Quid enim aut tam visendum, aut audiendum fuit, quam summorum oratorum in gravissima causa, accurata et inimicitiis incensa contentio? Quorum

une couronne à Démosthènes, et de la lui donner en plein théâtre, et en présence du peuple assemblé. Or, Démosthènes n'avait point rendu ses comptes, et le lieu choisi pour le couronner n'était pas celui que la loi prescrivait, puisqu'il avait agi en vertu des ordres du sénat, que la proposition de le récompenser regardait seul. Ctésiphon voulait de plus que le héraut, en lui donnant la couronne, publiât hautement QUE C'ÉTAIT EN RÉCOMPENSE DE SA VERTU ET DE SES BIENFAITS ENVERS LE PEUPLE D'ATHÈNES. Eschine accusa Ctésiphon d'avoir, contre les lois, proposé une couronne pour un magistrat qui n'avait point rendu ses comptes, et de l'avoir voulu faire donner sur le théâtre. Il le taxa en outre de mensonge, en ce qu'il vantait la vertu et les bienfaits de Démosthènes, qui n'était rien moins qu'un citoyen vertueux et bien méritant de la patrie. Cette cause est étrangère à nos mœurs, mais elle est importante. Il s'agit de part et d'autre d'interpréter les lois; ce que les deux orateurs font avec beaucoup d'adresse et de subtilité. Du fond de la cause, il s'élève entre eux une discussion très-vive sur le mérite des services rendus à la patrie par Démosthènes. Eschine avait été jadis accusé par Démosthènes d'avoir trahi la république dans son ambassade, et il voulait se venger. Si donc il attaqua Ctésiphon, c'était pour soumettre au jugement du peuple les actions et la réputation de son ennemi. Aussi passa-t-il assez rapidement sur l'article des comptes non rendus; mais il s'étendit beaucoup sur l'injustice qu'il y avait de préconiser les vertus et les mérites d'un homme qui, comme Démosthènes, était un fort mauvais citoyen. Cette accusation eut lieu quatre ans avant la mort de Philippe; mais le jugement n'intervint que plusieurs années après, et lorsqu'Alexandre était déjà maître de l'Asie. On dit que cette cause célèbre attira dans Athènes une foule de per-

ego orationes si, ut spero, ita expressero, virtutibus utens illorum omnibus, id est, sententiis, et earum figuris, et rerum ordine, verba persequens eatenus, ut ea non abhorreant a more nostro (quæ si e Græcis omnia conversa non erunt, tamen ut generis ejusdem sint elaboravimus): erit regula, ad quam eorum dirigantur orationes, qui attice [1] volent dicere. Sed de nobis satis. Aliquando enim Æschinem ipsum latine dicentem audiamus.

[1] Volunt.

FINIS.

sonnes de toutes les parties de la Grèce. Y avait-il, en effet, un spectacle plus digne de la curiosité des Grecs, que le conflit et les débats de deux orateurs fameux, dans une cause importante, et que rendait encore plus piquante l'inimitié dont ils faisaient profession ouverte l'un pour l'autre? Si, comme je l'espère, je réussis à traduire ces deux discours de manière à en faire sentir tout le mérite, en rendant fidèlement les pensées, les figures, l'ordre des raisonnemens et les expressions, autant qu'elles n'ont rien de contraire au génie de la langue latine; si même, en m'écartant de la tournure grecque, lorsque la nécessité m'y contraint, je ne laisse pas de saisir l'esprit de l'original, ces harangues pourront servir de modèle à ceux qui aspirent à l'atticisme. Je me suis assez étendu sur ce qui me regarde, écoutons maintenant Eschine dans notre langue.

FIN.

ARGUMENT.

Cet Ouvrage est une Préface que Cicéron mit à la tête de sa traduction des deux Discours d'Eschine pour Ctésiphon, et de Démosthènes contre le même Ctésiphon. Le Discours lui-même, et Quintilien, livre 12, chap. 10, nous apprennent dans quelle intention et pour quelle fin Cicéron publia cette Préface. Il voulait se justifier du reproche qu'on lui faisait d'avoir adopté un genre d'éloquence asiatique, c'est-à-dire, enflé, et par conséquent vicieux. Cicéron démontre que la plupart de ceux qui lui font ce reproche, ignorent ce que c'est que le style attique; que le genre d'éloquence parfait est l'attique, qui traite avec simplicité et finesse les choses simples, avec modération et élégance les objets d'un intérêt médiocre; enfin, avec élévation et gravité les sujets nobles et sublimes : et, pour modèle du véritable atticisme, il donne en latin les deux harangues d'Eschine et de Démosthènes. Ces deux traductions ne sont pas venues jusqu'à nous.

TABLE

DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.



